This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# RECUEIL DES TRAVAUX

DE

# LA SOCIÉTÉ LIBRE

## D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

---

*Ce volume se trouve*

**A ÉVREUX**

Chez M. LIOT, libraire,

**ET A PARIS**

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

---

Digitized by Google

# RECUEIL DES TRAVAUX

DE

# LA SOCIÉTÉ LIBRE

## D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

---

V^e^ SÉRIE

TOME NEUVIÈME

---

**ANNÉE 1901**

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

—

1902

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

Rapport de M. Lecointe sur les cartes agronomiques de l'arrondissement de Bernay, dressées par M. Camille Fouquet, lu à la séance générale du 20 janvier 1901. .

Rapport de M. de Courcy sur l'élévateur d'eau « système Caruelle », lu à la séance générale du 20 janvier 1901 . IV

Discours prononcé par M. Gustave Prévost, président de la Société, à la séance générale du 24 mars 1901 . . . VIII

Contribution à l'étude de l'alcoolisme en Normandie par le Dr R. Leroy, médecin-adjoint à l'asile des aliénés d'Evreux . . . . . XVIII

Rapport de M. Cordier, ingénieur en chef, au nom de la commission chargée de la recherche d'un local pour les réunions de la Société et l'installation de la bibliothèque, lu à la séance générale du 24 mars 1901 . . . . . C

Rapport de M. le comte de Bourv, vice-président de la Société sur l'établissement d'une station pomologique cidricole, votée par le parlement, lu à la séance générale du 24 mars 1901 . . . . . CIII

Séance publique du 11 août 1901. Distribution des récompenses décernées par la Société d'encouragement au bien et par la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures. Extrait du procès-verbal . . . . . CVII

— Allocution prononcée par M. Gustave Prévost, président de la Société . . . . . CVIII

— Liste des récompenses . . . . . CXIV

Digitized by Google

Concours agricole départemental tenu à Serquigny, arrondissement de Bernay, les 7 et 8 septembre 1901. Extrait du procès-verbal . . . . . CXVII

— Discours prononcé par M. Gustave PRÉVOST, président de la Société. . . . . CXVIII

— Toast de M. le maire de Serquigny . . . . . CXXIV

— Toast de M. le comte DAUGER. . . . . CXXVIII

— Toast de M. Camille FOUQUET, député . . . . . CXXXI

— Liste des récompenses. . . . . CXXXVIII

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours linier de 1901. Liste des lauréats . . . . . CLIII

Rapport de M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, sur la sécheresse (été et automne 1901), lu à la séance générale du 22 décembre 1901 . . . . . CLV

Discours prononcé par M. Gustave PRÉVOST, président de la Société, à la séance générale du 22 décembre 1901 . CLXIV

Vœux émis par la Société libre de l'Eure pendant l'année 1901 CLXX

Notice sur une fresque de la cathédrale d'Evreux et sur l'identification d'un chanoine inconnu du XVI^e^ siècle qui s'y trouve représenté, par M. le comte DE BUREY, lue à la séance générale du 20 janvier 1901 . . . . . 1

Compte rendu par M. le comte DE BUREY de l' « Histoire de Notre-Dame-du-Désert », par M. le D^r^ Devoisins, membre de la Société, lu à la séance générale du 24 mars 1901. 2

Prix Lucien Fouché. Concours d'archéologie de 1901. Rapport fait, au nom de la Commission chargée de l'examen des mémoires, par M. Gustave PRÉVOST, président de la Société, lu à la séance générale du 23 juin 1901. 22

Compte rendu, par M. le comte DE BUREY, de « Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne » par M. le comte de REISET, membre de la Société, lu à la séance générale du 22 décembre 1901 . . . . . 31

Discours prononcé le 23 décembre 1901, par M. Gustave PRÉVOST, président de la Société, sur la tombe de M. G. Bourbon, archiviste du département, membre de la Société . . . . . 38

Digitized by Google

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs, par les éditeurs ou envoyés par le Gouvernement. . . 41

Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832. . . . . 44

Composition de la Société. Membres du bureau pendant l'année 1901. . . . . 47

Liste générale des membres de la Société . . . . . 48

Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1903. Concours historique . . . . . 82

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

# RAPPORT DE M. LECOINTE

SUR

LES CARTES AGRONOMIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

DRESSÉES PAR M. CAMILLE FOUQUET

*Lu à la séance générale du 20 janvier 1901.*

MESSIEURS,

L'emploi judicieux, seul profitable, des engrais chimiques, exige une connaissance exacte de la composition du sol sur lequel on applique ces engrais. Sans cette connaissance, on s'expose à donner à une terre ce qu'elle contient déjà en excès, ou à ne pas lui fournir ce dont elle a besoin.

L'analyse des sols, opération délicate et toujours coûteuse, est donc de la plus haute utilité ; l'expérimentation sur une petite surface donne de précieuses indications, mais demande beaucoup de temps et une étude suivie. On rendra donc un très grand service à l'agriculture si l'on arrive à présenter sous forme de tableaux simples, clairs, la composition exacte des principaux terrains d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement.

C'est ce qu'a réalisé de la manière la plus heureuse, pour une bonne partie de l'arrondissement de Bernay,



Digitized by Google

notre savant, laborieux et dévoué compatriote M. Camille Fouquet.

Les cantons de *Bernay*, *Brionne*, *Broglie* et *Thiberville*, soit 124 communes de l'Eure, sont chacun l'objet d'une grande carte à l'échelle de 1 à 20 000.

Des échantillons de terre arable ont été prélevés sur 134 points différents de ces cantons, points choisis de manière à caractériser les diverses catégories des sols, au point de vue agronomique.

Les savantes indications contenues dans la carte géologique de l'Eure par M. Antoine Passy (nom bien cher à notre Société) ont été pour M. Camille Fouquet un guide précieux.

L'analyse chimique des échantillons a été dirigée par M. Duclos, chimiste à Meaux, lauréat de la Société nationale d'Agriculture de France.

Les résultats des analyses ont été traduits graphiquement au moyen de petits tableaux rectangulaires avec bandes verticales de longueurs proportionnelles aux quantités trouvées pour *mille kilogrammes de terre fine*, convenablement desséchée, prise sur une épaisseur de 32 centimètres, profondeur moyenne des labours.

Les agronomes admettent que, pour ce poids de 1 000 kilogrammes, une terre très fertile doit contenir :

1 kilogramme d'azote ;
1 — d'acide phosphorique ;
2 — de potasse ;
3 — de chaux.

Chaque graphique montre, avec une admirable clarté, la quantité de ces éléments qui existe dans le sol, et en même temps, ce qui manque pour obtenir le terrain type, idéal de fertilité. — Un numéro d'ordre placé au

Digitized by Google

milieu de chaque graphique correspond à un point déterminé et facile à retrouver sur la carte par l'intersection de deux bandes marquées d'une lettre et d'un nombre.

Quelques minutes d'attention suffisent pour apprendre aux moins exercés à se servir de la carte en question.

Le travail si consciencieux et si remarquable de M. Camille Fouquet ne peut manquer de rendre les plus grands services. C'est ce qu'ont d'ailleurs pensé la *Société nationale d'Agriculture de France* qui a décerné à l'auteur une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres, et le jury de l'exposition universelle de 1900 qui l'a honoré d'une médaille d'argent.

Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne teniez à adresser à M. Camille Fouquet vos remerciements et vos félicitations.

Digitized by Google

# RAPPORT

## SUR L'ÉLÉVATEUR D'EAU « SYSTÈME CARUELLE »

*Lu à la séance générale du 20 janvier 1901.*

---

MESSIEURS,

Votre secrétaire perpétuel a bien voulu me demander de rédiger un rapport sur l'élévateur d'eau Caruelle.

C'est avec le plus grand plaisir que je m'empresse de répondre à son appel.

De toutes les inventions ou systèmes, plus ou moins récents, pour l'élévation des eaux, je reste convaincu, jusqu'à preuves contraires, que l'élévateur Caruelle est le plus simple, le plus ingénieux et le plus pratique; j'ajouterai même que son prix, relativement modique, le met à la portée de tous.

L'appareil se compose d'un bâti en tôle posé sur une plaque de fonte, pouvant se placer sur un puits, sur une citerne ou même sur un fossé ou un trou renfermant de l'eau. A la partie supérieure du bâti existe une poulie à gorge qu'on actionne avec une manivelle et sur laquelle passe un câble en acier aux extrémités duquel se trouvent suspendus deux seaux affectant la forme d'un obus de gros modèle et d'une contenance de quatorze litres.

A une certaine hauteur du bâti se trouve une table en

Digitized by Google

fonte dans laquelle sont deux ouvertures circulaires où les seaux peuvent passer librement.

Au-dessus de ces ouvertures, deux tampons ou manchons pénétrent dans les seaux au moment où ceux-ci arrivent à la fin de leur course, faisant ainsi déborder l'eau qu'ils contiennent; elle tombe alors sur la table et s'échappe par le déversoir.

Dès que le seau est vide, il n'y a plus qu'à tourner la manivelle en sens inverse pour faire remonter le second récipient, qui se vide de la même manière que le premier, pendant que celui-ci se remplit de nouveau en conservant sa position verticale (à l'inverse des seaux en usage courant qui se renversent avant de s'emplir), grâce au poids de fonte dont il est lesté et à sa forme conique à la base.

Le tout ainsi équilibré, il est facile de comprendre que les résistances sont réduites à leur plus simple expression.

Le passage nécessaire pour les deux seaux n'étant que de $0^{m},60$ et comme il n'y a aucune oscillation, l'élévateur Caruelle peut être installé sur les puits les plus étroits; une profondeur de $0^{m},55$ est suffisante pour le bon fonctionnement.

Pour installer l'appareil, il suffit de le poser bien d'aplomb sur le puits, fosse ou trou et de régler la longueur du câble suivant la profondeur, ce qui se fait d'une façon très simple à l'aide de deux petites brides à écrous permettant d'arrêter les seaux à n'importe quelle partie du câble et de régler la longueur à volonté suivant les différences du niveau de l'eau. On peut l'installer soi-même, en moins d'une heure, sans descendre dans le puits. On peut le déplacer et le replacer instantanément sur un autre puits.

Digitized by Google

Il est d'une grande légèreté et un enfant d'une douzaine d'années peut le faire fonctionner.

Il permet, en outre, de boucher complètement l'orifice du puits, évitant ainsi les accidents et la contamination de la nappe d'eau.

Enfin, il ne craint nullement la gelée et ne nécessite aucune réparation.

Frappé de la simplicité et de l'ingéniosité de l'invention que j'avais pu examiner et apprécier à mon aise dès l'ouverture de l'exposition universelle de 1900, j'ai tenu, à mon retour à la campagne, au mois de juin dernier, à faire venir un élévateur Caruelle et voici les raisons qui m'ont décidé à en faire l'acquisition.

Bien qu'ayant l'eau à portée, soit dans la rivière qui m'entoure, soit dans un saut de loup cimenté qui borde mon potager, je constatais, depuis un certain temps, que, malgré ces grands avantages et ces facilités exceptionnelles, mon jardinier éprouvait une répugnance instinctive, s'accentuant de plus en plus, à se baisser aussi souvent qu'il aurait dû le faire pour remplir ses arrosoirs et ne donnait à mes légumes et à mes fleurs qu'une quantité insuffisante d'eau alors surtout que, pendant l'été si sec que nous venons de traverser, ils en avaient un plus grand besoin.

J'ai donc voulu ne donner aucun prétexte à cet homme pour se dérober à ses obligations professionnelles les plus élémentaires, et j'ai installé sur mon saut de loup un élévateur Caruelle permettant, sans efforts, de monter de l'eau au-dessus du niveau du sol, de la puiser dans un bac et même de l'envoyer, à l'aide de tuyaux, jusqu'au milieu du potager.

Mon jardinier fut enchanté en constatant qu'il n'aurait

Digitized by Google

plus à se baisser pour puiser de l'eau et qu'il pouvait, *en moins de deux minutes*, sans efforts, remplir un bac de la contenance de 250 litres.

Je dois ajouter que j'ai tenu à faire constater l'avantage du système qui me donnait, enfin, entière satisfaction, par deux personnes dont nul ne pourra contester la compétence et l'autorité en la matière :

M. Girod, contrôleur des mines, et M. Bertin, conseiller d'arrondissement, le grand agriculteur bien connu.

L'un et l'autre ont apprécié l'appareil, ont reconnu sa simplicité ainsi que les services qu'il est appelé à rendre et M. Bertin télégraphiait, le même jour, à M. Caruelle, constructeur à Caulaincourt (Aisne), de lui expédier un élévateur dont il se déclare enchanté.

Ma conviction intime est que cet élévateur serait appelé à rendre de très grands services dans les campagnes, principalement posé sur les citernes et les mares communales ; dans ce dernier cas, il devrait être surélevé sur un bâti en bois ou un léger pylône en fer pouvant se déplacer facilement, de façon à permettre de remplir en très peu de temps les tonneaux qui viennent chercher de l'eau aux mares et qui, jusqu'ici, immobilisent souvent deux hommes pendant plus d'une heure pour remplir un fût de 6 à 7 hectolitres, alors qu'un seul homme peut faire la même opération en moins d'un quart d'heure.

Je me tiens d'ailleurs à l'entière disposition de mes collègues ou des personnes adressées par M. le secrétaire perpétuel, qui me feraient le plaisir de venir voir fonctionner l'appareil en question.

G. DE COURCY,

Ancien maire, président de la 3e section du Syndicat de l'Iton, à Saint-Germain-des Angles.

Digitized by Google

# DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

*A la séance générale du 24 mars 1901.*

---

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« La première parole de tous ceux, sans exception, qui sont venus occuper cette place à laquelle vous m'avez fait l'honneur insigne de m'appeler, a toujours été une parole de gratitude et de remercîment. Qui que l'on soit, en effet, quelque rang que l'on tienne soit dans le monde des lettres ou des sciences, soit dans les fonctions publiques, on ne saurait faire autrement que de se sentir fier d'être appelé à la tête d'une Société qui, par son organisation solide, par ses sections d'arrondissement, par l'union de ses membres, par les objets multiples de son action et la façon dont elle remplit sa mission, est vraiment une force dans notre pays.

« Plus que tout autre, Messieurs, je me sens flatté, mais, aussi, confus de la haute distinction qui m'est venue chercher dans la solitude et dans l'obscurité de mes études.

« Sur la longue et si brillante liste de vos présidents j'ai vu, jusqu'ici, des personnalités qui pouvaient vous rendre des services, ou, permettez-moi de le dire, vous

Digitized by Google

faire honneur, dans une certaine mesure. Moi, au contraire, je reçois un honneur, et je n'apporte rien... C'est que, trop reconnaissants et trop généreux, vous avez eu égard à mon attachement à notre département, que j'aime non seulement dans le présent, mais aussi dans son passé, égard à mes travaux, notamment à l'*Histoire d'Ivry-la-Bataille*, œuvre inachevée d'un regretté confrère, que j'ai pu mettre au point d'une façon qui m'a valu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres un mot flatteur[1], et, de votre part, une récompense sans proportion avec le service rendu.

« Comment, d'ailleurs, n'aimerais-je pas votre Société? Dès longtemps je la connaissais par les remarquables travaux historiques qu'elle a couronnés ou publiés, et qui lui assureront à toujours la reconnaissance du monde savant. Puis, il y aura bientôt un quart de siècle, j'arrivais à Evreux; les liens d'une parenté éloignée qui se resserra peu à peu d'une amitié aussi bienveillante d'une part que respectueuse de l'autre, m'ouvrait une maison où l'on aimait beaucoup la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, où l'on faisait beaucoup pour elle, la maison de votre regretté vice-président, M. Izarn. Dans ce milieu si littéraire et si distingué il était tant question de vous! Par un privilége tout naturel, c'est dans cette belle demeure que prenaient gîte beaucoup de vos présidents, les Léopold Delisle, les Louis Passy, le duc de Broglie, et tant d'autres.

« Je viens de nommer M. le duc de Broglie. Je suis heureux de vous annoncer qu'un éminent confrère, le

[1] Rapport sur le concours des Antiquités de la France de l'année 1900, par M. Salomon Reinach, p. 16 et 17.

Digitized by Google

mieux placé pour cela, M. Louis Passy, fera pour nous, sur notre ancien président, une Étude qui sera l'heureux pendant des *Notes et Souvenirs sur le Marquis de Blosseville*. Mais, en attendant, je manquerais à un devoir de convenance si je ne saluais d'un hommage et d'un regret l'historien, le compatriote, que nous venons de perdre.

« De l'homme d'état, je n'en saurais parler. Je rappellerai seulement que, le lendemain de sa mort, un de ses collègues dans nos assemblées politiques, tout en se proclamant un de ses adversaires les plus décidés, rendait un respectueux hommage à sa constante fidélité à ses convictions, à la dignité et à la noblesse avec lesquelles il a supporté les défaites de sa politique[1].

« Tout le monde connaît l'historien des arcanes diplomatiques et des rapports de la France avec les autres nations au XVIII^e^ siècle. On connaît aussi l'historien de l'Église au IV^e^ siècle. Moins connues sont les vues philosophiques du duc de Broglie sur l'histoire en général et sur l'histoire sociale de la France en particulier.

« Profondément religieux, et obéissant humblement, dans sa vie privée, à tous les devoirs qu'impose l'Église catholique, le duc de Broglie devait naturellement penser que les destinées des peuples, comme celles de l'homme, sont dans les mains de la Providence divine. Il pensait en même temps que, si le sort des nations dépend beaucoup de Dieu, il dépend aussi un peu d'elles-mêmes. Pour lui l'étude de l'histoire n'était pas seulement la satisfaction d'un noble penchant de l'esprit ; c'était encore un enseignement ; car, a-t-il dit, « le jour sous

[1] A. Mézières. Journal *le Temps* du 21 janvier 1901.

Digitized by Google

« lequel les nations envisagent leur passé se reflète sur « leur avenir ».

« Mais ce passé, notre passé, le duc de Broglie le jugeait avec la sérénité et l'impartialité du penseur et de l'érudit. Il n'éprouvait pour lui, il ne pouvait même comprendre qu'on ressentît à son égard, ni « stériles « regrets », ni « inutiles colères[1] ».

« Jeune encore, à propos des travaux d'Augustin Thierry sur l'histoire du Tiers-État, il avait, dans des pages inoubliables, constaté l'élévation graduelle de la bourgeoisie, déploré les dissentiments et les malentendus qui, parfois, divisèrent les diverses classes sociales de notre patrie, et regretté que la royauté n'ait su les atténuer ou les faire disparaître. Avec quelle conviction ce grand seigneur, qui devait peut-être une partie de ses idées libérales à l'infusion d'un sang nouveau venu par des alliances contractées dans des pays et dans des milieux divers, a-t-il reconnu que « du mélange de deux « natures de qualités et de deux traditions différentes « on aurait pu voir sortir un caractère national original « et complet; de deux ordres perpétuellement ennemis, « on aurait pu faire une seule France »! Comme il a, encore, justement vu que, « sous un vernis nobiliaire « aussi léger qu'il était brillant, la France fut [dès le « règne de Louis XIV] ce qu'elle n'a cessé d'être depuis, « une nation bourgeoise où la prépondérance appartint « non point à l'éclat héréditaire des familles, mais au « mérite laborieux, élevé par l'industrie personnelle![2] »

« Et ici, Messieurs, quelle tentation et quel plaisir ce

[1] Les passages entre guillemets sont empruntés textuellement à divers écrits de M. le duc de Broglie.

[2] *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 janvier 1854.

Digitized by Google

serait pour moi de vous montrer, dans notre Normandie même, à côté de l'élévation du Tiers-État, l'élévation individuelle, non seulement possible, mais fréquente, des familles les plus humbles et les plus modestes. Au temps où nous vivons, nous sommes frappés de la mobilité que présente l'histoire des familles, tour-à-tour élevées ou abaissées par la fortune. Mais nous sommes à même de prouver que, dès le moyen âge, à partir de l'époque pour laquelle nous avons des documents en nombre suffisant, il en était déjà ainsi. En suivant l'histoire de nos paroisses rurales, de nos fiefs grands et petits, pour un qui reste longtemps dans la même maison, on en voit des centaines d'autres passer de famille en famille.

« La liste de leurs possesseurs se modifie de siècle en siècle avec une étrange rapidité ; et, sans cesse, des noms disparaissent pour faire place à de nouveaux. La petite et la moyenne noblesse, exposées à mille causes d'affaiblissement et de ruine, notamment par les dépenses du service militaire, sont remplacées par des familles de commerçants de nos villes ou même de nos gros bourgs, par de petits officiers de justice, par de riches cultivateurs, fils ou petits-fils eux-mêmes de paysans ou d'artisans, s'élevant lentement et sagement par le travail, la bonne conduite, l'économie. Voilà ce que montrent les terriers, les titres de propriété, les registres des tabellions ou de l'état-civil. A une époque, vous y voyez des noms de laboureurs, d'ouvriers, que vous retrouverez, à peine un siècle plus tard, portés par des bourgeois ou des possesseurs de nos petites seigneuries.

« Ainsi, » comme le disait il y a déjà longtemps un ministre du second Empire, M. de Persigny, « loin que

Digitized by Google

« la noblesse ancienne ait été d'un sang différent du « peuple..., la vérité est que, de même qu'il n'y avait « pas de famille noble qui ne sortît du peuple, il n'y en « avait pas non plus qui, au moins pour quelques-unes « de ses branches, ne finît par y rentrer... Par suite de « cette immense évolution de haut en bas et de bas en « haut, il n'existe peut-être pas de famille aujourd'hui « qui, par une ou plusieurs de ses branches, n'ait passé « par les divers degrés de l'échelle sociale, et touché, à « son tour et à son temps, à la noblesse[1]. »

« Mais il n'est que temps de m'arrêter et de fermer cette trop longue parenthèse. L'histoire, maintenant, a une juste défiance pour l'imagination, et demande à être traitée par des méthodes scientifiques. Elle ne connaît que ce qui est démontré par preuves et faits, et l'historien n'a plus le droit de prétendre être cru sur parole. Peut-être un jour vous demanderai-je la permission de justifier par des documents locaux ces quelques assertions, pour lesquelles il me faudrait aujourd'hui demander crédit.

« Tout cela, d'ailleurs, certes, les connaissances historiques de M. le duc de Broglie l'avaient aperçu, et c'est peut-être un peu pour cela que, dans le présent, toutes ses préférences, ses sympathies et ses espérances étaient pour les populations rurales, pour la classe des cultivateurs, la noble profession « qui fait les hommes de bien, les bons soldats et les bons citoyens[2]. »

« Une autre fois, il traçait de la vie des travailleurs des campagnes ce tableau que peut-être son bon cœur

[1] Discours prononcé par M. de Persigny, à Montbrison (Bibliothèque de l'École des chartes, 24e année, 1863, in-8°, p. 249).

[2] *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture*, IVe série, t. V, p. cx.

Digitized by Google

embellissait, mais qui demeure vrai dans ses grandes lignes :

« La ferme était (Dieu merci, est souvent encore) « pour l'ouvrier rural un véritable toit domestique où il « était admis dès sa jeunesse pour faire avec des « maîtres bienveillants l'apprentissage du travail, où il « passait, dans un échange de service et d'affection, sous « une même autorité, les années de la maturité labo- « rieuse, et où l'âge venait le prendre, sans être suivi « de la misère, parce que la famille qui l'avait adopté « prenait soin des vieux jours de son vieil ami [1]. »

« Il remarquait un autre jour, au grand honneur de notre pays, qu'aussi haut qu'on remonte dans l'histoire de notre race normande, on la trouve au premier rang des populations agricoles ; que, textes en main, on a constaté que dans nos contrées, notamment au pied des monastères, vivaient déjà de riches populations rurales, heureuses d'échapper sous la main bénigne de l'église à la rudesse de la domination féodale ; que ces populations venaient avec empressement apporter les produits de leur travail pour concourir à l'élévation de ces sanctuaires où ils étaient sûrs de trouver ensuite des soins paternels, des aumônes généreuses et une instruction largement départie; de sorte que c'était l'agriculture normande qui, par ses larges contributions, avait concouru à l'élévation de tous ces chefs-d'œuvre de l'art [2].

« L'homme privé mettait en pratique les sentiments de l'historien et du penseur. Il était dévoué à ceux qui

[1] *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture*, IV[e] série, t. III, p. LXIX.

[2] *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture*, IV[e] série, t. V, p. CLV.

Digitized by Google

l'entouraient dans son pays de Broglie, dévoué aussi à la Société libre d'agriculture, toujours disposé à lui prêter, ainsi qu'à chacun de ses membres, l'appui de sa parole et de ses relations, et à juger — j'en sais personnellement quelque chose — leurs ouvrages avec une bienveillante indulgence.

« Ceux qui l'ont connu, a dit M. F. Brunetière, « n'oublieront jamais la grâce de son accueil, la poli- « tesse de ses manières... »; et, allant au-devant d'une « objection, il continue : — « J'ai quelquefois entendu « reprocher à ce grand seigneur, qui fut la courtoisie, « l'affabilité, la bienveillance même, je ne sais quelle « hauteur et quelle morgue aristocratique. Il n'y avait « pas de plus étrange méprise, et, au contraire, on ne « pouvait être ni plus simple, ni plus modeste que le duc « de Broglie [1]. »

« Mais, en même temps, pas plus d'ailleurs que ses pères, le duc de Broglie n'était courtisan. Autrefois, s'ils servaient leur pays, ils ne flattaient pas servilement leurs maîtres; aussi, plusieurs fois, furent-ils exilés dans leurs terres.

« Toute puissance, qu'elle vienne d'en bas plus encore que si elle vient d'en haut, a ses susceptibilités et ses vanités. Aussi, le duc de Broglie, lui aussi, connut l'exil, j'entends l'exil hors du monde politique. C'est depuis lors qu'il ne vécut plus que pour l'histoire, pour les bonnes œuvres et pour la religion. « La mort, a dit « M. A. Mézières, ne l'a point surpris. Il s'y était depuis « longtemps préparé chrétiennement avec une foi pro- « fonde. Mais il a voulu qu'elle le trouvât debout, « remplissant sa tâche de chaque jour en travailleur

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1901.

Digitized by Google

« infatigable. Tout récemment encore, il écrivait, il « corrigeait des épreuves. Devant cette tombe qui « s'ouvre, il n'y a plus d'adversaires politiques. Il n'y a « plus que des Français pénétrés de la perte que les « lettres et l'histoire viennent de faire en France dans « la personne d'un des hommes qui les ont cultivées « avec le plus de persévérance et avec le plus d'éclat. »

« Ce deuil de la France entière nous atteint particulièrement entre tous, et notre perte commune, la laborieuse section de Bernay, à laquelle il appartenait plus spécialement, la ressentira plus encore ; mais nous savons qu'elle y survivra. La perte de son chef éminent ne saurait dissoudre une vaillante armée à laquelle restent des lieutenants de la valeur de MM. Lerenard-Lavallée, l'abbé Porée et tant d'autres !

« Vous m'excuserez, Messieurs et chers confrères, de saluer de nouveau la mémoire de M. le vice-président Molle, un ancien collègue qui fut aussi un ami. Lorsque sa carrière fut malheureusement interrompue, il se consacra désormais, sans partage, aux travaux de l'esprit et aux recherches historiques. Car c'était un des signes distinctifs de notre ancienne magistrature que le goût des plaisirs délicats de l'esprit et de l'intelligence. La même conscience et la même impartialité qui lui faisaient approfondir avec un labeur et un scrupule aussi éclairés qu'infatigables un point de fait ou une question de droit, il les consacra à ses travaux historiques, notamment à cette *Histoire de la famille Le Doulx de Melleville*, qui, à l'inverse de tant de généalogies mensongères, demeurera un modèle et un monument. Serviable et dévoué, il avait assumé la besogne ardue de la mise au point et de la correction des épreuves du Recueil de nos travaux.

Digitized by Google

Ses services, non plus que sa personnalité sympathique, ne seront jamais oubliés parmi nous.

« Maintenant, vous parlerai-je de ce que nous avons fait l'an passé et de notre programme pour cette année? Je ne saurais là-dessus rien dire de mieux que ce que vous a dit ou vous dira notre infatigable et si dévoué secrétaire perpétuel.

« Tout à l'heure vous allez entendre un rapport sur un projet bien intéressant, capital, celui de nous assurer un foyer, une demeure permanente. Espérons, Messieurs et chers confrères, que la solution sera heureuse, et qu'elle pourra contribuer à nous fortifier encore.

« En effet, alors que, de plus en plus, on sent le besoin de l'effort en commun, de l'association, de la coopération, une Société comme la nôtre, qui fait appel à toutes les bonnes volontés et cherche à grouper tous les honnêtes gens, évitant ces terrains glissants où se heurteraient des convictions que l'on peut taire sans les renier, une telle Société, dis-je, a son utilité. Se peut-il, en effet, rêver une plus belle et plus noble mission que la sienne, puisque, embrassant les lettres et les sciences en même temps que l'agriculture, elle s'occupe à la fois, vous disait un jour M. le duc de Broglie, « de ce qui élève et enrichit l'esprit, en même « temps que de ce qui assure le bien-être matériel et « moral des populations ! »

---



Digitized by Google

# CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE

# DE L'ALCOOLISME EN NORMANDIE

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

## Le bilan de l'Alcoolisme dans l'Eure au XIX^e^ siècle

PAR LE DOCTEUR RAOUL LEROY

Lauréat de l'Académie de Médecine
Médecin-adjoint de l'Asile des aliénés d'Evreux

---

Le nord et le nord-ouest de la France partagent le triste privilège d'avoir la consommation alcoolique la plus élevée de notre pays. Dans un travail antérieur[1], nous avons publié un certain nombre de documents sur l'alcoolisme breton ; nous nous proposons aujourd'hui d'étudier l'alcoolisme en Normandie et principalement dans le département de l'Eure.

En Bretagne, le grand fléau est le petit verre d'eau-de-vie ; en Normandie, c'est le café. Il est vrai que la manière de prendre cette boisson hygiénique est assez particulière. La tasse de café ne semble qu'un excipient destiné à l'absorption d'une quantité d'alcool variant de 30 à 200 grammes pour chaque individu. Le café pur semble ici une chose sans valeur et sans goût, on préfère n'en point boire si le condiment fait défaut. De bons esprits veulent combattre le péril éthylique en

[1] Dr Raoul Leroy. L'alcoolisme dans le Finistère au XIXe siècle. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, février 1900.

Digitized by Google

donnant au peuple du thé et du café à bon marché. Le dégrèvement de ces boissons pourra, nous en sommes convaincu, faire baisser la consommation de l'eau-de-vie dans la plus grande partie de la France, mais il sera, pour la Normandie, une prime à l'alcoolisme.

Si nous entrons dans une auberge à la fin du déjeuner, nous voyons le Normand se faire servir une tasse de café accompagnée d'un flacon d'eau-de-vie de cidre dite calvados. Une première gorgée de café bue, il complète le vide avec l'alcool en remplissant non seulement la tasse, mais la soucoupe. Il « réchauffe » avec du café. De nouveaux vides sont aussitôt comblés et au bout d'un certain temps la tasse contient presque exclusivement de l'eau-de-vie.

C'est surtout les jours de marché que le café à l'alcool coule à flots[1]. Ces réunions agricoles sont des motifs perpétuels de déplacement, des causes de mauvaises habitudes pour les cultivateurs. Les affaires se traitent au cabaret où l'on prend le *gloria*, le *pousse-café*, la *rincette*, la *surrincette*, la *consolation*, etc., etc. Tous ceux

[1] Il y a longtemps que les foires et les jours de fête sont des occasions de débauche. M. Léopold Delisle cite à ce propos un curieux manuscrit de Nicolas de Clemanges (XI[e] siècle) qui se trouve dans la cathédrale de Bayeux : « Non ergo ab illis festa in templo celebrantur non in domo, tota in taberna celebritatis solennia aguntur. Illuc pene a solis ortu conveniunt et ad noctis sæpe medium demorantur, jurant, perjurant, blasphemant, clamant, contendunt, altercantur, cantant, fremunt, perstrepunt, tumultuantur; mercantur præterea, paciscuntur, operas suas locant, negotio tractant, concordant, discordant, paces faciunt. Ex singulis autem contractibus vina abunde hauriuntur quæ sæpe principalis sortis summam excesserint. Cum interea infelices conjuges, miserique liberi, quibus ille non est festus dies, jejunio atque inedia domi confecti, tota pene septimana esurire coguntur, illiusque festivæ voracitatis cum lachrymis et singultibus et plerumque cum verberibus pœnas exolvere ». Ce tableau si vivant d'un jour de foire au moyen âge est curieux à plus d'un titre. On y voit, entre autres, que l'intempérance y régnait en maîtresse; le vin tenait à cette époque la place de l'eau-de-vie.

Digitized by Google

que leur profession oblige à fréquenter quotidiennement les foires (bouchers, marchands de veaux, de porcs, de chevaux, etc.) absorbent au moins la valeur de dix à quinze petits verres d'alcool par jour.

Du cabaret, l'intempérance a gagné la famille et on peut dire qu'aujourd'hui le Normand s'alcoolise à domicile. La femme prend le café au déjeuner comme son mari, les enfants l'imitent ; toute la maison s'intoxique à plaisir. Les hygiénistes ont montré les dangers de cet empoisonnement lent et continu. Les pires alcooliques ne sont pas ceux qui une fois, par hasard, roulent sous la table après un repas copieux ou s'abrutissent dans une bordée passagère. Ce sont les gens qui, victimes de coutumes en apparence innocentes, s'imprègnent tous les jours d'un toxique qui amènera fatalement, au bout d'un temps plus ou moins long, les graves altérations de l'organisme qui constituent la pathologie moderne de l'alcoolisme.

Ces habitudes fâcheuses sont actuellement si bien passées dans les mœurs que l'ouvrier des fermes s'entend avec son patron pour avoir chaque midi son café à l'eau-de-vie. Il gagne plus s'il veut s'en abstenir, mais on compte ceux qui sont capables de cette sobriété. A l'époque des grands travaux agricoles, le fermier emporte dans les champs le déjeuner de son personnel ; il a soin de ne pas oublier le « café » composé dans la proportion d'un litre de café sucré pour un demi-litre de calvados. Chacun prend, en guise de dessert, un grand verre de ce mélange.

Il est une boisson : le *phlipp*, dont l'usage, général autrefois dans les campagnes, a diminué sans toutefois avoir disparu. C'est un mélange de cidre et d'eau-de-vie,

Digitized by Google

dans la proportion de 3 contre 1, qu'on prend chaud et sucré. Ce breuvage, qui peut être considéré comme le punch normand, amène très rapidement une ivresse particulière, caractérisée surtout par la fréquence de l'amnésie et des symptômes de gastro-entérite aiguë.

Les différents corps de métiers des villages (maçons, charrons, couvreurs, menuisiers, etc.) s'empoisonnent à qui mieux mieux avec le *jambin* ou *jambinet*. Cette consommation consiste dans l'addition à une ration ordinaire de café d'un ou deux décilitres d'eau-de-vie, le tout chauffé ensemble à la température voulue. Il n'est pas d'ouvrier qui ne prenne chaque jour au chantier un jambinet; on ne saurait travailler sans cela : les apprentis sont chargés d'en approvisionner l'atelier. Les employés des gares suivent cet exemple : les wagons sont lourds à manœuvrer, les bras se fatiguent, vite un jambinet.

Nous venons de dire quelques mots de l'alcoolisme dans les campagnes normandes; le mal est encore plus grand, si possible, dans la population des petits centres industriels de nos vallées. Là dominait le calvados, ici règnent le trois-six et l'absinthe. M. le Dr Girot, le distingué médecin de Tillières-sur-Avre (Eure), a bien voulu nous communiquer quelques renseignements à ce sujet. Parmi les ouvriers, les alcooliques sont légion : on boit en dehors de l'usine après la sortie, dans l'usine pendant le travail et à l'heure des relais. La sévérité des règlements et l'extrême surveillance des directeurs n'empêchent pas l'eau-de-vie de passer en fraude. Si nous essayons de nous rendre compte de ce qu'un ouvrier peut absorber chaque jour, nous trouvons ceci : le matin, en se rendant à l'ouvrage, les camarades entrent chez un débitant pour « tuer le ver », c'est-à-dire avaler

Digitized by Google

un petit verre de trois-six ; quelques vieux prennent un genièvre, une infime minorité de délicats se contente d'un verre de vin blanc ; — avant le déjeuner, absinthe jouée aux dés sur le comptoir du cabaret ; — après le déjeuner, café à l'alcool pris en famille avec la femme et les enfants ; — avant le dîner, nouvelle absinthe.

En outre, les équipes de nuit (le personnel veille à tour de rôle une semaine) reprennent un « café » le soir avant de se remettre à la besogne, et un autre au relais de minuit, heure réglementaire du repas. Comme toujours, boire du café signifie boire de l'eau-de-vie. Tout cela n'est pas suffisant. A la faveur de l'obscurité, les plus hardis escaladent les murs et courent chez le « mastroquet » le plus proche. Au signal convenu, quelle que soit l'heure, le marchand ouvre ses volets et livre les bouteilles que l'on vide en commun à l'atelier.

Il ne faut pas croire que l'alcoolisme soit l'apanage des classes pauvres ; ce fléau étend ses ravages sur la société entière. Quantité d'artisans travaillant à leur compte, ayant une aisance relative, s'en vont chaque matin de café en café jouer l'absinthe avec le patron. Ils font successivement tous les débits et le public trouve cette conduite naturelle.

Le bourgeois, le commerçant ne sont pas plus sages. Chez eux le vin, le cognac, l'eau-de-vie de cidre, la chartreuse sont en grand honneur.

Les repas de famille, eux-mêmes, surtout chez les propriétaires ruraux, sont devenus une cause puissante d'alcoolisme. Le Normand aime la bonne chère : « il faut qu'il *mâque* » (mâcher, manger), a dit Flaubert. Un certain nombre des documents anciens, que nous reproduisons, indiquent cette tendance à se bien traiter. Plus

Digitized by Google

récemment, M. le Dr Tourdot[1] a écrit sur ce sujet un passage très suggestif que nous tenons à citer :

« Il survient dans le courant de l'année une série d'orgies plus ou moins motivées apparemment. Plantées comme des jalons de distance en distance sur le chemin de l'intempérance, elles s'étalent au grand jour, nombreuses, entretenues et soutenues par une vanité, un orgueil aussi déplorables que stupides. En ce qui concerne leur fréquence, comme aussi et surtout le degré qu'elles atteignent, nous ne pensons pas que nulle part ailleurs dans les campagnes on observe rien de comparable. Fêtes de famille, fêtes locales religieuses ou civiques, assemblées, premières communions, périodes du commencemeut et de la fin des grands travaux des champs, telles sont ce qu'on pourrait appeler les causes occasionnelles de ces repas plantureux où l'abondance de la nourriture ingérée étonne et rivalise, dans la mesure du possible, avec la quantité de boissons alcooliques englouties. L'Épiphanie et l'Assemblée viennent généralement en première ligne pour ces sortes d'excès. Il n'est pas jusqu'aux repas de noces qui ne soient plus bruyants et plus ébrieux qu'ailleurs, au moins pour la France, aussi sont-ils fréquemment suivis d'accidents morbides, et récemment encore nous avons eu connaissance d'un cas de gastro-entérite chez un homme marié et qui nécessita les secours médicaux la première nuit qui suivit ses noces. Parmi les fêtes dont nous venons de parler, il en est une que nous croyons toute spéciale dans ce pays et qui, si elle a ses analogies dans d'autres régions agricoles telles que la Beauce par exemple, les surpasse de beaucoup par l'abus des spiritueux. Elle est célébrée en partie double; avant la moisson, c'est « la plus aisée », et après la récolte, c'est « la passée d'août ou caoudet », celle-ci invariablement plus bachique encore que celle-là. Rien n'approche de ces bacchanales insensées où tout le monde se grise à l'envi. Les femmes ne font pas

[1] Tourdot. De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. *Thèse de Paris*, 1886.

Digitized by Google

exception et les enfants suivent facilement l'exemple de leurs parents : tout cela a droit de cité. »

C'est dans ces repas pantagruéliques où sont successivement apportés sur la table tous les produits de la ferme et de la basse-cour : poulets, lapins, canards, dindes, etc., que le Normand fait son *trou*.

Le trou normand consiste dans l'absorption, au milieu du festin, avant le rôti, d'un ou plusieurs petits verres d'alcool. Le maître de la maison fait assaut de politesse envers ses convives afin de les engager à boire, prétendant que cette libation est indispensable pour manger beaucoup et qu'elle est une panacée contre les appétits faibles. Cet usage est un équivalent démocratique et à bon marché des sorbets au rhum, au kirsch, de la classe bourgeoise.

Les études de Krestcky sur l'action de l'alcool dans la digestion permettent de se rendre compte de la nocivité de cette pratique.

Krestcky met 1 centimètre cube de blanc d'œuf dans 20 centimètres cubes d'eau distillée, additionnée d'une quantité fixe de pepsine et d'acide chlorhydrique ; après six ou huit heures, le bloc d'albumine est complètement dissous. Il ajoute au liquide digestif un peu d'alcool et observe un retard dans la dissolution de l'œuf. La dissolution devient même impossible quand le titre de l'alcool dépasse 20 p. 100. Cette expérience intéressante montre que la présence de l'eau-de-vie dans l'estomac a pour effet non d'activer la digestion, mais de l'arrêter.

Un des côtés les plus tristes de l'alcoolisme normand est la détestable habitude de donner aux enfants des boissons fermentées. Le mal ne paraît pas nouveau.

Digitized by Google

« Il est rare qu'un Normand boive de l'eau pure; la nature lui présente des cidres en abondance et la nourrice qui prit soin de son enfance lui fit avaler de cette liqueur assez douce pour flatter son palais, dans cet âge tendre, autant que son propre lait[1]. » Ainsi s'exprimait Le Pecq de la Clôture au XVIII[e] siècle. La chose semble fabuleuse, mais nous avons encore fait du chemin depuis cette époque. Le vin et même l'alcool ont remplacé le cidre. Sous prétexte que les bébés ont des vers, qu'ils ont besoin de « remontant », on leur administre un demi-verre de vin sucré ou un peu d'eau-de-vie. Il est inutile d'ajouter que l'athrepsie, qui survient rapidement dans ce cas, exerce de formidables ravages.

Dès que l'enfant grandit, le cidre et le café entrent de plus en plus dans son alimentation. Comme il n'est pas convenable que les parents aient toutes les douceurs, on lui distribue une part du café familial. Quelle joie pour le père et la mère de voir le tout petit partager leur repas et boire comme un homme.

Nous avons interrogé des bambins de huit à dix ans se rendant à l'école ; la moitié environ prenaient à la maison, comme petit déjeuner, du pain trempé dans une tasse de café mêlé d'eau-de-vie. D'après une enquête faite par nous auprès des instituteurs, un tiers des enfants boivent de l'alcool après le repas. Les petites filles sont victimes des mêmes errements. Plusieurs maîtresses d'école nous ont affirmé avoir vu des élèves ivres l'après-midi et incapables de suivre la classe.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la mortalité infantile soit considérable en Normandie et que

[1] Le Pecq de la Clôture. Observations sur les maladies et constitutions épidémiques de la Normandie. Rouen, 1778.

Digitized by Google

les enfants, ainsi éduqués, conservent dans l'âge viril le goût des liqueurs fortes.

Une grande partie de l'alcool consommé en Normandie, surtout à la campagne, est l'eau-de-vie de cidre. Comme elle est obtenue par la distillation à domicile, chacun s'en va répétant que c'est un produit naturel et d'une innocuité parfaite. « Vous pouvez en prendre, de celle-là, c'est de la bonne ; on sait comment que c'est fait. Ce n'est pas comme les eaux-de-vie de commerce. » Il est grand temps que de pareils préjugés disparaissent.

MM. Dujardin-Beaumetz et Audigé ont ainsi classé les alcools, par ordre d'action nocive croissante :

| | |
|---|---|
| 1° Eaux-de-vie de vin. | Qui renferment presque exclusivement de l'alcool éthylique lorsqu'elles sont convenablement distillées. |
| 2° Eaux-de-vie de poiré. | Qui doivent leur puissance toxique supérieure à la présence des alcools propylique, anantylique et caprylique. |
| 3° Eaux-de-vie de marc de raisins et de cidre. | |
| 4° Eaux-de-vie de grains. | Qui sont très nocives parce qu'elles renferment des alcools propylique, butylique et amylique. |
| 5° Eaux-de-vie de betterave et de mélasse de betterave. | |
| 6° Eaux-de-vie de pomme de terre. | Les plus toxiques parce qu'elles contiennent en proportion variable des huiles essentielles composées d'alcools butylique et amylique. |

L'eau-de-vie de cidre occuperait le troisième rang.

Plus récemment, M. Joffroy, étudiant à nouveau la toxicité des alcools, est arrivé aux résultats suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Un litre d'alcool éthylique pur, supposé à 50°, tue | | 64$^{k}$,102 |
| — d'eau-de-vie de Montpellier, | — | 64$^{k}$,506 |
| — de kirsch, | — | 64$^{k}$,603 |
| — de rhum de la Martinique, | — | 64$^{k}$,947 |

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| Un litre de cognac 1893, supposé à 50° tue | | | 65k,006 |
| — | d'eau-de-vie de cidre, | — | 65k,115 |
| — | d'Armagnac, | — | 65k,129 |
| — | de marc de Bourgogne, | — | 68k,079 |
| — | de prunes, | — | 68k,199 |

L'eau-de-vie de cidre serait donc plus toxique que le kirsch, le rhum, le cognac.

Du reste, ces conclusions ont amené l'éminent professeur à défendre cette opinion que les méfaits de l'alcoolisme doivent être plutôt attribués à la quantité d'alcool consommé qu'à sa mauvaise qualité, qu'autrement dit toute eau-de-vie est très nocive. « Le tableau ci-dessus montre qu'entre le chiffre minimum 64k,102 et le chiffre maximum 68k,199, la différence est bien faible et que l'alcool éthylique est presque aussi toxique que les autres. Les différentes préparations de l'alcool ne font varier que dans des limites assez restreintes le coefficient de toxicité. Nous sommes entièrement autorisé à affirmer que la mauvaise qualité des eaux-de-vie a joué un rôle moindre qu'on n'a pu le supposer dans le développement de l'alcoolisme et que le facteur de beaucoup le plus important — le seul important — est l'augmentation de la consommation. Il importe donc peu d'améliorer la qualité de l'alcool, de lui enlever ses impuretés, de le rectifier. Si on veut enrayer les progrès de l'alcoolisme, si on veut l'atteindre dans son origine, dans sa cause véritable, il est indispensable d'arriver à diminuer la consommation de l'eau-de-vie ; c'est là que le mal a ses racines et c'est là qu'il convient de l'attaquer, si l'on veut réellement arriver à quelque résultat[1]. »

[1] Clinique de M. le professeur Joffroy. *Gazette des Hôpitaux*, décembre 1896.

Digitized by Google

Les généralités qui précèdent, quoique s'appliquant à la Normandie tout entière, concernent surtout le département de l'Eure. Médecin depuis plusieurs années de l'asile des aliénés d'Evreux, nous étions à même de voir le péril alcoolique dans toute son étendue. Nous n'avançons rien que nous n'ayons contrôlé et notre unique but est de consigner dans ce travail nombre de documents permettant d'étudier le bilan de l'alcoolisme dans l'Eure pendant la plus grande partie du XIXe siècle.

## I

### DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION ALCOOLIQUE

Qui pense encore quelquefois au temps où l' « eau-de-vie » était vendue comme remède chez les apothicaires? Cette époque n'est pourtant pas très éloignée de nous, puisque l'édit qui permettait la vente de l'alcool en détail date de 1674. Dès lors, les abus ne tardèrent pas à se manifester, comme le témoignent ces deux citations de La Bruyère [1] :

« Celui-là est sobre et modéré qui ne s'enivre que de vin ; l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu insipide ; ils cherchent à réveiller leur goût déjà éteint par des eaux-de-vie et par toutes les liqueurs les plus violentes ; il ne manque à leur débauche que de boire de l'eau forte. »

Et ailleurs : « Si nous entendions dire des Orientaux qu'ils boivent ordinairement d'une liqueur qui leur

[1] La Bruyère. De la cour. Des jugements.

Digitized by Google

monte à la tête, leur fait perdre la raison et les fait vomir, nous dirions : cela est bien barbare. »

L'usage de l'alcool ne s'était pas uniquement développé à la cour, il avait rapidement gagné la France entière. Une série d'édits royaux que nous avons trouvés dans le *Recueil des ordonnances, édits, déclarations et arrêts de Sa Majesté sur le fait des aides de Normandie* (Rouen, 1723) montre que l'habitude de boire de l'eau-de-vie était déjà générale dans cette province à la fin du XVII^e^ siècle et que des marchands en débitaient même « à porte-col » au coin des rues pour quelques deniers. (Voir les documents annexés.)

L'alcool absorbé à cette époque était obtenu uniquement par la distillation du vin. Le gouvernement royal, qui tirait de gros revenus du commerce des vins, avait formellement interdit au commencement du XVIII^e^ siècle (1713) l'industrie des eaux-de-vie de mélasse, grains, bière, marc de raisins et hydromel. Cet édit, que nous rapportons, permettait seulement la fabrication de l'eau-de-vie de cidre et de poiré dans les provinces de Normandie et de Bretagne, « parce qu'un des principaux revenus de ces deux provinces provient des arbres fruitiers qui y croissent en abondance .» Il était basé non seulement sur la raison financière, mais encore sur la nocivité de ces produits au point de vue de la santé publique, ce qui est assez curieux à signaler en passant.

Le XVIII^e^ siècle fut pour l'alcoolisme une période de généralisation. Un savant médecin de l'époque, docteur-régent à Caen, a consigné, dans des travaux jouissant d'une certaine notoriété, des observations qui intéressent l'état normal et la situation économique des populations. « Les hommes de ce pays, dit-il, sont

Digitized by Google

robustes, bien constitués, grands, communément bien de figure, ingénieux, adroits dans les arts, adonnés spécialement à la culture des terres qu'ils cultivent avec beaucoup d'intelligence quoiqu'on leur reproche d'être attachés à la routine ; ils sont courageux et fiers de leur opulence, qu'ils ont grand soin de ne pas cacher, voulant jouir à découvert de leur prospérité... Ils étalent à l'envi leur germe de magnificence dans la parure et la bonne chère ; ils sont même devenus gourmands. Et maintenant que les deux tiers des habitants sont des laboureurs opulents en état d'acheter les terres qu'ils cultivent encore, ou de riches fabricants qui doivent leur aisance à l'industrie, maintenant, dis-je, que le pays abonde en espèces, on est étonné de la quantité de vins et de liqueurs spiritueuses qui s'y consomment[1]. »

Le fléau n'était pas cependant comparable à ce qu'il est aujourd'hui. L'intempérance restait un mal individuel, on comptait les ivrognes. Au XIX^e^ siècle au contraire la sobriété semble l'exception, l'éthylisme devient une maladie générale atteignant plus ou moins les familles dans chacun de leurs membres ; on peut dire de cette affection ce que le fabuliste disait de la peste :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

La statistique officielle donne à l'Eure le second rang parmi les départements normands classés selon l'importance de leur consommation alcoolique, le premier étant attribué à la Seine-Inférieure. Des hommes éminents, connaissant à fond ces deux départements, pensent qu'en réalité l'Eure occupe la première place. La Seine-Inférieure contient, en effet, une énorme population

[1] Le Pecq de la Clôture, *loco citato*.

Digitized by Google

flottante (marins des ports, étrangers, baigneurs des villes d'eaux), qui boit beaucoup et augmente le chiffre de l'alcool absorbé sans que l'habitant en prenne sa part. De plus, l'Eure étant un pays essentiellement rural, les bouilleurs de cru y sont beaucoup plus nombreux.

Le développement de l'alcoolisme dans l'Eure pendant le XIX^e^ siècle a été prodigieux. Afin de s'en rendre compte dans son ensemble, nous avons tracé le graphique suivant qui indique, pour chaque année de 1827 à 1898, l'effectif de la population et le total d'hectolitres d'alcool consommé (fig. 1).

En examinant la courbe de l'alcool, on voit que, tout en étant d'une façon générale ascensionnelle, elle présente d'assez grandes irrégularités. La marche de la consommation éthylique de l'Eure peut donc être divisée en plusieurs périodes.

De 1827 à 1847. — *Période d'augmentation progressive.* Le chiffre des hectolitres d'alcool monte peu à peu :

| | |
|---|---|
| 1827 | 8.652 |
| 1830 | 9.202 |
| 1835 | 10.819 |
| 1837 | 11.001 |
| 1838 | 12.285 |
| 1840 | 14.181 |
| 1842 | 15.338 |
| 1844 | 16.033 |
| 1847 | 17.351 |

De 1848 à 1857. — *Période de diminution,* présentant deux grands minima :

| | |
|---|---|
| 1848 | 14.839 |
| 1854 | 12.678 |

La faible consommation de cette époque a peut-être un certain rapport avec la Révolution de Février et les

Digitized by Google

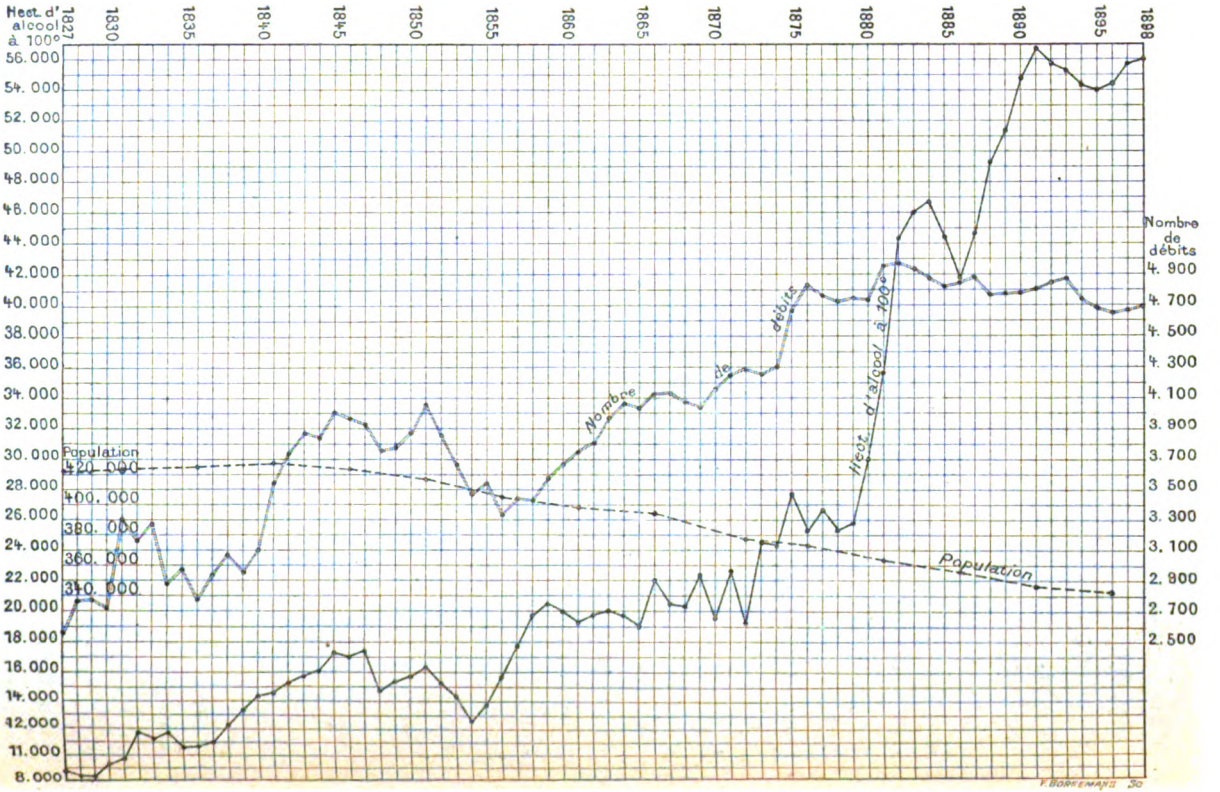


Fig. 1. — Tableau comparatif du mouvement de la population, de la consommation alcoolique et du nombre

troubles politiques ou sociaux qui la suivirent. Notons aussi que la loi restrictive des cabarets date de 1851. Il est curieux de rapprocher cette diminution du même fait constaté pour le Finistère dans notre précédent travail.

De 1858 à 1871. — *Période stationnaire*. La consommation, qui s'était élevée en 1858 à 20000 hectolitres environ, oscille pendant quinze ans autour de ce chiffre.

De 1872 à 1898. — *Période d'augmentation excessive et brusque*, surtout à partir de 1879. — La courbe fait un véritable saut.

| | | |
|---|---|---|
| 1873 . . . . . | 24.541 | hectolitres. |
| 1875 . . . . . | 27.863 | — |
| 1880 . . . . . | 30.071 | — |
| 1882 . . . . . | 44.385 | — |
| 1884 . . . . . | 46.755 | — |
| 1891 . . . . . | 56.652 | — |

A quoi attribuer cet énorme accroissement survenu en quelques années ? Deux événements importants méritent d'attirer notre attention à ce sujet:

Le 14 décembre 1875, l'Assemblée nationale rétablissait le privilège des bouilleurs de cru[1], qui furent dispensés de toute déclaration préalable et affranchis de l'exercice.

Le 17 juillet 1880, était promulguée la loi autorisant l'ouverture de tout débit de boissons après une simple déclaration.

[1] La loi du 20 juillet 1837, complétée par celle du 16 août 1839, comprit sous la dénomination de bouilleurs de cru et dispensa de l'exercice les propriétaires et fermiers qui distillent exclusivement les vins, cidres, poirés, marcs, lies, cerises et prunes provenant de leurs récoltes.

Les lois des 2 août 1872 et 21 mars 1874 modifièrent légèrement le privilège ainsi concédé en le réduisant à une consommation familiale, exonérée d'impôt, de 40 litres, puis de 20 litres d'eau-de-vie par an.



Digitized by Google

La question des bouilleurs de cru a soulevé dans le Parlement des luttes passionnées. Les représentants des pays de production ont soutenu qu'il était logique et juste que le cultivateur pût disposer, comme il le veut, de la récolte, fruit de son travail. Mais lorsqu'on voit le mal fait au pays par l'alcoolisme, lorsqu'on considère que cet alcoolisme a pour unique facteur l'excès d'eau-de-vie absorbée, l'hygiéniste a le droit de demander s'il est raisonnable de laisser le bouilleur consommer et faire consommer à sa guise l'eau-de-vie de sa récolte. La France se trouve aujourd'hui dans la nécessité absolue de diminuer sa consommation éthylique. C'est pour elle une question de vie ou de mort. A quoi bon alors fournir presque gratuitement aux habitants des campagnes un breuvage empoisonné qui ne pourra amener que leur déchéance physique, intellectuelle et morale? La légende de l'alcool bienfaisant, de l'alcool nourricier, a trop longtemps duré.

Si l'on veut venir en aide aux agriculteurs, il y a d'autres moyens d'y arriver que de les gratifier d'un pareil cadeau. Le jour où le bouilleur paiera l'impôt de l'eau-de-vie fabriquée par lui, il sera beaucoup moins porté à en faire une consommation individuelle ou familiale. Celle-ci diminuera certainement; c'est là le but à atteindre.

Le principal facteur de l'accroissement éthylique survenu dans l'Eure depuis 1873 doit être attribué aux bouilleurs de cru. Au fur et à mesure que la production de cidre s'élève, leur nombre augmente (16.256 en 1887 — 23.733 en 1895) et l'eau-de-vie devient de plus en plus abondante. Le graphique 2 fait parfaitement ressortir la vérité de ce que nous avançons.

Digitized by Google

Quant à la loi de 1880 sur les débits de boissons, elle semble avoir exercé une influence moins néfaste. La consommation alcoolique a doublé, il est vrai, depuis cette date, mais ce fait n'est peut-être pas imputable aux cabarets car le chiffre en était déjà si élevé qu'il reste à peu près stationnaire (fig. 1).

*Marche de la consommation d'alcool par 1.000 habitants et par année, calculée sur le chiffre de la population totale* :

| | EURE. litres. | FRANCE. litres. |
|---|---|---|
| 1827 | 2 | » |
| 1830 | 2,21 | 1,12 |
| 1835 | 2,54 | 1,10 |
| 1840 | 3,32 | 1,40 |
| 1845 | 4,08 | 1,60 |
| 1850 | 3,73 | 1,46 |
| 1855 | 3,43 | 2 |
| 1860 | 5,02 | 2,27 |
| 1865 | 4,82 | 2,34 |
| 1870 | 5,18 | 2,32 |
| 1875 | 7,45 | 2,82 |
| 1880 | 8,26 | 3,64 |
| 1885 | 11,70 | 3,85 |
| 1890 | 15,70 | 4,35 |
| 1895 | 15,80 | 4,07 |
| 1898 | 16 | 4,28 |

L'examen de ce tableau nous amène au même résultat que celui donné par le graphique de l'alcool.

De 1825 à 1845 : augmentation progressive de 2 litres à 4l,08.
— 1845 à 1855 : diminution de 4l,08 à 3l,43.
— 1855 à 1870 : période stationnaire.
— 1875 à 1890 : augmentation prodigieuse et très rapide de 7l,45 à 16 litres.

Le département de l'Eure a toujours eu une consom-

Digitized by Google

mation alcoolique plus élevée que la moyenne de la France, mais le mal a atteint, surtout depuis trente ans, une intensité telle qu'il est de nature à effrayer les esprits les plus optimistes.

Les chiffres de notre statistique portent sur l'alcool ramené à 100°, ainsi que le fait l'Administration des contributions indirectes. L'eau-de-vie, telle qu'elle est bue, marque environ 50°, de sorte que les 16 litres de 1898 représentent en réalité 32 litres d'eau-de-vie par tête, pendant le cours de l'année. Etant donné qu'un litre contient 40 petits verres, nous arrivons au total de 1.280 petits verres.

Si, d'autre part, on admet que l'alcool n'est guère consommé que par 1/3 des habitants, déduction faite des jeunes enfants, des femmes et des gens sobres, on voit que le buveur du département de l'Eure absorbe annuellement 96 litres d'eau-de-vie commerciale, représentant la valeur de 3.800 petits verres.

Si ce nombre paraît incroyable et si l'on doute de nos renseignements, il nous est possible de citer le nom d'un petit village de 300 habitants où les débitants vendent 100 litres d'eau-de-vie par mois.

## II

### DÉBITS DE BOISSONS

L'énorme développement alcoolique a été accompagné d'une multiplication des débits. Les cafés et les cabarets sont des établissements indispensables dans notre société moderne. Ils offrent des lieux de réunion et de rendez-vous d'affaires très licites à beaucoup de personnes qui

Digitized by Google

n'en ont pas d'autres. Malheureusement, ils servent aussi trop souvent à la satisfaction d'un goût funeste. L'expérience a montré que la consommation alcoolique n'était pas toujours en rapport avec le nombre des débits. En Suisse, par exemple, le conseil fédéral a remarqué que le montant d'hectolitres absorbés était précisément plus fort dans les cantons qui avaient le moins de débits. Toutefois leur abondance est une tentation pour quantité de gens recrutés en général dans la partie la plus nombreuse et la moins éclairée de la population. Au cabaret l'homme oublie le travail et l'ordre ; il y trouve la misère. Que reste-t-il pour la vie, quand le tiers ou la moitié du salaire passe en boissons ?

Dans le département de l'Eure les débits pullulent ; il n'y a pas d'agglomération si petite soit-elle qui ne compte quelques cabarets. Leur chiffre semble même avoir atteint toute limite possible, car il descend un peu depuis 1882, certainement en raison de la dépopulation (fig. 1).

Voici quelle en a été la progression depuis 1827.

| | EURE | | | | FRANCE (NON COMPRIS PARIS) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Années | Débits. | | | | Débits. | | | |
| 1827 | 2.565 | soit 1 débit pr | 164 | hab. | 281.847 | » | | |
| 1830 | 2.717 | — | 156 | — | 283.023 | » | | |
| 1835 | 2.992 | — | 141 | — | » | » | | |
| 1840 | 3.097 | — | 137 | — | » | » | | |
| 1845 | 4.002 | — | 105 | — | » | » | | |
| 1850 | 3.887 | — | 107 | — | 350.424 | » | | |
| 1855 | 8.531 | — | 114 | — | 291.244 | » | | |
| 1860 | 3.679 | — | 108 | — | » | » | | |
| 1865 | 4.022 | — | 98 | — | 351.048 | » | | |
| 1870 | 4.138 | — | 91 | — | » | » | | |
| 1875 | 4.655 | — | 86 | — | 342.622 | soit 1 débit pour | 109 | hab. |
| 1880 | 4.709 | — | 79 | — | 356.863 | — | 101 | — |
| 1885 | 4.839 | — | 74 | — | 399.145 | — | 94 | — |
| 1890 | 4.793 | — | 74 | — | 413.141 | — | 94 | — |
| 1895 | 4.693 | — | 74 | — | 424.575 | — | 94 | — |
| 1898 | 4.689 | — | 72 | — | 425.607 | — | 94 | — |

Digitized by Google

Le chiffre de 72 habitants pour un débit est inouï si l'on considère que l'Eure est un pays agricole, récoltant beaucoup de pommes, où le nombre des bouilleurs de cru est considérable. En ne comptant que la population adulte, on arrive au chiffre de 25 personnes pour entretenir un cabaretier.

Si nous en croyons un curieux passage que nous avons rencontré dans la collection du *Musée des familles*, il y a nombre d'années que la profession d'aubergiste est lucrative en Normandie :

« Quand on n'est pas herbager, en Normandie, il faut être aubergiste. La cuisine est en permanence. On ne vide les verres que pour remplir les brocs. Si l'on vend des bœufs, c'est au cabaret; si l'on achète des bœufs, c'est au cabaret. Le cabaret est la Bourse. Si l'on se rencontre, c'est pour entrer au cabaret; si l'on part, on entre au cabaret; si l'on discute, on entre au cabaret; si l'on arrive, on s'embrasse au cabaret; si l'on pleure, on se console au cabaret. Le cabaret consomme ce que l'herbage produit. On ne saurait parler sans boire. Comme en Belgique on offre une choppe de bière à son voisin, en Normandie on offre une tasse de café au passant. Le café coule comme de l'eau. Un jour de marché, il n'est pas rare de voir les fermiers et les maquignons avaler quinze ou seize tasses de café. On en connait même qui, dans les grandes occasions, en absorbent vingt-cinq ou trente. Le café aide aux transactions : mais ces sortes d'opérations commerciales sont encouragées par les *demoiselles* du Calvados.

Honni soit qui mal y pense! Il ne s'agit ici ni de Paphos, ni de Cythère : les *demoiselles* du Calvados sont des petits verres très grands, qui contiennent à peu près la valeur de deux ou trois verres à liqueur ordinaires. On ne saurait se souhaiter le bonjour, ou conclure un marché, sans prendre une *demoiselle* du Calvados, pleine jusqu'au bord de cognac ou d'eau-de-vie de cidre. Les vingt tasses de café ont pour compagnes sept ou huit demoiselles du Calvados.

Digitized by Google

En Normandie, les estomacs sont doublés de zinc et les gosiers à l'épreuve du feu. A la fin d'un repas, l'usage veut que les convives prennent le café, le pousse-café, la poussette, la rincette et la sur-rincette. On parle ici de gens sobres. Les autres ne comptent pas[1]. »

Il est instructif d'examiner quelle a été l'influence de la législation sur le nombre des débits. De 1852 à 1880, les cabarets ont été sous le régime de la loi du 29 décembre 1851 : *aucun café, cabaret ou autre débit de boissons à consommer sur place ne pourra être ouvert à l'avenir sans la permission préalable de l'autorité administrative.* La figure 1 nous apprend qu'à partir de 1851 le chiffre des débits descend peu à peu jusqu'à 1856 et tombe de 4.058 à 3.318. Il remonte ensuite progressivement jusqu'à 1876, l'administration s'étant probablement montrée plus tolérante.

La loi du 17 juillet 1880, qui subsiste encore, abroge cette disposition et permet l'ouverture de tout café après une simple déclaration à la mairie. Le montant des débits a augmenté de 230 pendant l'année qui a suivi la promulgation de cette loi, de 10 seulement l'année suivante. Il a diminué légèrement depuis 1882, mais moins rapidement que le nombre des habitants, de sorte que, toute proportion gardée, le total des cabarets reste de plus en plus scandaleux.

## III

### L'ALCOOL ET LE CIDRE

« Le parisien s'imagine encore que les Normands boivent du cidre... ils boivent de l'eau-de-vie, et dans des

[1] Amédée Achard. Voyage en France : Normandie, dans le *Musée des familles*, 1852.

Digitized by Google

proportions effrayantes, » dit M. le Dr Brunon. Cette spirituelle boutade ne doit pas être prise à la lettre. Le cidre est toujours la boisson habituelle des Normands. Chaque famille achète des pommes en automne et fabrique elle-même la provision de l'année. Ce cidre appelé « boisson » est fait en étendant le jus de la pomme de la moitié ou des deux tiers d'eau ; il contient environ 2 et demi à 3 p. 100 d'alcool. On le sert ainsi sur la table. Une certaine quantité de cidre pur est mise en réserve et utilisée au dessert, dans les grandes circonstances, en guise de champagne.

L'usage du cidre ne remonte pas à une haute antiquité. Le moyen âge ne connut guère que la bière, et saint Louis, en temps de disette, défendit de faire de la bière en Normandie, à cause de la cherté des grains. C'est en basse Normandie, dans les vallées de la Risle et de la Touques, que se développa d'abord la culture du pommier. Le cidre était la boisson usuelle dans cette région au XIVe siècle, comme le montre une chanson bachique insérée dans le recueil des Vaux de Vire :

On plante des pommiers ès bords
Des cimetières, près des morts,
C'est pour nous remettre en mémoire
Que ceux, dont gisent-là les corps,
Comme nous ont aimé à boire.

La région de Rouen et la rive droite de la Seine n'abandonnèrent la bière pour le cidre que beaucoup plus tard, à la fin du XVIe siècle. Au grand banquet que l'archevêque Georges d'Amboise donna en 1513 à Rouen, banquet qui dura trois jours, on servit de l'hypocras blanc, vermeil et clairet, du vin blanc de Beaune, des vins d'Anjou, de Paris, de Gascogne, un poinçon, quatre demi-queues

Digitized by Google

et quatre hambourgs de bière, mais de cidre, il n'en fut pas question[1]. Un auteur de la fin du XVI[e] siècle, Julien de Paulmier, dit à ce sujet :

« Il pourrait sembler que le sidre n'était anciennement si commun en Normandie qu'il est de présent, d'autant qu'il ne se trouve monastère, ne château, ne maison antique où il n'y ait vestiges manifestes et apparentes ruines de brasseries de bière qu'on y soulait faire pour la provision ordinaire et il n'y a pas cinquante ans qu'à Rouen et en tout le pays de Caux, la bière était le boire commun du peuple comme est de présent le sidre[2]. »

Aujourd'hui les pommiers couvrent la Normandie et la production du cidre augmente d'année en année. Jusqu'en 1865 la consommation de cette boisson dans l'Eure a varié entre 160.000 et 240.000 hectolitres. Elle s'est considérablement développée depuis cette époque pour atteindre, les années de bonne récolte, un chiffre colossal que le siècle n'avait jamais connu.

Ces années privilégiées sont :

| | | |
|---|---|---|
| 1875 . . . . . | 727.000 | hectolitres. |
| 1877 . . . . . | 501.000 | — |
| 1886 . . . . . | 672.000 | — |
| 1893 . . . . . | 967.000 | — |
| 1894 . . . . . | 1.525.000 | — |
| 1895 . . . . . | 954.000 | — |

Cette quantité énorme d'hectolitres sera certainement dépassée encore en 1901, car les pommiers plient sous le poids des fruits et les cultivateurs disent n'avoir jamais vu, de mémoire d'homme, pareille abondance.

[1] R. de Beaurepaire. Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge. Evreux, 1863.

[2] Julien de Paulmier. Traité du vin et du sidre. Caen, 1589.

Digitized by Google

Quelle corrélation existe-t-il entre la consommation du cidre et celle de l'alcool ? Les avis sont profondément divisés sur ce point. Dans un discours prononcé en 1895 à la Chambre des députés [1], M. Camille Fouquet, député de l'Eure, s'exprimait ainsi : « ... Les boissons que nous employons ne valent que par la quantité d'alcool qu'elles contiennent, et, comme M. Lannelongue le faisait observer dans la dernière séance, dans différentes régions de la France les populations ont un tempérament qui s'est adapté petit à petit aux différentes espèces de boissons et, au fond de la quantité de liquide qu'elles absorbent, on se propose toujours pour but de retrouver une quantité d'alcool à peu près constante.

« Par conséquent, dans les pays à cidre, par exemple, quand la récolte est faible en fruits, il est tout naturel que l'année suivante, pour compenser l'alcool qui fait défaut dans le cidre, on ait recours à l'eau-de-vie ; constamment aussi on constate, dans les comptes rendus que l'administration des finances nous donne tous les ans sur les recettes du trésor, que ces années-là, les recettes de l'alcool augmentent, et on lit, invariablement, l'explication suivante : cette augmentation a pour origine la faible récolte en vin et en cidre de l'année précédente.

« Mais depuis bien des années l'administration des finances n'a jamais voulu accepter la réciproque, à savoir que toutes les fois qu'il y a une récolte abondante en cidre, l'année suivante on doive consommer beaucoup moins d'eau-de-vie. Pour expliquer ce fait, l'administration des finances a toujours jugé à propos de faire intervenir la fraude.

« Eh bien ! cela n'est pas vrai. Au contraire, si l'on boit

[1] *Journal officiel* du 9 juin 1895.

Digitized by Google

moins d'eau-de-vie dans l'année qui suit une brillante récolte en pommes, c'est uniquement parce qu'on a le cidre à meilleur marché, qu'on en boit en plus grande quantité, qu'il renferme beaucoup plus d'alcool et qu'on serait bien innocent, si je puis m'exprimer ainsi, d'aller au cabaret acheter de mauvaise eau-de-vie, de mauvais alcool... »

L'honorable M. Camille Fouquet connaît beaucoup mieux que nous le département de l'Eure, et son opinion a une réelle valeur. Cependant il n'est pas absolument exact qu'une année de grande consommation de cidre soit toujours une année de faible consommation alcoolique. La figure 2 l'indique. De plus, si cette thèse était vraie, les habitants de l'Eure qui boivent depuis trente ans beaucoup plus de cidre qu'antérieurement ne devraient plus connaître le mal alcoolique. Les faits sont là, irréfutables, pour montrer qu'on n'a jamais absorbé autant d'eau-de-vie que du jour où le cidre est devenu très abondant.

Quand la récolte des pommes est faible, le propriétaire commence par fabriquer sa provision de cidre et vend le surplus un bon prix ; il n'a pas intérêt à distiller. Si, au contraire, les fruits abondent, les tonneaux sont vite pleins, la mévente arrive et l'alambic transforme la boisson en eau-de-vie. Telle est la façon dont les choses se passent à la campagne. Les bonnes années de pommes remplissent les caves d'alcool. Nous connaissons des personnes qui ont encore en réserve des stocks de calvados provenant de la grande récolte de 1893.

C'est à cette accumulation d'eau-de-vie dans le pays qu'est due la baisse de l'alcool constatée par les contributions indirectes depuis 1894, baisse tout illusoire et

Digitized by Google

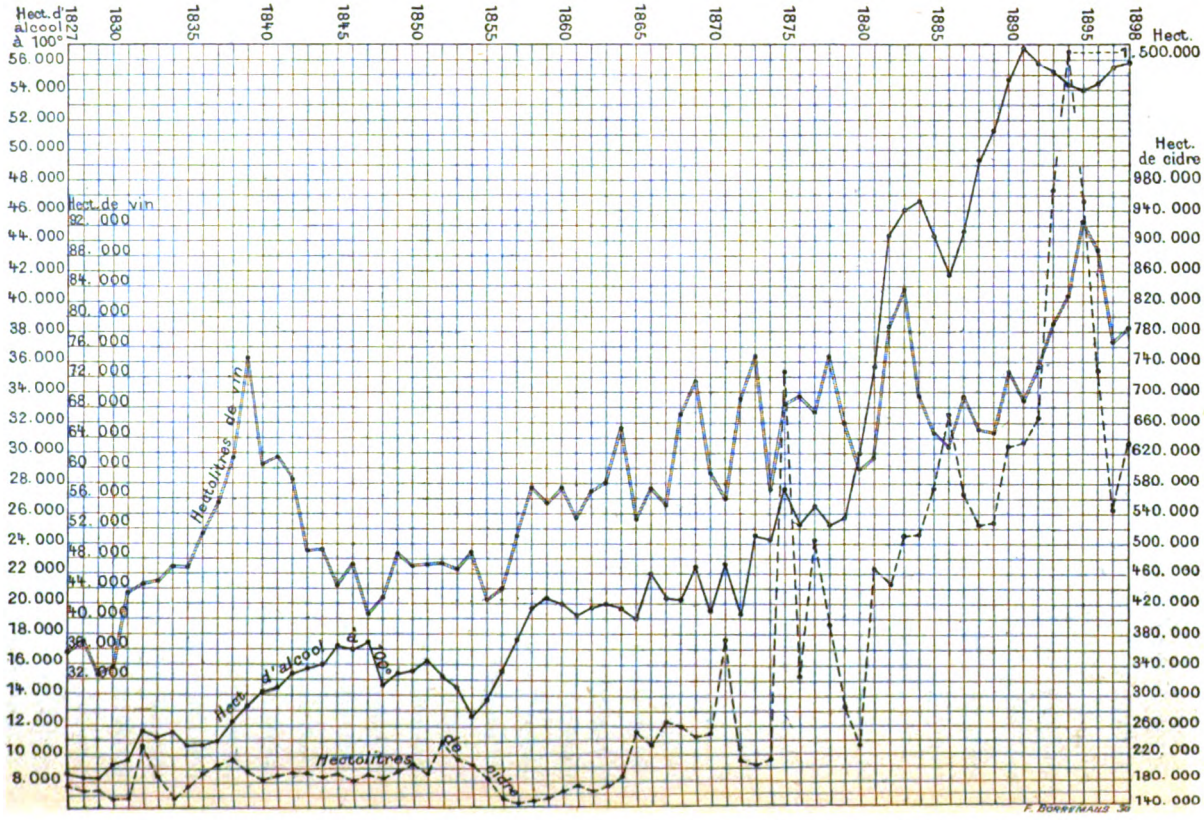


Fig. 2. — Consommation de l'alcool, du vin et du cidre dans l'Eure, depuis 1827.

Digitized by Google

qui disparaît au fur et à mesure que la provision s'épuise.

1900 est également une année exceptionnelle. Déjà on fait bouillir le cidre de l'an dernier devenu inutile; les pommes auront une faible valeur commerciale, et comme le cidre ne peut se conserver longtemps, on en fera de l'eau-de-vie. Nous sommes persuadé que l'alcoolisme va sévir avec une nouvelle intensité ; l'avenir dira si nos prévisions sont justes.

## IV

### L'ALCOOL ET LE VIN

Le cidre n'est pas l'unique boisson des Normands; le vin joue également un certain rôle dans l'alimentation et a même été de tout temps connu et apprécié. S'il est aujourd'hui supplanté par le cidre, il a une histoire bien plus ancienne que lui. Antérieurement à l'arrivée des Normands, les vignes n'étaient guère cultivées dans la contrée; les habitants se procuraient facilement les vins de la Gascogne, du Poitou, de l'Ile-de-France et de la Bourgogne. Quand les ducs de Normandie se déclarèrent indépendants et entrèrent en lutte avec le roi de France, cet état de choses fut modifié. La nécessité força les Normands, menacés d'une disette absolue de vins, à imiter en grand la conduite des moines qui, pour n'être pas privés du vin destiné à la célébration de la messe, avaient eux-mêmes planté des vignes sur les coteaux voisins de leurs églises. Ce fut donc pendant le XI[e] et le XII[e] siècle que les vignobles du pays acquirent leur plus haut degré de prospérité [1]. L'avènement de

[1] Léopold Delisle. Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge.

Digitized by Google

Henri II en arrêta l'extension car, sous son règne, les vins d'Aquitaine entrèrent librement dans les ports de la Manche. Le coup fatal fut porté par la conquête de Philippe-Auguste ; les vins de France envahirent de nouveau les marchés et les vignobles normands ne furent guère conservés que dans quelques vallées (bords de la Seine, de l'Epte, de l'Eure, de l'Iton).

Le vin a toujours été en honneur en Normandie. L'usage en était sinon habituel, du moins assez fréquent dans la classe rurale au moyen âge. A cette lointaine époque, le paysan mettait du gingembre dans le vin pour lui donner une saveur plus forte. Plusieurs de ces textes dont s'éclaire la vie privée au XIV^e^ siècle montrent l'usage du vin dans les ménages de la condition la plus vulgaire, dès qu'il s'agissait de recevoir des amis. On voit dans l'un d'eux que la femme d'un valet charretier, ayant à traiter deux hôtes, « mist la nappe, du pain et noys pour mengier et bailla deux pos pour aler querir du vin en la ville. » Les tavernes où l'on débite le vin et où l'on mange se répandent au XIV^e^ siècle [1].

Cette boisson était, à plus forte raison, commune sur la table des riches, comme le témoigne ce passage de Gabriel Dumoulin :

« Le vivre des Normands dans leur ordinaire est assez eschars et modeste, ils se traitent toutefois assez bien. Les visites chez la noblesse sont ordinaires et leurs repas alors comme des festins. Leur boire plus commun est le cidre et le poiré pour la populace et serviteurs. Les femmes pour la pluspart, au moins les nobles, n'y boivent que du petit cidre ou quelquefois du gros bien trempé. Le vin ne laisse pas d'estre commun dans les bonnes maisons.

[1] Baudrillart. Les populations agricoles de la France (Normandie et Bretagne).

Digitized by Google

« Aux fêtes des paroisses, au Carnaval et autres occasions, comme aux nopces, baptesmes des enfans, relevées de couches et don du pain bénit, les Normands font ordinairement des festins et invitans tous leurs parents et amis font grande chère. Il est bien vray que la misère du temps et les grands subsides dont le peuple est chargé, en rabatent maintenant beaucoup du passé [1]. »

La consommation du vin n'a fait que croître dans l'Eure depuis le commencement du siècle, sauf pendant la période 1843-1858 correspondant aux ravages des vignobles français par l'oïdium.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1830. . . . | 33.430 hectolitres, soit | 7l,10 par | habitant. |
| 1835. . . . | 46.724 | — 11 | — |
| 1840. . . . | 60.451 | — 14,20 | — |
| 1845. . . . | 44.868 | — 10,60 | — |
| 1850. . . . | 47.664 | — 11,40 | — |
| 1855. . . . | 42.387 | — 10,40 | — |
| 1860. . . . | 59.947 | — 14,50 | — |
| 1865. . . . | 53.740 | — 13,60 | — |
| 1870. . . . | 59.787 | — 15,80 | — |
| 1875. . . . | 68.147 | — 18,20 | — |
| 1880. . . . | 60.020 | — 16,40 | — |
| 1885. . . . | 64.883 | — 18,10 | — |
| 1890. . . . | 72.588 | — 20,80 | — |
| 1895. . . . | 92.258 | — 27 | — |

Il est intéressant de rechercher s'il existe quelque connexion entre le vin et l'alcool. Nos recherches montrent que leur consommation semble le plus souvent augmenter ou diminuer parallèlement : années 1875, 1882, 1886, 1891, 1895, etc.

D'après l'étude de nos documents, on voit que la progression de la consommation a porté à la fois sur l'al-

[1] Gabriel Dumoulin. Histoire générale de la Normandie. Rouen, 1631.

Digitized by Google

cool, le cidre et le vin. Ce fait est imputable au développement de la richesse publique. Partout les terres sont mieux labourées, mieux engraissées ; les jachères ont disparu. La généralisation des prairies artificielles permet l'élevage d'une plus grande quantité de bestiaux. On a tiré un meilleur parti du colza et de la betterave. Les procédés agricoles ont été perfectionnés. Même progrès du côté de l'industrie : des usines se sont installées sur les cours d'eau, apportant la prospérité dans les vallées.

Ce favorable changement, survenu depuis moins de cinquante ans, a transformé les conditions de l'existence. Les salaires des journaliers, les gages des domestiques, valets de ferme, bergers, charretiers ont bénéficié dans ce pays d'une hausse plus marquée que dans les autres provinces de la France. Il en est résulté une amélioration considérable du bien-être général. On vit mieux qu'autrefois : d'où l'accroissement des différentes boissons. Malheureusement le Normand n'a pas su profiter en sage des bienfaits de la civilisation. L'alcool qui déprave et qui tue a eu ses préférences. Nous allons examiner quelles ont été les suites au point de vue social (population, criminalité, suicide, aliénation, etc.).

## V

### L'ALCOOL ET LA POPULATION

La Normandie est une des contrées de la France où la dépopulation se fait le plus vivement sentir. Il ne s'agit pas seulement d'un ralentissement dans l'augmentation normale des habitants, mais d'une diminution

Digitized by Google

très appréciable par la baisse du total des naissances, à laquelle se joint dans certaines régions l'accroissement sensible du chiffre de la mortalité. La Manche, le Calvados, l'Orne et l'Eure ont aujourd'hui une population bien inférieure à celle constatée en 1801. La Seine-Inférieure doit son meilleur rang à l'immigration dans les deux grands centres, Rouen et le Havre, ainsi qu'à la natalité encore forte de ses marins. Cette situation dépend avant tout d'un état d'esprit profondément inquiétant : on est résolu à ne plus avoir d'enfants, ou du moins à en limiter le nombre, et cela dans un pur profit égoïste. Chacun veut jouir le plus possible de l'existence sans augmenter ses charges, chacun ne veut mettre au monde que des hommes aisés, heureux ou, tout au moins, supposés tels. Ce sont les moins pauvres qui se livrent à ce calcul, alors que l'intérêt général exige des familles nombreuses chez les riches, afin de pouvoir compter sur cette bonne moyenne de capacités et de qualités qui fait la valeur d'un peuple. Une telle manière d'envisager la vie humaine finira par tuer dans son germe toute énergie créatrice. Le Normand meurt de sa richesse. Étrange objectif que celui qui fait sortir la stérilité et le néant de l'opulence elle-même !

Le département de l'Eure comptait en 1841 425.780 habitants ; le recensement de 1896 n'en accusait plus que 340.652 ; soit, en cinquante-cinq ans, une diminution de 85.000 (1.500 par année). Celle-ci serait même encore plus considérable, si elle n'était un peu compensée par la venue d'éléments étrangers. Les domestiques, les ouvriers ruraux, les petits métayers d'origine bretonne sont très nombreux et on peut prévoir l'époque où les Normands de race deviendront l'exception.



Digitized by Google

Cette décroissance du nombre des habitants offre ce caractère particulier d'être absolument constante, régulière, paraissant en cela obéir à une règle fixe. Le mal remonte loin; avant de diminuer, la population était restée sensiblement stationnaire pendant de longues années et cette période de *statu quo* avait été précédée au XVIII[e] siècle par un ralentissement d'augmentation, que des esprits éclairés n'hésitaient pas, non plus, à rattacher à la continence volontaire[1].

C'est là assurément le facteur primordial, mais est-ce le seul? La question est assez importante pour retenir quelque temps l'attention. Examinons d'abord le tableau suivant que nous donnons à titre documentaire.

*Mouvement de la population du département de l'Eure de 1825 à 1898.*

| ANNÉES | MARIAGES | NAISSANCES | | | MORT-NÉS | DÉCÈS | DÉCÈS (art. 80 et 84 du code civil.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Légitimes | Illégitimes | Totales | | | |
| 1825 | 3.534 | 10.131 | 452 | 10.583 | » | 8.717 | » |
| 1826 | 3.302 | 9.757 | 474 | 10.231 | » | 10.042 | » |
| 1827 | 3.392 | 9.576 | 553 | 10.129 | » | 9.511 | » |
| 1828 | 3.217 | 9.384 | 445 | 9.829 | » | 9.729 | » |
| 1829 | 3.105 | 8.450 | 653 | 9.103 | » | 9.747 | » |
| 1830 | 3.770 | 8.710 | 633 | 9.343 | » | 9.724 | » |
| 1831 | 3.308 | 9.014 | 551 | 9.565 | » | 9.501 | » |
| 1832 | 2.932 | 8.271 | 419 | 8.690 | » | 10.124 | » |
| 1833 | 3.386 | 8.389 | 769 | 9.158 | » | 9.044 | » |
| 1834 | 3.302 | 8.643 | 570 | 9.213 | » | 9.374 | » |
| 1835 | 3.456 | 8.206 | 711 | 8.917 | » | 9.588 | » |
| 1836 | 3.379 | 8.437 | 735 | 9.172 | 213 | 8.941 | » |
| 1837 | 3.522 | 7.884 | 786 | 8.670 | 306 | 9.393 | » |
| 1838 | 3.490 | 7.937 | 769 | 8.706 | 255 | 9.447 | » |

[1] Lire à ce sujet le mémoire de M. Louis Passy à l'Académie des sciences morales. 1863.

Digitized by Google

| ANNÉES | MARIAGES | NAISSANCES | | | MORT-NÉS | DÉCÈS | DÉCÈS (art. 80 et 84 du code civil.) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Légitimes | Illégitimes | Totales | | | |
| 1839 | 3.347 | 7.480 | 816 | 8.296 | 296 | 8.802 | » |
| 1840 | 3.718 | 7.580 | 791 | 8.371 | 357 | 9.498 | » |
| 1841 | 3.488 | 7.696 | 835 | 8.531 | 337 | 8.871 | » |
| 1842 | 3.609 | 7.895 | 707 | 8.602 | 328 | 9.505 | » |
| 1843 | 3.605 | 7.844 | 706 | 8.550 | 295 | 8.972 | » |
| 1844 | 3.435 | 7.366 | 680 | 8.046 | 346 | 8.999 | » |
| 1845 | 3.499 | 7.644 | 705 | 8.349 | 334 | 8.453 | » |
| 1846 | 3.584 | 7.524 | 734 | 8.258 | 273 | 9.145 | » |
| 1847 | 2.973 | 6.687 | 660 | 7.347 | 278 | 9.411 | » |
| 1848 | 4.202 | 7.230 | 637 | 7.867 | 305 | 8.642 | » |
| 1849 | 3.045 | 7.701 | 681 | 8.382 | 351 | 10.439 | » |
| 1850 | 3.484 | 7.247 | 746 | 7.993 | 307 | 8.774 | » |
| 1851 | 3.411 | 7.423 | 670 | 8.093 | 197 | 9.659 | » |
| 1852 | 3.371 | 7.539 | 679 | 8.218 | 346 | 9.878 | » |
| 1853 | 3.418 | 7.463 | 683 | 8.146 | 318 | 8.967 | 161 |
| 1854 | 3.430 | 7.284 | 654 | 7.938 | 375 | 6.828 | 142 |
| 1855 | 3.163 | 6.972 | 636 | 7.608 | 322 | 10.430 | 306 |
| 1856 | 2.889 | 7.096 | 654 | 7.750 | 322 | 8.634 | 440 |
| 1857 | 3.134 | 7.151 | 703 | 7.854 | 329 | 9.820 | 193 |
| 1858 | 3.279 | 7.089 | 742 | 7.831 | 329 | 9.457 | 102 |
| 1859 | 3.191 | 8.189 | 449 | 8.638 | 375 | 10.429 | 54 |
| 1860 | 3.249 | 7.300 | 614 | 7.914 | 320 | 8.736 | 105 |
| 1861 | 3.133 | 7.356 | 686 | 8.042 | 324 | 9.175 | 123 |
| 1862 | 2.994 | 7.130 | 644 | 7.774 | 326 | 7.917 | 186 |
| 1863 | 3.113 | 7.196 | 731 | 7.927 | 343 | 9.535 | 186 |
| 1864 | 2.964 | 7.017 | 703 | 7.810 | 335 | 9.505 | 132 |
| 1865 | 2.694 | 7.146 | 703 | 7.849 | 341 | 9.586 | 170 |
| 1866 | 3.036 | 7.136 | 721 | 7.857 | 313 | 9.281 | 170 |
| 1867 | 2.896 | 6.764 | 671 | 7.435 | 211 | 6.754 | 134 |
| 1868 | 2.967 | 6.752 | 751 | 7.503 | 350 | 9.877 | 186 |
| 1869 | 3.014 | 6.952 | 678 | 7.630 | 331 | 9.048 | 185 |
| 1870 | 1.743 | 6.667 | 698 | 7.365 | 278 | 11.066 | 118 |
| 1871 | 2.534 | 6.023 | 679 | 7.702 | 236 | 11.720 | 313 |
| 1872 | 2.936 | 6.482 | 671 | 7.153 | 256 | 8.241 | 714 |
| 1873 | 2.990 | 6.741 | 660 | 7.401 | 309 | 8.389 | 769 |
| 1874 | 2.767 | 6.597 | 619 | 7.216 | 305 | 7.749 | 746 |
| 1875 | 2.643 | 6.356 | 596 | 7.952 | 299 | 8.700 | 953 |
| 1876 | 2.658 | 6.622 | 628 | 7.250 | 280 | 8.691 | 241 |
| 1877 | 2.429 | 6.447 | 668 | 7.115 | 314 | 8.286 | 476 |
| 1878 | 2.586 | 6.293 | 618 | 6.911 | 289 | 8.493 | 895 |
| 1879 | 2.579 | 6.180 | 550 | 6.730 | 299 | 8.942 | 487 |
| 1880 | 2.436 | 6.075 | 644 | 6.719 | 286 | 8.727 | 351 |
| 1881 | 2.621 | 6.089 | 585 | 6.774 | 283 | 8.049 | 298 |

Digitized by Google

| ANNÉES | MARIAGES | DIVORCES | NAISSANCES | | | MORT-NÉS | DÉCÈS | DÉCÈS (art. 80 et 84 du code civil) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Légitimes | Illégitimes | Totales | | | |
| 1882 | 2.506 | » | 6.164 | 615 | 6.779 | 340 | 7.795 | 194 |
| 1883 | 2.406 | » | 6.141 | 671 | 6.812 | 343 | 8.128 | 325 |
| 1884 | 2.416 | » | 6.192 | 660 | 6.852 | 330 | 8.326 | 312 |
| 1885 | 2.523 | 61 | 6.127 | 719 | 6.846 | 334 | 8.381 | 514 |
| 1886 | 2.527 | 57 | 6.125 | 655 | 6.780 | 338 | 8.677 | 394 |
| 1887 | 2.553 | 74 | 6.161 | 596 | 6.757 | 319 | 9.189 | 296 |
| 1888 | 2.542 | 105 | 5.732 | 585 | 6.317 | 295 | 8.151 | » |
| 1889 | 2.409 | 110 | 6.130 | 632 | 6.762 | 316 | 7.811 | » |
| 1890 | 2.354 | 109 | 5.770 | 646 | 6.416 | 333 | 8.459 | » |
| 1891 | 2.575 | 109 | 6.013 | 663 | 6.676 | 281 | 8.619 | » |
| 1892 | 2.551 | 130 | 5.942 | 653 | 6.595 | 304 | 9.468 | » |
| 1893 | 2.573 | 109 | 6.130 | 731 | 6.861 | 305 | 8.616 | » |
| 1894 | 2.416 | 109 | 6.034 | 684 | 6.718 | 336 | 8.588 | » |
| 1895 | 2.448 | 130 | 5.813 | 667 | 6.480 | 280 | 9.606 | » |
| 1896 | 2.522 | 145 | 5.965 | 717 | 6.682 | 347 | 7.612 | » |
| 1897 | 2.485 | 127 | 6.940 | 691 | 6.631 | 304 | 7.536 | » |
| 1898 | 2.413 | 150 | 5.801 | 649 | 6.450 | 316 | 7.624 | » |

Le total des naissances a diminué :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Période | 1831-1840 | 28 | naissances pour | 1.000 habitants. |
| — | 1851-1860 | 19 | — | — |
| — | 1871-1880 | 19 | — | — |
| — | 1891-1898 | 18 | — | — |

Mais, inversement, le total des décès a augmenté :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Période | 1831-1840 | 22 | décès pour | 1.000 habitants. |
| — | 1851-1860 | 23 | — | — |
| — | 1871-1880 | 23 | — | — |
| — | 1891-1898 | 26 | — | — |

Ainsi la dépopulation du département de l'Eure n'est pas seulement imputable au faible développement de la natalité, mais encore à l'augmentation de la mortalité. Alors que, sous l'influence de l'hygiène et des progrès

Digitized by Google

de la science, la mortalité générale de la France diminuait dans de notables proportions et passait de 25 pour mille habitants en 1820 à 23 en 1890, celle de l'Eure suivait une progression inverse.

Cette pénible constatation n'est pas faite pour surprendre le médecin qui connaît l'influence désastreuse des excès alcooliques sur l'économie. L'abus prolongé des spiritueux détermine dans tous les appareils de l'organisme une série de troubles fonctionnels, prélude d'accidents d'un ordre beaucoup plus grave constitués par des lésions irrémédiables.

L'estomac commence par présenter des troubles dyspeptiques aboutissant le plus souvent à la gastrite alcoolique simple et, dans certains cas, à la gastrite alcoolique ulcéreuse, comme l'a indiqué Leudet, de Rouen[1]. Le foie, à la suite des congestions à répétition provoquées par les boissons fermentées (Claude Bernard), finit par devenir cirrhotique ou graisseux. Le cœur et les reins subissent également la dégénérescence graisseuse. Les artères s'infiltrent de sels calcaires, se sclérosent et cèdent ensuite à la pression sanguine, produisant alors des anévrismes, des hémorragies cérébrales, etc. Cazalis a dit que l'homme avait l'âge de ses artères; l'alcoolique même adolescent est donc, qu'on nous passe l'expression, un jeune vieillard.

De plus, l'intoxication éthylique prédispose singulièrement à la tuberculose et tous les praticiens savent que les maladies infectieuses (pneumonie, érysipèle, fièvre typhoïde, etc.) offrent chez les ivrognes des formes particulièrement graves et souvent mortelles.

[1] Leudet. Des ulcères de l'estomac à la suite des boissons alcooliques. *Congrès méd. chirurg. de Rouen*, 1863.

Digitized by Google

Diverses compagnies anglaises d'assurance sur la vie ont démontré irréfutablement que les personnes qui s'abstiennent absolument de toute boisson spiritueuse vivent plus longtemps et offrent moins de jours de maladie que les autres.

Voici quelques chiffres empruntés au Dr Drysdale[1].

*Mortalité des assurés sur la vie de la Compagnie « Le Sceptre » de 1884 à 1889.*

| | Nombre des morts calculées. | Nombre des morts effectives. | p. 100 |
|---|---|---|---|
| Section générale. . . | 559 | 434 | 76,27 |
| Section des abstinents | 249 | 143 | 57,42 |

Donc 18,85 p. 100 de cas de mort en moins dans la section des abstinents que dans la section générale.

*Mortalité des assurés sur la vie de la Compagnie « Temperance and General Provident Institution » de 1866 à 1881.*

| | Nombre de morts calculées. | Nombre de morts effectives. | p. 100 |
|---|---|---|---|
| Section générale . . . | 4.080 | 4.014 | 99 |
| Section des abstinents. | 2.418 | 1.704 | 70 |

Donc 29 p. 100 de cas de mort de moins chez les abstinents.

*Semaines de maladie pour la période 1866 à 1881 chez chacun des assurés des Sociétés de secours mutuels.*

| SONS OF TEMPERANCE. (abstinents.) | M. U. EXP. RURAL TOWNS. and city Distr. (non abstinents.) | M. EXP. RURAL DISTRICTS. (non abstinents.) | FORESTERS. (non abstinents.) |
|---|---|---|---|
| 7,48 semaines. | 26,20 semaines. | 24,68 semaines. | 27,66 semaines. |

Ces considérations expliquent clairement pourquoi l'Eure, pays sain et riche, a une mortalité considérable.

[1] Drysdale. The comparative Death rate of total Abstainers and moderate drinkers. London, 1890.

Digitized by Google

D'après nos observations personnelles et celles de nos confrères amis, la tuberculose fait des ravages de plus en plus marqués, les affections de l'estomac sont si générales que tous les médecins normands en ont été frappés (entre autres la dyspepsie flatulente et l'ulcère rond), les affections hépatiques se voient couramment et le nombre des artério-scléreux augmente de jour en jour.

Une autre raison de l'accroissement des décès réside dans la grande mortalité infantile par suite de la mauvaise hygiène dont nous avons parlé plus haut. Les troubles nerveux du bas âge sont extrêmement fréquents et il n'est pas rare de voir des nourrissons présenter des convulsions par le fait de l'intempérance de la nourrice. Nous en connaissons deux exemples remarquables et M. le professeur Brouardel, doyen de la faculté de médecine de Paris, nous citait récemment le cas d'un de ses élèves établi dans la région, qui avait dû proscrire l'allaitement maternel dans une partie de sa clientèle en raison de l'ivrognerie invétérée des mères.

De plus, les fils de buveurs sont en général malingres, chétifs, prédisposés à toutes les maladies. « Les alcooliques, dit M. Coste, transmettent leur infirmité constitutionnelle à leurs enfants. Ceux-ci naissent frappés au coin de la débilité physique ou de la débilité mentale. Tantôt ils meurent en bas âge; tantôt ils sont scrofuleux, rachitiques; tantôt ils deviennent phtisiques à la puberté. Ces dénouements sont bien cruels; mais le châtiment de l'intempérance des parents est encore plus terrible quand les enfants sont idiots ou faibles d'esprit; plus terrible encore quand les enfants, intelligents à certains égards, sont vicieux, sans moralité, criminels : toutes conséquences d'un déséquilibre natif qui

Digitized by Google

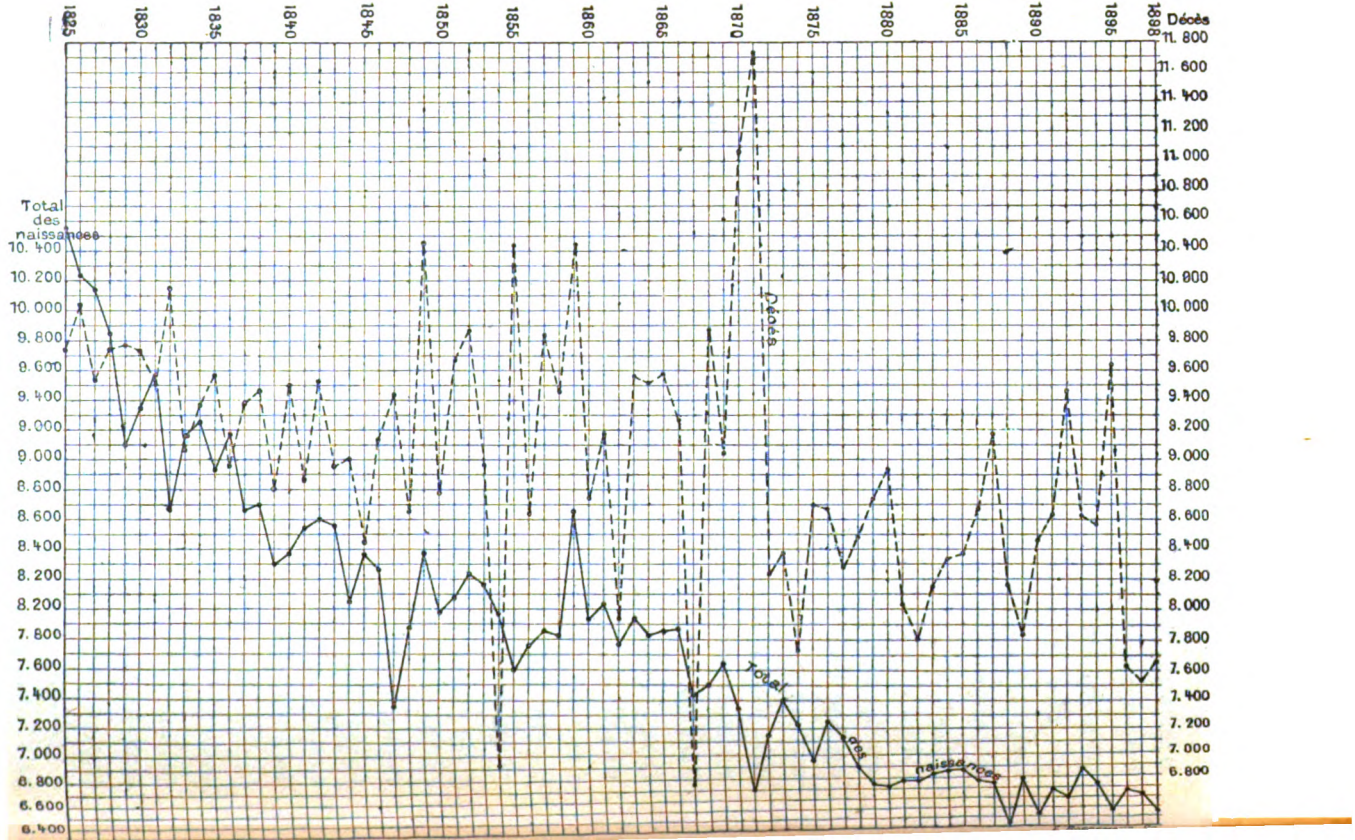


Digitized by Google

a son origine dans l'état constitutionnel des ascendants. »

La question, si grosse de conséquences, de la dépopulation du département de l'Eure est, sans doute, fort complexe et il n'entre pas dans notre rôle de l'examiner sous toutes ses faces. Disons seulement que deux des causes principales sont l'abaissement de la natalité et l'augmentation de la mortalité. Si la première semble au-dessus de notre atteinte et nécessite un changement radical dans l'état d'esprit des habitants, la seconde n'est pas inaccessible à nos moyens. Il était utile de montrer l'importance du mal alcoolique dans la genèse de tant d'affections mortelles. Les règles de l'hygiène (la première est la tempérance) sont destinées à étendre la durée de la vie. Espérer que le Normand, devenu sobre, saura mieux conserver la santé dans l'intérêt de sa race n'a rien qui soit au-dessus des chances probables.

## VI

### L'ALCOOL ET LA CRIMINALITÉ

Il suffit de lire les faits divers des journaux pour se rendre compte du rôle immense de l'alcoolisme dans la criminalité. La conscience et le sens moral s'obscurcissent vite chez le buveur ; grossier, cynique, paresseux, il devient indélicat, malhonnête, se laisse aller à tous ses penchants et arrive, tôt ou tard, à avoir affaire avec la justice. L'alcoolisé est susceptible, ombrageux, souvent agressif et batailleur ; ses colères violentes, non motivées, le poussent à l'homicide. Que de crimes épouvantables ne sont que le résultat de l'excitation éthylique !

Déjà Dumesnil citait ces mots qu'avait prononcés un échevin de Rouen en 1349 : « De vingt bandits ou routiers,

Digitized by Google

messires, dix-neuf se sont formés au cabaret. » Le mal est encore décuplé par l'alcoolisme héréditaire. Chez les enfants d'ivrognes, la tare originelle se révèle non seulement par des anomalies physiques ou mentales, mais encore par des monstruosités dans la sphère morale. Le criminel-né se rencontre le plus souvent dans les familles adonnées à l'intempérance.

Les prisons sont peuplées par de malheureux êtres totalement avilis par cette dégradante passion. M. Marambat, greffier de Sainte-Pélagie, a étudié l'action de l'alcool sur 2.950 prisonniers parisiens. Il a trouvé comme alcooliques 88 °/₀ condamnés pour coups et blessures, 79 °/₀ pour attentats aux mœurs, 78 °/₀ pour vagabondage, 70 °/₀ pour vols, 57 °/₀ pour mendicité et 53 °/₀ pour homicides.

Une constatation inverse et plus intéressante encore a été faite en Irlande vers 1840. Un capucin, le P. Mathew, mena à cette époque dans ce pays une vive campagne antialcoolique. Sous l'influence de ses prédications, le nombre des buveurs baissa considérablement, 237 débits de boissons disparurent, une des prisons de Dublin fut fermée, le montant des détenus tomba de 3.200 à 1.600 et, au lieu de 59 exécutions capitales, il n'y en eut plus qu'une seule.

Puisque l'influence du développement alcoolique sur la criminalité est telle, on ne saurait s'étonner que la Seine-Inférieure et l'Eure arrivent en tête des départements qui fournissent le plus de crimes.

D'après les documents publiés par le Ministère de la justice pour la période 1878-1887[1], au point de vue de

[1] Compte rendu de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1887. Imprimerie nationale, 1889.

Digitized by Google

la criminalité générale (cour d'assises et tribunaux correctionnels réunis), le département de l'Eure occupait le 8e rang avec 742 accusés ou prévenus par 100.000 habitants, la moyenne annuelle de la France étant de 517.

Les 7 départements pour lesquels on relève des chiffres plus élevés sont :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bouches-du-Rhône. | 1.015 | Seine-Inférieure. | 834 |
| Corse. . . . . | 982 | Hérault . . . . | 815 |
| Seine. . . . . | 961 | Seine-et-Oise . . | 751 |
| Alpes-Maritimes. . | 909 | **Eure. . . . . .** | **742** |

Si l'on considère que l'Eure ne compte pas une seule grande ville, a peu de centres industriels de quelque importance et un nombre d'étrangers infime, on doit reconnaître qu'un tel chiffre est énorme et qu'il n'existe pas en France de population rurale présentant un état moral aussi mauvais [1].

En recherchant les causes qui contribuent à un pareil résultat, on voit que les principales sont la *violence* et l'*immoralité*.

L'Eure vient, en effet, au 5e rang des départements classés d'après le nombre des accusés pour assassinats, meurtres, coups et blessures

| | | | |
|---|---|---|---|
| Corse . . . . . | 322 | Pas-de-Calais. . | 146 |
| Haute-Savoie . . . | 170 | **Eure. . . . . .** | **137** |
| Alpes-Maritimes. . | 154 | | |

et au 6e rang relativement aux viols, attentats aux mœurs et adultères.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Seine . . . . . | 34 | Marne . . . . . | 25 |
| Bouches-du-Rhône. | 26 | Seine-Inférieure. | 25 |
| Alpes-Maritimes. . | 25 | **Eure. . . . . .** | **22** |

Ces chiffres remontent à quinze ans. La Commission

[1] La Corse doit sa grande criminalité a une cause toute spéciale dérivant des mœurs du pays.

Digitized by Google

extra-parlementaire instituée au ministère des finances en vue d'étudier la question du monopole de l'alcool (1896) a publié une statistique plus récente comprenant les années 1891-1892-1893. Celle-ci montre que l'Eure arrive actuellement à dépasser comme criminalité les départements urbains.

Voici quelques indications à ce sujet.

*Classement des départements suivant la proportion par 1.000 habitants du nombre d'individus annuellement condamnés par les cours d'assises.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Corse . . . . . | 0,36 | Marne. . . . . | 0,14 |
| Alpes-Maritimes. . | 0,23 | Loir-et-Cher. . | 0,14 |
| Calvados. . . . . | 0,22 | Indre-et-Loire. | 0,14 |
| **Eure**. . . . . | **0,19** | Haute-Saône. . | 0,13 |
| Bouches-du-Rhône | 0,19 | Charente . . . | 0,13 |
| Seine . . . . . | 0,18 | Seine-et-Oise. . | 0,13 |
| Var . . . . . | 0,16 | Manche . . . . | 0,13 |
| Loire . . . . . | 0,15 | Finistère . . . | 0,13 |
| Ille-et-Vilaine . . | 0,14 | Morbihan . . . | 0,13 |
| Hérault . . . . . | 0,14 | Moyenne générale | 0 09 |

*Classement des départements suivant la proportion par 1.000 habitants du nombre des individus annuellement condamnés par les tribunaux correctionnels.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Corse . . . . . | 14,93 | Marne . . . . . | 8,74 |
| **Eure**. . . . . | **10,88** | Oise . . . . . | 8,70 |
| Seine-Inférieure . | 10,81 | Var . . . . . | 8,53 |
| Hérault . . . . . | 10,44 | Vosges. . . . . | 8,42 |
| Calvados . . . . | 10,24 | Doubs . . . . . | 7,97 |
| Seine-et-Oise . . | 9,60 | Aube. . . . . | 7,95 |
| Alpes-Maritimes . | 9,55 | Aisne. . . . . | 7,74 |
| Bouches-du-Rhône | 9,46 | Seine-et-Marne . | 7,65 |
| Seine . . . . . | 9,44 | Nord . . . . . | 7,55 |
| Haute-Saône. . . | 9,12 | Moyenne générale | 5,33 |

L'Eure tend à prendre la première place; il l'occupe même pour les délits jugés par les tribunaux correctionnels, en faisant abstraction de la Corse. A quoi attribuer

Digitized by Google

ce fait dans un des départements les plus civilisés de France, si ce n'est à l'alcoolisme des habitants. Pour en avoir la preuve, il convient d'examiner le développement de la criminalité ainsi que le montre ce tableau.

*Statistique de la justice criminelle dans l'Eure.*

| ANNÉES | ACCUSÉS jugés par la cour d'assises. | PRÉVENUS jugés par les tribunaux correctionnels | ANNÉES | ACCUSÉS jugés par la cour d'assises. | PRÉVENUS jugés par les tribunaux correctionnels |
|---|---|---|---|---|---|
| 1830 | 136 | 2.723 | 1864 | 52 | 1.450 |
| 1831 | 98 | 5.456 | 1865 | 39 | 1.427 |
| 1832 | 124 | 3.848 | 1866 | 51 | 1.821 |
| 1833 | 106 | 3.417 | 1867 | 76 | 1.909 |
| 1834 | 107 | 2.591 | 1868 | 70 | 1.649 |
| 1835 | 113 | 2.210 | 1869 | 60 | 1.730 |
| 1836 | 105 | 2.201 | 1870 | 69 | 1.504 |
| 1837 | 103 | 2.379 | 1871 | 110 | 2.786 |
| 1838 | 115 | 2.614 | 1872 | 111 | 1.875 |
| 1839 | 115 | 2.083 | 1873 | 105 | 1.930 |
| 1840 | 116 | 2.394 | 1874 | 163 | 2.035 |
| 1841 | 102 | 2.069 | 1875 | 83 | 1.901 |
| 1842 | 83 | 1.824 | 1876 | 98 | 2.107 |
| 1843 | 76 | 1.678 | 1877 | 112 | 2.386 |
| 1844 | 98 | 1.684 | 1878 | 81 | 2.263 |
| 1845 | 70 | 1.483 | 1879 | 80 | 2.331 |
| 1846 | 64 | 1.588 | 1880 | 76 | 2.985 |
| 1847 | 82 | 2.065 | 1881 | 96 | 2.873 |
| 1848 | 87 | 1.940 | 1882 | 91 | 2.745 |
| 1849 | 95 | 2.426 | 1883 | 65 | 2.714 |
| 1850 | 66 | 1.847 | 1884 | 92 | 2.790 |
| 1851 | 89 | 1.814 | 1885 | 71 | 2.816 |
| 1852 | 92 | 2.100 | 1886 | 62 | 3.142 |
| 1853 | 106 | 2.334 | 1887 | 53 | 3.122 |
| 1854 | 121 | 2.412 | 1888 | 80 | 3.271 |
| 1855 | 90 | 2.010 | 1889 | 97 | 3.367 |
| 1856 | 90 | 1.758 | 1890 | 78 | 3.564 |
| 1857 | 84 | 1.840 | 1891 | 79 | 3.596 |
| 1858 | 71 | 1.496 | 1892 | 58 | 4.035 |
| 1859 | 50 | 1.307 | 1893 | 65 | 3.782 |
| 1860 | 51 | 1.336 | 1894 | 58 | 3.428 |
| 1861 | 46 | 1.412 | 1895 | 60 | 3.450 |
| 1862 | 66 | 1.389 | 1896 | 63 | 3.146 |
| 1863 | 68 | 1.486 | 1897 | 74 | 3.498 |

Digitized by Google

La première chose à remarquer est que le total des accusés jugés par la Cour d'assises était beaucoup plus considérable autrefois qu'aujourd'hui. Il ne faut pas en conclure que les crimes ont diminué de fréquence. Depuis nombre d'années, en effet, l'instruction écarte les circonstances aggravantes afin d'assurer, par la juridiction correctionnelle, une répression plus prompte et de ne pas surcharger les cours d'assises d'affaires ne présentant pas un réel caractère de gravité.

Si nous voulons juger sûrement l'état moral du pays il importe, d'une part, de réunir les prévenus aux accusés et, d'autre part, d'étendre l'examen à une période suffisamment longue pour faire disparaître les exceptions pouvant se produire dans le cours d'une année.

En suivant ces indications, nous obtenons les résultats suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1841-1850 : 4,6 | accusés ou | prévenus pour | 1.000 hab. |
| 1861-1870 : 4,2 | — | — | 1.000 — |
| 1881-1890 : 8,8 | — | — | 1.000 — |

Ainsi la criminalité dans l'Eure a doublé depuis trente ans, en même temps que la consommation annuelle d'eau-de-vie passait de 5 litres à 15 litres par habitant. Si l'alcool n'est pas la cause unique de ce mal sans cesse grandissant, il faut avouer qu'il y contribue pour une bonne part, car ce sont surtout les crimes violents, les attentats aux mœurs et les incendies dont le chiffre s'accroît de jour en jour.

Digitized by Google

## VII

### L'ALCOOL ET LES SUICIDES

Dans un remarquable ouvrage[1], M. Durkeim dit à propos de l'action alcoolique sur la marche des suicides :

« Au premier abord, un rapport étroit paraît exister entre la quantité d'alcool consommé et la tendance au suicide, au moins pour ce qui regarde notre pays. En effet, c'est dans les départements septentrionaux qu'on boit le plus d'alcool, et c'est aussi sur cette même région que le suicide sévit avec le plus de violence. Mais d'abord les deux taches n'ont pas du tout, sur les cartes, la même configuration. L'une a son maximum de relief en Normandie et dans le Nord, et elle se dégrade à mesure qu'elle descend vers Paris : c'est celle de la consommation alcoolique. L'autre, au contraire, a sa plus grande intensité dans la Seine et les départements voisins ; elle est déjà moins sombre en Normandie et n'atteint pas le Nord. La première se développe vers l'ouest et va jusqu'au littoral de l'Océan ; la seconde a une orientation inverse. Elle est très vite arrêtée dans la direction de l'ouest par une limite qu'elle ne franchit pas ; elle ne dépasse pas l'Eure et l'Eure-et-Loir tandis qu'elle tend fortement vers l'est. »

Il résulte des observations de M. Durkeim que les cartes de la consommation alcoolique et des suicides sont sensiblement comparables, à quelques départements près. Le fait qu'elles ne le sont pas absolument ne prouve

[1] Emile Durkeim. Le suicide, *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, 1897.

Digitized by Google

Fig. 1. — Marche de la consommation de l'alcool, de la population et des suicides dans l'Eure, depuis 1830.

Digitized by Google

qu'une chose : l'alcoolisme n'est pas tout, et le suicide dépend de plusieurs facteurs, comme le montre l'influence des races, de la richesse publique, des centres urbains, etc.

Si la Bretagne fournit peu de morts volontaires malgré son intoxication éthylique considérable, ne peut-on pas attribuer ce résultat à la pauvreté du pays, à sa grande nuptialité ou bien à la prépondérance des idées religieuses ? Si la carte des suicides a son maximum dans la Seine et les départements voisins, ne serait-ce pas grâce à la présence de Paris ?

En étudiant la carte des suicides des départements par arrondissements, on voit que, dans l'Eure, l'arrondissement de Pont-Audemer est le plus envahi par le fléau. Or cette région est celle où le mal alcoolique atteint son maximum d'intensité.

Pour nous, nous considérons l'alcoolisme comme le facteur le plus important des suicides, et nous ne craignons pas d'être démenti par nos confrères aliénistes en disant que les suicides des alcooliques sont d'une extrême fréquence, soit qu'effrayés par une hallucination terrifiante ils croient échapper au danger en se jetant à l'eau ou en se précipitant d'une fenêtre, soit qu'ils se tuent à la suite de délires mélancoliques ou d'idées de persécution, si communes chez ces malades. De plus, les habitudes d'ivrognerie agissent d'une façon très puissante sur l'énergie morale qu'elles amoindrissent. L'homme qui boit, déprimé peu à peu par le poison, diminué dans sa volonté, s'exagère les difficultés de l'existence, se croit incapable de les surmonter et préfère en finir avec la vie.

Le département de l'Eure donne la preuve éclatante



Digitized by Google

de l'influence de l'intempérance sur le développement du suicide. La progression des suicides y est parallèle à la progression de la consommation alcoolique (fig. 4).

*Tableau des suicides dans le département de l'Eure.*

| ANNÉES | NOMBRE de suicides. | ANNÉES | NOMBRE de suicides. | ANNÉES | NOMBRE de suicides. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1835 | 44 | 1856 | 73 | 1877 | 94 |
| 1836 | 35 | 1857 | 65 | 1878 | 123 |
| 1837 | 29 | 1858 | 80 | 1879 | 134 |
| 1838 | 42 | 1859 | 52 | 1880 | 123 |
| 1839 | 51 | 1860 | 55 | 1881 | 115 |
| 1840 | 46 | 1861 | 76 | 1882 | 103 |
| 1841 | 50 | 1862 | 72 | 1883 | 134 |
| 1842 | 36 | 1863 | 52 | 1884 | 110 |
| 1843 | 42 | 1864 | 65 | 1885 | 120 |
| 1844 | 38 | 1865 | 90 | 1886 | 150 |
| 1845 | 34 | 1866 | 68 | 1887 | 153 |
| 1846 | 46 | 1867 | 109 | 1888 | 156 |
| 1847 | 43 | 1868 | 82 | 1889 | 143 |
| 1848 | 54 | 1869 | 74 | 1890 | 137 |
| 1849 | 58 | 1870 | 73 | 1891 | 175 |
| 1850 | 59 | 1871 | 78 | 1892 | 148 |
| 1851 | 42 | 1872 | 88 | 1893 | 152 |
| 1852 | 44 | 1873 | 87 | 1894 | 183 |
| 1853 | 52 | 1874 | 113 | 1895 | 169 |
| 1854 | 53 | 1875 | 86 | 1896 | 149 |
| 1855 | 61 | 1876 | 108 | 1897 | 172 |

Pour bien se rendre compte de la gravité du mal, il est bon de chercher le rapport des suicides avec la population et de le comparer à la moyenne de la France.

| PÉRIODES QUINQUENNALES. | PROPORTION ANNUELLE SUR 100.000 HABITANTS. | |
|---|---|---|
| | Eure. | France. |
| 1836-1840 . . . . . | 9 | 8 |
| 1841-1845 . . . . . | 9 | 9 |
| 1846-1850 . . . . . | 12 | 10 |

Digitized by Google

| PÉRIODES QUINQUENNALES. | PROPORTION ANNUELLE SUR 100.000 HABITANTS. | |
|---|---|---|
| | Eure. | France. |
| 1851-1855 | 12 | 10,50 |
| 1856-1860 | 16 | 11 |
| 1861-1865 | 18 | 12 |
| 1866-1870 | 20 | 13 |
| 1871-1875 | 24 | 15 |
| 1876-1880 | 26 | 17 |
| 1881-1885 | 32 | 20 |
| 1886-1890 | 40 | 21 |
| 1891-1895 | 46 | 22 |

Que dire devant cette constatation ? Le total des suicides s'accroît chaque année dans des proportions effrayantes : il a doublé en cinquante ans et dépasse aujourd'hui le double de la moyenne de la France. Cette marche ascendante a suivi pas à pas celle de l'alcool ; elle s'est surtout accentuée à partir de 1877, suivant en cela le bond énorme de la courbe éthylique. Le département de l'Eure, si pauvre en vies humaines, perd chaque année 150 à 200 êtres enlevés par le suicide. Il y a là un facteur de dépopulation qui ne doit pas être oublié.

## VIII

### L'ALCOOL ET LES MORTS ACCIDENTELLES

Le déficit social qui résulte des suicides est à rapprocher des morts accidentelles. Ici, comme ailleurs, le fléau alcoolique possède ses attributs néfastes. Personne n'ignore que le buveur paye souvent de la vie son intempérance (congestions causées par le froid, chutes dans le foyer, etc.) et que nombre d'accidents ont leur origine dans l'état d'ébriété de la victime.

Digitized by Google

La marche des morts accidentelles, très variable dans son ensemble, n'a pas comme celle des suicides de relations étroites avec la consommation éthylique [1]. Cette différence tient probablement aux causes multiples pouvant amener les catastrophes, causes dues souvent à l'effet d'un malheureux hasard et en dehors de toute intervention humaine. Il est cependant intéressant de constater que la proportion des morts accidentelles a augmenté dans le département de l'Eure.

*Tableau des morts accidentelles dans le département de l'Eure.*

| ANNÉES | NOMBRE de morts accidentelles. | ANNÉES | NOMBRE de morts accidentelles. | ANNÉES | NOMBRE de morts accidentelles. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1835 | 111 | 1856 | 151 | 1877 | 180 |
| 1836 | 117 | 1857 | 134 | 1878 | 138 |
| 1837 | 108 | 1858 | 149 | 1879 | 150 |
| 1838 | 117 | 1859 | 158 | 1880 | 147 |
| 1839 | 109 | 1860 | 153 | 1881 | 127 |
| 1840 | 117 | 1861 | 191 | 1882 | 121 |
| 1841 | 115 | 1862 | 172 | 1883 | 141 |
| 1842 | 129 | 1863 | 171 | 1884 | 138 |
| 1843 | 123 | 1864 | 150 | 1885 | 164 |
| 1844 | 108 | 1865 | 174 | 1886 | 132 |
| 1845 | 138 | 1866 | 191 | 1887 | 149 |
| 1846 | 146 | 1867 | 174 | 1888 | 173 |
| 1847 | 109 | 1868 | 138 | 1889 | 134 |
| 1848 | 111 | 1869 | 172 | 1890 | 113 |
| 1849 | 127 | 1870 | 117 | 1891 | 118 |
| 1850 | 112 | 1871 | 158 | 1892 | 127 |
| 1851 | 149 | 1872 | 157 | 1893 | 140 |
| 1852 | 138 | 1873 | 177 | 1894 | 118 |
| 1853 | 169 | 1874 | 150 | 1895 | 120 |
| 1854 | 163 | 1875 | 148 | 1896 | 81 |
| 1855 | 164 | 1876 | 217 | 1897 | 113 |

[1] Les comptes rendus de la justice criminelle publient des tableaux indiquant le nombre des suicides et des morts accidentelles. Une colonne spéciale est même réservée pour les cas imputés à l'alcoolisme. Il semblerait donc naturel de mettre à profit ce travail tout fait pour

Digitized by Google

## IX

### L'ALCOOL ET LE SERVICE MILITAIRE

L'abus des boissons spiritueuses exerce une action désastreuse sur la constitution humaine. Il arrête le développement de l'organisme et diminue la vigueur corporelle. Nos lois militaires ordonnant chaque année, en vue du contingent, l'examen physique de tous les jeunes gens, il était utile de savoir s'il se dégageait quelque rapport constant entre le nombre des cas d'exemption et la marche de la consommation alcoolique. M. le sénateur Claude (des Vosges) relate ce fait que les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, renommés pour la validité de leurs recrues, ont accusé un chiffre de réformes considérable du jour où ces contrées, jadis sobres, se sont livrées à l'intempérance.

M. Guillemet remarque de son côté que le département de la Seine-Inférieure, où il y avait, en 1873, 405 exemptés pour 6.504 inscrits, soit 6 %, comptait, en 1893, 1.680 exemptés pour 6.796 inscrits, soit 27 %.

Dans l'Eure, on n'observe pas la même progression. Le total des cas de réforme est singulièrement variable d'année en année, et la chose se comprend facilement si l'on considère que les commissions se montrent plus ou moins sévères selon les instructions du ministre et les appréciations individuelles des médecins militaires.

le sujet qui nous occupe. Malheureusement ce qu'on appelle statistique des motifs des suicides ou des morts accidentelles n'est que la statistique des opinions que se font de ces motifs les enquêteurs. Les résultats donnés sont passibles de tant d'objections et si erronés que nous les avons laissés de côté pour nous servir uniquement du chiffre total, celui-ci étant à l'abri de toute critique.

Digitized by Google

Afin de se rendre compte plus exactement de la valeur physique de chaque classe, il est préférable de négliger le nombre des jeunes gens ajournés, réformés ou placés dans l'armée auxiliaire, pour s'occuper uniquement du chiffre des hommes reconnus propres au service. On s'approche mieux ainsi de la réalité.

Le résultat obtenu indique que le pourcentage des hommes bons à être incorporés est moins élevé aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans.

| | | |
|---|---|---|
| Période | 1875-1879 . . . . . | 73 p. 100 |
| -- | 1880-1884 . . . . . | 71 — |
| — | 1885-1889 . . . . . | 72 — |
| — | 1890-1894 . . . . . | 69 — |
| — | 1895-1899 . . . . . | 64 — |

Cette diminution, surtout appréciable pour les cinq dernières années, donne la preuve de la déchéance physique de la population, déchéance imputable à l'alcoolisme des procréateurs.

*Tableau indiquant le nombre de jeunes gens déclarés propres au service militaire par les conseils de revision de l'Eure depuis 1873*[1].

| CLASSES | INSCRITS | JEUNES GENS déclarés propres au service (1re partie de la liste du recrutement). | DISPENSÉS (art. 17 de la loi du 28 juillet 1872). | JEUNES GENS conditionnels dispensés (art. 20). | ENGAGÉS et inscrits maritimes (art. 21). | TOTAL | PROPORTION p. 100. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1873 | 2.783 | 1.334 | 303 | 25 | 169 | 1.831 | 65 |
| 1874 | 2.523 | 1.387 | 334 | 23 | 153 | 1.897 | 75 |
| 1875 | 2.359 | 1.388 | 315 | 19 | 201 | 1.924 | 81 |

[1] Avant 1873 les conseils de revision examinaient non la totalité des inscrits, mais seulement, et dans leur ordre de tirage au sort, les jeunes gens appelés à faire partie du contingent dont le chiffre était variable chaque année. Il n'y avait donc pas lieu de faire remonter la statistique au delà de cette époque.

Digitized by Google

| CLASSES | INSCRITS | JEUNES GENS déclarés propres au service (1re partie de la liste du recrutement). | DISPENSÉS (art. 17 de la loi du 23 juillet 1872). | JEUNES GENS conditionnels dispensés (art. 20). | ENGAGÉS et inscrits maritimes (art. 21). | TOTAL | PROPORTION p. 100. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1876 | 2.534 | 1.287 | 352 | 30 | 226 | 1.895 | 74 |
| 1877 | 2.472 | 1.254 | 313 | 25 | 202 | 1.795 | 72 |
| 1878 | 2.529 | 1.259 | 335 | 35 | 204 | 1.833 | 72 |
| 1879 | 2.639 | 1.293 | 341 | 33 | 161 | 1.830 | 69 |
| 1880 | 2.835 | 1.530 | 368 | 27 | 175 | 2.101 | 74 |
| 1881 | 2.718 | 1.275 | 316 | 34 | 170 | 1.796 | 66 |
| 1882 | 2.738 | 1.378 | 357 | 38 | 158 | 1.932 | 70 |
| 1883 | 2.559 | 1.352 | 388 | 34 | 132 | 1.908 | 74 |
| 1884 | 2.664 | 1.364 | 396 | 36 | 172 | 1.968 | 73 |
| 1885 | 2.629 | 1.282 | 373 | 36 | 142 | 1.833 | 69 |
| 1886 | 2.765 | 1.338 | 363 | 30 | 142 | 1.873 | 67 |
| 1887 | 2.561 | 1.397 | 359 | 43 | 141 | 1.940 | 75 |
| 1888 | 2.361 | 1.278 | 341 | 26 | 149 | 1.794 | 76 |
| | | | Disp. (art. 21 de la loi de 1889). | Dispensés (art. 23). | Engagés et inscrits maritimes. | | |
| 1889 | 2.624 | 1.437 | 334 | 38 | 196 | 2.005 | 76 |
| 1890 | 2.257 | 1.049 | 250 | 32 | 208 | 1.539 | 68 |
| 1891 | 2.304 | 1.000 | 230 | 23 | 193 | 1.446 | 62 |
| 1892 | 2.681 | 1.357 | 268 | 39 | 191 | 1.855 | 69 |
| 1893 | 2.595 | 1.502 | 316 | 41 | 197 | 2.056 | 79 |
| 1894 | 2.713 | 1.278 | 305 | 29 | 215 | 1.827 | 67 |
| 1895 | 2.524 | 1.297 | 286 | 28 | 172 | 1.783 | 70 |
| 1896 | 2.675 | 1.286 | 336 | 25 | 171 | 1.818 | 67 |
| 1897 | 2.630 | 1.161 | 324 | 22 | 164 | 1.671 | 63 |
| 1898 | 2.484 | 1.068 | 290 | 21 | 143 | 1.522 | 61 |
| 1899 | 2.539 | 1.070 | 285 | 24 | 178 | 1.557 | 61 |

## X

### L'ALCOOL ET L'ALIÉNATION

L'aliénation mentale a suivi au XIXe siècle un mouvement ascensionnel véritablement inquiétant. Aux asiles partout encombrés s'ajoutent de nouveaux établissements

Digitized by Google

qui sont aussitôt complets, et les départements voient leurs budgets obérés par ces charges sans cesse grandissantes. Une des causes de l'accroissement du nombre des fous hospitalisés réside, sans aucun doute, dans la plus grande facilité de l'internement. Le législateur a voulu avec raison, dans un but de sécurité publique, retirer de la société les aliénés, qu'on laissait autrefois en liberté, afin de les guérir ou tout au moins les mettre dans l'impossibilité de nuire. Des efforts inouïs ont été faits pour arriver à ce résultat et ce n'est pas un des moindres titres de ce siècle à la reconnaissance des générations futures.

Une autre cause, attristante celle-là, est l'accroissement des aliénés par suite des progrès de l'alcoolisme. Tous les travaux contemporains ont montré l'étroite corrélation qui existe entre le développement de la consommation alcoolique d'une contrée et l'accroissement de ses aliénés.

L'alcool agit sur l'économie à la façon des poisons qui imprègnent l'organisme tout entier et y créent un état pathologique général ; aussi les lésions qu'il produit sont elles excessivement variées. Il n'est pas cependant de système organique plus fréquemment atteint que le système nerveux et plus spécialement le cerveau. La cellule cérébrale présente une susceptibilité particulière vis-à-vis du poison éthylique, surtout chez les prédisposés : l'ivresse n'est-elle pas une courte folie ? L'homme qui se livre quotidiennement à l'intempérance arrive tôt ou tard, selon son degré de résistance, au délire ou à l'abrutissement intellectuel.

L'intoxication ne se contente pas de frapper le buveur

Digitized by Google

dans sa personne, elle le poursuit encore dans ses enfants pendant la suite des générations. Les idiots, les imbéciles, les débiles, les hystériques, les épileptiques, les dégénérés se retrouvent en grande partie parmi les descendants d'alcooliques. Déjà Hippocrate avait remarqué que les enfants conçus pendant l'ivresse étaient menacés des troubles physiques et psychiques les plus graves. Darwin admet que les enfants héritent jusqu'à la troisième génération des maladies engendrées par l'ivrognerie. Morel, Marcé, Roesch, Friedrich, etc., arrivent aux mêmes conclusions. Plus près de nous, M. le docteur Legrain s'est livré, à ce sujet, à une série de recherches fort instructives. Il a étudié 215 familles de buveurs et en a observé la descendance jusqu'à la troisième génération. Le nombre d'individus nés de ces familles a été, pour les trois générations, de 814, sur lesquels 174 ont succombé prématurément. Sur les 640 restants une centaine seulement ont joui d'un état physique et mental satisfaisant ; les autres ont donné lieu aux constatations suivantes :

62 étaient atteints de perversion morale.

173 avaient eu des convulsions infantiles.

151 ont présenté de l'hystérie ou de l'épilepsie.

145 étaient des aliénés.

Etant donnée cette influence de l'alcoolisme sur la folie il n'est pas étonnant que le département de l'Eure présente un accroissement continu des cas d'aliénation. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la figure 5 où nous avons mis en parallèle l'alcool, la population, le total des malades et le chiffre des admissions annuelles. On y voit que la courbe de l'aliénation suit une marche ascensionnelle, absolument régulière dans

Digitized by Google

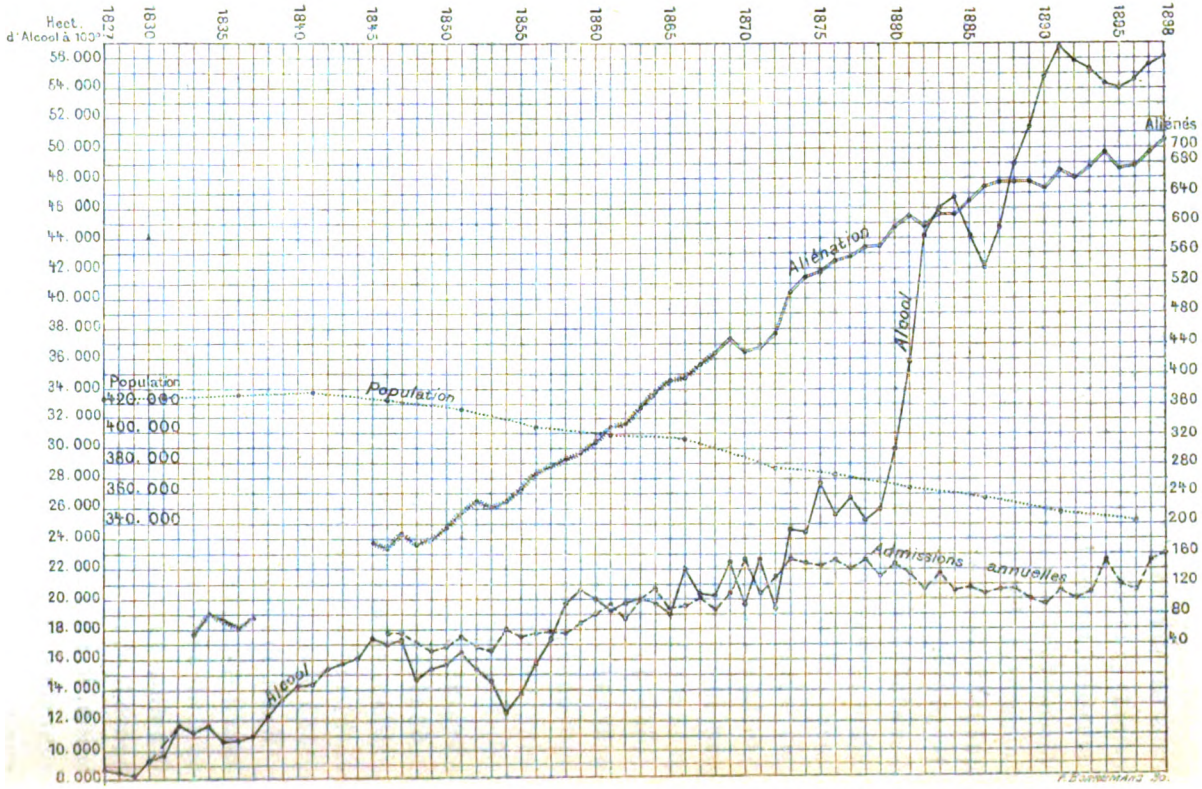


**Fig. 5. — Marche de la consommation de l'alcool, de la population et de l'aliénation mentale dans l'Eure, depuis 1827.**

Digitized by Google

son ensemble, tandis que celle de la population baisse progressivement.

Ces documents permettent de nous rendre compte du rapport du nombre des fous à celui des habitants.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Période | 1841-1850. . . | 40 aliénés en traitemt | par | 100.000 hab. |
| — | 1851-1860. . . | 63 | — | — |
| — | 1861-1870. . . | 110 | — | — |
| — | 1871-1880. . . | 143 | — | — |
| — | 1881-1890. . . | 180 | — | — |
| — | 1891-1898. . . | 199 | — | — |

Au point de vue du chiffre des admissions annuelles la proportion est celle-ci :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Période | 1851-1860 . . . | 14 admisssions | par | 100.000 hab. |
| — | 1861-1870 . . . | 22 | — | — |
| — | 1871-1880 . . . | 37 | — | — |
| — | 1881-1890 . . . | 32 | — | — |
| — | 1891-1898 . . . | 39 | — | — |

L'histoire des aliénés dans l'Eure est assez complexe. Lorsque la loi de 1838 eut obligé les départements à s'occuper de leurs malades, l'Eure fit, à cet effet, un traité avec les asiles voisins : Rouen, Caen, Orléans, Blois, et ne plaça qu'une quarantaine de fous à l'hôpital d'Evreux pour les besoins les plus urgents. Cet état de choses dura jusqu'en 1866.

Nous avons relevé dans le rapport du Préfet au Conseil général le nombre des indigents traités chaque année aux frais du département. (Les pensionnaires étant alors envoyés, vu l'absence d'asile public, dans des maisons de santé privées, n'ont pu être comptés dans cette statistique.)

Digitized by Google

*Tableau des aliénés indigents de l'Eure avant l'ouverture de l'asile.*

| ANNÉES | ADMISSIONS annuelles. | EFFECTIF au 31 décembre de chaque année. | ANNÉES | ADMISSIONS annuelles. | EFFECTIF au 31 décembre de chaque année. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1845 | | 175 | 1857 | 57 | 279 |
| 1846 | 58 | 168 | 1858 | 52 | 281 |
| 1847 | 54 | 183 | 1859 | 68 | 294 |
| 1848 | | 175 | 1860 | 80 | 304 |
| 1849 | 35 | 179 | 1861 | 82 | 324 |
| 1850 | 37 | 198 | 1862 | 77 | 328 |
| 1851 | 46 | 214 | 1863 | 100 | 353 |
| 1852 | | 226 | 1864 | 115 | 379 |
| 1853 | 35 | 220 | 1865 | 86 | 391 |
| 1854 | 60 | 229 | 1866 | 89 | 396 |
| 1855 | 56 | 246 | 1867 | 101 | 414 |
| 1856 | 58 | 269 | | | |

L'augmentation des cas de folie a été une des plus constantes préoccupations du Conseil général pendant quinze années. Tous les rapports témoignent de la difficulté de placer les aliénés, les autres départements étant eux-mêmes encombrés de leurs malades. La nécessité obligea de créer un asile départemental, et après plusieurs propositions, la chose fut enfin décidée en 1856[1]. L'asile d'Evreux reçut ses premiers malades en 1866 et fut définitivement installé pour les deux sexes en 1868. Voici quelle a été la progression des aliénés de l'Eure depuis son ouverture, déduction faite des malades appartenant à d'autres départements.

[1] Une étude complète de l'aliénation en Normandie sera publiée ultérieurement.

Digitized by Google

## ASILE D'ALIÉNÉS D'ÉVREUX

*Tableau présentant le chiffre des admissions annuelles et des effectifs au 31 décembre de chaque année pour les aliénés de l'Eure, indigents et pensionnaires compris, déduction faite des malades d'autres départements.*

| ANNÉES | ADMISSIONS ANNUELLES | | | EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes. | Femmes. | Total. | Hommes. | Femmes. | Total. |
| 1866 | » | » | » | 160 | » | » |
| 1867 | 71 | » | » | 180 | » | » |
| 1868 | 60 | » | » | 181 | 243 | 424 |
| 1869 | 39 | 65 | 104 | 186 | 255 | 441 |
| 1870 | 69 | 64 | 133 | 187 | 245 | 432 |
| 1871 | 55 | 50 | 105 | 201 | 236 | 437 |
| 1872 | 63 | 67 | 130 | 204 | 250 | 454 |
| 1873 | 78 | 72 | 150 | 231 | 271 | 502 |
| 1874 | 84 | 64 | 148 | 251 | 275 | 526 |
| 1875 | 68 | 75 | 143 | 247 | 289 | 536 |
| 1876 | 95 | 56 | 151 | 262 | 286 | 548 |
| 1877 | 70 | 70 | 140 | 265 | 288 | 553 |
| 1878 | 84 | 72 | 156 | 266 | 296 | 562 |
| 1879 | 70 | 63 | 133 | 272 | 292 | 564 |
| 1880 | 72 | 76 | 148 | 287 | 308 | 595 |
| 1881 | 68 | 67 | 135 | 293 | 315 | 608 |
| 1882 | 55 | 55 | 110 | 283 | 314 | 597 |
| 1883 | 55 | 77 | 132 | 281 | 335 | 616 |
| 1884 | 51 | 61 | 112 | 275 | 337 | 612 |
| 1885 | 56 | 59 | 115 | 280 | 350 | 630 |
| 1886 | 61 | 46 | 107 | 294 | 352 | 646 |
| 1887 | 55 | 57 | 112 | 299 | 354 | 653 |
| 1888 | 61 | 54 | 115 | 316 | 341 | 657 |
| 1889 | 46 | 55 | 101 | 314 | 342 | 656 |
| 1890 | 52 | 43 | 95 | 309 | 337 | 646 |
| 1891 | 60 | 47 | 107 | 326 | 340 | 666 |
| 1892 | 49 | 52 | 101 | 313 | 347 | 660 |
| 1893 | 55 | 55 | 110 | 321 | 354 | 675 |
| 1894 | 69 | 82 | 151 | 316 | 373 | 689 |
| 1895 | 56 | 64 | 120 | 310 | 364 | 674 |
| 1896 | 61 | 57 | 118 | 314 | 361 | 675 |
| 1897 | 88 | 64 | 152 | 330 | 364 | 694 |
| 1898 | 78 | 82 | 160 | 336 | 370 | 706 |
| 1899 | 64 | 76 | 140 | 335 | 384 | 719 |
| 1900 | 81 | 56 | 137 | 320 | 368 | 688 |

Digitized by Google

L'augmentation du nombre des aliénés de l'Eure est due, sans aucun doute, à l'alcoolisme. La statistique montre, en effet, que le chiffre des vésanies proprement dites a plutôt tendance à diminuer, tandis que celui des alcooliques et des dégénérés de toute nature se multiplie dans des proportions effrayantes. La physionomie de l'asile d'Evreux a complètement changé depuis vingt-cinq ans. Les grands délirants, les agités ont disparu, remplacés par des débiles. La moyenne de l'intelligence des malades qui entrent chaque année diminue de plus en plus et cet abaissement du niveau mental mérite d'être mis en relief. Nous avions fait également la même remarque dans notre étude sur l'asile de Quimper.

D'où vient donc ce changement, cette accentuation de la dégénérescence, alors qu'en internant les aliénés, en les empêchant de faire souche, on faisait la meilleure prophylaxie de l'aliénation? Les travaux de Morel, de notre maître M. le docteur Magnan et de tant d'autres, nous l'apprennent avec surabondance de preuves. La raison de cette dégénérescence, c'est le fléau éthylique qui, en intoxiquant les procréateurs, multiplie le nombre des familles tarées et abâtardit la race.

Les renseignements que nous sommes à même de recueillir sur les antécédents héréditaires nous confirment chaque jour dans cette opinion. Souvent le malade compte un aliéné dans ses ascendants; plus souvent encore peut-être, ses parents se livrent à des excès de boissons. L'hérédo-alcoolique a, pour ainsi dire, le délire en puissance. Son père a pu absorber de grandes quantités de boissons avant de succomber; lui, au contraire, né avec le goût des liqueurs fortes, délire à la moindre infraction aux règles de l'hygiène. C'est avec raison

Digitized by Google

qu'on a pu dire que l'alcool était la pierre de touche du dégénéré ; son intoxication se traduit par un véritable accès d'aliénation et cet accès n'est pas le délire alcoolique (il n'a pas le temps d'y arriver), c'est une des formes complexes sous lesquelles se révèle le délire des prédisposés.

Le rapport si documenté de M. le sénateur Claude (des Vosges) donne le tableau ci-joint pour l'asile départemental de l'Eure.

| ANNÉES | Nombre des admissions pendant chaque année déduction faite des malades transférés d'autres établissements. | | | Nombre des aliénés dont la maladie est imputable à l'alcoolisme. | | | PROPORTION POUR CENT | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Sans distinction de sexe |
| 1871 | 56 | 49 | 105 | 18 | 5 | 23 | 32,14 | 10,20 | 21,90 |
| 1872 | 73 | 79 | 152 | 16 | 6 | 22 | 21,92 | 7,59 | 14,47 |
| 1873 | 89 | 75 | 164 | 20 | 10 | 30 | 22,47 | 13,33 | 18,29 |
| 1874 | 85 | 65 | 150 | 29 | 7 | 36 | 34,12 | 10,77 | 24 |
| 1875 | 68 | 75 | 143 | 25 | 2 | 27 | 36,76 | 2,66 | 18,88 |
| | 371 | 343 | 714 | 108 | 30 | 138 | 29,11 | 8,74 | 19,32 |
| 1876 | 99 | 67 | 166 | 36 | 6 | 42 | 36,36 | 8,95 | 25,30 |
| 1877 | 72 | 70 | 142 | 23 | 5 | 28 | 31,94 | 7,14 | 19,71 |
| 1878 | 93 | 75 | 168 | 20 | 4 | 24 | 21,50 | 5,33 | 14,28 |
| 1879 | 78 | 58 | 136 | 16 | 4 | 20 | 20,51 | 6,89 | 14,70 |
| 1880 | 75 | 76 | 151 | 23 | 7 | 30 | 30,66 | 9,21 | 19,86 |
| | 417 | 346 | 763 | 118 | 26 | 144 | 28,29 | 7,51 | 18,87 |
| 1881 | 75 | 67 | 142 | 18 | 3 | 21 | 24 | 4,47 | 14,78 |
| 1882 | 62 | 55 | 117 | 24 | 3 | 27 | 38,70 | 5,45 | 23,07 |
| 1883 | 60 | 78 | 138 | 16 | 6 | 22 | 26,66 | 7,69 | 15,94 |
| 1884 | 64 | 62 | 126 | 15 | 3 | 18 | 23,43 | 4,83 | 14,28 |
| 1885 | 65 | 59 | 124 | 19 | 4 | 23 | 29,23 | 6,77 | 18,54 |
| | 326 | 321 | 647 | 92 | 19 | 111 | 28,22 | 5,91 | 17,15 |

Digitized by Google

Depuis 1885, le nombre des admissions alcooliques oscille autour de 30 % pour les hommes et 8 % pour les femmes. Beaucoup de ces malades sont internés à la suite d'un examen médico-légal qui les a reconnus irresponsables de l'acte criminel commis par eux. Nous comprenons dans ce chiffre de 30 % les alcooliques purs et les dégénérés alcoolisés, ceux-ci étant beaucoup plus nombreux que ceux-là.

Quant à la question si intéressante du rapport de la paralysie générale et de l'alcoolisme, il n'est peut-être pas inutile de noter ce fait que le nombre des paralytiques généraux est resté à peu près stationnaire depuis l'ouverture de l'asile et qu'il n'a nullement suivi la progression de la consommation alcoolique.

En 1899, sur 108 aliénés de l'Eure, entrés pour la première fois, il existait 11 paralytiques généraux, soit près de 10 %. En 1895, ce rapport était de 12 pour 120, soit 10 %. Les chiffres des années précédentes donnent sensiblement la même proportion.

## XI

### CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

« Si vous avez l'illusion que nous avons épuisé la liste de nos misères, hâtez-vous de la perdre. Tout se tient dans une société, les intérêts comme les citoyens, et nous serions trop heureux si, après avoir payé à la folie, au crime et à la décrépitude d'aussi lourdes dîmes, nous avions au moins la consolation de sauver le numéraire. Croyez-vous que ce soit impunément pour les deniers publics que nous tenons enfermés des milliers d'aliénés alcooliques ou fils d'alcooliques, que nous gardons sous

Digitized by Google

clef les milliers de malfaiteurs que nous devons à l'alcool, que nous hospitalisons les infirmes, les épileptiques et les idiots? Croyez-vous que le chômage du lundi de paresse, que le repos forcé dû à la maladie n'ont pas de répercussion du côté de la bourse des contribuables? Quand les bras chôment, l'estomac ne chôme pas; il faut nourrir les affamés sans frais, il faut réchauffer les petits qui grelottent quand le père se tue au cabaret. Où l'assistance publique puise-t-elle ses ressources? Qui fera le décompte de l'argent gâché pour la seule satisfaction d'impulsions maladives, de passions grossières, de jouissances malsaines ou de préjugés néfastes. Il serait temps de dire bien haut où va l'argent[1]. » (Legrain.)

M. Rochard[2] a essayé d'évaluer, pour l'année 1887, les dépenses occasionnées en France par l'alcool. Il estime le prix de l'eau-de-vie consommée à 90 millions, le coût des journées de travail perdues à 960 millions, les frais de traitement pour maladies à 70 millions, les frais d'internement des aliénés à 3 millions, les frais de répression pour les crimes à 9 millions et le coût des suicides et des morts accidentelles à 5 millions. C'est un total de 1 milliard 138 millions, et cette somme colossale est considérablement dépassée aujourd'hui, puisque l'impôt sur les spiritueux a produit à lui seul 256 millions en 1894.

Si le même travail était fait pour le département de l'Eure, on serait probablement effrayé du résultat. Sans traiter à fond cette question, nous pouvons tout au moins donner quelques renseignements.

[1] Cité par M. Guillemet : Rapport sur le monopole de la rectification des alcools, *Journal officiel*, 1897.

[2] Rochard. L'alcool, son rôle dans les sociétés modernes. *Revue des Deux Mondes*, 1886.



Digitized by Google

*Frais de séjour des indigents de l'Eure à l'asile d'Evreux depuis la fondation.*

| ANNÉES | DÉPARTEMENT | COMMUNES | FAMILLES | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| | Francs. | Francs. | Francs. | Francs. |
| 1869 | 141.411 | 28.960 | 9.790 | 180.162 |
| 1870 | 142.591 | 29.405 | 10.489 | 182.386 |
| 1871 | 131.231 | 26.968 | 7.514 | 165.713 |
| 1872 | 137.793 | 28.613 | 7.883 | 174.291 |
| 1873 | 142.692 | 30.039 | 8.446 | 181.179 |
| 1874 | 160.409 | 35.361 | 9.500 | 205.270 |
| 1875 | 169.233 | 37.719 | 11.348 | 218.300 |
| 1876 | 173.387 | 38.514 | 13.986 | 225.888 |
| 1877 | 171.521 | 38.786 | 13.728 | 224.036 |
| 1878 | 173.064 | 38.081 | 15.138 | 226.284 |
| 1879 | 177.069 | 38.288 | 13.263 | 228.622 |
| 1880 | 180.427 | 40.007 | 15.493 | 235.927 |
| 1881 | 187.044 | 41.624 | 13.974 | 212.642 |
| 1882 | 186.231 | 41.959 | 12.766 | 240.958 |
| 1883 | 184.371 | 42.682 | 13·090 | 240.144 |
| 1884 | 191 062 | 44.968 | 13.883 | 249.913 |
| 1885 | 193.134 | 44.770 | 13.477 | 251.382 |
| 1886 | 195.836 | 44.907 | 15.198 | 255.941 |
| 1887 | 197.238 | 45.249 | 13.714 | 256.202 |
| 1888 | 197.072 | 46.190 | 14.587 | 257.850 |
| 1889 | 200.267 | 47.119 | 13.716 | 261.103 |
| 1890 | 198.359 | 47.333 | 14.212 | 259.904 |
| 1891 | 200.384 | 48.361 | 14.155 | 262.900 |
| 1892 | 196.246 | 48.792 | 13.996 | 259.035 |
| 1893 | 199.258 | 49.201 | 14.377 | 262.837 |
| 1894 | 203.918 | 50.267 | 14.093 | 268.279 |
| 1895 | 202.538 | 49.158 | 15.381 | 267.077 |
| 1896[1] | 190.799 | 47.173 | 14.117 | 252.091 |
| 1897 | 189.130 | 47.505 | 14.035 | 250.671 |
| 1898 | 194.066 | 47.586 | 14.218 | 255.871 |

[1] Diminution du prix de journée.

Le budget départemental est de plus en plus obéré chaque année par les dépenses d'assistance publique. Depuis cinquante ans, les frais occasionnés par le trai-

Digitized by Google

tement des aliénés indigents a triplé, alors que la construction d'un asile aurait dû, l'installation une fois payée, diminuer les charges des contribuables.

En 1850, la somme consacrée à ce service était de 86.000 francs, y compris la contribution des communes et des familles. En 1855, elle s'élevait à 103.000 francs; en 1860 à 134.000 francs; en 1864 à 164.000 et l'on voit, par le tableau de la page précédente, la progression depuis l'ouverture de l'asile d'Evreux.

Le service des enfants assistés, comprenant les enfants trouvés et ceux moralement abandonnés, a nécessité la même progression des dépenses, progression portant principalement sur ces derniers.

La loi du 24 juillet 1889 a voulu retirer aux parents indignes les malheureux enfants qui, livrés à eux-mêmes et poussés au vice par les mauvais exemples, étaient voués, fatalement, à l'ignorance, au vagabondage, au vol, à la prostitution, etc. Cette loi, essentiellement humanitaire et de préservation sociale, est appelée à retirer de l'armée du crime, pour en faire des travailleurs et des honnêtes gens, quantité d'infortunés qui auraient été corrompus par l'influence du milieu. Ce sont les tribunaux qui prononcent la déchéance paternelle et confient les droits de garde et de tutelle des enfants à l'Assistance publique.

Il faut lire les considérants des jugements pour se rendre compte du rôle immense de l'alcoolisme dans l'indignité des parents. Partout c'est la même histoire lamentable : « le père ou la mère se livrent à l'ivrognerie la plus effrénée et sont d'une inconduite notoire. »

De 1890 à 1899, les tribunaux du département de

Digitized by Google

l'Eure ont rendu 283 jugements de déchéance paternelle, sur lesquels 226 ont eu pour cause primordiale l'intempérance scandaleuse des parents. Étant données les mœurs du pays, on ne saurait s'étonner que le nombre des pupilles de l'Assistance s'accroisse chaque année. Il était de 186 en 1890 ; il approche de 700 en 1899, et ce n'est pas se montrer grand prophète que de prévoir une constante augmentation.

On se plaint journellement du poids des impôts, chacun répète à l'envi qu'on ne travaille plus « *que pour le gouvernement* », que le minotaure dévore tout, que le percepteur encaisse le fruit de tous les labeurs. Que dirait le contribuable si on venait lui prouver que cet argent des impôts directs versé avec tant d'amertume est moins considérable que celui donné volontairement à l'État pour satisfaire ses habitudes malsaines et ses vices. La chose est facile à faire, tout au moins pour l'habitant du département de l'Eure. Il suffit de relever pour chaque année le produit des impôts directs et celui des contributions indirectes, concernant seulement les boissons et le tabac. On y trouvera un rapprochement intéressant.

En effet, depuis 1890, les habitants de l'Eure paient plus en contributions indirectes (alcool et tabac seulement) qu'en impôts directs, et pour les années 1898 et 1899, la différence a été de plus d'un million.

Le rendement des boissons est passé de 2.500.000 fr. en 1879 à 6.450.000 francs en 1899. Cette progression mérite d'autant plus d'être signalée que nous sommes ici dans un pays contenant 25.000 bouilleurs de cru, où par conséquent la plus grande partie de l'eau-de-vie consommée échappe au fisc.

Digitized by Google

| ANNÉES | IMPÔTS DIRECTS | CONTRIBUTIONS INDIRECTES | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Boissons. | Tabac. | Total |
| 1879 | 9.826.000 | 2.567.000 | 1.916.000 | 4.483.000 |
| 1880 | 9.630.000 | 2.764.000 | 1.939.000 | 4.703.000 |
| 1881 | 9.405.000 | 2.921.000 | 1.949.000 | 4.870.000 |
| 1882 | 9.429.000 | 5.751.000 | 4.177.000 | 9.928.000 |
| 1883 | 9.447.000 | 5.892.000 | 4.294.000 | 10.186.000 |
| 1884 | 9.511.000 | 5.666.000 | 4.350.000 | 10.016.000 |
| 1885 | 9.556.000 | 5.475.000 | 4.305.000 | 9.780.000 |
| 1886 | 9.609.000 | 5.092.000 | 4.244.000 | 9.336.000 |
| 1887 | 9.645.000 | 5.299.000 | 4.274.000 | 9.573.000 |
| 1888 | 9.663.000 | 5.436.000 | 4.181.000 | 9.517.000 |
| 1889 | 9.701.000 | 5.394.000 | 4.099.000 | 9.493.000 |
| 1890 | 9.820.000 | 5.897.000 | 4.108.000 | 9.905.000 |
| 1891 | 8.852.000 | 6.022.000 | 4.026.000 | 10.048.000 |
| 1892 | 8.878.000 | 6.260.000 | 4.022.000 | 10.282.000 |
| 1893 | 8.902.000 | 6.040.000 | 3.927.000 | 9.967.000 |
| 1894 | 8.996.000 | 5.167.000 | 3.883.000 | 9.050.000 |
| 1895 | 9.036.000 | 5.143.000 | 3.924.000 | 9.067.000 |
| 1896 | 9.069.000 | 5.330.000 | 4.007.000 | 9.337.000 |
| 1897 | 9.084.000 | 5.746.000 | 3.983.000 | 9.729.000 |
| 1898 | 9.163.000 | 6.199.000 | 4.005.000 | 10.204.000 |
| 1899 | 9.218.000 | 6.447.000 | 4.034.000 | 10.481.000 |

## XII

### CONCLUSIONS

Quelle conclusion tirer de cette étude ? L'alcoolisme est un mal qui anéantit les forces vives d'une nation. Il tue l'individu et, avant de le tuer, le déprave et l'avilit. En accroissant par la voie héréditaire la foule des faibles d'esprit, des criminels et des aliénés, le poison contribue, pour une large part, à la déchéance de la race. Perte du capital humain par la multiplication des morts prématurées, perte du capital intellectuel par l'accentuation de la dégénérescence, tel est le bilan de ce fléau.

Digitized by Google

« L'alcool, a dit Gladstone, fait de nos jours plus de ravages que les trois maux historiques : la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste, il décime ; plus que la guerre, il tue ; il fait plus, il déshonore. » Un peuple n'est puissant que par le nombre, la vigueur physique, intellectuelle et morale de ses enfants. L'alcoolisme nous pousse donc peu à peu vers la décadence par la soustraction incessante de forces sociales.

Entre toutes les régions de la France, la Normandie est menacée de ce péril. Sa population diminue tandis que monte le flot des criminels et des fous. Cette contrée au climat tempéré, à la terre fertile, voit chaque année un grand nombre de ses enfants emportés par la maladie du suicide, maladie dont ils ne soupçonnent pas la cause. Après bien d'autres, nous venons signaler le danger dans ce pays qui nous est cher à plus d'un titre. La saine raison du Normand saura terrasser ce fléau, d'autant plus à craindre qu'il semble inaperçu. Elle le retiendra sur la pente qui l'entraîne. Nous sommes ici en présence d'un fond si fécond de volonté forte, de calcul patient et de ressources matérielles, qu'on peut espérer de cette riche province un intelligent et courageux effort de relèvement.

*Nota.* — Un résumé de ce travail avec les cinq graphiques qu'il contient a paru dans la *Revue générale des Sciences pures et appliquées*, juillet 1901.

Digitized by Google

# ANNEXES

## I

TABLEAU *présentant les quantités d'alcool, de vin et de cidre consommées dans l'Eure pendant les années* 1827 *à* 1898 *avec l'indication de la population et du nombre de débits de boissons établis dans ce département*[1].

| ANNÉES | POPULATION | QUANTITÉS CONSOMMÉES. | | | NOMBRE de débits. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Alcool à 100° | Vin. | Cidre. | |
| | | hectolitres. | hectolitres. | hectolitres. | |
| 1827 | 421.665 | 8.652 | 35.941 | 175.811 | 2.565 |
| 1828 | » | 8.373 | 36.840 | 167.059 | 2.761 |
| 1829 | » | 8.244 | 32.248 | 167.348 | 2.767 |
| 1830 | » | 9.202 | 33.430 | 152.936 | 2.717 |
| 1831 | 424.248 | 9.733 | 43.167 | 153.905 | 3.309 |
| 1832 | » | 11.845 | 44.294 | 235.737 | 3.149 |
| 1833 | » | 11.289 | 44.466 | 187.414 | 3.296 |
| 1834 | » | 11.794 | 46.974 | 154.990 | 2.856 |
| 1835 | » | 10.819 | 46.724 | 173.784 | 2.992 |
| 1836 | 424.762 | 10.815 | 51.859 | 192.692 | 2.784 |
| 1837 | » | 11.001 | 55.528 | 205.123 | 2.919 |
| 1838 | » | 12.285 | 61.297 | 218.181 | 3.075 |
| 1839 | » | 13.298 | 74.250 | 197.719 | 2.970 |
| 1840 | » | 14.181 | 60.451 | 181.319 | 3.097 |
| 1841 | 425.780 | 14.455 | 61.771 | 189.498 | 3.524 |
| 1842 | » | 15.338 | 58.519 | 195.676 | 3.709 |
| 1843 | » | 15.808 | 49.320 | 194.848 | 3.857 |
| 1844 | » | 16.033 | 49.173 | 190.853 | 3.827 |
| 1845 | » | 17.294 | 44.868 | 194.735 | 4.002 |
| 1846 | 423.247 | 17.009 | 47.740 | 181.677 | 3.967 |
| 1847 | » | 17.351 | 40.681 | 190.185 | 3.932 |
| 1848 | » | 14.839 | 43.030 | 189.067 | 3.755 |
| 1849 | » | 15.448 | 48.694 | 199.148 | 3.786 |
| 1850 | » | 15.500 | 47.664 | 205.447 | 3.887 |
| 1851 | 415.777 | 16.171 | 47.651 | 193.908 | 4.058 |
| 1852 | » | 15.185 | 47.874 | 239.326 | 3.836 |
| 1853 | » | 14.570 | 46.686 | 212.395 | 3.691 |
| 1854 | » | 12.678 | 48.865 | 202.654 | 3.495 |
| 1855 | » | 13.900 | 42.387 | 189.222 | 3.531 |

[1] Nous devons ces chiffres à l'extrême obligeance de M. Cochet, directeur des contributions indirectes à Evreux.

Digitized by Google

| ANNÉES | POPULATION | QUANTITÉS CONSOMMÉES EN | | | NOMBRE de débits |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Alcool à 100°. | Vin. | Cidre. | |
| | | hect. | hect. | hect. | |
| 1856 | 404 665 | 15.617 | 43.982 | 152.302 | 3.318 |
| 1857 | » | 17.647 | 50.986 | 145.171 | 3.431 |
| 1858 | » | 19.770 | 57.300 | 145.961 | 3.423 |
| 1859 | » | 20.495 | 55.667 | 156.089 | 3.590 |
| 1860 | » | 20.011 | 57.947 | 164.391 | 3.679 |
| 1861 | 398 661 | 19.107 | 53.664 | 177.283 | 3.733 |
| 1862 | » | 19.721 | 57.014 | 163.045 | 3.805 |
| 1863 | » | 19.992 | 58.018 | 173.558 | 3.955 |
| 1864 | » | 19.936 | 65.527 | 186.303 | 4.054 |
| 1865. | » | 19.029 | 53.740 | 252.316 | 4.022 |
| 1866 | 394 467 | 22.077 | 57.093 | 238.419 | 4.109 |
| 1867 | » | 20.456 | 55.412 | 263.999 | 4.135 |
| 1868 | » | 20.274 | 67.315 | 259.838 | 4.091 |
| 1869 | » | 22.561 | 71.330 | 246.070 | 4.037 |
| 1870 | » | 19.532 | 59.787 | 249.880 | 4.138 |
| 1871 | » | 22.681 | 56.078 | 375.049 | 4.247 |
| 1872 | 377 874 | 19.289 | 69.581 | 210.691 | 4.293 |
| 1873 | » | 24.541 | 74.328 | 205.717 | 4.264 |
| 1874 | » | 24.357 | 57.194 | 218.080 | 4.298 |
| 1875 | » | 27.863 | 68.147 | 727.790 | 4.655 |
| 1876 | 373 629 | 25.450 | 69.393 | 324.606 | 4.818 |
| 1877 | » | 26.591 | 67.249 | 501.827 | 4.753 |
| 1878 | » | 25.319 | 74.764 | 393.778 | 4.707 |
| 1879 | » | 25.975 | 66.084 | 284.626 | 4.731 |
| 1880 | » | 30.071 | 60.020 | 232.686 | 4.709 |
| 1881 | 364 291 | 35.744 | 61.420 | 465.571 | 4.939 |
| 1882 | » | 44.385 | 78.208 | 442.766 | 4.949 |
| 1883 | » | 46.077 | 83.174 | 512.204 | 4.916 |
| 1884 | » | 46.755 | 69.413 | 515.301 | 4.894 |
| 1885 | » | 44.386 | 64.883 | 571.926 | 4.839 |
| 1886 | 358 829 | 41.981 | 62.536 | 672.726 | 4.850 |
| 1887 | » | 44.679 | 69.817 | 566.049 | 4.857 |
| 1888 | » | 49.248 | 64.938 | 521.081 | 4.791 |
| 1889 | » | 51.329 | 64.321 | 522.475 | 4.788 |
| 1890 | » | 54.942 | 72.588 | 629.259 | 4.793 |
| 1891 | 349 471 | 56.652 | 68.982 | 638.110 | 4.806 |
| 1892 | » | 55.908 | 73.917 | 665.425 | 4.839 |
| 1893 | » | 55.150 | 79.304 | 967.214 | 4.858 |
| 1894 | » | 54.210 | 82.400 | 1.525.239 | 4.745 |
| 1895 | » | 54.020 | 92 258 | 954.751 | 4.693 |
| 1896 | 340 652 | 54.450 | 88 500 | 727.400 | 4.662 |
| 1897 | » | 55.498 | 76 888 | 544.907 | 4.674 |
| 1898 | » | 56.015 | 72 230 | 638.452 | 4.689 |

Digitized by Google

## II

### Ordonnance du Roy sur le fait des droits d'aide en Normandie. Juin 1680.

TITRE XXXIX. DES DROITS SUR L'EAU-DE-VIE. — I. Nos droits de cent sols et d'augmentation que Nous avons fixez à six livres quinze sols pour chacun muid mesure de Paris et pour les autres vaisseaux à proportion, seront levez sur l'Eau-de-vie entrant tant par eau que par terre, dans la Ville, Fauxbourgs et Banlieuë de Roüen; ensemble dans les Villes et Fauxbourgs du Havre et de Dieppe, soit pour y être consommée ou vendue ou pour passer debout, en ce non compris nos Droits de Subvention à l'Entrée.

II. Nos droits de gros, de détail et d'augmentation, seront levez à raison de vingt-six livres, à quoi Nous les avons fixez pour chacun muid d'Eau-de-vie entrant en nos villes, Fauxbourgs et Banlieuës de Roüen et Caen, pour y être consommée ou qui y sera façonnée; et seront nos Droits païez pour l'Eau-de-vie qui sera déclarée à l'Entrée, pour être transportée ailleurs, si les Marchands ou autres ne la font enlever dans la quinzaine du jour de la déclaration.

III. Voulons que dans les autres lieux du Ressort de nôtre Cour des Aides de Roüen, le quatrième réduit au cinquième, soit levé sur l'Eau-de-Vie vendue en détail; ensemble nos Droits de Subvention, tant à l'Entrée qu'à la consommation, à raison de cinq livres huit sols pour muid mesure de Paris et pour les autres vaisseaux à proportion : N'entendons néanmoins que la Subvention soit païez à l'Entrée, sinon dans les lieux sujets à nos Droits de Subvention à l'Entrée sur le vin.

IV. Défendons de rien exiger de ceux qui aïant acheté l'Eau-de-Vie à pot ou à pinte, la revendent à porte-col au coin des rües à petites mesures, quatre ou six deniers, ou un sol au plus, à peine de concussion.

V. Enjoignons à tous vendans Eau-de-vie, à la réserve de ceux compris en l'article précédent, d'avoir des vaisseaux qui puissent soûfrir la roüanne et recevoir la marque des Commis. à peine de confiscation et de cent livres d'amende.

Digitized by Google

VI. Voulons au surplus que les Règlements que nous avons faits pour le vin, pour nos droits d'Entrée, de Gros, de Quatrième et de Subvention, soient exécutez pour l'Eau-de-vie...

## III

EDIT DU ROY :

Qui ordonne que le Droit de Quatrième sera levé en entier avec les augmentations sur l'Eau-de-vie vendüe en détail en Normandie, même dans les villes du Havre et Dieppe, excepté Roüen et Caën :

Fait défenses de tenir aucun Magasin ou Entrepôt d'Eau-de-vie, dans les trois lieuës des villes de Roüen, Caën, le Havre et Dieppe, à peine de trois mille livres d'amende, et au fermier de le permettre.

Du mois de décembre 1686.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre : A tous présens et à venir, Salut.

Sur les avis qui nous ont été donnez des Provinces de nôtre Roïaume, Païs, et Terres de nôtre obéissance que la consommation des Eaux-de-vie s'engmentait de telle sorte, que si Nous n'y aportions quelque remède, il s'ensuivrait une diminution considérable des Droits qui se lèvent sur les vins, aussi bien que du Commerce qui se fait de cette marchandise entre nos Sujets et les Étrangers; à quoi Nous avons pourvu dans le Ressort de notre Cour des Aides de Paris, par nôtre Déclaration du présent mois. Et désirant donner les mêmes ordres pour nôtre Province de Normandie : A ces causes, de l'avis de nôtre Conseil et de nôtre certaine science, pleine puissance et autorité Roïale ; Nous avons par ces présentes signées de nôtre main, dit, déclaré et ordonné. disons, déclarons et ordonnons, Voulons et Nous plait, que le Droit de Quatrième soit levé en entier avec les Parisis, sol et six deniers pour livre dudit Droit de Quatrième que Nous avons fixez au tiers dudit Quatrième sur l'Eau-de-vie

Digitized by Google

vendüe en détail dans toutes les Villes, Bourgs et lieux de notre Province de Normandie; même dans ceux qui sont exemts de l'ancien Droit de Quatrième sur les vins et boissons et en ceux qui jouïssent en entier ou de portion d'icelui, à titre d'octroi ou autrement, en quelque sorte et manière que ce soit; à l'exception de nos villes, fauxbourgs et banlieuës de Roüen et Caën où les droits sur l'eau-de-vie seront paiëz, ainsi qu'il est porté par notre ordonnance du mois de juin 1680, sans préjudice du droit de subvention aux entrées où le droit est païable à la consommation, lequel droit de subvention soit à l'entrée, soit à la consommation, nous avons fixé à cent-huit sols. Et attendu le païement ci-dessus par Nous ordonné du droit de quatrième et augmentation, dans toute l'étendue de la province et que nous entendons avoir lieu dans nôtre ville et fauxbourg du Havre; voulons que les dites eaux-de-vie demeurent déchargées du droit de dix-huit deniers pour pot que nous avons ci-devant fixez à douze livres pour muid... Déclarons les marchands d'eau-de-vie tant en gros qu'au détail sujets au païement du droit annuel ainsi qu'il est ordonné pour le vin par nôtre règlement du mois de juin 1680. Défendons à toutes personnes de faire ou tenir aucuns magasins ou entrepôts dans les trois lieuës des environs de nos villes de Roüen, Caën, le Havre et Dieppe, et à nos Fermiers de le permettre, sous quelque prétexte que ce soit. Déclarons les droits d'entrées, Gros où il a cours, Quatrième, Subvention, Augmentation et autres par Nous établis sur les eaux-de-vie, Nous appartenir. Défendons aux Maires et Échevins des villes et lieux où ils seront perçus, même de ceux qui en joüissent, ou de portion, sous prétexte d'octroi ou autrement de troubler nos Fermiers en leur joüissance. Voulons, au surplus, que les articles de nôtre ordonnance du mois de juin 1680, expédiée par nôtre province de Normandie, concernans les droits sur les eaux-de-vie, auxquels il n'est point dérogé par ces Présentes, soient exécutez selon leur forme et teneur, et le contenu aux Présentes, à commencer du 1er janvier prochain. Si donnons en mandement, etc.

Digitized by Google

## IV

DÉCLARATION DU ROY :

**Portant règlement pour la vente en gros des eaux-de-vie dans la province de Normandie, en barils de trente pots ; pour la vente en détail et pour la perception des droits.**

Du 6 janvier 1699.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Nous avons été informé par les Fermiers des Aides de nôtre province de Normandie, que nonobstant les précautions que nous avons prises par nôtre Ordonnance du mois de juin 1680 et nôtre Déclaration du mois de décembre 1686 qui règlent la perception de nos droits sur l'eau-de-vie, pour Nous en assurer ceux de détail et prévenir les fraudes, les Bouilleurs et Marchands d'eau-de-vie de ladite Province voulaient introduire un usage abusif, dont l'exécution et la suite détruiraient la meilleure partie desdits Droits de détail en faisant la vente et transports de leurs eaux-de-vie en des barils de toute sorte de contenence, de vingt, quinze et dix pots et même au-dessous, sans en payer aucuns Droits de quatrième ; prétendans que cette vente ne peut être censée vente au détail, mais bien en gros, sous prétexte que par l'article V du Titre des Droits sur l'eau-de-vie de nôtre dite ordonnance, il est enjoint auxdits Boüilleurs et Marchands, de se servir de vaisseaux qui puissent souffrir la Marque et recevoir l'empreinte de la roüanne des Commis ; d'où ils ont tiré une mauvaise conséquence, que lesdits barils étant de bois et pouvans recevoir la Marque, ils étaient exemts du quatrième ; et sur ce fondement tous lesdits Boüilleurs et Marchands distribüent toute leur eau-de-vie et en fournissent le Public : en sorte que nos Fermiers se trouvent frustrez de nos Droits de Détail sur la meilleure partie de l'eau-de-vie qui se vend et consomme dans ladite province, où lesdits Boüilleurs et Marchands sont les seuls qui en font le commerce... A ces causes et autres à ce Nous mouvant, de l'avis de nôtre con-

Digitized by Google

seil et de nôtre certaine science, pleine puissance et autorité Roïale, Nous avons, en interprétant ledit article V du Titre des Droits sur l'eau-de-vie de notre Ordonnance des Aides du mois de juin 1680, pour nôtre Province de Normandie, dit, déclaré par ces présentes, disons, déclarons et ordonnons :

ARTICLE I. — Que la vente en gros de l'eau-de-vie dans nôtre Province de Normandie ne pourra être faite en des vaisseaux de moindre continence que de trente pots, faisans soixante pintes mesure de Paris; à l'éfet de quoi, tous Boüilleurs, Brasseurs, Marchands en gros et autres qui en feront la vente, seront tenus d'en faire déclaration aux Bureaux établis par nos Fermiers des Aides, laquelle contiendra le nom et demeure de l'Acheteur, la quantité et si elle est destinée pour être vendue en détail ou non, dont ils prendront un congé de remuage pour l'enlèvement...

II. — Déclarons toutes les ventes d'eau-de-vie qui se feront par les Boüilleurs, Brasseurs, Marchands en gros ou autres, en Barils ou vaisseaux de moindre continence desdits trente pots, être une vente en détail, et comme telle sujète à nos droits de quatrième...

IV. — Défendons pareillement à tous Vendans eau-de-vie en détail, autres que ceux qui, en aïant acheté à pot ou à pinte, la revendent à porte-col au coin des rües à petite mesure, de quatre et six deniers ou un sou au plus, d'en avoir chez eux ni sur leurs étalages, en bouteilles, pots, pintes, cruches ou autres Vaisseaux de semblable qualité, sous prétexte d'être plutôt servie aux Buveurs. Leur enjoignons de l'avoir en Vaisseaux qui puissent recevoir la Marque et être exercés par les Commis et d'y tirer à mesure ce qui leur en sera demandé, soit pour emporter ou pour être servi aux Büveurs, sous peine de confiscation de ladite eau-de-vie et de cent livres d'Amende.

Si donnons en Mandement, etc.

## V

### ARREST DE LA COUR DES AIDES DE PARIS,

### Qui fait défenses de revendre de l'Eau-de-Vie à petite

Digitized by Google

mesure, sans avoir des Vaisseaux qui puissent soûfrir la Marque des Commis, si ce n'est à porte-col au coin des rues.

Du 27 novembre 1699.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre : Au premier des Huissiers de nôtre Cour des Aides, Comparans judiciairement en nôtre dite Cour, Daniel Maulgué, Fermier des Aides et Droits y joints de la ville et Élection de Laval, Apelant d'une Sentence rendüe par les Oficiers de ladite élection de Laval le 30 août 1698, par laquelle main-levée et délivrance pure et simple aurait été faite à l'Intimée ci-après nommée, des choses sur elle saisies, à la représentation de l'Apellant, ses Commis et cautions, ensemble les dépositaires contraints par corps; atendu que par l'article VI du Titre des Droits sur l'Eau-de-Vie, de l'Ordonnance sur le fait des Aides, il est permis aux Particuliers de vendre de l'eau-de-vie à petites Mesures au coin des rües et à porte-col; et que c'est l'usage de vendre aux Passans et d'étaler les petites Mesures sur les Boutiques aux coins des rües et attendu que les rües sont trop étroites pour y mettre des Tables, défenses auraient été faites audit Apellant et à ses Commis, de procéder par voïe de saisie à l'avenir des Eaux-de-Vie et vaisseaux de petites Mesures des débitants de ladite Eau-de-Vie ainsi étalez, qui n'en vendent qu'à petites Mesures de quatre, six deniers et un sol au plus, après l'avoir achetée au Pot et à la Pinte de ceux qui en ont païé les Droits, suivant l'Ordonnance, d'une part : et Anne Richard, veuve René Beaugendre, Intimée d'autre part... Ladite cour déclare la Bouteille de terre et la Pinte d'Eau-de-Vie y contenuë, ensemble les deux Pots d'étaim et cinq Tasses de faïance, saisis sur ladite Richard, par procès-verbal du 12 juillet 1698, acquis et confisqué au profit dudit Maulgué : fait défenses à ladite Richard de revendre de l'Eau-de-Vie à petites Mesures, si ce n'est à Porte-col et aux coins des rües et au cas qu'elle veüille en revendre autrement, lui enjoint d'avoir des vaisseaux qui puissent soûfrir la roüanne et recevoir la marque des Commis, conformément à l'Ordonnance.

Digitized by Google

## VI

### Déclaration du Roy :

**Qui défend la fabrication des Eaux-de-vie de Syrops, Mélasses, Graines, Bières, Baissières, Marc de Raisins, Hydromel, et toutes autres Matières que le Vin :**

**Permet la fabrication de l'Eau-de-Vie de Cidre et Poiré, dans les Provinces de Normandie et de Bretagne.**

Du 24 Janvier 1713.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront Salut. L'atention particulière que Nous avons toujours euë à procurer à nos Sujets tous les avantages possibles dans leur Commerce et à y entretenir une exacte fidélité qui en doit être le plus solide fondement, Nous aïant engagé à faire examiner s'il convenait de permettre dans notre Roïaume la fabrique, l'usage et le commerce des Eaux-de-Vie de Sirops, Mélasses, Graines, Bières, Lies, Baissières, Marc de Raisins, Hydromel, Cidre, Poiré et autres matières; Nous aurions ordonné par Arrest de nôtre Conseil du 9 septembre 1710 que sur l'utilité ou inconvénient de ces sortes d'Eaux-de-Vie, les Commissaires départis pour l'exécution de nos Ordres dans les diférentes Provinces de nôtre Roïaume, entendraient les Lieutenants Généraux de Police, les Maires, Échevins, Jurats, Capitouls et autres Oficiers municipaux, les Juges-Consuls et principaux Négociants des Villes et lieux de leur Département : par la lecture des Procès-Verbaux desdits ci-dessus dénommez, il a été reconnu que la fabrique des Eaux-de-Vie de Syrops, Mélasses, Graines, Lies, Bières, Baissières, Marc de Raisins et Hydromel, causerait un tort considérable au commerce des Eaux-de-vie de Vin; et que d'ailleurs, elles sont d'un usage préjudiciable au corps humain par la qualité des matières qu'on fait entrer dans leur composition, qu'il est d'une nécessité indispensable de les défendre : il a été

Digitized by Google

en même tems reconnu que les Eaux-de-vie de Cidre et de Poiré n'aïant rien de nuisible pour ceux qui sont accoûtumez à en user, quoique d'ailleurs fort inférieures à celles de Vin, pouvaient être permises dans notre Province de Normandie et dans celle de Bretagne, à l'exception de l'Evêché de Nantes, avec d'autant plus de raison, qu'un des principaux revenus de ces deux Provinces provient des arbres fruitiers qui y croissent en abondance, mais que lesdites Eaux-de-vie doivent être au contraire défenduës dans toutes les autres Provinces de nôtre Roïaume, par la crainte du mélange frauduleux qui pourrait en être fait avec celle du Vin; ce qui serait capable de donner une ateinte considérable au commerce important qui se fait de ces dernières, tant au dedans qu'au dehors du Roïaume. A ces Causes, désirant maintenir la bonne loi de la pureté du Commerce, éviter tout ce qui pourrait l'altérer ou le diminuer, nous disons, déclarons et ordonnons, voulons et Nous plaît;

Article I. — Que très expresses inhibitions et défenses soient faites comme nous les faisons par ces présentes à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de fabriquer aucune Eau-de-vie de Syrops, Mélasses, Graines, Lies, Bières, Baissières, Marc de Raisin, Hydromel et toutes autres matières que de Vin et d'en faire aucun commerce dans toute l'étendue de notre Roïaume Païs, Terres et Seigneuries de notre obéïssance.

II. — Défendons aussi, sous les mêmes peines, la fabrication des Eaux-de-vie de Cidre et de Poiré dans toute l'étenduë de notre Roïaume à l'exception de la Province de Normandie et des diférents Diocèses qui composent celle de Bretagne, à la réserve du Diocèse de Nantes.

III. — Défendons le transport desdites Eaux-de-Vie de Cidre et de Poiré, dont Nous permettons la fabrication dans lesdites Provinces de Normandie et de Bretagne, à l'exception du Diocèse de Nantes, de l'une desdites Provinces à l'autre et dans tous les autres lieux et Provinces de notre Roïaume, à peine de deux mille livres d'amende et de confiscation tant des Eaux-de-vie que des voitures sur lesquelles elles se trouveront chargées.

Digitized by Google

IV. — Faisons pareillement, inhibitions et défenses, sous les peines ci-dessus mentionnées, de transporter lesdites Eaux-de-vie de Cidre et de Poiré dans les Païs Étrangers; et à cet effet d'en enlever et embarquer sur les vaisseaux étrangers, non pas même pour la consommation de leurs équipages.

V. — Permettons néanmoins aux Armateurs et Négocians de notre Roïaume, d'embarquer lesdites Eaux-de-vie de Cidre et de Poiré pour les équipages des vaisseaux Français qui naviguent de Port en Port seulement, sans qu'ils puissent en faire aucun commerce, soit dans les Ports de France ou dans les Ports étrangers, ni même en embarquer pour les voïages de long cours.

VI. — Défendons le mélange des différentes espèces d'Eau-de-vie ci-dessus mentionnées et prohibées avec celle du Vin.

Si donnons en mandement, etc.

## VII

Les corps constitués font depuis quelques années tous leurs efforts pour enrayer le fléau alcoolique. Le Conseil général de la Seine-Inférieure a voté dans sa séance du 27 août 1900 la proposition suivante due à la patriotique initiative de M. le Dr Tourdot.

*Propositions de MM. le Dr Tourdot, Dr Duputel, Dr Marquezy, Dr Lesouëf et Homais, membres du Conseil général de la Seine-Inférieure.*

« La question de l'alcoolisme n'a rien perdu de son actualité, malgré le cri d'alarme poussé par les hygiénistes depuis plus de vingt ans, malgré les travaux concluants des expérimentateurs affirmant que tout alcoolique est toxique, et les observations de la clinique étendant tous les jours le cadre des maladies engendrées par lui; malgré enfin l'abîme social qu'il ouvre sous nos pas, si nous ne nous hâtons de remonter la pente que nous avons si facilement descendue.



Digitized by Google

« Puisque le département de la Seine-Inférieure a le triste privilège d'occuper le premier rang dans la consommation de l'alcool, et qu'il est nécessairement un des plus menacés, vous n'avez pas le droit de fermer les yeux et de rester impassibles devant un péril imminent. Ce n'est pas le lieu de faire de toutes les maladies causées par l'alcool une énumération qui serait longue et fastidieuse pour vous. Permettez-moi cependant de vous rappeler qu'il est le principal facteur des dégénérescences, qu'il crée de toutes pièces des maladies nerveuses, que celles-ci sont transmissibles à la progéniture, et que d'après une statistique dressée par les médecins des hôpitaux de Paris, à l'instigation de l'un d'eux, le Dr Jacquet, sur 200 phtisiques, on en rencontre 143 alcooliques avant les premiers symptômes de la maladie, ce qui justifie la formule originale du savant professeur Hayem : « La phtisie se prend sur le zinc. » Je dois encore retenir votre attention sur ce fait que les courbes figurant le nombre des criminels (vagabonds, voleurs, meurtriers, etc.), des aliénés (épileptiques ou autres), des suicidés ont un rapport constant avec celles de la consommation de l'alcool. Les résultats budgétaires sont une augmentation de dépenses pour les prisons, les asiles d'aliénés, les enfants assistés, les hôpitaux, et prochainement, les sanatoria. Au moment où la fondation de ces derniers devient une nécessité en France, et surtout dans la Seine-Inférieure, n'est-il pas urgent de chercher et d'appliquer le traitement préventif des maladies avec plus de sollicitude encore que le moyen de les guérir?

« Dans un travail fortement documenté, le distingué directeur de notre École de Médecine, le Dr Brunon, a formulé des conclusions, dont nous voulons mettre quelques-unes sous vos yeux :

« 1° Les progrès de l'alcoolisme, en Normandie, sont constants et rapides.

« . . . . . .

« 3° Dans certaines catégories d'ouvriers, les femmes boivent autant, peut-être plus que les hommes.

« 4° Les conséquences sociales et industrielles de cet état de choses sont désastreuses.

Digitized by Google

« 5° Si cet état de choses ne change pas, le commerce, l'industrie et la navigation vont être compromis en Normandie.

« . . . . . .

« 7° La qualité du travail s'abaisse ; l'intelligence, l'initiative, l'habileté technique et la force corporelle diminuent chez l'ouvrier.

« Il faut bien reconnaître que la loi de 1880 sur la liberté du commerce des boissons a été néfaste, puisque de 1880 à 1890, c'est-à-dire en dix ans seulement, la consommation s'est accrue autant que pendant les cinquante années précédentes.

« Messieurs, il est logique que le département de la Seine-Inférieure, si souvent signalé comme un grand consommateur d'alcool, réagisse dans un but de préservation sociale, en provoquant l'élaboration de lois nouvelles pour enrayer les progrès de l'alcoolisme. Nous vous proposons donc d'approuver le vœu suivant, présenté par MM. les Dr Tourdot, Dr Lesouëf, Dr Duputel, Dr Marquézy, Homais :

« Les conseillers généraux soussignés, considérant les « ravages qu'exerce l'alcoolisme en France et particuliè- « rement dans la Seine-Inférieure, estimant, en outre, « qu'il constitue un péril social et un danger national, « émettent le vœu que les Pouvoirs publics s'appliquent « à combattre ce fléau, en commençant par la diminution « et la limitation du nombre des débits. »

Le Conseil général de l'Eure s'est également occupé récemment de cette question. Dans sa session d'avril 1900, il s'est associé, sur le rapport de M. le comte Le Couteulx de Canteleu, au vœu émis par la Société française de tempérance pour la diminution du nombre des débits et a donné son appui au projet de loi Siegfried.

---

Digitized by Google

# RAPPORT

## DE M. CORDIER, INGÉNIEUR EN CHEF,

AU NOM DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE

## la recherche d'un local pour les réunions de la Société

ET L'INSTALLATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

*Lu à la séance générale du 24 mars 1901*

---

MESSIEURS,

Au cours de la séance générale du 20 janvier 1901, le Conseil d'administration a été chargé de rechercher les voies et moyens pour que la Société puisse être dotée d'un local destiné à ses réunions et à l'installation de sa bibliothèque.

Dans sa réunion du 7 février, le conseil, après avoir examiné la question, a chargé une commission composée de MM. Hérissay, Letellier-Alaboissette, Lecointe et Cordier, de chercher à s'entendre avec la Société des amis des arts ou avec le propriétaire d'une maison sise rue de Pannette n° 58, et d'examiner toute autre solution qui pourrait se présenter.

L'union de la Société d'Agriculture avec la Société des amis des arts pour la construction d'un immeuble commun sur un terrain situé à l'angle des rues Victor-

Digitized by Google

Hugo et Dulong doit tout d'abord être écartée. La proposition de cette union a été rejetée par la Société des amis des arts et par la Société civile propriétaire du terrain.

La maison sise rue de Pannette 58 pourrait à la rigueur convenir; mais le propriétaire, M. Leblond, demande pour la cession de cette maison un prix de 20 000 francs auquel il faudrait ajouter 5 000 francs environ pour les frais d'actes, les réparations et les aménagements. Or il résulte des renseignements que nous avons recueillis, qu'avec le jardin, dont une partie seulement serait cédée à la Société, la maison a été achetée il y a quelques mois 17 000 francs par le propriétaire actuel et ce prix paraît bien représenter la valeur de l'immeuble.

Nous ne pouvons, dans ces conditions, proposer de consacrer une somme de 25 000 francs à l'acquisition et à l'aménagement de la maison de la rue de Pannette.

Nous pensons qu'il serait préférable d'acquérir un terrain sur lequel la Société ferait construire un bâtiment qui serait alors disposé de manière à répondre complètement à sa destination.

Nous ne sommes pas actuellement en mesure de désigner le terrain qui pourrait convenir; mais si le Conseil adopte cette proposition, nous sommes à sa disposition pour faire des recherches et lui présenter ultérieurement des propositions.

En ce qui concerne les voies et moyens, nous croyons que la Société peut aliéner le titre de rente de 402 francs qu'elle possède; mais qu'en l'absence, dans les statuts, de clauses permettant l'acquisition d'immeubles, il sera difficile de réaliser actuellement une acquisition de ter-

Digitized by Google

rain. Le notaire qui sera chargé de dresser l'acte exigera très probablement, pour sa garantie, une autorisation de l'Administration.

Nous pensons qu'il y aurait lieu de demander dès à présent cette autorisation ou du moins de consulter officiellement l'Administration sur les droits de la Société en matière d'acquisition d'immeubles.

Lorsque la Société aura acquis, au moyen de ses ressources actuelles, le terrain qui lui conviendra, elle pourra faire dresser le projet du bâtiment nécessaire à ses services et réserver, en plusieurs années, sur ses ressources annuelles, le complément des sommes nécessaires à l'édification de ses constructions.

Digitized by Google

# RAPPORT

DE

M. LE COMTE DE BOURY, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

SUR

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE STATION POMOLOGIQUE CIDRICOLE

VOTÉE PAR LE PARLEMENT

*Lu à la séance générale du 24 mars 1901.*

---

MESSIEURS,

Sur la proposition du ministre de l'Agriculture, le Parlement a inscrit, au budget de 1901, un crédit de 10.000 francs pour l'établissement d'une station pomologique et cidricole.

Cette innovation a pour but de réaliser, à l'égard du cidre, les mêmes progrès de fabrication que les stations œnologiques ont déjà assurés dans les régions productrices de vins, par la sélection des ferments.

Il semble que, dans la pensée du Ministre, cette station pomologique et cidricole doive affecter un caractère presque exclusivement scientifique et théorique. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il y soit adjoint une grande cidrerie modèle, entourée de vergers bien tenus, où les expériences du laboratoire seraient rendues pra-

Digitized by Google

tiques par des essais multiples, sous la direction des chimistes de l'établissement.

Ce ne seraient plus alors les savants seulement qui pourraient profiter de ces expériences, mais aussi les cultivateurs et les fabricants de cidre.

Il est, en effet, d'une très grande importance de conserver à notre industrie cidricole de Normandie la prépondérance qui lui appartient légitimement, et de ne pas laisser nos concurrents des autres régions productrices, et même de l'étranger, nous devancer à ce sujet.

Il faut bien avouer que les progrès nécessaires n'ont pas été réalisés par nous, et que la plupart de nos cultivateurs n'apportent pas une attention suffisante à l'amélioration de leurs plantations, à la sélection des variétés de pommes, à l'outillage du pressoir et aux soins de la fabrication. En pareille matière, les plus petits détails ont leur importance et il faut, pour la prospérité de notre agriculture, que nous luttions efficacement contre un esprit de routine qui exclurait tout progrès.

Si la station pomologique était installée dans un grand centre, elle ne pourrait pas réaliser les conditions que je viens d'indiquer; saurait-elle produire les résultats que l'on poursuit? — Nous ne le pensons pas, car elle se trouverait forcément réduite aux proportions d'un laboratoire scientifique, utile à un petit nombre d'initiés.

Ce que nous voulons, c'est *une école pratique de cidrerie*, basée sur les découvertes de la science, où puiseraient les enseignements nécessaires non seulement les savants, mais aussi tous ceux qui s'intéressent à notre industrie cidricole; une école pratique de cidrerie où pourraient faire, comme préparateurs, un

Digitized by Google

stage de quelques mois les jeunes gens qui veulent se mettre au courant des questions relatives à la pomologie et à la fabrication du cidre.

Plusieurs des représentants de l'Eure et de la Seine-Inférieure, au Sénat et à la Chambre, ont envisagé ce point de vue pratique de la création projetée : leurs démarches au Ministère et l'initiative qu'ils comptent prendre d'une entente entre les deux départements voisins pourront être fécondes s'ils se sentent soutenus par les Sociétés agricoles de la région.

Déjà la Société agricole et hippique de l'arrondissement de Pont-Audemer, dans sa séance du 11 mars dernier, a donné un avis favorable à la proposition d'établissement de la station pomologique dans les locaux de la cidrerie de Saint-Ouen-de-Thouberville, sur la limite de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

Je vous propose, Messieurs, de vous associer à son avis et d'émettre le vœu suivant :

La Société libre de l'Eure

Considérant que la création d'une station cidricole et pomologique, pour produire tous les résultats désirables, doit être établie, non pas dans une Faculté urbaine, mais bien au centre d'un pays cidricole, à côté d'une brasserie scientifiquement outillée, au milieu de vergers et de pépinières permettant l'étude, non-seulement de la fabrication du cidre, mais aussi l'étude du pommier et du fruit aux diverses époques de son développement normal ;

Qu'il est nécessaire pour l'étudiant d'avoir à sa disposition et sous la main, pour ainsi dire, une grande brasserie, afin de suivre l'évolution des divers ferments en action, prélever ceux qui donnent satisfaction au goût, les étudier et, s'ils méritent d'être propagés, en

Digitized by Google

effectuer la culture sur une vaste échelle, dans des locaux spécialement appropriés à cet usage ;

Qu'en outre la brasserie doit avoir pendant toute la saison une activité réelle afin d'offrir un champ toujours ouvert aux investigations du savant, et toujours varié cependant, suivant les diverses espèces de pommes employées à la fabrication du cidre ;

Considérant enfin que ces conditions avantageuses se rencontrent dans les locaux offerts par l'Union agricole à M. le Ministre de l'Agriculture, et que la Société libre d'agriculture de l'Eure a intérêt à la réussite et à la prospérité d'un établissement nouveau, qui ne peut qu'assurer dans le pays la pratique des bonnes méthodes de fabrication du cidre ;

Exprime le vœu que M. le Ministre veuille bien accorder au département de l'Eure la création de la station cidricole et pomologique qui doit être incessamment instituée, et que cette station soit établie à Saint Ouen-de-Thouberville, dans les locaux offerts au Ministre par MM. Power frères ;

Demande au Conseil général de l'Eure d'appuyer ce vœu dans sa prochaine session d'avril et d'étudier, d'accord avec le Conseil général de la Seine-Inférieure, et par le moyen d'une commission interdépartementale, les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de cette école pratique de cidrerie qui intéresse également les deux départements ;

Et décide que le vœu ci-dessus sera communiqué à ses sections d'arrondissement (section des Andelys, section de Bernay, section de Louviers et section de Pont-Audemer).[1]

[1] Ce vœu a été adopté.

Digitized by Google

# SÉANCE PUBLIQUE DU 11 AOUT 1901

## DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN
ET PAR LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES APPRENTIS ET DES ENFANTS
EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La Société libre d'Agriculture de l'Eure s'est réunie en séance publique, le dimanche 11 août 1901, à 2 heures, dans l'amphithéâtre du jardin botanique d'Evreux, sous la présidence de M. Gustave Prevost, président de la Société, pour la remise solennelle aux lauréats de l'arrondissement d'Evreux, des récompenses décernées en 1901 par la Société d'encouragement au bien et par la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures. La Société symphonique d'Evreux prêtait son gracieux concours. Au bureau siégeaient : MM. Gustave Prevost, président, Léon Petit, secrétaire perpétuel et Letellier-Alaboissette, trésorier.

A l'ouverture de la séance, M. Gustave Prevost a prononcé une chaleureuse allocution qui a été couverte d'unanimes applaudissements ; puis M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a proclamé les noms des lauréats.

Digitized by Google

M. le président a ensuite adressé quelques paroles de remercîments à la nombreuse assistance, à la Société symphonique, ainsi que des félicitations et des encouragements aux lauréats.

---

## ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

« MESDAMES, MESSIEURS, CHERS LAURÉATS,

« Pour vous, plus encore que pour bien d'autres, le temps est une chose précieuse; des devoirs, des raisons impérieuses vous retiennent chez vous. Il vous eût été difficile, sinon impossible, de vous rendre à Paris, le 23 juin dernier, pour recevoir, dans les séances générales de la Société de protection des apprentis, ou de la Société d'encouragement au bien, les récompenses que vous avez méritées.

« N'y avait-il pas moyen de remédier à celà? Une lettre individuelle, l'envoi par la poste d'un livret, d'une médaille, c'était bien peu. C'est, du moins, ce qu'a pensé la Société libre d'agriculture de l'Eure, sur l'initiative de son dévoué secrétaire perpétuel, si plein de cœur pour tout le monde, et qui n'est heureux que quand il peut faire des heureux autour de lui.

« Oui, il était désirable, il était utile qu'une réunion générale, une sorte de fête de famille rassemblât cette phalange d'élite que vous êtes, ces frères d'armes du bien et du devoir, habitant la même ville, peut-être le

Digitized by Google

même quartier, et passant l'un à côté de l'autre sans savoir qu'ils marchent ensemble dans la même route.

« Qui sait si de cette rencontre il ne sortira pas quelques rapports agréables, utiles même, réconfortants à coup sûr? Car, dans toute lutte, dans tout danger, l'homme n'aime pas à se sentir isolé ; il est plus courageux quand il voit des compagnons autour de lui.

« Je parle de lutte, de danger : c'est qu'en effet, chers lauréats, soit que vous entriez à peine dans la vie et que l'on encourage vos débuts, soit que l'on récompense votre persévérance, vous n'êtes pas sans savoir, les uns comme les autres, que ce n'est pas toujours aisé d'être un bon et laborieux apprenti, un ouvrier modèle qui reste en place, sachant que le proverbe dit vrai : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse.*

« Tout cela ne se fait pas sans peine ; il faut résister à des tentations de plus d'une sorte.

« Il n'y a pas besoin d'être grand philosophe pour s'en apercevoir. Un romancier de talent, un de nos compatriotes, Gustave Flaubert, écrivait un jour : « Je suis né « avec un tas de vices qui n'ont jamais mis le nez à la « fenêtre. J'aime le vin, je ne bois pas ; je suis joueur « et je n'ai jamais touché une carte ; la débauche me « plaît, et je vis comme un moine[1]. »

« Vous, jeunes apprentis, nous savons bien que vous avez du mérite à ne pas laisser mettre le nez à la fenêtre à certain penchant qui vous porterait à « bâcler » l'ouvrage, comme on dit; à n'accepter ni un conseil, ni une observation ; aussi je vais vous répéter ce qu'on a dit, le 23 juin dernier, à vos camarades de Paris :

« Les apprentis fidèles qui aiment leur maison et leur

[1] *Revue des Deux Mondes*, tome CXXI, p. 834.

Digitized by Google

« métier sont récompensés par nos livrets de caisse « d'épargne et par nos mentions honorables, mais bien « plus encore par les succès qu'ils se ménagent ainsi « dans leur carrière. Détestable calcul que d'abréger « l'apprentissage pour courir après un gain immédiat! « C'est, d'abord, mal débuter dans la vie que de rompre « un contrat et de ne pas tenir ses engagements ; mais, « en outre, c'est entamer la lutte pour l'existence avec une « armure incomplète. Il ne faut pas cueillir les fruits « verts ; il ne faut pas non plus interrompre un appren- « tissage en cours, et c'est pourquoi nous vous hono- « rons publiquement et nous vous récompensons, mes « chers enfants, pour avoir su mettre d'accord votre « intérêt et votre devoir. »

« Vous, Mesdames et Messieurs, qui, avec une constance que rien n'a pu ébranler, êtes restés fidèles à la maison dans laquelle vous avez fait votre apprentissage, croyez bien que nous vous admirons et que nous nous rendons parfaitement compte de tout ce que représente de labeur, de persévérance dans le bien non démentie un seul jour, une pareille stabilité, qui, pour un certain nombre de vous, compte plus de vingt-cinq années, plus d'un quart de siècle!

« On l'a dit justement à Paris, ces exemples honorent à la fois les ouvriers et les patrons.

« Je viens de nommer les patrons. La Société de protection des apprentis, persuadée justement de l'influence et du rôle de l'industriel sur ses employés, ne pouvait l'oublier, quand il y a lieu, dans ses éloges et dans ses récompenses. Aussi lisons-nous la mention suivante sur la liste des récompenses de 1901 :

« *Médaille de vermeil :* M. Charles Hérissey, impri-

Digitized by Google

« meur à Evreux, 250 ouvriers. Nombreux apprentis. « A établi en 1892 une caisse de prévoyance contre le « chômage, qui donne d'excellents résultats. Institution « d'autant plus méritoire qu'elle constitue un effort très « louable dans une voie nouvelle. »

« Nous ajouterons qu'il n'est, à Evreux, personne qui ne trouve bien méritée cette distinction accordée à un établissement où voici la seconde génération qui se distingue par son souci éclairé du bien-être matériel et moral des ouvriers ; où, peut-être, un jour ou l'autre, les mêmes qualités se perpétueront une troisième fois sous le même nom avec un patron dont les connaissances médicales pourront, au besoin, être un secours de plus pour son personnel.

« Vous voyez donc combien il eût été malheureux que tant de bien n'ait pas été connu, tant de récompenses si bien gagnées aient été données dans l'ombre, sans la moindre fête ! Nous remercions ceux qui, par leur présence, sont venus rendre hommage à des gens de bien.

« Nous remercions spécialement la Symphonie musicale d'Evreux qui, vraiment, constitue l'attrait de cette séance. Les habitants d'Evreux ne sauraient être surpris du plaisir qu'ils ont de l'entendre. Si sa valeur musicale est connue, bien connue aussi est la complaisance dévouée avec laquelle elle rend attrayantes toutes les fêtes dont le but est noble ou moralisateur.

« Après nos remercîments viennent nos regrets pour les absences. Mais ces regrets sont tempérés par la bienveillance sympathique avec laquelle ils ont été témoignés. Empêché d'assister à cette séance, M. le préfet de l'Eure a bien voulu en exprimer ses regrets à la Société libre d'agriculture de l'Eure dans des termes où l'on

Digitized by Google

reconnaît sa sollicitude pour toutes les œuvres utiles et moralisatrices du département. Pareillement regrettons-nous l'absence de M. Milliard, sénateur, qui a toujours prêté un appui dévoué à notre Société au sein du conseil général, dont il est président.

« M. le comte de Boury nous manque également. Il me prie de vous faire connaître combien il regrette qu'une cérémonie officielle ne lui ait pas permis de se rendre à Évreux, où il eût été heureux d'applaudir d'honnêtes gens, et de donner une preuve nouvelle de son dévouement à la fois et à notre Société et à tout ce qui est beau et méritoire.

« Oui, chers lauréats, c'est pour vous, c'est pour tous ceux qui vous félicitent, un jour de fête ; que ce soit aussi, s'il en était besoin, un encouragement à persévérer dans la voie du devoir noblement et courageusement rempli !

« N'avez-vous pas pour vous guider et vous réconforter les buts les plus nobles et les plus élevés?

« Le sentiment de la famille ! Vous, jeunes gens, vous avez l'avenir devant vous. Un jour, sans doute, vous fonderez une famille ; en retour des joies qu'elle vous donnera, il vous faudra être armés pour la lutte de l'existence par des habitudes d'ordre, de travail et d'économie. Vous, dont la carrière est plus avancée, vous avez dû vous rendre compte qu'ici-bas on n'a rien sans peine, mais qu'une vie de labeur et d'honneur, une aisance relative, sont des avantages qu'on ne regrette pas de payer de quelques sacrifices.

« Vous avez aussi devant les yeux l'intérêt du pays, l'attachement à la Patrie, qui ne saurait ni prospérer, ni même subsister sans votre travail.

Digitized by Google

« L'industrie d'une nation ne peut vivre que par une juste modération dans les exigences légitimes du salaire de l'ouvrier. C'est à cette condition seule qu'il est possible d'établir les produits à un prix de revient qui n'excède pas celui demandé par les nations voisines et rivales. L'étranger peut-il apporter chez nous et vendre à meilleur compte des denrées ou des marchandises quelconques ? Il devient le maître dans nos marchés, et l'argent de la France s'en va chez lui ; c'est la ruine !

« Enfin, chers lauréats, à côté de ces mobiles, il en est encore un autre qui parle aussi et bien haut, sinon chez tous, du moins chez la plupart d'entre vous : c'est l'instinct du devoir, ce sentiment idéal et religieux qui fait espérer, de l'autre côté de la tombe, une consolation à ceux pour qui la vie a eu des aspérités, ou à qui elle a refusé la satisfaction de certains désirs.

« Nous avons en nous-mêmes un premier juge et un premier consolateur, la voix de la conscience ! Et lorsque j'ai su que j'aurais, au nom de la Société libre d'agriculture de l'Eure, l'honneur de présider cette réunion, je me rappelais quelques beaux vers de Victor Hugo, — non point du Victor Hugo jeune poète enthousiaste dont on voudrait peut-être récuser le témoignage, mais du Victor Hugo qui, sur bien des points, avait abandonné les opinions de sa jeunesse pour suivre docilement le mouvement des idées. C'est dans l'*Année terrible* que celui qu'on a appelé le poète national a écrit ces beaux vers, que je ne lis jamais sans admiration :

Ma conscience, en moi, c'est Dieu que j'ai pour hôte.

. . . . . .

. . . . . .



Digitized by Google

Il est mon gouvernail, dans l'écume où je vogue.
Si j'écoute mon cœur, j'entends un dialogue.
Nous sommes deux au fond de mon esprit : lui, moi.
Il est mon seul espoir et mon unique effroi.
Si par hasard je rêve une faute que j'aime,
Je dis : Qui donc est là ? L'on me parle; pourquoi ?
Et mon âme en tremblant me dit : C'est Dieu. Tais-toi !

« Voilà, j'en suis sûr, les nobles sentiments qui vous guident, vous éclairent et vous réconfortent.

« Demeurez-y fidèles, quelles que soient les traverses, les tentations ou les excitations que vous pourrez rencontrer ; et soyez bien persuadés que vous avez encore, tout compte fait, suivi le meilleur chemin dans la vie, puisque vous avez pour vous ce qu'il y a de plus précieux au monde : votre propre estime et celle de tous ceux qui vous connaissent. »

---

## LISTE DES RÉCOMPENSES

### Société nationale d'encouragement au bien.

*Médaille d'argent.* — M. Simon (Ernest), 57 ans, né à Evreux et y demeurant : compte 43 ans de bons et fidèles services comme ouvrier dans la même maison ; probe et laborieux, il est très estimé de son patron. — M. Met (Eugène), 61 ans, né à Pacy-sur-Eure, demeurant à Evreux : compte 31 ans de bons et fidèles services dans la même famille, où il a toujours été un serviteur probe et dévoué.

### Société de protection des apprentis.

Industriels qui se signalent par leur sollicitude pour le bien-être matériel et moral de leurs apprentis et jeunes ouvriers.

*Médaille de vermeil.* — M. Charles Hérissey, imprimeur à Evreux : 250 ouvriers ; nombreux apprentis ; a établi en 1892 une caisse

Digitized by Google

de prévoyance contre le chômage qui donne d'excellents résultats, institution d'autant plus méritoire qu'elle constitue un effort très louable dans une voie nouvelle.

(Proposition de M. Léon Petit, membre de la Société).

Apprentis qui se sont fait remarquer par leur capacité professionnelle et une bonne conduite constante; présentés par les industriels.

*Livret de caisse d'épargne de 15 francs.* — Dubois (Léon-Fernand), apprenti de 3e année chez M. Hérissey, imprimeur à Evreux : bonne conduite ; donne toute satisfaction par son travail. (Proposition de M. Léon Petit). — Lerichomme (Jean), apprenti ajusteur de 3e année à la compagnie des Moteurs-Niel, à Evreux : très bonne conduite ; travailleur sérieux. — Michel (Georges), apprenti de 3e année chez M. Tardiveau, imprimeur à Evreux : très bonne conduite ; donne toute satisfaction à son patron.

*Mention honorable.* — Buisson (René-Georges-Edouard), apprenti de 2e année chez M. Hérissey : très bonne conduite ; travailleur sérieux. — Chrétien (René), apprenti ajusteur de 2e année à la compagnie des Moteurs-Niel : bonne conduite ; travailleur sérieux. — Gauthier (Georges), apprenti tourneur de 2e année à la même compagnie : bonne conduite ; travailleur sérieux. — Luce (Paul), apprenti de 1re année chez M. Hée, mécanicien à Evreux : très bonne conduite : montre beaucoup d'attention et de bonne volonté. — Souëf (Arthur), apprenti de 2e année chez M. Tardiveau : bonne conduite ; travail très satisfaisant.

Anciens apprentis, devenus ouvriers, qui sont restés dans la maison où ils ont accompli tout leur apprentissage.

*Médaille de vermeil.* — Mlle Berthe Ahr, chez MM. Malatiré et Lecœur, fabricants de coutils à Evreux : 28 ans de services ininterrompus. (Proposition de M. Léon Petit). — M. Choffel (François), même maison : 26 ans de services ininterrompus. — M. Fortier (Eugène), même maison : 26 ans de services ininterrompus. — Mme Aimée Fortier, même maison : 26 ans de services ininterrompus. Mme Marie Lemarchand, même maison : 29 ans de services ininterrompus. — M. Messier (Alfred), même maison : 27 ans de services ininterrompus. — M. Nussbaumer (Joseph), même maison : 26 ans de services ininterrompus. — M. Talon, même maison : 28 ans de services.

*Médaille de bronze.* — Mme Labbé, chez M. Hérissey : 18 ans de

Digitized by Google

services. — Mlle Berthe Traha, même maison : 16 ans de services. — Mme Vochelet, même maison : 18 ans de services. — M. Marais (Eugène-Louis), chez M. Lefort, entrepreneur de menuiserie à Damville : 23 ans de services.

*Mention honorable.* — Mme Bétourné, chez M. Hérissey : 15 ans de services. — Mlle Alberte Moulin, même maison : 13 ans de services. — M. Bezin (Edouard), à la compagnie des Moteurs-Niel : 9 ans de services. — M. Denesle (Henri), même maison : 7 ans de services. — Mlle Elise-Fernande Gantier, chez Mme veuve Boisard et M. Cochin, fabricants de coutils à Evreux : 9 ans de services.

Digitized by Google

# CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

*Tenu les 7 et 8 septembre 1901, à Serquigny, arrondissement de Bernay.*

---

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

---

Ce concours, dont l'organisation a été dirigée avec beaucoup de soin par la section de Bernay et l'administration municipale de Serquigny, a été très brillant.

La journée du samedi 7 septembre a été consacrée aux opérations des jurys des instruments, des produits agricoles et de l'exposition d'horticulture.

Le dimanche 8 septembre, ont eu lieu les concours d'animaux reproducteurs, de maréchalerie et de labourage. A 10 heures, une messe en musique a été célébrée dans l'Église de Serquigny par M. le chanoine Porée, curé de Bournainville.

Après les opérations des différents jurys, la Société s'est réunie en séance publique à 5 heures sur une estrade aménagée à cet effet sur le champ du concours pour la distribution des récompenses, sous la présidence de M. Gustave Prevost.

A ses côtés avaient pris place MM. le comte de Boury, député, vice-président de la Société ; Camille Fouquet, député ; de Kérouartz, député des Côtes-du-Nord ; Léon Petit, secrétaire perpétuel ; Lerenard-Lavallée, secrétaire

Digitized by Google

de la section de Bernay ; Cauchepin, secrétaire adjoint ; Rolier, maire de Serquigny ; Join-Lambert, conseiller général ; Rousseau, président du Tribunal de Commerce de Bernay ; Texier, trésorier adjoint ; Raymond Cordier, Bertin, Ecalard, conseillers d'arrondissement ; le comte Dauger, maire de Menneval ; Charles de Bonnechose, ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes ; Boivin-Champeaux, avocat à la Cour de cassation ; le marquis de l'Espinasse, Morgon, le baron de Montigny, les membres du jury, etc.

M. Gustave Prevost, président, a ouvert la séance par un discours vivement applaudi ; MM. Léon Petit, secrétaire perpétuel et Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay, ont ensuite proclamé les noms des lauréats.

A 7 heures, un banquet a réuni de nombreux convives sous la présidence de M. Gustave Prevost.

Au dessert, des toasts ont été portés par MM. Gustave Prevost, Rolier, maire de Serquigny, le comte Dauger, Camille Fouquet, le comte de Boury et Raymond Cordier, conseiller d'arrondissement.

La fête s'est terminée par un feu d'artifice et de brillantes illuminations.

---

## DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUSTAVE PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIETÉ

MESSIEURS,

Il y a neuf ans, à pareille époque, un concours agricole d'arrondissement réunissait dans la jolie commune

Digitized by Google

de Serquigny les agriculteurs de la région. Aujourd'hui, c'est le concours agricole du département tout entier qui se tient ici.

Qui pourrait s'en étonner? N'y rencontrons-nous pas une situation vraiment privilégiée à tous égards? Ce sont, d'abord, des communications merveilleusement aisées; car, venant de trois directions, le chemin de fer vous met en rapport, d'une part, avec le chef-lieu du département; d'autre part, avec les confins de la basse Normandie; d'un troisième côté, avec l'arrondissement de Pont-Audemer et les limites de la Seine-Inférieure. C'est encore un pays laborieux et industrieux, où, dans une riche et ravissante vallée qui semble créée à souhait pour le plaisir des yeux, se rencontrent des terres fertiles et d'importants établissements industriels.

Enfin, aucun de ceux qui étaient venus à Serquigny il y a neuf ans n'avait oublié ni l'excellente organisation où la Société libre d'agriculture de l'Eure reconnaissait la sûreté de main de sa section de Bernay, — ni le succès du concours, — ni l'accueil gracieux et les généreux sacrifices de l'administration municipale de Serquigny.

C'était plus qu'il n'en fallait pour nous engager à revenir chez vous, messieurs de Serquigny, et à y tenter dans de plus larges proportions ce qui avait si bien réussi. Nous revenons donc ou nous venons ici, tous, avec plaisir. Mais ceux qui reviennent regardent autour d'eux et remarquent avec émotion des vides douloureux. La section de Bernay porte encore le deuil tout récent de son illustre président, M. le duc de Broglie, et, dans cette occasion, elle sent se renouveler ses chagrins, qui sont ceux de la Société d'agriculture et du pays tout

Digitized by Google

entier. C'est pourtant, pour la section de Bernay, un adoucissement à ses peines de voir rester à sa tête le grand nom des Broglie.

Bien d'autres disparus sont, hélas ! cherchés en vain par des parents, par des amis. Je m'associe à leurs deuils. Je le fais d'autant plus cordialement que je ne puis moi-même revenir dans l'arrondissement de Bernay sans ressentir cruellement la perte d'un de nos confrères, qui était pour moi un ami de jeunesse. Il habitait, non loin de là, une commune dont il fut maire et où il faisait le bien, un domaine qu'il avait hérité d'un oncle, M. Auguste Le Prévost, une des célébrités de l'arrondissement, que je puis ainsi saluer en passant[1].

En vérité, Messieurs, si M. le duc de Broglie vivait encore, il aurait pu répéter aujourd'hui ce qu'il disait ici même avec une charmante bonne grâce et une scrupuleuse exactitude : « Toutes les fois que je prends part à un « concours, je constate de nouveaux progrès. J'y ren- « contre une signification plus populaire, une initiative « plus féconde en résultats. Je trouve toujours que le « dernier est le plus beau ! »

C'est que nos concours agricoles répondent à une nécessité de l'époque, où il faut toujours marcher en avant, et où s'arrêter, ce serait reculer et déchoir. Oui, Messieurs, pour triompher de toutes les charges de toute nature qui pèsent sur elle, l'agriculture ne doit rien négliger. Il lui faut, avec le moins de frais de main-d'œuvre possible, obtenir dans les produits du sol le maximum du rendement et avoir des animaux appartenant aux races les plus avantageuses. Voilà la raison

[1] M. A. Caneaux, ancien magistrat, décédé en 1901, au château du Tilleul.

Digitized by Google

de ces concours agricoles, véritables expositions où s'observent ces merveilleuses machines nouvelles, ces instruments perfectionnés, ces superbes produits qui sont non seulement l'occasion d'un triomphe vaillamment gagné par les lauréats, mais aussi un exemple et une profitable leçon pour tous, concurrents moins heureux, ou même simples spectateurs.

Les conditions sont parfois dures pour les habitants des campagnes, pour les travailleurs de la terre, cultivateurs grands, moyens ou petits. Il n'est pas jusqu'aux simples artisans, aux ouvriers ruraux, qui parfois seraient tentés de déserter la campagne, espérant rencontrer ailleurs une existence meilleure. Aux uns comme aux autres nous adressons cette instante prière : Oh ! n'en faites rien ! Songez à ce que deviendrait notre pays si l'agriculture y était abandonnée ou même négligée.

Demandez incessamment aux pouvoirs publics la protection, les secours, la modération d'impôts auxquels vous avez droit. Vos représentants le font pour vous avec zèle et dévouement. Mais, vous aussi, vous avez en vos mains des éléments de succès qui ne dépendent que de vous, la connaissance des procédés les meilleurs, et aussi et surtout quelque chose de plus personnel encore, la volonté de réussir par le travail. A ces conditions, à cette dernière principalement, vous êtes sûrs du succès.

Voilà bien longtemps que le bon La Fontaine, l'immortel fabuliste, le disait aux cultivateurs de son temps à une époque où, cependant, on ne se plaignait pas encore de la désertion des campagnes. Écoutez la fable *Le Laboureur et ses Enfants*. Le cultivateur, sur le point de mourir, donne à ses fils ces conseils :

Digitized by Google

Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage
Que nous ont laissé nos parents ;
Un trésor est caché dedans.

Je n'en sais point l'endroit, continue-t-il, mais un peu de courage vous le fera trouver :

Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place
Où la main ne passe et repasse.

Le résultat vous le connaissez : pas de trésor ; mais, mieux cultivé, le champ donna une plus abondante récolte, et

. . . . Le père fut sage
De leur montrer avant sa mort
Que le travail est un trésor !

Oh ! je le sais, tout est bien changé depuis deux siècles et demi. Des bras vigoureux, quelques outils rudimentaires, voilà ce dont disposait autrefois la culture. Que dirait aujourd'hui le paysan ou le « riche laboureur » du temps de La Fontaine s'il lui était donné de revenir un instant à la vie pour assister à un concours comme celui-ci ? Quelle surprise lui causeraient ces machines si ingénieuses et si compliquées, ces races si améliorées, ce rendement des produits peut-être doublé ! Il se croirait transporté dans un pays enchanté ; il penserait rêver. Eh bien ! cependant, il y a encore une chose qui n'a pas changé, qui ne changera jamais. Et peu à peu, se remettant de sa stupeur, le riche laboureur se ressaisirait et, avant de rentrer dans la tombe dont j'ai rêvé le faire sortir un moment, je crois qu'il tiendrait à peu près ce langage à ses arrière-petits-fils :

Oui, comme cela est bien, comme cela est beau et ingénieux ! Quel progrès ! Mais n'importe ! Si, comme

Digitized by Google

de mon temps, vous n'êtes courageux à l'ouvrage, si vous ne travaillez laborieusement ou si vous n'avez pas, pour surveiller vos fermes, « l'œil du maître », que rien ne remplace, malgré toutes vos merveilles, vous ne saurez réussir et son dernier mot serait, en 1901 comme jadis :

Travaillez, prenez de la peine ;
C'est le fonds qui manque le moins !

C'est là, Messieurs, qu'est le secret éternel du succès. Il est là, certain, infaillible ; mais il n'est que là.

Cultivateurs ou artisans, n'abandonnez pas les campagnes, surtout quand ce sont de si jolies et si fertiles contrées, surtout quand elles offrent au travail toutes les ressources possibles, même le travail de l'usine exempt des inconvénients du séjour des villes.

Trop de gens, dans toutes les conditions, désertent la campagne ; et, trop souvent, quelles déconvenues ! Un air moins sain, des déceptions pécuniaires, des excitations mauvaises et des aspirations irréalisables, dont il sort malheureux et meurtri, voilà trop souvent ce qui attend le déserteur de la terre natale.

Ne l'imitez pas ; restez fidèles à la campagne. Alors, Messieurs, si l'agriculture, au courant des meilleures méthodes qu'elle apprend ici, secondée par un labeur courageux, sait faire rendre à la terre tout ce qu'elle doit lui donner, alors, c'est la France, prospère à l'intérieur, donc respectée à l'étranger ; c'est, dans nos familles, la vie plus facile et plus douce, et, en face de si nobles résultats, vous verrez combien le laboureur du fabuliste était sage en disant à ses fils : Gardez-vous de vendre l'héritage que vous ont laissé vos parents, et en leur prouvant :

Que le travail est un trésor !

Digitized by Google

## TOAST

### De M. le Maire de Serquigny

Monsieur le Président, Messieurs,

Appelé à porter le toast traditionnel au chef de l'Etat, je dois tout d'abord exprimer le regret que cet honneur me soit échu par suite de l'absence de M. le Préfet et de M. le Sous-Préfet, qui, prenant actuellement leurs vacances, m'ont répondu ne pouvoir accepter notre invitation.

Je ne voudrais pas faire ici de politique; vos règlements, d'ailleurs, le défendent, et, comme membre de votre Société, j'ai pris l'engagement de les observer. Mais je crois rester dans les limites qu'ils m'imposent en témoignant le plaisir que nous eussions tous éprouvé en voyant l'administration représentée à cette fête de l'agriculture.

Les démarches auxquelles m'ont obligé l'installation de ce concours dans notre commune m'ont laissé l'impression qu'un dissentiment existe entre notre vieille Société et les comices agricoles locaux, et que la maudite politique, ce microbe implacable, n'y est pas étrangère.

Le but commun des concours agricoles est de grouper la somme d'efforts dont tous, Messieurs, vous disposez si généreusement.

Dans notre merveilleux pays, l'agriculture est la source la plus féconde de la richesse et, par conséquent, de la

Digitized by Google

grandeur nationale. Pourquoi, par des divisions inutiles, en ralentir le progrès, alors que, par l'union, par des efforts communs, ils seraient plus rapidement et plus facilement réalisés ? Disperser ses efforts, c'est les affaiblir ; l'alliance, au contraire, est la force indispensable à la prospérité, à la sécurité du pays.

N'en avons-nous pas en ce moment un exemple ? Est-ce que tous nos cœurs ne battent pas à l'unisson, à l'annonce de la visite de l'empereur de Russie venant encore une fois resserrer les liens qui unissent nos deux nations, et concourir ainsi à la sécurité commune par l'union plus étroite des deux pays alliés ? Dans quelques jours, le tzar et le président de la République seront acclamés par la France entière.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de notre premier magistrat, de M. Loubet, président de la République française.

Je suis heureux de remarquer à ce banquet la présence de notre cher député, M. Camille Fouquet, à qui je dois des remerciements pour la participation qu'il a si généreusement prise à notre fête ; de M. le marquis de Kerouartz, député des Côtes-du-Nord, qui nous est d'autant plus précieux qu'il appartient à la famille de M^me^ la marquise de Caulaincourt ; de M. le comte de Boury, que l'arrondissement de Louviers a la bonne fortune de posséder pour le représenter à la Chambre, et la Société libre de l'Eure d'avoir pour vice-président ; de M. Join-Lambert, conseiller général de Brionne ; de M. Léon Petit, notre dévoué secrétaire général ; de M. Rousseau, qui préside avec tant d'autorité notre tribunal de commerce ; de nos sympathiques conseillers d'arrondissement MM. Ecalard et Cordier auxquels le

Digitized by Google

corps électoral vient de renouveler leur mandat ainsi qu'à M. Bertin.

Je ne veux pas oublier les représentants de la presse.

Si j'adresse ces remerciements aux personnes qui sont ici présentes, permettez-moi, M. le Président, de vous exprimer les regrets que nous éprouvons tous de l'absence de notre éminent président M. le duc de Broglie, qu'un deuil trop récent tient éloigné de cette réunion. Permettez-moi aussi, au nom de notre modeste commune, de vous remercier d'avoir bien voulu la choisir pour installer, cette année, le concours agricole départemental de la Société libre de l'Eure que vous présidez avec tant d'aménité.

Ainsi que vous avez pu en juger en traversant notre bourg, nous avons fait notre possible pour vous en témoigner toute notre satisfaction, et, si vous trouvez notre réception digne du charmant concours que vous avez installé dans nos prairies communales, notre but aura été atteint.

Pour y arriver, il nous a fallu la bonne volonté de tous, et chacun a rivalisé de zèle : M^me^ la marquise de Caulaincourt, continuant les traditions de générosité de son regretté père, M. le marquis de Croix, qui a laissé dans cette commune un si vivant souvenir, nous a aidés dans la plus large mesure. Notre vénéré collègue, M. Gattier, retenu par une maladie dont nous espérons tous voir prochainement le terme, n'a pas été moins généreux. Nous adressons à M^me^ la marquise de Caulaincourt et à M. Gattier l'expression de notre reconnaissance.

Je dois une mention toute spéciale à notre commission des fêtes, à son dévoué secrétaire M. Ledoux, au

Digitized by Google

commandant de la compagnie de sapeurs-pompiers M. Lebas, à notre collègue M. Fierfol, à notre agent-voyer cantonal, M. Rolland. Je m'arrête, ne pouvant les nommer tous.

Je ne saurais oublier l'appui bienveillant que nous avons rencontré auprès de mes collègues de Bernay, Brionne, Nassandres, Fontaine-l'Abbé, Fontaine-la-Soret, qui, en nous confiant leur matériel, ont largement contribué à l'éclat de notre fête.

Vous le voyez, Messieurs, c'est grâce au concours de tous que nous avons pu réussir : pourquoi faut-il qu'il n'en soit pas partout ainsi !

L'agriculture est la vie d'un peuple. C'est dans son sein que l'homme puise ses premiers éléments ; c'est au contact de la nature qu'il se développe. Il en comprend alors toute la grandeur, et son cœur se forme à cette contemplation. C'est pour cela qu'il est bon croyant.

Pourquoi faut-il que les besoins de la civilisation l'en détachent en lui fournissant un travail quelquefois plus facile, souvent plus lucratif, mais qui lui enlève les plus belles de ses qualités primitives ! Oui, l'homme des champs, appelé chaque jour à lutter avec les difficultés de la nature, est l'homme stoïque par excellence. Je n'en veux comme preuve que l'exemple donné par cet héroïque petit peuple, composé exclusivement de laboureurs, et qui, par une foi indomptable qu'il puise dans ses croyances religieuses, lutte sillon par sillon, afin d'arracher à un envahisseur avide le champ qu'ils ont fécondé de leurs sueurs.

Honneur à ces agriculteurs, à ces héros ! Permettez-moi de boire au succès de vos collègues africains.

J'ai déjà remercié la Société libre de l'Eure de nous

Digitized by Google

avoir choisis pour lieu de réunion de son concours. C'est avec plaisir que j'ai pu constater qu'il a pleinement réussi, grâce à une direction aussi intelligente que dévouée.

Messieurs, je porte un toast à son honoré président, M. Prevost, à son comité, à son dévoué secrétaire M. Cauchepin, et à la prospérité de la Société.

---

## TOAST

### De M. le Comte DAUGER

Messieurs,

Je crois être votre interprète à tous en levant mon verre en l'honneur de M^me^ la marquise de Caulaincourt.

Je ne vous dirai pas ce qu'elle a fait pour le concours dont vous avez admiré les beautés, mais qu'il me soit permis de vous rappeler ce qu'elle a fait pour Serquigny, de près comme de loin, trop souvent de loin, malheureusement. Rien ne s'est passé ici sans qu'elle y ait participé dans la plus large mesure, et ceux qui ont aujourd'hui visité cette église, dont votre commune est si fière, ce monument qui atteste en même temps la foi et le goût artistique de nos aïeux, ont pu voir de quelle façon magistrale il est ressorti des ruines du temps pour renaître plus majestueux encore et vous savez tous à qui surtout cette superbe restauration est due.

Ce serait donc banal et bien inutile de vous rappeler tous les bienfaits dont Serquigny a été comblé par

Digitized by Google

Mme de Caulaincourt : ces souvenirs sont dans vos cœurs ; ils y sont bien placés et je ne pourrais qu'affaiblir par mes paroles les sentiments que vous avez pour la noble châtelaine, qui est à la fois la bienfaitrice de ce pays et la sœur de charité de vos pauvres.

Mais je tiens à faire revivre de plus anciens souvenirs et à rappeler à une génération qui l'a peu ou pas connu, celui qui a, je puis le dire sans exagération, créé Serquigny, le regretté marquis de Croix.

Plus d'un quart de siècle s'est passé depuis sa disparition, et c'est pourquoi il n'est pas inutile de montrer ce qu'il était aux jeunes qui sont ici.

Toutes ces usines qui ont non seulement enrichi, mais embelli votre territoire, ont été l'œuvre de M. le marquis de Croix. Il s'en occupait avec le plus grand intérêt. Il avait un soin jaloux, non seulement de leur bonne tenue et du bien-être des ouvriers, mais il les voulait jolies et d'apparence avenante.

Avec quel dévouement aussi s'occupait-il de tout ce qui touchait aux intérêts du canton dont il a été si longtemps le conseiller général. C'était une de ses constantes préoccupations.

Enfin, et c'est sur ce point que j'insisterai davantage, avec quel amour avait-il créé ce haras qui a été si longtemps une source de richesse pour la contrée en y amenant des reproducteurs d'élite. Il avait le *feu sacré* de l'élevage, c'est-à-dire celui qui ne s'éteint *jamais*.

L'élevage était donc une vraie passion pour M. le marquis de Croix, surtout parce qu'il y voyait une source de richesse pour notre patrie française et notre sol normand en particulier.



Digitized by Google

Avec quelle compétence surveillait-il les croisements divers de ses magnifiques poulinières et avec quelle persistance était-il arrivé à créer cette race dont l'on peut encore, après vingt-sept ans, trouver des traces nombreuses dans notre région. J'ai peut-être quelques droits à vous rappeler ces souvenirs à cause de la bienveillance qu'il m'avait toujours témoignée et parce que j'ai conservé quelques étincelles du feu dont je vous parlais tout à l'heure.

Ce n'est certes pas celui des automobiles qui sillonnent actuellement nos routes et font culbuter nos véhicules ruraux. Je me demande ce qu'eût dit M. le marquis de Croix en les voyant, mais je suis persuadé qu'il se fût associé aux vœux de tous ceux qui demandent une règlementation sévère et qui affirment que la richesse nationale n'en sera pas augmentée parce que l'Amérique nous enverra bientôt, à meilleur marché, aussi bien des voitures que des machines agricoles, tandis que le noble coursier de nos ancêtres naît encore meilleur dans les herbages du Merlerault que dans les pampas de l'autre monde. Je me demande s'il n'y a pas aussi un danger pour notre armée, aux intérêts de laquelle se lie si étroitement la question de l'élevage national. Je me demande si jamais l'on devra voir une charge d'automobiles remplacer les cuirassiers de Reischoffen et les dragons de Rezonville, et je ne vois pas les *Mac-Mahon* ou les *Charette* de l'avenir, avec des lunettes grillagées à l'avant d'une machine à pétrole, quand on a vu leurs devanciers debout sur leurs étriers, le sabre haut, en avant de leurs hommes, ne faisant qu'un avec le noble animal qui les portait, ivre de joie lui-même, au milieu des bataillons ennemis, arrachant à leur vainqueur

Digitized by Google

enthousiasmé cette exclamation historique : *Ah! les braves gens.*

Ce serait, il me semble, la dernière légende et la dernière poésie de notre belle armée qui disparaîtraient à tout jamais dans la nuit du passé.

Mais j'abuse de vos moments et je termine, Messieurs, en vous invitant à lever vos verres au souvenir du regretté marquis de Croix et à la santé de la noble dame, sa fille, M^me^ la marquise de Caulaincourt.

---

## TOAST

### DE M. CAMILLE FOUQUET, DÉPUTÉ

MESSIEURS,

Tout d'abord, je remercie à mon tour M. le président de la Société libre de l'Eure d'avoir bien voulu choisir Serquigny pour le siège du concours départemental.

Il m'échoit en ce moment une mission très agréable, mais aussi délicate qu'agréable : j'ai le devoir de porter la santé des lauréats du concours.

Notre éminent et regretté président de la section de Bernay, M. le duc de Broglie, se réservait ce privilège. Cela lui fournissait toujours l'occasion de caractériser la situation de l'agriculture, de parler de ses besoins, de ses espérances, et vous savez avec quelle éloquence. Aujourd'hui, nous avons mis à notre tête M. le duc Victor de Broglie, certains que, sous sa direction, la section de Bernay aura, comme par le passé, le concours de tous les gens de bien, et continuera à susciter leur initiative,

Digitized by Google

à donner une impulsion et un centre à leurs efforts.

Au lieu d'écouter et d'applaudir les paroles de notre président actuel, vous devrez vous contenter d'entendre un plus simple et plus modeste langage. Ce sera, du moins, le langage d'un défenseur fidèle de l'agriculture, qui ne trouve jamais que son dévouement soit à la hauteur de l'importance des intérêts qui vous sont chers.

Je porte donc un toast aux lauréats, assez nombreux, assez variés en mérite pour suffire à absorber notre attention, malgré les splendeurs de cette belle fête.

Les rigueurs inaccoutumées d'une saison cruellement sèche ne vous ont pas arrêtés, Messieurs les exposants, et vous avez bien voulu faire un effort dont nous vous sommes reconnaissants.

Je voudrais vous saluer tous par votre nom. Les noms de beaucoup d'entre vous rappellent des récompenses nombreuses déjà reçues dans les concours organisés par la Société libre de l'Eure ou par ses sections. Le plus souvent ils évoquent le souvenir de fermes, de propriétés, d'exploitations où le progrès se perpétue par tradition, de génération en génération. Mais des exposants nouveaux sont venus leur disputer les récompenses ; nous espérons les retrouver désormais dans ces luttes pacifiques. Qu'ils soient les bienvenus !

En félicitant les vainqueurs, il nous faut aussi encourager les vaincus : la lutte qui vient de se terminer aujourd'hui recommencera d'autres fois ; il y aura lieu pour les uns de persévérer, pour les autres d'espérer, parce que leurs efforts seront toujours récompensés tôt ou tard.

Mais, Messieurs, comment louer convenablement les

Digitized by Google

belles choses que les jurys ont eu à apprécier et que les visiteurs ont admirées avec nous? Dois-je parler d'abord de nos éleveurs? et par lesquels commencer?

Brillante était l'exposition des chevaux, digne de la Société qui revendique l'honneur d'avoir créé en 1857 le premier concours régional de la race chevaline.

Les espèces bovine, ovine et porcine présentaient ce matin un ensemble très satisfaisant et très nombreux, étant donné les ravages encore récents d'une maladie impitoyable dont la science n'a pu découvrir encore la cause précise et le remède.

La basse-cour fait honneur à nos ménagères. Le concours de labourage a été suivi, comme toujours, par une foule nombreuse, et le travail de nos vaillants maréchaux a fait l'admiration des connaisseurs.

Les produits divers, à côté des expositions de laiterie, d'apiculture et autres non moins intéressantes, nous montrent les progrès que la culture doit, en majeure partie, à l'emploi des engrais chimiques, ce nouveau domaine dont l'agriculture est redevable à la science. C'est la science encore qui travaille en ce moment à fixer les règles qui assureront à la sélection des espèces végétales un avenir aussi fécond que l'amélioration fournie par elle dans la reproduction des espèces animales.

L'alimentation du bétail, nous le regrettons, ne nous apporte rien de bien original, et pourtant quelles ressources offriraient aux cultivateurs privés de fourrage par la sécheresse, les landes, les joncs-marins du pays d'Ouche, objet d'une réhabilitation récente et méritée que nous ne saurions trop recommander.

Je ne veux pas davantage insister sur le mérite de ces horticulteurs distingués qui ont émerveillé nos yeux par

Digitized by Google

la beauté de leurs fruits et l'éclat de leurs fleurs, non plus que sur l'exposition de la carrosserie et des machines. Chaque année est signalée par un progrès nouveau de tel ou tel engin dont la simplification et l'abaissement de prix vulgarisent l'usage. Mais ce qu'il faut louer surtout, ce sont nos constructeurs locaux qui, malgré la concurrence étrangère, continuent à établir des instruments assez robustes pour vaincre les difficultés de certains sols.

J'arrive enfin à ces lauréats qui ont le privilège d'attirer à la fois nos regards et nos cœurs, à ces auxiliaires dévoués que leur maître considère moins comme des hôtes à son foyer que comme des membres de la famille. Trop souvent la modestie de ces serviteurs nous voile leur mérite et nous enlève le plaisir et l'occasion de les connaître. Honneur à eux! Honneur aussi aux vétérans de l'industrie !

Le travail, la fidélité, le dévouement, sous quelque forme, dans quelque milieu qu'ils se produisent, ont droit aux mêmes distinctions. Nous tenons à récompenser ces ouvriers de l'industrie en même temps que les vieux travailleurs de la terre, pour mieux marquer les rapports intimes qui existent entre l'agriculture et l'industrie et le mutuel appui qu'elles se prêtent l'une à l'autre.

Nous qui sommes ici pour célébrer l'union, l'harmonie dans la ferme, dans l'usine, dans la société en général, nous devons applaudir d'autant plus chaudement à ces longs dévouements que nous ne sommes peut-être pas destinés à trouver toujours devant nous d'aussi excellents modèles.

Qui pourrait dire si le mirage des fameuses lois sur les *retraites ouvrières* n'est point de nature à affaiblir

Digitized by Google

cette confiance réciproque entre le patron et l'ouvrier, à faire disparaître cette indulgence, cette fraternité, obligatoires en quelque sorte, que l'employeur avisé, à défaut de sentiments plus généreux, a toujours pratiquées vis-à-vis de ses auxiliaires affaiblis par l'âge ou la maladie ?

Messieurs, je ne veux pas abuser longtemps de votre bienveillance et de votre attention ; mais, dans une fête comme celle-ci, il est impossible de ne pas dire un mot des aspirations du monde agricole ; car il faut reconnaître que l'agriculture, base de la fortune publique, ne reçoit pas tous les encouragements qu'elle mérite.

Je voudrais pouvoir faire luire à vos yeux des lueurs consolantes, propres à encourager vos efforts ; il faut, du moins, que l'agriculteur sache les difficultés qui se dressent devant ses défenseurs.

Ces difficultés ont plusieurs causes sur lesquelles je désire appeler votre attention. La plus grande, et je m'excuse d'avance de me plaindre, en quelque sorte, de la fertilité de la France, la plus grande difficulté, dis-je, vient de l'extrême variété des produits de notre sol.

N'apercevez-vous pas dans l'antagonisme perpétuel qui doit exister forcément entre les pays à céréales du Nord, de l'Ouest et du Centre, et les régions viticoles, désireuses de chercher des débouchés à l'extérieur, entre les pays d'élevage et les régions à blé, entre les pays producteurs d'alcool d'industrie et les contrées, comme la nôtre, où se distillent les eaux-de-vie de fruits ?

Ne souffrez-vous pas de la concurrence contre nos cultures de lin et de colza, concurrence entretenue par les centres industriels et commerciaux qui réclament l'entrée des produits similaires de l'étranger ?

Digitized by Google

N'est-ce pas une lutte semblable qui nous empêche d'obtenir pour les laines des tarifs douaniers qui permettraient de voir reparaître promptement ces troupeaux de moutons dont le nombre diminue progressivement.

Ce n'est pas encore tout. Indépendamment de ces oppositions d'intérêts qui résultent de la nature des choses, de l'infinie diversité de notre culture, ne connaissez-vous pas les contradictions que soulevait récemment parmi les agriculteurs eux-mêmes la seule question du régime douanier du blé, sans compter les opinions plus ou moins désintéressées des spéculateurs en grains et en farines ?

Eh bien ! Messieurs, je vous le demande, au milieu de ces aspirations incertaines et opposées, comment se dégagerait-il une ligne d'action précise pour les chambres françaises, pour nos gouvernants eux-mêmes, plus légistes qu'agriculteurs ?

Cela est absolument impossible. Il est indispensable, je le répète, que le monde agricole affirme son union sur tous les points du territoire.

Il a connu un instant cette cohésion salutaire avec un homme dont le nom est déjà sur vos lèvres, parce qu'il est resté dans vos cœurs, l'honorable M. Méline, dont l'autorité était parvenue à établir une précieuse entente entre des sentiments et des intérêts bien opposés.

L'occasion s'offrira bientôt au pays de recouvrer une situation meilleure. Que les agriculteurs se liguent pour confier leurs intérêts uniquement aux vrais amis de l'agriculture, en dehors des politiciens, et vous verrez renaître la prospérité dans vos exploitations, dans vos herbages, dans vos champs, juste récompense de vos travaux.

Digitized by Google

Tout à l'heure, on faisait allusion à la visite prochaine de l'empereur de Russie ; je m'associe de tout cœur aux patriotiques paroles de M. le Maire de Serquigny. La revue dans les plaines de Reims va renouveler le spectacle grandiose et émotionnant que l'année 1896 nous a donné au camp de Châlons.

Mais ce qu'il faut qu'on se rappelle, c'est que notre armée est surtout composée des enfants de la campagne; ce qu'il faut qu'on se rappelle, c'est que, si notre population a cessé de s'accroître, il est nécessaire de compenser le nombre par la résistance, par la force morale de nos troupes, force morale que les fils de nos laboureurs possèdent au plus haut degré. Il est donc indispensable d'arrêter l'émigration des champs vers la ville; mais pour retenir la jeunesse dans les campagnes, il faut assurer à l'agriculteur un avenir prospère et rémunérateur.

Messieurs, cette fête de l'agriculture touche à son terme, bientôt tout sera fini. De cette visite accueillie si cordialement, si gaiement par tous, il ne nous restera qu'un affectueux souvenir, mais un double regret pourtant : regret, comme on vous l'a déjà dit, de ne point voir au milieu de nous M. Gattier, heureux toujours de s'associer aux joies et aux manifestations de la commune de Serquigny; regret aussi de n'avoir pu conduire nos visiteurs dans ces filatures, dans ces usines qui contribuent pour une si large part à la prospérité et au renom de la commune.

Nous eussions trouvé là des organisations intéressantes au point de vue du bien-être des populations ouvrières de la région, les unes récentes, chez M. Rolier, chez M. Guillemin, et, tout à côté, dans une commune

Digitized by Google

voisine, chez M. Bouchon, dont nous avons tous regretté l'absence.

D'autres, plus anciennes, n'étaient-elles pas, au moment de leur création, une nouveauté qui reporte le souvenir vers l'homme intelligent et généreux, M. le marquis de Croix, qui, à une date déjà lointaine, donnait ainsi dans ce pays l'exemple du progrès social, et dont la descendance conserve si pieusement les traditions de bienfaisance ?

Messieurs, je termine, et, ne voulant pas enlever à mon ami Cordier le plaisir de porter la santé de MM. les pompiers de Serquigny et de MM. les musiciens, je lève une dernière fois mon verre, en les remerciant du fond du cœur, en l'honneur de M. le Maire, de la municipalité et des habitants de Serquigny. A la santé des organisateurs du concours ! A la santé de tous les agriculteurs du département !

---

## LISTE DES RÉCOMPENSES

### PRIMES D'ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DES BESTIAUX

#### Espèce bovine.

*Taureaux.* — 1re catégorie. — 1er prix, 120 fr., offerts par M. Prévost, président de la Société libre de l'Eure : M. Foulongue, à la Haye de Calleville ; — 2e, 75 fr. : M. Alfred Lucas, à Grandcamp ; — 3e, 50 fr. : M. Eugène Lesourd, à Carsix ; — 4e, 30 fr. : M. Ferdinand Mouchel, à Saint-Aubin-des-Hayes.

PRIMES OFFERTES PAR M. CAMILLE FOUQUET :

2e catégorie. — 1er prix, 75 fr. : M. Albert Hervieu, à Beaumontel ; — 2e, 40 fr. ; M. Filoque, à Drucourt ; — 3e, 25 fr. :

Digitized by Google

M. Jules Putel, au Noyer-en-Ouche. — Prix supplémentaire, méd. de bronze, M. Léon Bligny. — Mention honorable : M. Alfred Lucas, à Grandcamp.

*Vaches laitières ou amouillantes de* 3 *à* 7 *ans.* — 1er prix, 100 fr. : M. Lothaire Hue, à Ecardenville-la-Campagne ; — 2e, 60 fr. : M. Leroux, à Nassandres; — 3e, 40 fr. : M. le comte Dauger, à Menneval; — 4e, 30 fr. : M. Pattey, à Fontaine-la-Soret ; — 5e, 20 fr. : M. le comte Dauger, à Menneval; — 6e, méd. de bronze : M. Albert Hervieu, à Beaumontel ; — 7e, méd. de bronze : Mme la baronne de Montigny, à Saint-Léger-de-Rostes; — 8e, méd. de bronze : M. Jules Focet, à Bernay. — Mention honorable, Mme la baronne de Montigny, à Saint-Léger-de Rostes.

*Génisses de* 1 *à* 2 *ans* (8 *dents de lait*). — 1er prix, 60 fr. : M. Félix Cesselin, à Brionne ; — 2e, 30 fr. : M. Guillotin, à Saint-Clair-d'Arcey ; — 3e, 20 fr. : M. Lothaire Hue, à Ecardenville-la-Campagne. — Méd. de bronze : M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune. — Mention honorable : M. le baron de Montigny, à Saint-Léger-de Rostes.

*Génisses de* 2 *à* 3 *ans* (6 *à* 4 *dents de lait*). — 1er prix, 100 fr. : M. Pattey, à Fontaine-la-Soret; — 2e, 60 fr. : M. Jules Foulon, à Corneville-la-Fouquetière; — 3e, 30 fr. : M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune ; — 4e, 20 fr. : M. Duclos, à Berthouville. — Prix supplémentaires, méd. de bronze : MM. Louis Filoque, à Brionne; Félix Cesselin, à Brionne. — Mentions honorables : MM. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune; Pattey, à Fontaine-la-Soret.

*Bandes de vaches laitières* (4 *têtes au moins*). — 1er prix, 100 fr. et une méd. de vermeil de la Société des Agriculteurs de France, Mme la baronne de Montigny, à Saint-Léger-de-Rostes; — 2e, 50 fr. offerts par M. le comte de Boury, vice-président de la Société libre de l'Eure, et une méd. d'argent de la Société des Agriculteurs de France : M. Focet, à Bernay; — 3e (*ex-æquo*), méd. de bronze de la Société des Agriculteurs de France : M. Albert Hervieu, à Beaumontel, et M. le comte Dauger à Menneval.

**Race chevaline.**

*Chevaux de trait de* 1 *à* 2 *ans.* — 1er prix, 50 fr. : M. Samson, à Folleville ; — 2e, 30 fr. : M. Ybert, à Saint-Léger-de-Rostes; — 3e,

Digitized by Google

20 fr. : M. Desprez, à Calleville. — Méd. de bronze : MM. Dubos, à Barc ; Desprez, à Calleville ; Duchemin, à Combon ; Letourneur, à Quittebeuf ; Seigneur, à Gisay-la-Coudre ; Albert Hervieu, à Beaumontel ; Sauvage, à Carsix. — Mentions honorables : MM. Hervieu, à Pierrelée ; Buisson, à Serquigny.

*Chevaux de 2 à 3 ans.* — 1er prix, 100 fr. : M. Dubos, à Barc ; — 2e, 60 fr. : M. Vauquelin, à Courbépine ; — 3e, 40 fr. : M. Basset, à Emanville ; — 4e, 30 fr. : M. Joigneaux, à Grandcamp ; — 5e, 20 fr. : M. Dubos, à Saint-Aubin-le-Vertueux. — Méd. de bronze : MM. Ramier, à Ecardenville-la-Campagne ; Antoine Hanout, à Barc ; Lothaire Hue, à Ecardenville-la Campagne.

*Chevaux de 3 à 5 ans.* — 1er prix, 100 fr. : M. Lothaire Hue, à Ecardenville-la-Campagne ; — 2e, 50 fr. : M. Vauquelin, à Courbépine ; — 3e, 40 fr. : M. André Prévost, à Rouge-Perriers ; — 4e, 20 fr. : M. Basset, à Emanville. — Méd. de bronze : MM. Seigneur, à Gisay-la-Coudre ; Buisson, à Serquigny ; Bréavoine, à Plainville.

*Juments poulinières de trait (pleines ou suitées).* — 1er prix, 100 fr., offerts par le duc de Broglie, président de la section de Bernay : M. Colombe, à Barc ; — 2e, 60 fr., offerts par M. Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay : M. Jules Focet, à Bernay ; — 3e, 40 fr. : M. Pattey, à Fontaine-la-Soret ; — 4e, 30 fr. : M. Charles Foulongne, à la Haye-de-Calleville ; — 5e, 20 fr. : M. Bernouis, à Saint-Clair-d'Arcey. — Méd. d'argent : MM. Joret, au Neubourg ; Pattey, à Fontaine-la-Soret ; Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune.

*Pouliches percheronnes de 1 an.* — Primes offertes par M. le comte Dauger. — 1er prix, 50 fr. : M. Bernouis, à Saint-Clair-d'Arcey ; — 2e, 30 fr. : M. Chevalier, à Bernay ; — 3e, 20 fr. : M. Jules Focet, à Bernay.

**Prix d'ensemble.**

*Pour la plus belle écurie de chevaux ou juments de trait (3 têtes au moins).*

1er prix, 100 fr. et un objet d'art offerts par Mme la marquise de Caulaincourt : M. Basset, à Emanville.

2e prix, 50 fr. et une méd. d'argent gr. mod. de la Société des Agriculteurs de France : M. Albert Hervieu, à Beaumontel.

3e prix, 30 fr. et une méd. de bronze gr. mod. de la Société des Agriculteurs de France, M. Lothaire Hue, à Ecardenville-la-Campagne.

Digitized by Google

4e prix : M. Dubos, à Barc.
5e prix, méd. de bronze gr. mod. : M. Jules Focet, à Bernay.

**Espèce ovine.**

*Béliers.* — 1er prix. 50 fr. : M. Lebugle, à Jouy-sur-Eure ; — 2e, 30 fr. : M. Letourneur, à Quittebeuf ; — 3e, 20 fr. : M. Émile Touttain, aux Barils près Verneuil ; — 4e, 10 fr. : M. Hellard, à Gouville.

*Brebis* (10 *têtes au moins*). — 1er prix, 50 fr. : M. Désiré Hervieu, à Beaumontel ; — 2e, 30 fr. : M. Dumont, à Claville ; — 3e, 20 fr. : M. Louis Sauvage, à Carsix ; — 4e, 10 fr. : M. Magloire Duprey, à Saint-Clair-d'Arcey.

**Espèce porcine.**

*Porcs.* — 1er prix, 40 fr. : M. Désiré Hervieu, à Beaumontel ; — 2e, 25 fr. : M. Lenormand, à Saint-Clair-d'Arcey.

*Truies.* — 1er prix, 40 fr. : M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville ; — 2e, 25 fr. : M. Désiré Hervieu, à Beaumontel ; — Diplôme de méd. de bronze : M. Chatel, à Drucourt.

**Animaux de basse-cour.**

*Poules et coqs.* — Méd. d'argent, offerte par M. Letailleur : M. Vautier, à Bernay ; — Méd. de bronze : MM. Cesselin, à Brionne ; Touttain, au Theil-Nolent ; — Mentions honorables : MM. Guillemette, au Neubourg ; Touttain, au Theil-Nolent.

*Palmipèdes.* — 1er prix, (*ex-æquo*), méd. d'argent, offertes par MM. David et Turquet : MM. Bligny, à Notre-Dame-du-Hamel ; Touttain, au Theil-Nolent ; — 2e, méd. de bronze gr. mod. : Mme Hue, à Plasnes ; — Mentions honorables : M. Touttain, au Theil-Nolent ; Mme Hue, à Plasnes.

*Lapins.* — Prix d'honneur, méd. de vermeil, offerte par M. Manassès Conard : Mme Letourneur, à Quittebeuf ; — 2e prix, méd. de bronze gr. mod. : M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville ; — Mentions honorables : M. Guillemette, au Neubourg ; Mme Hue, à Plasnes.

*Pigeons.* — 2e prix, méd. de bronze : M. Vorzais, à Serquigny. — Mention très honorable : M. Beauplet, à Brionne.

Digitized by Google

*Paons.* — méd. de bronze : Mme Desjardins, à Thiberville.

## CONCOURS DE MARÉCHALERIE

PRIMES OFFERTES PAR M. CAMILLE FOUQUET

1er prix, 50 fr. et une méd. d'argent offerte par M. Jules Focet : M. Alfred Vattement, à Beaumont-le-Roger ; — 2e, 25 fr. et une méd. de bronze : M. Adrien Lepeltier, à Bernay ; — 3e, 15 fr. et une méd. de bronze : M. Lambert, à Gaillon ; — 4e, 10 fr. : M. Chanteux, à Louviers ; — 5e, 5 fr. et une méd. de bronze : M. Marcel Foinard, à Beuzeville ; — 6e, méd. de bronze, M. Louis Ruel, à Bernay ; — 7e, méd. de bronze : M. Léon Desmeules, à Beaumont-le-Roger ; — 8e, méd. de bronze : M. Auguste Pesnel, à Boisnormand ; — 9e, méd. de bronze : M. Maret-Louiset, à Beuzeville ; — 10e, méd. de bronze : M. Émile Pollain, à Bernay ; — 11e, méd. de bronze : M. Armand Marie, à Beaumont-le-Roger ; — 12e, méd. de bronze : M. Georges Duvéré, à Louviers ; — Mentions honorables : M. Victor Charron, à la Bonneville ; M. Henri Vedye, à Bray ; M. Chrétien, à Bourg-Achard.

*Fers exposés.* — Méd. de bronze gr. mod : M. Masson, à la Neuve-Lyre ; — Méd. de bronze : M. Louis Chrétien, à Bourg-Achard. — Méd. de bronze petit mod. : M. Pesnel, à Boisnormand ; — Mentions honorables : MM. Caumont, au Neubourg ; Lambert, à Gaillon.

## CONCOURS DE LABOURAGE

*Charrues normandes.* — 1er prix, 50 fr. et méd. d'argent, offerte par M. V. Mignon, trésorier de la section de Bernay : M. Paul Desroques, à Granchain ; — 2e 30 fr. et méd. de bronze : M. Léon Viquesnel, à Fontaine-la-Louvet ; — 3e, 15 fr. et méd. de bronze : M. Arthur Jouveaux, à Courbépine ; — 4e, 10 fr. et méd. de bronze : M. Raphaël Duval, chez M. Parent, à Saint-Victor-de-Chrétienville. — Méd. de bronze : M. Léon Auné, chez M. Zéphir Duhamel, à Saint-Victor-d'Epine ; M. Letier à Barville. — Mention honorable : M. Alphonse Lemaitre, chez M. Bligny, à Cernières M. Joseph Allienne, chez M. Martel, à Plasnes.

*Charrues Brabant et autres.* — 1er prix, 40 fr. et méd. d'argent offerte par M. Fortier, ancien président de la Société libre de l'Eure : M. Foucault, à Menneval ; — 2e, 20 fr. et méd. de bronze :

Digitized by Google

M. Alfred Deglos, à Ecardenville ; — 3e, 10 fr. et méd. de bronze : M. Léon Cauvin, à Menneval.

## PRODUITS AGRICOLES ET HORTICOLES

Diplôme de méd. d'or : M. Léon Bligny, à Notre-Dame-du-Hamel pour ses produits agricoles.

Diplôme de méd. d'or : M. Louis Doisnel, à Thiberville, pour ses miels et cires.

Diplôme de méd. d'or : M. Livet, instituteur à Bois-Leroy, enseignement agricole, échantillons de produits.

Diplôme de méd. de vermeil, gr. mod. : M. Victor Lainé, à Brionne, pour ses carottes et betteraves et produits remarquables.

Diplôme de méd. de vermeil : M. Eugène Chénot, à Tilleul-Othon (betteraves) ; M. Magloire Duprey, à Saint-Clair-d'Arcey (blé, betteraves) ; M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville (blé, avoine, colza) ; M. Octave Roussel, à Serquigny (produits agricoles) ; M. Eugène Delivet, à Louversey (blé) ; M. Margot, à Epinay (blé, engrais).

Diplôme de méd. d'argent : M. Désiré Béranger, au Noyer-en-Ouche (produits agricoles) ; M. Chatel, à Drucourt (produits agricoles) ; M. Henri Colpin, àG oupillières (houblon) ; M. Augustin Bayvel, à Saint-Cyr-de-Salerne (plants de pommiers et poiriers) ; M. du Fay, à Carsix (blé, avoine) ; M. Basille (ouvrage en paille).

Mentions honorables : M. Charles Bayvel, à Brionne (avoine) ; M. Aimé Bloche, à Plasnes (blé).

### MARCHANDS

Diplôme de méd. d'or : M. Maurice Billon, grainetier au Neubourg (farines) ; M. Delaleau, au Neubourg (blé) ; M. Gouet, à Bernay (volailles mortes, coquillages). Hors concours, Société de Saint-Gobain (engrais chimiques).

## Produits de laiterie.

### BEURRES. — 1° EXPOSÉS PAR LES CULTIVATEURS

Diplôme de méd. d'or : M. Raphaël Le Clerc, à Saint-Germain-la-Campagne. — Diplôme de méd. de vermeil : M. Emile Fillocque, à Drucourt ; M. Gonzague de Maistre, à Fontaine-l'Abbé. — Diplôme de méd. d'argent : MM. Bligny, Foubert et Cie, à Notre-Dame-du-Hamel ; M. le comte Dauger, à Menneval ; M. Arsène Isabel, à Beau-

Digitized by Google

mesnil. — Diplôme de méd. de bronze : M. J. Leclerc, au Chamblac. — Mention honorable : M. Emile Charpentier, à Saint-Germain-la-Campagne.

2° MARCHANDS

Diplôme de méd. d'argent : M. Georges Gouet, à Bernay.

. FROMAGES. — 1° FROMAGES EXPOSÉS PAR LES CULTIVATEURS

Diplômes de méd. d'or : M. Raphaël Leclerc, à Saint-Germain-la-Campagne ; M. J. Leclerc, au Chamblac. — Diplôme de méd. de vermeil : M. Charpentier, à Saint-Germain-la Campagne.

2° FROMAGES EXPOSÉS PAR LES MARCHANDS

Diplôme de méd. d'or : M. Cavelier, à Bernay.

**Eaux-de-vie de cidre**

Diplôme de méd. d'or hors concours : M. Turquet, à Ecardenville-la-Campagne.

Diplômes de méd. d'or : M. Foulongne, à la Haye-de Calleville ; M. Levieux à Evreux ; M. Albert Lepeltier, à Bernay.

Diplôme de méd. de vermeil : M. Guillemette, au Neubourg.

Diplômes de méd. d'argent : M. Désiré Béranger, au Noyer-en-Ouche ; M. Charles Bayvel, à Brionne ; M. Magloire Duprey, à Saint-Clair-d'Arcey ; M. A. Seigneur, à Gisay-la-Coudre ; M. Augustin Bayvel, à Saint-Cyr-de-Salerne.

Mention honorable : M. Arsène Isabel, à Beaumesnil.

**Cidres.**

Diplôme de méd. d'or : M. Albert Lepeltier, à Bernay.

Diplôme de méd. de vermeil : M. Seigneur, à Gisay-la-Coudre.

Diplôme de méd. d'argent : M. Charles Baivel, à Brionne ; M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville ; M. Guillemette, au Neubourg ; M. Levieux, à Evreux ; M. Arsène Isabel, à Beaumesnil.

## EXPOSITION D'HORTICULTURE

PRIMES OFFERTES PAR M. ABAYE

Objet d'art offert par M^me^ la marquise de Caulaincourt : M. Leclerc, horticulteur à Menneval, pour son lot de coleus et de plantes vertes.

Digitized by Google

Méd. d'or offerte par M. le duc de Broglie, président de la section de Bernay, et une prime de 50 fr. : M. Lainé, maraîcher à Brionne, pour son exposition de culture maraîchère (dahlias, roses et œillets et fleurs coupées).

Méd. de vermeil offerte par M. Boivin-Champeaux : M. Barette, horticulteur-paysagiste à Caen, pour glaïeuls, dahlias, plantes vivaces et fleurs coupées.

Méd. de vermeil offerte par M. Thorel, sénateur et 25 fr. en espèces avec mention spéciale pour la présentation de son exposition : M. Triquet, horticulteur à Evreux.

JARDINIERS AMATEURS

Méd. de vermeil, gr. mod., offerte par M. Milliard, sénateur : M. Cléreau, jardinier au château de Saint-Aubin-le-Vertueux, pour l'ensemble de son exposition horticole et maraîchère.

Méd. de vermeil gr. mod. offerte par M. de Tourville, président de la section de Pont-Audemer : M. Maxime Desjardins, jardinier chez M. Gastine, notaire à Thiberville, pour l'ensemble de son exposition.

Méd. d'argent offerte par M. Coupey : M. Eugène Vottier, jardinier chez M. Legrand, à Landepereuse, pour l'ensemble de son exposition.

Mention honorable : M. Cauvin père, jardinier au château du Boulay, pour son manuscrit sur la conservation des plantes tuberculeuses rustiques.

AMATEURS

Méd. d'argent gr. mod. offerte par M. Raymond Cordier, conseiller d'arrondissement : M. Eugène Desaunay, cantonnier à Saint-Léger-de-Rostes, pour son exposition maraîchère.

Méd. de bronze gr. mod. : M. Fernand Alix, à Granchain, pour son écusson en mosaïque.

Méd. de bronze : M. Ledoux, de Serquigny, pour ses lauriers roses.

Mention honorable : M. Lautour, menuisier à Bernay, pour sa plante abellia-multiflore.

PAYSAGISTES MARCHANDS

Méd. de vermeil gr. mod. offerte par M. Parissot, sénateur, et une prime de 25 fr. : M. Alfred Alix, horticulteur-paysagiste à



Digitized by Google

Granchain, pour sa rocaille et le concours prêté à l'organisation de l'exposition.

INSTITUTEURS

Méd. de bronze : M. Paul Dorbeaux, instituteur à Bosgouet, pour ses manuscrits horticoles.

## EXPOSITION DES MACHINES

### Instruments agricoles

MATÉRIEL APPARTENANT AUX CULTIVATEURS

Méd. de vermeil offerte par M. Parissot, sénateur : M. le comte Dauger, à Menneval.

Méd. d'argent gr. mod. offerte par M. Duret, conseiller d'arrondissement : M. Albert Hervieu, à Beaumontel.

Méd. d'argent, offerte par M. Durand, maire de Broglie : M. Camille Dubos, à Menneval.

Méd. d'argent : M. Léon Bligny, à Notre-Dame-du-Hamel.

INSTRUMENTS EXPOSÉS PAR LES CONSTRUCTEURS

Diplômes de méd. d'or : M. Bajac, à Liancourt (Oise), pour l'ensemble de son exposition ; M. Emile Cablé, à Serquigny pour son appareil acétylène ; M. Sortais, a Evreux, pressoirs, broyeurs avec moteur ; M. Zimmermann et Cie, M. Cauchepin, à Bernay, concessionnaire (semoirs hallensis).

Diplômes de méd. d'or : MM. Gautreau frères, à Dourdan (Seine-et-Oise), batteuse locomobile ; M. Youf, à Saint-Lô, (Manche), tarares.

Diplômes de méd. de bronze : M. Armand Legat, à Juignettes, (tarares) ; M. Bouffard, maréchal à Plasnes (charrues).

Mention honorable : M. Pierre Germain, à Nassandres (treillages).

Diplôme hors concours : M. Cauchepin, à Bernay, pour l'ensemble de son exposition.

### Voitures

Diplômes de méd. d'or, *ex-æquo*, M. Maridort, carrossier au Neubourg ; M. Lefèvre, carrossier à Bernay, et M. Edouard Dubos, carrossier au Neubourg.

Digitized by Google

**Récompenses aux domestiques et ouvriers ruraux**

Rappel de méd. de vermeil : M. Eugène Sassier, 42 ans de services chez M. Eugène Desmares, à Saint-Mards-de-Fresne.

Rappel de méd. de vermeil : M. Ferdinand Drouyer, 41 ans de services chez M. du Fay, à Carsix.

Rappel de méd. d'argent : Félicien Héricher, 35 ans de services chez M. Mouton, à Granchain.

Rappel de méd. de bronze : Augustine Lethou, 27 ans de services chez M. Alexandre Lemoine, à Landepereuse.

Rappel de méd. de bronze : M. Léon Brunet, 30 ans de services chez M. Louis Sauvalle, à Carsix.

Rappel de méd. de bronze : Julie Autier, 26 ans de services chez M. Alfred Guéroult, à Capelles-les-Grands.

Méd. de vermeil et un prix de 50 fr. offerts par M. Boivin-Champeaux : M. Casimir Piedelièvre, 60 ans de services chez Mme veuve Pellerin, à Brétigny.

Méd. de vermeil offerte par M. Join-Lambert, et un prix de 30 fr. : M. Eugène Lebret, 46 ans de services chez M. le comte de Maistre, à Beaumesnil.

Méd. d'argent gr. mod. et un prix de 25 fr. offerts par M. Guillemin : M. François Lebret, 40 ans de services chez M. le comte de Maistre, à Beaumesnil.

Méd. d'argent gr. mod. et un prix de 20 fr. offerts par M. de Bonnechose : M. Auguste Avenel, 40 ans de services chez M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune.

Méd. d'argent gr. mod. et un prix de 20 fr. offerts par M. Lerenard-Lavallée : M. Jules-Pierre Bunel, 37 ans de services chez M. Dumont, à Plasnes.

Méd. d'argent et un prix de 15 fr., offerts par M. Ecalard : M. Michel Dodon, 35 ans de services chez M. le comte de Maistre, à Beaumesnil.

Méd. d'argent offerte par M. Philippe de Lalonde, et un prix de 15 fr. : M. Edouard Berthelin, 32 ans de services chez M. Désir Marais, au Tilleul-Othon.

Méd. d'argent, offerte par M. Louis Mignon : Alexandre Fleurant, 28 ans de services chez M. le baron de Montigny, à Saint-Léger-de-Rostes.

Méd. de bronze gr. mod. offerte par M. le chanoine Porée : Alphonse Loiselet 28 ans de services chez Mme veuve Delauney, à Goupillières.

Digitized by Google

Méd. de bronze gr. mod. offerte par M. Léon Petit, secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure : Elie Sauvalle, 27 ans de services chez Mme veuve Barbey, à Thibouville.

Méd. de bronze gr. mod. offerte par M. le chanoine Porée : Alfred Quevilly, 27 ans de services chez M. Julien Vallée, à Ajou.

Méd. de bronze gr. mod. offerte par M. Bligny : Filien Duprey. 27 ans de services chez M. Désiré Hervieu, à Beaumontel.

Méd. de bronze offerte par M. Léon Petit : Jules-Alexandre Roussel, 25 ans de services chez M. Dumont à Plasnes.

Méd. de bronze offerte par M. Vassal : Alphonse Duhazé, 22 ans de services chez Mme Médéric Bouville à Thibouville.

Méd. de bronze offerte par M. Bligny, maire de N.-D.-du-Hamel : Edouard Allaire, 22 ans de services chez MM. Goubert, à Bernay.

Méd. de bronze offerte par M. Vassal : Jules Mainières, 20 ans de services chez Mme veuve Laurent. à Thibouville.

Méd. de bronze : Victoire Mahé, 18 ans de services chez M. Ecalard, à Saint-Léger-de-Rostes.

Méd. de bronze : Isidore Foucaut, 18 ans de services chez M. le comte Dauger, à Menneval.

Méd. de bronze : Alphonse Lasnier, 18 ans de services chez M. le comte de Maistre, à Fontaine-l'abbé.

Méd. de bronze : Alfred-Fortuné Aubert, 18 ans de services chez M. Pierre Deschamps, à Harcourt.

Ment. honorable : Valentine Duchesne, 16 ans de services chez M. Antoine Hanout, à Barc.

Le conseil supérieur de la Société nationale d'encouragement au bien décerne une méd. d'honneur à M. Edouard Bouvier, demeurant à Broglie, pour longs et dévoués services chez M. Paul Picard, tanneur à Broglie.

### Récompenses aux Ouvriers industriels.

1° Veuve Lucas (Armandine), 65 ans, ouvrière de la maison Rousseau à Bernay, 50 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'or.

2° Lefèvre (Désiré), 57 ans, maison Courcol, à Bournainville, 42 ans de services, s'est distingué par un sauvetage. Dip. de rappel de méd. de vermeil gr. mod.

3° Lefrançois (Léon), 62 ans, maison Hélot à Menneval, 34 ans de services absolument exceptionnels. Dip. de rappel de méd. de vermeil gr. mod. Titulaire de la méd. du travail en 1900.

4° Mme Surlemont, 70 ans, maison Rousseau à Bernay, 42 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de vermeil.

Digitized by Google

5° Mme Hubert, 54 ans, maison Rousseau à Bernay, 40 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de vermeil.

6° Mme Huby, 54 ans, maison Rousseau, à Bernay, 39 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de vermeil.

7° Mme Lefrançois née Bultey, 55 ans, maison Hélot à Menneval, 36 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent gr. mod. Titulaire de la méd. du travail en 1900.

8° Mlle Vauquelin, 51 ans, maison Rousseau, à Bernay, 35 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent gr. mod.

9° Maurouard (Marie), femme Olive, 61 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 27 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent gr. mod. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

10° Courad, Désirée, 59 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 36 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent gr. mod. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

11° Mme Peuffier, née Marie Pascal, 49 ans, maison Rousseau, à Bernay, 36 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent.

12° Belhache (Estelle), femme Rigolet, 56 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 34 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

13° Mme Levesque, 54 ans, maison Rousseau, à Bernay, 34 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent.

14° Lheureux (Eugène), 55 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 33 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

15° Mme Prodhomme, 55 ans, maison Rousseau, à Bernay, 31 ans de services. Dipl. de rappel de méd. d'argent.

16° Ballandras (Georges), 49 ans, maison Lefèvre, carrossier à Bernay, 29 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de bronze.

17° Pinguet (Célestin), 82 ans, maison Lefèvre à Bernay, 28 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de bronze.

18° Mme Hunou, née Quettier, 44 ans, maison Rousseau à Bernay, 28 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de bronze.

19° Seigneur (Louis), 64 ans; maison Lefèvre, à Bernay, 27 ans de services. Dipl. de rappel de méd. de bronze.

---

1° Célina Métayer, femme Valette, 72 ans, maison A. Labbé et fils à Thiberville, 54 ans de services. Méd. d'or gr. mod.

2° Elise Bonvoisin, Ve Vauquelin, 64 ans, maison R. Lecuyer et Cie, à Thiberville, 52 ans de services. Méd. d'or gr. mod. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

Digitized by Google

3° Rosalie Beaumesnil, femme Hubert, 66 ans, maison F. de Boutteville à Bernay, 49 ans de services, méd. d'or.

4° Vᵉ Tréfouel, 73 ans, maison F. de Boutteville à Bernay, 47 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod.

5° Marie-Clémence Grenier, Vᵉ Heutte, 47 ans, maison F. Guillemin à Nassandres, précédemment chez MM. P. Sement et fils, au même lieu, 27 ans de services, mais rehaussés par des faits exceptionnels de dévouement. Méd. de vermeil gr. mod.

6° Lucet (Eugène), 54 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 42 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

7° Célestine Lair, femme Beaumesnil, 65 ans, maison F. de Boutteville à Bernay, 42 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod.

8° Charles Hain, 51 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 42 ans de services. Méd. de verm. gr. mod.

9° Rose Dumoutier, femme Hervieux, 71 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 41 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod.

10° Arsène Hervieux, 73 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 41 ans de services. Méd. de vermeil gr. mod.

11° Désiré Mabire, 60 ans, maison R. Lecuyer et Cie. à Thiberville, 39 ans de services. Méd. de vermeil. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

12° Louis-Alfred Beaumesnil, 65 ans, maison F. de Boutteville à Bernay, 38 ans de services. Méd. de vermeil.

13° Honorine Lecapon, 81 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 38 ans de services. Méd. de vermeil.

14° Joseph Fergeault, 61 ans, maison P. Rolier, à Serquigny, 37 ans de travail dans la même industrie, s'est distingué dans un incendie et jouit d'une réputation exceptionnelle d'ordre, de travail et de conduite. Méd. de vermeil.

15° Marie Capron, femme Mottée, 52 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 36 de services. Méd. de vermeil.

16° Hyacinthe Fernet, femme Hain, 49 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 36 de services. Méd. de vermeil.

17° Elie Jouveaux, 58 ans, maison R. Lecuyer et Cie, à Thiberville, 35 ans de services. Méd. de vermeil. Titulaire de la méd. du Gouvernement.

18° Rebulet (Charles), 59 ans, maison R. Lecuyer et Cie, à Thiberville, 35 ans de services. Titulaire de la méd. du travail du Gouvernement. Méd. de vermeil.

Digitized by Google

19° Rose Blanfené, femme Dieuzy, 48 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 34 ans de services, Méd. d'argent.

20° Juliette Rigolais, femme Conard, maison R. Lecuyer et Cie, à Thiberville, 34 ans de services. Titulaire de la méd. du Gouvernement. Méd. d'argent.

21° Beneuil (Frédéric), 61 ans, maison Eugène Bouttier, minotier à Beaumontel, 31 ans de services. Méd. d'argent.

22° Delphine Vitcoq, Ve Paterne, 43 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 31 ans de services. Méd. d'argent.

23° Vivien (François-Adrien), 65 ans, maison Ve A. Evrard, scierie mécanique à Beaumont-le-Roger, 31 ans de services. Méd. d'argent.

24° Prey (Gustave,) 40 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 30 ans de services. Méd. d'argent.

25° Ve Vieuxbled, 42 ans, maison Rousseau, à Bernay, 29 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

26° Mme Lhomet, 55 ans, maison Rousseau, à Bernay, 29 ans de services. Méd. de br. gr. mod.

27° Joseph Quettier, 42 ans, maison F. de Boutteville, à Bernay, 29 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

28° Adolphine Pitette, femme Montpetit, 60 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 26 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

29° Juliette Genvrin, femme Aumont, 38 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 26 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

30° Edmond Martel, maison E. Granguet et fils, mégissiers à Beaumont-le-Roger, 26 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

31° Elie Boutel, 52 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 25 ans de services. Titulaire de la méd. du Gouvernement. Méd. de bronze gr. mod.

32° Adoline Marc, femme Masson, 67 ans, maison F. Guillemin, à Nassandres, 25 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

33° Ernest Rigolet, 59 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 25 ans de services. Méd. de bronze gr. mod.

34° Mme Léonard Morin, 53 ans, maison Rousseau, à Bernay, 25 ans de services. Méd. de bronze. gr. mod.

35° Alfred Pitette, 36 ans, maison M. Duret et fils à Brionne, 25 ans de services. Méd. de bronze.

36° Hortense Lesueur, femme Deschamps, 36 ans, maison M. Duret et fils, à Brionne, 23 ans de services. Méd. de bronze.

37° Amand-Octave Houdou, 50 ans, maison E. Rousseau, à Bernay, 22 ans de services. Méd. de bronze.

Digitized by Google

38° Paul Adelinet, 36 ans, maison Camus, à Bernay, 22 ans de services. Méd. de bronze.

39° Vᵒ Adeline, 49 ans, maison Rousseau, à Bernay, 21 ans de services. Méd. de bronze.

40° Mᵐᵉ Riquer, 38 ans, maison Rousseau, à Bernay, 21 ans de services. Méd. de bronze.

41° Mᵐᵉ Lairie, 37 ans, maison Rousseau à Bernay, 21 ans de services. Méd. de bronze.

42° Mᵐᵉ Janvrin, 36 ans, maison Rousseau, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

43° Jules-Victor Simon, 40 ans, maison Rousseau, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

44° Veuve Duval, 35 ans, maison Rousseau, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

45° Doublet, Louis, 52 ans, maison Camus, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

46° Haloche (Narcisse), 40 ans, maison Camus, à Bernay, 20 ans de services. Méd. de bronze.

**Récompenses spéciales.**

La Société libre de l'Eure adresse ses félicitations à M. Camille Fouquet pour ses travaux agricoles et principalement pour ses cartes agronomiques des six cantons de l'arrondissement de Bernay, et lui décerne un diplôme hors concours.

Un objet d'art est offert par la Société libre de l'Eure à M. Louis Cauchepin pour le zèle et le dévouement qu'il a apportés depuis trente années dans l'organisation des concours.

Une médaille de vermeil est décernée à M. l'abbé Dubois, curé de Menneval, pour ses travaux préhistoriques et son exposition d'instruments paléolithiques.

Une médaille de vermeil est décernée à M. Veuclin, publiciste à Mesnil-sur-l'Estrée, pour ses travaux agricoles et historiques sur l'arrondissement de Bernay.

Une médaille de vermeil est décernée: 1° à la Compagnie de Sapeurs-pompiers de Serquigny, 2° à la musique municipale de Bernay, pour leur active et dévouée collaboration aux fêtes du concours agricole départemental du 8 septembre 1901.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

# CONCOURS LINIER DE 1901

## ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DU NORD DE LA FRANCE

DE CONCERT

AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

*Et à l'aide des subventions du gouvernement de la République et du Conseil général de l'Eure.*

## LISTE DES LAURÉATS

*Rappel de médaille d'or et primes de* 25 *francs.* — MM. Hébert (Jacques), de Noards; Letailleur (Eugène), de Goupillières; Lemercier (Louis), de Noards.

*Médaille de vermeil et prime de* 75 *francs.* — M. Olivier (Alfred), de Brétigny.

*Id. et* 50 *francs.* — MM. Dubost (Alfred), de Barc ; Chesnot (Vital), de Tilleul-Othon.

*Id. et* 25 *francs.* — MM. Hopsore (Albert), de Saint-Maclou ; Maillet (Charles), de Giverville.

*Rappel de médailles de vermeil et prime de* 50 *francs.* — MM. Duhamel (Emile), de Notre-Dame-d'Épine ; Le Poytevin du Moutier, de Jouveaux.

*Id. et* 25 *francs.* — M. Pelcat (Alphonse), d'Heudreville-en-Lieuvin.

*Médailles d'argent et primes de* 25 *francs.* — MM. Allais (Albert), d'Ecaquelon ; Deroste (Louis), de Notre-Dame-d'Epine; Etard

Digitized by Google

(Edouard), de Berthouville ; Julien (Isidore), de Saint-Vincent-du-Boulay ; Leroy (Armand), de Faverolles-les-Mares ; Vavasseur (Léon), d'Heudreville-en-Lieuvin ; Le Baillif (Georges), de Boscherville ; Olivier (Frédéric), du Troncq.

*Médaille de bronze et prime de 25 francs.* — MM. Langlois et Lecuyer, de Brestot.

**Primes de MM. Laniel et Scrive.**

CULTIVATEURS AYANT SEMÉ LE PLUS DE LIN

*Primes de 40 francs.* — MM. Olivier (Frédéric), du Troncq ; Lainé-Condé de Boissey-le-Châtel ; Duval (Ernest), de Bazoques ; Duhamel (Zéphir), de Saint-Victor-d'Epine.

*Primes de 25 francs.* — MM. Lemercier (Louis), de Noards ; Le Baillif (Georges), de Boscherville.

OUVRIERS TEILLEURS

*Primes de 10 francs et médailles de bronze.* — MM. Cantel (Jules) à Aclou ; Volard (Henri), à Bailleul-la-Vallée ; Hagron (Jules), à Fontaine-la-Louvet ; Hervieu (Ferdinand), à Morainville ; Marc (Narcisse), à Fontaine-la-Louvet ; Lagade (Pierre), à Authou.

TEILLEURS A LA MAIN

*Primes de 20 francs et médailles de bronze.* — MM. Harang (Pierre), à Giverville ; Aubert dit Bas-Bry, à Saint-Aubin-de-Scellon.

Digitized by Google

# RAPPORT

De M. BOURGNE, Professeur départemental d'agriculture

## Sur LA SÉCHERESSE (été et automne 1901)

*Lu à la séance générale du 22 décembre 1901.*

---

Messieurs,

L'exploitation du sol est placée sous la dépendance directe des saisons : celles-ci considérées dans une longue série d'années offrent généralement des caractères de ressemblance qui font le climat du lieu envisagé. — Parfois une saison s'écarte sensiblement de la moyenne et alors elle laisse des souvenirs durables dans l'esprit des populations agricoles ; on se rappelle avec joie les récoltes exceptionnellement bonnes, on parle avec terreur des désastres causés par les hivers rigoureux[1], des tempêtes les plus violentes[2], des chutes de grèle qui laissent dans la gêne des communes tout entières[3] ; — il est à supposer que la période de sècheresse que nous traversons laissera aussi de douloureux souvenirs.

[1] L'hiver de 1513 détruisit tous les blés ; celui de 1879 à 80 fit beaucoup de mal aux pommiers ; celui de 1890-91 nuisit aux céréales.

[2] L'ouragan du 25 septembre 1895 renversa beaucoup de pommiers à cidre dans l'arrondissement de Pont-Audemer, notamment dans le canton de Beuzeville.

[3] Les environs d'Etrépagny se rappelleront l'orage du 30 juin 1901.

Digitized by Google

De quelque côté que l'on circule sur les routes de notre beau département, on croise des files d'équipages agricoles allant à la provision d'eau ; ici, ce sont des charrettes dans lesquelles on a placé de grandes futailles ; là, ce sont des tonneaux montés sur roues. Tous ces équipages vont vers les mares non desséchées encore, à la fontaine de la ville la plus proche, à la rivière la moins éloignée. Bienheureux ceux qui n'ont que trois ou quatre kilomètres à parcourir, car nombre d'autres, moins bien partagés, vont à trois ou quatre lieues, et trop souvent l'eau prise dans la vallée doit être montée sur le plateau à grands renforts d'attelages. Voici trois ans de suite que la disette d'eau se produit, mais en 1901, c'est d'une façon bien plus intense encore.

De tous les points du département, des correspondants, auxquels nous adressons ici nos plus vifs remerciments, nous signalent que des mares qui n'avaient jamais manqué d'eau sont à sec ; que des puits qui avaient toujours satisfait aux besoins des localités sont taris ; partout on nous dit que semblable sécheresse n'a pas sévi depuis 1870 et qu'à cette époque le manque d'eau n'avait duré que quelques mois ; que l'on n'avait pas vu en 1870[1] un automne semblable à celui de 1901 : les terres arables sont tellement sèches en ce moment que, dans les plaines, les blés semés en octobre ont mis *plus d'un mois* et parfois six semaines à lever, et leur germination a été de ce fait si peu régulière qu'on éprouve d'assez vives appréhensions au sujet de la prochaine récolte. — Les travaux aratoires à faire en

[1] Assez récemment, pendant l'année 1893 qui a laissé de si mauvais souvenirs dans les cantons herbagers par suite de la pénurie des fourrages, le manque d'eau avait été beaucoup moins gênant.

Digitized by Google

vue des ensemencements du printemps 1902 sont d'une exécution fort difficile.

Et dans nos vergers ainsi que dans nos plaines nombre de pommiers sont morts du fait de ces trois années consécutives de sécheresse, dit-on. De jeunes plantations ont en effet été sérieusement touchées, parfois dans la proportion des deux cinquièmes; mais il est probable qu'en ce qui concerne les arbres frappés à l'âge de trente à quarante ans, la saison a seulement mis le comble à l'état d'épuisement dans lequel les avaient laissés les deux fortes récoltes de fruits à cidre faites en 1899 et 1900.

A ce tableau qui reconnaitrait la Normandie! La réputation qu'on lui faisait d'être toujours verdoyante se trouve compromise par l'aspect des herbages jaunissants; son ciel, autrefois brumeux, reste maintenant clair comme un ciel d'orient pendant trois ou quatre mois chaque année ; sa température peu variable jadis, car nous jouissions d'un climat marin, se livre à de formidables écarts[1] !

Mais le département de l'Eure n'est pas seul en Nor-

[1] En juin 1901, on note températures maxima, 31° le 29 à Bernay, 31 à la Bonneville ; 34 le 30 à Brionne ; 32,4 le 29 à Damville ; 34 aux Essarts ; 32 le 23 et 34 le 30 à Evreux ; 33,5 à Gisors ; 35 le 30 au Neubourg ; 35 le 23 et le 30 à Pacy ; 37, le 30 au Vaudreuil ; 34,5 le 23 et 36,5 le 30 à Verneuil ; — en juillet, 37, 35,5 et 36 les 9, 20 et 21 à Brionne ; 36, 36 et 32 aux mêmes dates aux Essarts ; 34, 35 et 32 à Evreux ; 35 le 20 à Fresney ; 34,7 le 19 à Gisors ; 36, 36 et 34 les 19, 20 et 21 au Neubourg ; 36, 38 et 35 à Pacy ; 38, 37 et 35 au Vaudreuil ; — en août, 34 à Pacy et au Vaudreuil le 10 ; 34,5 à Brionne le 10 et 35 le 20 ; 35,5 le 10 à Verneuil ; les températures de 33 sont notées plusieurs fois dans le mois à Evreux, aux Essarts, au Neubourg ; — en septembre, 32, le 8 aux Essarts ; 33 le 9 au Neubourg et à Pacy ; 34 à Verneuil. Pendant l'été de 1900 les températures maxima avaient souvent été plus élevées : différentes stations ont à plusieurs reprises noté 40° et aux Essarts on a eu 41° le 25 juillet. — Depuis nombre d'années, les thermomètres n'avaient jamais autant monté.

Digitized by Google

mandie à se plaindre des rigueurs des saisons ; on nous a signalé quelques faits particuliers qui indiquent l'intensité de la sécheresse dans la région ; c'est ainsi qu'au 30 novembre dernier le marais de Carentan est à sec, chose que les vieillards de la contrée n'avaient jamais vue ; qu'à la Ferté-Fresnel, le maire a dû prendre un arrêté pour fixer les heures où les habitants peuvent venir s'approvisionner aux deux puits, mais pour les besoins du ménage seulement ! Auprès de Chaumont-en-Vexin, une rivière qui d'ordinaire est assez forte manque d'eau depuis deux mois sur une partie de son cours supérieur.

Comment expliquer cette sécheresse locale ? Est-ce dû à une moindre abondance des pluies ? Nous ne saurions insister sur ce point en ce qui concerne la série des huit années antérieures à 1901. — A Évreux par exemple, il est tombé autant d'eau dans ces années qu'autrefois ; nous dirions même qu'il a plu davantage si nous ne tenions compte des conditions dans lesquelles ont été faites les observations pluviomètriques qui nous servent de point de comparaison : de 1879-80 à 1893-94, ce sont les feuilles de l'École Normale d'Instituteurs que nous consultons. Pour ces quatorze années, la hauteur moyenne annuelle de l'eau tombée n'est que de 441 millimètres, mais les feuilles d'observations sont souvent incomplètes ; pendant les huit années 1894-95 à 1900-01, les observations faites à l'aide d'un pluviomètre enregistreur par M. Cellier, nous donnent une hauteur moyenne de $582^{mm},6$. Notons cependant que 1900-1901 n'a fourni que 451 millimètres à Évreux et 501 millimètres pour la moyenne du département.

L'année météorologique 1901-1902 se traduit ainsi par des chiffres caractéristiques à cet égard, mais combien

Digitized by Google

il est difficile de conclure : voici Rugles qui n'accuse que 154$^{mm}$,2 de pluie du 1$^{er}$ avril au 1$^{or}$ octobre (la sécheresse est excessive en effet dans la région avoisinante) ; la moyenne générale pour le département n'étant que de 199$^{mm}$,8, Évreux nous donne 296$^{mm}$,75 pour la même période et cela grâce à des orages. — Les orages, parlons-en ; ils ont rempli les mares à Guichainville à la fin de juin, mais ils ont broyé les récoltes ; à Longchamps et à Gisors, celui du 30 juin a fourni 53 millimètres d'eau, mais la grêle a ravagé la plaine.

Dans nos campagnes, on pense généralement que la sécheresse qui persiste depuis trois ou quatre années est dûe à ce qu'il ne tombe pas de neige. Lorsque le sol reste longtemps recouvert de son blanc manteau, il absorbe et retient les eaux de fusion bien autrement qu'il ne retient les eaux pluviales. Nous ne pouvons que souhaiter la neige et nous restons impuissants à la faire tomber.

Lorsque la sécheresse dure si longtemps, elle prend les proportions d'une calamité. Voyez donc tel cultivateur avec une grande ferme et un nombreux bétail charriant de l'eau pendant trois, quatre ou cinq mois par an ! Il en est qui estiment que, s'ils avaient exécuté ce travail à l'entreprise pour le compte d'un autre, ils auraient dû recevoir, ici 500 francs, là 1 000, plus loin 3 ou 4 000, — et nous serions porté à croire que, dans ces chiffres, il n'y a pas d'exagération.

Pourrait-on se mettre pour l'avenir à l'abri d'un tel accident? Oui, dans une certaine mesure. Tous les bâtiments d'exploitation devraient être munis de gouttières permettant de recueillir les eaux du ciel dans des citernes proprement tenues. On pourrait aussi multiplier les puits ;

Digitized by Google

certains que l'on a eu le bonheur de percer en des endroits propices ont fourni cette année des quantités d'eau : les villes d'Évreux, de Bernay, du Neubourg, de Lieurey, l'asile du Buisson-Fallu, ont rendu de grands services et auraient fait des recettes importantes sans le bon marché auquel l'eau a été livrée, 10 centimes l'hectolitre en général ; mais ce qui pourrait être étudié à nouveau, c'est la réalisation sur tous nos plateaux de ce qui a été fait dans le Vexin où les eaux de la Seine sont élevées par une société industrielle à laquelle on a souscrit des abonnements[1]. Citons à ce sujet la sucrerie de Nassandres qui, pour les besoins de son monte-charge, élève l'eau de la vallée sur le côteau, et qui a pu approvisionner toutes ses fermes ; mais elle a aussi fait établir une borne-fontaine qui a obtenu un grand succès : dans une certaine journée il y est venu 139 équipages !

N'y a-t-il pas là, Messieurs, une étude à faire pouvant retenir l'attention des Sociétés d'agriculture et dont la réalisation serait un grand bienfait pour nos campagnes.

## FAITS PARTICULIERS

A Gamaches, les anciens puits n'ont pas tari ; les nouveaux, qui étaient moins profonds, ont dû être recreusés, aussi M. Doré conclut que si les anciens puits ont été descendus si bas, c'est qu'il y a eu déjà autrefois des sécheresses semblables. Le niveau de la nappe serait de 50 centimètres au-dessous de celui de 1870. La fon-

[1] Un de nos correspondants, habitant Epreville-en-Roumois, écrit : « Il est peut-être fâcheux que les Conseils municipaux de la région n'aient pas pris en considération les propositions faites il y a environ vingt ans par certaine société qui proposait d'élever l'eau de la Seine pour alimenter le plateau du Roumois. »

Digitized by Google

taine du Nouveau-Monde, que les *anciens* n'ont jamais vu tarir, ni entendu leurs ancêtres le dire, est à sec.

La source de Buhot, qui alimente la rivière du Bec-Hellouin, n'a plus qu'un mince filet d'eau.

A Grandcamp, à Lieurey, etc., les vieillards de 80 ans n'ont jamais vu semblable disette d'eau.

Au Tremblay de Rôman, la mare qui n'avait pas séché en 1870 est à sec depuis le mois de juillet. En juillet, à Rôman, l'Iton fut pendant huit jours sans couler, ce que personne n'avait jamais vu.

Dans le Vexin Bossu où les eaux sont abondantes par suite des affleurements de l'argile plastique, les sources ne donnent rien en ce moment à Bû-Saint-Rémy, Bosc-Roger, etc.

L'étang des forges du Vieux-Conches est à sec, ce que personne ne se souvient avoir vu.

Dans la commune de Saint-Ouen-du-Tilleul, des blés semés après colza ne sont pas encore levés au 8 décembre. Des fermes qui avaient toujours pu abreuver leurs bestiaux vont chercher de l'eau à Elbeuf.

La mare communale dite des Cordeliers, à Bosguerard-de-Marcouville, n'avait jamais été vue à sec.

A Bosnormand, la disette d'eau est *absolue* : on va en prendre à Elbeuf (distance 8 kilomètres).

Tous les cultivateurs *et les deux boulangers* de Boissey-le-Chatel charrient de l'eau ; les personnes qui n'ont ni charriots ni voitures payent six francs par voyage qu'elles font faire à la Risle, à Montfort (distance 8 kilomètres).

On a vu jusqu'à 98 voitures venir dans une journée chercher de l'eau à l'étang du château de Saint-Hilaire, commune de Bouquetot ; les chemins et les allées du château sont détériorés à ce point que les maires des



Digitized by Google

communes voisines intéressées, ou en usant, prennent des mesures pour remédier à cet état de choses.

Les meuniers exploitant les moulins construits sur la Morelle n'ont jamais vu la rivière aussi basse : ils ont perdu plus de 50 p. 100 de leur force et ne peuvent guère moudre plus d'un tiers de ce qu'ils font ordinairement. Le débit de toutes les rivières a été diminué dans de fortes proportions : le conseiller d'arrondissement, maire d'Heudreville, estime que l'Eure ne roule que 4 mètres cubes au commencement de décembre 1901, son débit étant ordinairement de 10 mètres cubes à cette époque.

Dans les environs du Tilleul-Lambert, les puits qui n'avaient pas tari en 1870 ont encore fourni de l'eau pendant toute l'année.

*Observations météorologiques.*

| DANS L'EURE l'année météorologique est comptée du 1er avril au 31 mars suivant. | MAXIMUM de température observé | MOYENNE GÉNÉRALE des températures maxima | MINIMUM de température observé | MOYENNE GÉNÉRALE des températures minima. | MOYENNE GÉNÉRALE de la température. | NOMBRE MOYEN des jours de pluie. | MOYENNE GÉNÉRALE des pluies d'été. | MOYENNE GÉNÉRALE des pluies d'hiver. | MOYENNE de la hauteur d'eau tombée. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1893-1894 . . | 40.0 | 17.4 | —15.2 | 5.6 | 11.5 | 112 | 215.9 | 321.6 | 537 |
| 1894-1895 . . | 37.5 | 14.8 | —22.0 | 4.2 | 9.5 | 134 | 358.8 | 215.7 | 574 |
| 1895-1896 . . | 37.0 | 17.1 | —10.0 | 5.8 | 11.4 | 109 | 266.9 | 276.8 | 544 |
| 1896-1897 . . | 35.0 | 15.7 | —10.0 | 5.5 | 10.6 | 138 | 352.1 | 388.2 | 740 |
| 1897-1898 . . | 39.0 | 15.8 | —14.0 | 4.6 | 10.2 | 123 | 378.0 | 195.5 | 573 |
| 1898-1899 . . | 39.0 | 17.4 | —13.0 | 4.8 | 10.1 | 119 | 296.7 | 273.6 | 570 |
| 1899-1900 . . | 39.0 | 16.7 | —14.0 | 4.7 | 10.7 | 129 | 321.6 | 295.6 | 617 |
| 1900-1901 . . | 41.0 | 16.2 | —16.0 | 5.0 | 10.6 | 136 | 197.8 | 303.4 | 501 |
| 1901-1902 . . | 38.0 | » | » | » | » | » | 199.8 | » | » |
| Moyenne des huit années 1893-1901. . | » | » | » | » | 10.57 | 125 | 298.5 | 283.8 | 582 |

Digitized by Google

A l'observatoire du Parc de Saint-Maur, près de Paris, du 1er novembre 1900 au 1er novembre 1901, on n'a recueilli que 435mm,9 d'eau tandis que la moyenne annuelle normale est de 570mm,2.

Digitized by Google

# DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

*A la séance générale du 22 décembre 1901.*

---

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Cette séance, qui clôt l'année et termine aussi l'exercice des fonctions de votre président, amène naturellement de sa part, avec des paroles de remercîment et d'adieu, ce regard en arrière si instinctif vers le passé qui s'enfuit.

« Appelé, si je ne me trompe, autant à un honneur qu'à une fonction, votre président d'une année est, je crois, dans d'excellentes conditions pour jeter avec impartialité un coup d'œil sur vos travaux et sur votre action. Son rôle lui a été préparé en partie par ses collègues si compétents et si dévoués du conseil d'administration ; il n'a qu'à le remplir ensuite de son mieux. Il apprend ainsi à vous connaître, à vous apprécier ; il voit de près ce que nous avons fait ; mais, comme ce n'est pas lui qui a pris l'initiative des actes, il n'en juge qu'avec plus de désintéressement et de liberté de vue les résultats obtenus.

« Je pense pouvoir le dire sans me tromper, l'année 1901 comptera parmi les plus fructueuses et les plus actives pour notre Société.

Digitized by Google

« Sur le terrain si palpitant de l'agriculture, nous avons eu, à Serquigny, un concours qui, comme les précédents, aura porté ses fruits. Ceux qui y ont assisté savent son importance et le mouvement qu'il a causé dans le pays. Nombreuses ont été les personnalités qui ont bien voulu répondre à l'appel de la Société libre d'agriculture. Elle eût désiré, (je crois, du moins, deviner sa pensée,) que tous ses invités eussent pu se rendre à son invitation. N'a-t-elle pas eu, en effet, le regret de recevoir des lettres d'excuses de quelques hauts fonctionnaires et de quelques personnalités politiques qu'elle eût été heureuse de voir à ses côtés lui apporter le haut appui moral de leur présence ? Ce regret, du moins, M. le maire de Serquigny l'exprimait dans le toast qu'il a porté à M. le président de la République, et, en l'écoutant, je me prenais à penser : « Mais, il a raison ! » J'ai bien sous les yeux les courtoises lettres qui témoignent des regrets des absents ; mais les lauréats, le public, n'en ont pas connaissance.

« Si nous pouvions avoir à nos côtés tous les représentants des divers services publics, tous les mandataires du suffrage universel, nos concours y gagneraient encore en éclat. Les lauréats ne seraient-ils pas plus flattés de recevoir en leur présence la récompense de leurs peines ? Et puisque tous, dans le département, d'un avis loyalement unanime, nous avons le même dévouement absolu à notre région, la même sympathie profonde pour quiconque, dans n'importe quelle condition sociale, s'adonne au rude labeur des champs, ceux-ci n'auraient-ils pas été plus certains encore des sentiments du gouvernement ou de leurs mandataires s'ils les avaient vus tous à nos côtés, leur distribuant médailles et diplômes ?

Digitized by Google

« Quelques semaines avant ce congrès, nous étions heureux de distribuer, dans une séance de fête, les récompenses décernées par la Société de protection des apprentis et par la Société d'encouragement au bien à l'élite des travailleurs appartenant à notre département.

« Précédemment, nous avions eu à décerner à un remarquable travail archéologique le prix fondé par M. Lucien Fouché, et aussi nous avions eu la satisfaction de voir un nouveau président reprendre la direction de notre section de Bernay, si cruellement atteinte au commencement de l'année.

« Nous avons donc la conscience d'avoir fait quelque chose pour l'agriculture, pour les travailleurs modèles qui sont l'honneur et l'espoir du pays, et aussi dans le domaine des délicates jouissances de l'intelligence et des lettres.

« Comme toujours aussi, la mort est venue, dans une trop large mesure, éclaircir nos rangs et nous causer de sincères regrets. Pourrions-nous, en effet, être indifférents non seulement à ceux qui, à un titre quelconque, ont été pour nous des appuis, des collaborateurs spéciaux, mais à ceux-mêmes qui nous apportaient seulement, avec leur simple cotisation, cette adhésion morale et ce concours de sympathie qui est un précieux encouragement et contribue à augmenter notre action et notre influence ?

« La liste funèbre, ouverte par le nom de M. le duc de Broglie, se continuait, quelques mois plus tard, par celui de M. Olry, longtemps conseiller général, puis député de l'Eure, éleveur compétent et, ce qui est plus, bienfaiteur des malheureux des environs de son domaine.

« Parmi les Ebroïciens disparus, citons M. Clérisse.

Digitized by Google

M. Léon Huet, M. Quettier, longtemps membre du conseil municipal et adjoint; M. Tanneur, un étranger à la Normandie, que des raisons de famille amenèrent chez nous. A Louviers, décédait, à la fin de mars, M. Dannet, un industriel justement estimé. Puis, sur tous les points du département, disparaissaient des châtelains ou grands propriétaires qui témoignaient, par leur inscription sur nos listes, leur sympathie pour l'agriculture ou pour les lettres, en même temps que, dans leur pays, ils étaient un exemple pour tous et un appui pour les malheureux : M. le vicomte des Brosses, maire de Chennebrun; Mme l'amirale Bourgois, à Brosville ; M. Louis Méry de Bellegarde, maire de Berthenonville, dont la mort prématurée met en deuil notre vice-président M. le comte de Boury; M. A. Caneaux, ancien magistrat, longtemps maire de Saint-Martin-du-Tilleul; M. Gruel, possesseur, à Bourgtheroulde, d'une magnifique exploitation qu'il dirigeait en éleveur et en agriculteur consommé. Non loin de là, quelques mois plus tôt, décédait M. Gustave Power, pendant de longues années maire de la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville. Esprit distingué et porté vers l'étude des sciences, il était revenu, après avoir suivi les cours de l'École centrale, se fixer dans ce pays, auquel appartenait sa famille maternelle. L'agriculture normande n'oubliera pas son nom, car on lui doit un savant et important ouvrage sur la culture du pommier, et sa science consommée lui a valu l'honneur de la présidence d'une section à la grande Société des agriculteurs de France.

« Nous avons aussi perdu deux confrères qui s'étaient adonnés avec succès à l'histoire locale, et qui ont bien mérité de leur pays. L'un est M. Meyer, auteur d'une

Digitized by Google

très complète et très détaillée *Histoire de Vernon*, pleine d'intérêt, solidement appuyée sur des documents d'archives, et qui compte parmi les meilleures de ces nombreuses et savantes histoires des villes ou communes du département de l'Eure. Moins bien inspiré avait été M. Meyer lorsque, subissant les effets de ce courant qui entraîne par moments à reviser tous les procès, il avait, tout récemment, tenté une réhabilitation de Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux. Un tel ouvrage ne pouvait forcément ni être solidement documenté, ni s'appuyer sur des arguments décisifs. Il y a peu de semaines décédait, à Pont-Audemer, M. Charles Verger, passionné pour l'histoire de sa ville, esprit délicat, chercheur habile, qui avait donné à notre Société une utile collaboration par plusieurs rapports justement écoutés.

« Nous croyions cette liste close, lorsque, avant-hier, nous avions la douleur de perdre M. Georges Bourbon, archiviste du département. M. G. Bourbon n'était pas seulement un confrère, mais un membre de notre conseil d'administration, et pendant plusieurs années un des collaborateurs du Recueil de nos travaux. On ne pourra oublier ici la parfaite urbanité de notre confrère et les services que nous ont rendus son jugement droit, son intelligence élevée, sa connaissance des hommes et des choses qui marquait au coin du bon sens son opinion sur les mesures d'administration. De nombreux articles nous ont été envoyés par lui dans les premiers temps de son séjour. Si, depuis, il n'a plus écrit, il a continué à nous donner, dans ses rapports sur les concours du prix Lucien Fouché, une opinion aussi juste et aussi impartiale qu'éclairée. Le département tout entier devra con-

Digitized by Google

server un souvenir reconnaissant à l'archiviste départemental pendant plus de vingt années, qui aura marqué son passage par la rédaction de trois gros volumes de l'Inventaire des archives départementales confiées à ses soins. Ceux qui sont initiés à ces matières savent ce que demandent, non seulement de temps, de travail, mais de connaissances de toutes sortes et de talent même pour dire tout en peu de mots, ces Inventaires qui sont l'honneur de l'École des Chartes. Le nom de M. Georges Bourbon restera dans le département de l'Eure à côté de celui des Auguste Le Prevost, des Raymond Bordeaux et des Lebeurier.

« Messieurs, si ce mois est celui des retours en arrière, il va faire place dans quelques jours à celui des vœux et des espoirs nouveaux. Souhaitons que 1902 soit encore pour nous une année de nobles et féconds labeurs. »

Digitized by Google

# VŒUX

## ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

*Pendant l'année* 1901.

---

La Société libre d'Agriculture de l'Eure demande :

« 1° Que le projet de loi sur les bons d'importation soit rejeté par le Sénat ;

« 2° Que le fonctionnement de l'admission temporaire soit remanié de telle façon qu'il y ait obligation pour l'importateur de payer immédiatement le droit de douane, qui ne lui sera rendu qu'à la sortie du blé exporté ;

« 3° Qu'aussitôt après sa déclaration d'importation, soit exigée de l'importateur la notification à la douane du nom et de l'adresse du cessionnaire du bon, et qu'il n'y ait plus de titre au porteur ;

« 4° Que la galerie des Machines, au Champ de Mars, soit conservée pour être affectée chaque année à l'installation du concours général agricole, lequel devra toujours être un concours d'ensemble des animaux gras, des animaux reproducteurs, des produits de la ferme, des vins et des machines et instruments agricoles ;

« 5° Que M. le Ministre de l'Agriculture veuille bien accorder au département de l'Eure la création de la station cidricole et pomologique qui doit être incessam-

Digitized by Google

ment instituée, et que cette station soit établie à Saint-Ouen-de-Thoubervile, dans les locaux offerts au Ministre par MM. Power frères ;

« Demande au conseil général de l'Eure d'appuyer ce vœu dans sa prochaine session d'avril et d'étudier, d'accord avec le conseil général de la Seine-Inférieure, et par le moyen d'une commission interdépartementale, les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de cette école pratique de cidrerie, qui intéresse également les deux départements ;

« Et décide que le vœu ci-dessus sera communiqué à ses sections d'arrondissement.

« 6° Que les dispositions de loi relatives au commerce des engrais minéraux soient strictement appliquées, et notamment que l'intérêt des cultivateurs, lésé par ce fait que les engrais sont analysés dans des conditions d'humidité qui en faussent la richesse absolue, soit sauvegardée en fait. »

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

# NOTICE

## SUR UNE FRESQUE DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX

ET SUR

## L'IDENTIFICATION D'UN CHANOINE

INCONNU DU XVI$^{e}$ SIÈCLE QUI S'Y TROUVE REPRÉSENTÉ

PAR M. LE COMTE DE BUREY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

*Lue à la séance générale du 20 janvier 1901.*

MESSIEURS,

Il semblerait que tout ait été dit, depuis longtemps, sur les œuvres d'art si nombreuses que renferme notre cathédrale et qu'il n'y ait plus rien à glaner dans ce champ très vaste, mais, aussi, exploré depuis tant d'années dans ses moindres détails. Après les travaux importants des archéologues éminents qui ont écrit sur notre antique basilique, tels que Batissier, Raymond Bordeaux, l'abbé Lebeurier, et, plus récemment encore, l'abbé Fossey dont la Société a couronné justement l'intéressante et magistrale *Monographie*, on pouvait croire que le sujet était épuisé et qu'aucun monument du moyen-âge, renfermé dans l'église la plus vénérable du diocèse, n'avait échappé à leurs minutieuses investigations.

Toutefois, il était permis de supposer que les travaux considérables exécutés dans l'intérieur de l'édifice, lors

Digitized by Google

des dernières restaurations, amèneraient la découverte de quelques monuments inconnus et viendraient ajouter encore à ce que nous connaissons déjà, des œuvres des anciens maîtres qui ont orné le sanctuaire.

Parmi les découvertes de ce genre, je veux dire quelques mots, aujourd'hui, d'une fresque peinte sur le mur oriental de la chapelle dite *de Saint-Claude*, qui se trouve la seconde, dans le bas-côté gauche du chœur, en partant du transept nord.

Cette peinture qui n'est pas sans mérite au point de vue de l'exécution, présente, en outre, un réel intérêt sous le rapport historique, et elle constitue un spécimen curieux de la transition du style de la dernière période du gothique flamboyant à l'art plus aimable et plus raffiné de la Renaissance.

On peut sans craindre de se tromper, je crois, fixer l'époque à laquelle la fresque qui nous occupe a été peinte, aux premières années du règne de François Ier. c'est-à-dire de 1515 à 1529, environ.

Elle représente une scène divisée en deux parties bien distinctes par une colonnette engagée dans le mur et servant, pour ainsi dire, de meneau à l'arcature de style gothique, qui orne la muraille orientale de la chapelle Saint-Claude (mise également sous le vocable des saints Évêques d'Évreux).

A gauche, on voit la scène de l'Annonciation : la Vierge, tournée à droite, est agenouillée sur un priedieu de bois, et joint les mains. Un livre ouvert se trouve sur le pupitre, devant lequel est placé à terre un vase contenant le lis symbolique. L'ange Gabriel, qui semble descendre du ciel, est tourné vers elle et porte devant lui un listel déployé sur lequel on lit, en

Digitized by Google

caractères minuscules gothiques, les paroles de la Salutation Angélique.

A droite, faisant face à la Vierge, on remarque la représentation d'un chanoine agenouillé, en surplis, ayant au bras son aumusse, et la tête couverte d'une calotte noire, en forme de bonnet, qui lui entoure complètement la tête. C'est un vieillard pâle, aux traits émaciés, à la physionomie ascétique, et dont l'image, sur la fresque qui nous occupe, constitue, très certainement, un portrait ressemblant. Il joint les mains sur un pupitre drapé de vert, orné de ses armoiries ; devant lui, et paraissant sortir de sa bouche, se déroule une banderole chargée de caractères, aussi en minuscules gothiques, et portant les mots suivants, qu'il adresse à la Vierge : « **tu es refugiû meû in tribulatione.** »

Derrière lui, se tient son patron céleste, saint Jean-Baptiste ayant, d'une main, la croix haute garnie du guidon, ou oriflamme triomphale, et de l'autre l'*Agnus Dei*, qui sont ses attributs iconographiques ordinaires. Il présente à la mère de Dieu le chanoine en prières et nous apprend, par là, que le prénom de celui-ci était *Jean*.

La double scène de la composition est placée sous un dais ou baldaquin qui participe à la fois du style gothique et de celui du milieu du XVI^e^ siècle, et accuse déjà l'influence de l'école italienne.

Comme je viens de le dire, l'ensemble de cette peinture porte tous les caractères de la transition de l'art sévère et idéal du moyen-âge aux grâces plus réalistes de la Renaissance. Ces caractères sont surtout frappants quand on considère la façon dont l'artiste a traité le personnage de la Vierge : nous n'avons plus ici devant

Digitized by Google

nous la madone à l'attitude rigide, à la pose hiératique que nous ont laissés les XIV^e^ et XV^e^ siècles ; la guimpe et le voile monastiques de ces époques ont disparu et nous contemplons une jeune femme aux formes plus humaines, dont l'abondante chevelure se répand, en liberté, sur le cou et sur les épaules ; le costume a subi les mêmes transformations ; ses plis sont moins amples et traités d'une manière moins conventionnelle. A ce point de vue, il y aurait une étude complète à faire, qui ne manquerait pas d'intérêt ; mais ce n'est pas sous le rapport de l'art que je désire, aujourd'hui, envisager la peinture murale de la chapelle Saint-Claude ; la question, traitée à ce point de vue particulier, dépasserait par trop ma compétence et demanderait à être abordée par une plume plus autorisée que la mienne.

Aussi bien, j'ai hâte d'arriver au côté purement historique qu'elle comporte et je tiens, en outre, à ne pas m'étendre outre mesure sur l'étude de la fresque elle-même, étant donnée l'étendue, relativement restreinte, que doit nécessairement avoir cette notice.

Une question se pose, en effet, en face de cette curieuse peinture : quel est le chanoine d'Évreux, des premières années du XVI^e^ siècle, qui s'est fait ainsi représenter sur le mur de sa chapelle, et à quelle occasion a-t-il fait exécuter ce travail? C'est au moyen des armoiries que cette question pourrait être résolue. Or, sur le pupitre du dignitaire de notre cathédrale, le blason qu'on y voit doit se lire : « *D'or à la bande d'azur chargée de trois besants du champ ; à la bordure d'azur chargée de huit autres besants d'or.* » (fig. 1).

La première fois que j'aperçus ce blason, au mois de mai 1891, je fus frappé de sa conformité presque abso-

Digitized by Google

lue avec celui de la maison d'Abzac de Reilhac, en Périgord. Cette illustre famille porte en effet : « *D'argent à la bande d'azur, chargée d'un besant d'or ; à la bordure d'azur, chargée de huit autres besants d'or.* » (fig. 2). Héraldiquement parlant, c'est le même écusson. Immédiatement, je pensai que le chanoine représenté sur notre fresque avait dû vivre sous l'épis-

Fig. 1.

Fig. 2.

copat de Raoul du Fou (1479-1511), lequel, avant d'occuper le siège épiscopal d'Evreux, avait été évêque de Périgueux pendant deux ans (1477-1479) ; je savais, en outre, qu'en venant à Evreux, ce prélat avait amené de Périgueux dans notre contrée plusieurs chanoines dont les noms nous sont restés, entre autres : Guy de Bourdeilles, qui se trouve cité dans plusieurs actes concernant la cathédrale et des fondations pieuses, entre 1515 et 1520 ; — Antoine de Pompadour, qui figure parmi les chanoines d'Evreux en 1493 ; — Alain de Pontbriand, doyen du Chapitre d'Evreux en 1491, et je me demandai tout naturellement, si un « *Jean d'Abzac de Reilhac* » n'avait pas existé à cette époque pour suivre dans notre évêché, avec ses autres confrères périgourdins, cités plus haut, le 67e de nos évêques.



Digitized by Google

Dans ce but, et pour me renseigner à tout hasard, j'écrivis au savant archiviste de l'évêché de Périgueux, M. le chanoine H. Brugière, en le priant de vouloir bien m'éclairer sur ce point.

Quelle ne fut pas ma surprise quand j'appris de lui qu'un *Jean d'Abzac de Reilhac* non seulement avait existé alors, mais de plus, qu'il avait été chanoine de Périgueux en 1477, sous l'épiscopat de Raoul du Fou et que l'on perdait sa trace dans la contrée jusqu'en 1529, date à laquelle il était devenu évêque de Sarlat.

Je ne peux résister au désir de citer ici quelques lignes de la lettre que M. le chanoine Brugière voulait bien m'adresser à la date du 23 mars 1897 :

« ... Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous « écrire, — me disait-il, — j'ai pu recueillir des ren- « seignements qui me paraissent péremptoires en faveur « de Jean d'Abzac, représenté avec ses armoiries dans « une fresque de la cathédrale d'Evreux. Ce qui m'avait « dérouté dans mes recherches, c'est que cet évêque ne « figure dans aucune liste sous le nom de « *d'Abzac* », « et qu'il n'occupa le siège de Sarlat (évêché alors dis- « tinct de celui de Périgueux) que sept à huit mois. — « *Jean d'Abzac* n'est autre que *Jean de Reilhac*, 22^e « évêque de Sarlat qui succéda à Guy d'Eydie, ce der- « nier décédé le 1^er avril 1529.

« Les religieux de Sarlat, avaient élu pour leur évêque « François Borgueil, mais cette élection fut inutile, « celle des consuls ayant prévalu. Jean de Reilhac, sur « la nomination du Roi, se trouva pourvu à Rome. Il « mourut la même année, après avoir siégé sept à huit « mois, mais à une autre date qu'assigne M. A. de Froi- « defond de Boulazac, dans son *Armorial de la Noblesse*

Digitized by Google

« *du Périgord*, (1528-1529). Je pense, après avoir exa-
« miné la date fournie par M. le chanoine Tarde, dans
« son ouvrage, que M. de Froidefond a confondu l'époque
« de la mort de Guy d'Eydic avec celle de Jean de Reilhac.

« Reillac (ou Reilhac) était un fief composé de deux
« paroisses, de Saint-Sernin de Reilhac et de Saint-
« Félix de Reilhac, aujourd'hui canton du Bugue, arron-
« dissement de Sarlat. Jean d'Abzac de Reilhac, évêque
« de Sarlat, n'est pas mentionné dans la généalogie
« insérée au *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Ches-
« naye-Desbois. Il devait être fils de Jean II d'Abzac,
« seigneur de la Douze, Reillac, etc., et de Gabrielle de
« Salignac, petit-fils de Jean I^er^ d'Abzac, seigneur des
« mêmes terres. (Note de M. le vicomte G. de Gérard aux
« *Chroniques* de Jean Tarde, p. 209).

« Jean de Rillac (Reilhac ou Rillac, à volonté) estoit
« petit-filz du sieur de la Douze, lequel portoit le nom
« de Rillac et non d'Abzac pour ce que l'ayeul vivoit
« encore, et ne voulut permettre que, pendant sa vie,
« son filz qui était père dudit Jean portât le surnom de
« la maison. Avant estre évesque de Sarlat, il avoit
« demeuré longues années abbé de Saint-Jean d'Angéli.
« Ses armes estoient : escartelées les premières, d'argent
« à un bord et bande d'azur chargés de neuf bezans d'or.
« (*Ibid.* page 221).

« Je n'ai vu nulle part que Jean d'Abzac ait été cha-
« noine d'Evreux, mais les renseignements que vous
« m'avez fournis, joints à ce que j'ai trouvé sur cet
« évêque, me font croire que c'est bien lui qui est repré-
« senté sur la fresque dont vous m'avez parlé, quoique
« j'aie vu toujours dans les armes des d'Abzac le champ
« *d'argent* et non *d'or*.... »

Digitized by Google

Comme on le voit, toutes les probabilités semblent se réunir pour désigner le chanoine inconnu représenté sur la peinture murale de la chapelle Saint-Claude, comme étant bien Jean d'Abzac de Reilhac, chanoine de Périgueux sous l'épiscopat de Raoul du Fou, vers 1476, puis amené par lui à Evreux, en 1479. — La différence existant dans le champ du blason entre les armes de Reilhac et celles peintes sur la fresque ne constituerait aucune objection sérieuse : nous savons, en effet, que, dans une même famille, ces différences d'*émaux* dans le blason avaient, précisément, pour but de distinguer, non-seulement les diverses branches, mais encore les puînés, du tronc principal ou de leurs aînés.

Malheureusement, il faut bien le dire, et c'est là le point obscur du problème, on ne trouve nulle part, à Evreux, le nom de Jean d'Abzac de Reilhac ; c'est en vain que l'on consulte les archives départementales et le Pouillé de l'Evêché. Ce nom ne figure pas davantage dans le *Dictionnaire historique des communes du département de l'Eure* par MM. Charpillon et l'abbé Caresme. M. l'abbé Fossey, dans sa belle et si complète *Monographie* de la cathédrale, déclare, également, que le nom du chanoine représenté dans la chapelle Saint-Claude lui est inconnu. Faut-il donc se retourner d'un autre côté et chercher une autre piste, bien que celle que nous venons d'indiquer ait pour elle la vraisemblance et toute la probabilité désirables ?

Si l'on consulte la liste des chanoines de la cathédrale d'Evreux, de 1475 à 1520, on n'en trouve aucun portant le prénom de *Jean* ou *Jehan*, et ce fait est de nature à surprendre d'autant plus que l'on sait combien ce nom de baptême était répandu dans notre contrée dans le cours

Digitized by Google

des XV^e^ et XVI^e^ siècles ; or, ce prénom était, nécessairement, celui du dignitaire ecclésiastique dont le patron, saint Jean-Baptiste, est peint sur la fresque. Pourtant, j'ai tort de dire qu'on n'en trouve *aucun*. On en trouve un, mais *un seul :* c'est Jean de Cerisay, nommé chanoine d'Evreux en 1490 et qui fonda un obit dans la cathédrale, en 1516. Mais nous n'avons la description de ses armoiries qu'à partir de la fin du XVII^e^ siècle, c'est-à-dire près de cent cinquante ans après lui, et, encore, pour une branche collatérale de sa famille ; de plus, ces armes ne sont pas *identiques* à celles de notre peinture murale. Il est vrai qu'elles s'en rapprochent étrangement, puisqu'elles se décrivent : « D'argent, à dix tourteaux de gueules, posés : 4, 3, 2 et 1 » (fig. 3). Or, l'on sait qu'en langage héraldique, les *tourteaux* ne sont autre chose que des *besants* d'un émail différent, en ce qu'ils doivent être toujours de *couleur* et non de *métal*.

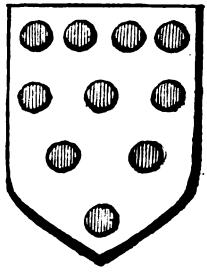

Fig. 3.

La question reste donc entière et je ne la crois pas sans intérêt. Faut-il admettre que Jean d'Abzac de Reilhac n'aura laissé aucune trace de son nom et de son passage dans l'évêché d'Evreux parce qu'il n'y est pas mort et qu'il aura regagné son pays d'origine sans faire de fondation pieuse parmi nous ? La chose serait d'autant moins surprenante qu'il faut remarquer que nous ne possédons pas la liste entière des chanoines d'Evreux et que ceux dont les noms sont parvenus jusqu'à notre temps n'ont été sauvés de l'oubli que par des fondations ou des célébrations d'of-

Digitized by Google

fices à l'anniversaire de leur décès. Faut-il, au contraire, identifier le personnage de la fresque avec Jean de Cerisay et supposer que le blason porté par lui, au commencement du XVI^e^ siècle, aura été plus ou moins modifié dans le cours du XVII^e^ par ses collatéraux, comme cela s'est pratiqué bien souvent pour tant d'autres familles ? Dans ce cas, on pourrait peut-être penser, sans trop de témérité, que le chanoine Jean de Cerisay, qui avait manifesté sa piété en fondant dans l'église d'Evreux un obit pour le repos de son âme, en 1516, était, vers cette époque, titulaire de la chapelle Saint-Claude, et qu'il aura voulu, en outre, laisser aux générations futures un monument de sa reconnaissance envers la Vierge, à la suite de quelque événement mémorable de son existence, soit un péril heureusement évité, soit une épreuve morale victorieusement surmontée, ce qui expliquerait, alors, tout naturellement, les paroles de gratitude et d'amour qu'il adresse à la Mère de Dieu : « *Tu es refugium meum in tribulatione.* »

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de Jean d'Abzac de Reilhac ou de Jean de Cerisay, nous pouvons affirmer, je crois, sans craindre de nous tromper, que le chanoine de la chapelle Saint-Claude est, très certainement, *l'un des deux*. C'est au temps et au hasard à nous désigner lequel, dans l'avenir. En attendant, comme le sphinx de la fable antique, le vieux chanoine des premières années du XVI^e^ siècle garde encore son secret, et nous espérons qu'un chercheur érudit saura le lui arracher bientôt.

En terminant cette trop longue étude d'archéologie et d'histoire locale, pour laquelle j'ai à m'excuser d'avoir, peut-être, abusé de la place qui m'était obligeamment

Digitized by Google

accordée ici, on me permettra d'émettre un vœu auquel, j'en suis sûr, tous nos collègues de la Société se sont associés à l'avance : c'est que cette fresque intéressante, précieux monument de l'art de la peinture murale du commencement du XVI^e^ siècle, nous soit religieusement conservée ; elle a peu souffert, et les parties qui se trouvent altérées l'ont été moins par l'humidité du mur que par le frottement du rétable qui s'y trouvait jadis appliqué. Peut-être, même, pourrait-on confier à un artiste expérimenté et consciencieux, comme il n'en manque pas à notre époque, le soin de la restaurer et d'en faire revivre les couleurs éteintes ? Il est à souhaiter, en tous cas, qu'elle soit respectée scrupuleusement. Tant d'œuvres d'art qui ornaient notre antique cathédrale, à commencer par les pierres tombales qui se trouvaient précisément dans cette même chapelle Saint-Claude, ont été anéanties, déplacées ou dispersées pour le plus grand dommage de l'archéologie et de l'histoire, qu'il nous est permis d'élever la voix aujourd'hui pour réclamer la conservation intégrale de la fresque votive que je viens de signaler à l'attention de nos collègues et à leur sollicitude d'archéologues et d'artistes.

Digitized by Google

# COMPTE RENDU

PAR M. LE COMTE DE BUREY

## DE L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME-DU-DÉSERT

PAR M. LE DOCTEUR DEVOISINS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ[1]

*Lu à la séance générale du 24 mars 1901.*

---

MESSIEURS,

Les monographies sont à l'ordre du jour. De toutes parts, nous voyons de savants historiens explorer les archives locales pour exhumer de leur poussière les chroniques des Communautés ou des Confréries ayant existé dans nos contrées, pendant le cours du moyen-âge. Dans ces derniers temps, notre département a été l'objet de recherches fort intéressantes à ce point de vue. Je citerai, notamment, comme ayant été publiés à des dates récentes : *La monographie de la Paroisse de Saint-Georges-du-Theil* par M. l'abbé Heullant, curé du Gros-Theil ; *L'histoire du Désert des Carmes déchaussés de la Garde-Chatel près Louviers*, par M. Victor Quesné ; *Le couvent de Saint-Louis et Sainte-Elisabeth de Louviers* par M. Lucien Barbe ; *L'histoire de la Commanderie de Chanu* par notre érudit collègue, M. l'abbé Guéry, et

[1] 1 vol. in-8° Paris, Emile Lechevalier, 1901.

Digitized by Google

d'autres encore dont les noms et les titres m'échappent actuellement.

Aujourd'hui, M. le docteur Devoisins, qui avait déjà donné, l'année dernière, des : *Notes sur l'histoire de Breteuil*, offre une intéressante *Histoire de Notre-Dame du Désert*, prieuré fort ancien, établi à Sainte-Suzanne, dans la forêt de Breteuil.

L'auteur a divisé son ouvrage en trois grandes parties principales : 1° l'*Ermitage* (de 460 à 1125), 2° le *Prieuré* (de 1125 à 1675) ; 3° la *Chapelle* (de 1675 à 1901).

Il nous apprend que ce lieu était connu dès le passage des Romains sur notre sol, puis, lors de l'introduction du christianisme dans nos contrées, c'est-à-dire vers 460 environ, saint Melaine (*Melanius*), jeune breton, né près de Vannes, et qui sut, par ses vertus, gagner l'affection du roi des Francs, Clovis I^er^, vint fonder un ermitage dans la forêt de Breteuil, au lieu qui, à cause de sa solitude et de son aspect sauvage, prit, plus tard, le nom du *Désert*. Ce pieux solitaire, dans la suite, devint évêque de Rennes. Comme preuve de cette origine et de la présence du saint dans le pays, le culte et la statue de saint Mélaine se trouvaient en honneur, dès les temps les plus reculés, à Notre-Dame-du-Désert.

Enfin, à son exemple, peut-être même sous la direction de ses successeurs, il semble certain qu'une communauté d'ermites s'était installée dans ce *Désert* de la forêt de Breteuil, dès le VIII^e^ siècle, et, probablement, à une époque antérieure.

Les vestiges du sol tendent à démontrer cet établissement primitif : on y rencontre, entre autres monuments fort anciens, une crypte assez curieuse, d'apparence cruciforme, et que M. le docteur Devoisins n'hésite pas à

Digitized by Google

faire remonter jusqu'aux temps des premiers ermites établis en ces lieux; ils l'auraient creusée afin de se mettre à l'abri des persécutions, ou, tout au moins, des incursions des rôdeurs et des bandits qui pullulaient dans la forêt. Il est vrai que notre savant confrère, M. l'abbé Porée, qui a visité cette galerie souterraine, ne partage pas cette opinion : selon lui, la crypte ne serait qu'une cave, et les réduits en retrait qui se trouvent à chacune des extrémités auraient, tout simplement, été destinés à y loger des tonneaux. Peut-être, à la rigueur, serait-il possible de concilier deux sentiments aussi contradictoires, en admettant que l'ancienne crypte des ermites, ayant cessé d'avoir sa première destination, aura été utilisée, beaucoup plus tard, pour y loger des provisions de vin? C'est là une hypothèse que je ne soumets que sous bénéfice d'inventaire, d'autant plus que je n'ai pas été à même de visiter le souterrain dont il s'agit.

A une époque indéterminée, mais qui peut se fixer au début du XIII^e^ siècle, des reliques de sainte Suzanne furent apportées à Notre-Dame-du-Désert et y reçurent, depuis lors, un culte public. De quelle sainte Suzanne s'agissait-il? On sait que plusieurs saintes de ce nom, dont le nombre est allé jusqu'à cinq, ont été honorées dans les Gaules. Mais il est vraisemblable que la martyre dont le culte était en honneur à Notre-Dame-du-Désert était sainte Suzanne, décapitée à Rome, le 11 août 295, sous Dioclétien.

M. le docteur Devoisins suppose que des reliques de la sainte avaient été apportées dans notre pays par les *Nobles Vicomtesses de Sainte-Suzanne* dont la seigneurie

Digitized by Google

était la ville fortifiée de Sainte-Suzanne, actuellement située dans la Mayenne. Quoi qu'il en soit, la châsse qui contenait les restes vénérés de la sainte est restée pendant un grand nombre de siècles au prieuré de Notre-Dame-du-Désert, qui en avait pris le nom, elle en a disparu à une date qui est inconnue, mais, en tous cas, à une époque relativement toute récente.

Dès l'époque Mérovingienne, un bon ermite, nommé Fulbert, s'était retiré, de son côté, au Chesne, endroit voisin du Désert, et il y recueillait charitablement les voyageurs égarés dans la forêt. Ce fut lui, suivant la légende, qui rebâtit la chapelle primitive, sur un ordre venu du ciel. Il avait vu en effet, près du *Grand Chesne* bien connu des pâtres et des bûcherons, et dans le creux duquel le pieux solitaire avait placé une statuette de la Vierge, un amas miraculeux d'instruments et de matériaux nécessaires pour agrandir et restaurer son pauvre oratoire, devenu trop étroit par suite de l'affluence des foules. Mais le tout avait subitement disparu, par miracle, jusqu'à trois fois. — Inspiré par Dieu, il se lève, après une longue prière, et, au milieu d'un orage terrible, il se rend, guidé par une inspiration surnaturelle, au lieu où Melaine, le futur évêque de Rennes, et Gaud, l'ancien évêque d'Evreux, se trouvaient réunis; il reçoit d'eux les plus paternels encouragements ainsi que les moyens de rebâtir une église plus vaste et plus commode.

Toute cette partie du récit, qui ne manque pas d'intérêt, est, cependant, il faut le dire, un peu longue et diffuse, et l'imagination de l'auteur semble, dans leurs développements excessifs, avoir encore surenchéri sur le merveilleux de la légende elle-même, en ce qui con-

Digitized by Google

cerne la vie du bon Fulbert qu'il rapporte avec prolixité. L'ensemble de sa narration gagnerait peut-être à se trouver réduit à de moindres proportions. Mais il s'agit de l'origine même du sanctuaire et cette circonstance peut justifier, jusqu'à un certain point, les détails et les enjolivements que M. le docteur Devoisins a cru devoir donner à ce chapitre de son livre.

Nous voici arrivés à l'an 1000. C'est l'aurore de la féodalité et c'est aussi l'éclosion des grandes fondations monastiques. La crainte de la fin du monde, prédite pour cette date fatale, domine tout. Mais l'année redoutée se passe et l'univers reste immuable dans son évolution éternelle. Alors, la reconnaissance des peuples se manifeste par une multitude de constructions pieuses. Notre contrée voit s'élever successivement le Bec, Grestain, Ivry, Cormeilles, Conches, Lyre, Bernay, puis, enfin, notre modeste prieuré du Désert, que Robert I$^{er}$, comte de Leycester et seigneur de Breteuil, fonde en 1125 sur les ruines de l'antique ermitage.

* * *

M. le docteur Devoisins nous fait assister à cette transformation de la thébaïde primitive en prieuré, et relate en détail toutes les chartes qui s'y rapportent.

A ce moment, l'abbaye voisine de la Chaise-Dieu sortait aussi de terre, et suivait la règle de Fontevrault, où les moines étaient sous la juridiction des abbesses. Hugues du Désert, successeur des ermites, qui avait été investi du prieuré dont il prenait le nom par le comte de Breteuil, n'hésita pas, afin de sauvegarder la pros-

Digitized by Google

périté de sa communauté, à se mettre dans l'obédience de cette nouvelle maison, déjà puissante, et cette dépendance dura jusqu'à la fin du XIIIe siècle. L'une et l'autre avaient pour suzerains temporels les barons de Laigle. Après ceux-ci, viennent, comme seigneurs du lieu, les d'Avaugour, les Bretagne-Montfort, les Châtillon et les Penthièvre.

Le prieuré de Notre-Dame-du-Désert (qui était aussi connu, alors, sous le nom de Notre-Dame-du-Lesme) eut également des relations suivies, jusqu'au XVIIe siècle, avec la célèbre abbaye de Lyre.

Entraînés dans l'orbite de cet illustre monastère, les prieurs du Désert quittent, dès lors, la règle de Fontevrault pour suivre celle de saint Benoit.

Il en fut ainsi jusqu'en 1674, date à laquelle l'un des prieurs, nommé Franchomme, se démit de son titre en faveur du Grand Séminaire d'Evreux, après avoir, toutefois, obtenu le consentement de l'abbé de Lyre, ce qui ne se passa pas sans de grandes difficultés et de laborieuses négociations.

L'auteur nous fournit, alors, la liste des prieurs du Désert depuis le XIVe siécle jusqu'au XVIIe siècle. On y trouve plusieurs noms qui intéressent particulièrement notre contrée, et, entre autres, ceux de : Dom Robert du Bosc, en 1371 ; Etienne Patry, chanoine d'Evreux, en 1522 ; Thomas de la Plesse en 1576 ; Robert de Mallevoue, en 1580 ; Etienne Le Velu, chanoine d'Evreux, en 1581 ; Jacques Le Doulx de Melleville, haut-doyen d'Evreux (1655-1660) ; et, enfin, le plus illustre de tous, le révérend Père Eudes, premier supérieur et instituteur du séminaire d'Evreux, en 1668.

Digitized by Google

Viennent ensuite, réunissant la double qualité de prieurs du Désert et de supérieurs du séminaire d'Evreux : Gédéon de Mauny (en 1690) ; Charles Bence (en 1704 et Jean Quesnel (en 1780).

Suivent les listes des abbés de Lyre, des abbés du Bec ainsi que celles des abbesses et des prieures de la Chaise-Dieu, qui figurent, dans l'ouvrage, comme supérieurs spirituels de Notre-Dame-du-Désert.

Les renseignements précieux qui précèdent, relatifs à ce monastère sous le gouvernement des supérieurs du séminaire d'Evreux, sont puisés dans le manuscrit de Jean Avenel intitulé : *Mémoires instructifs du Noble fief du Prieuré de N.-D.-du-Désert, sis dans la paroisse des Baux de Breteuil, uny au séminaire épiscopal d'Evreux, divisez en trois parties, 1684.*

Jean Avenel était l'un des plus éminents élèves du P. Eudes, qui l'avait fait venir de Basse-Normandie pour l'aider dans ses travaux au séminaire d'Evreux. Il était chargé, entre autres fonctions, de régir le temporel du *noble fief de N.-D.-du-Désert.* Son manuscrit est, avant tout, le mémoire d'un bon intendant qui rend compte fidèlement du domaine qui lui a été confié.

A côté des prieurs s'était établie, à une époque très reculée, une confrérie de Charité, connue sous la désignation de *Confrérie de Sainte-Suzanne* et pour laquelle on célébrait une messe, chaque semaine, comme pour les fondateurs. Cette confrérie, ainsi que toutes ses congénères, était, je viens de le dire, fort ancienne et elle possédait plusieurs bulles d'*Indulgences*, une entre autres donnée par le Pape Innocent XI. C'est probablement à l'origine de cette confrérie de Charité qu'il faut faire remonter les premiers pèlerinages aux reliques de Sainte-

Digitized by Google

Suzanne, dont la tradition pieuse s'est conservée jusqu'à nos jours.

*
* *

Mais nous voici arrivés à l'époque néfaste de la tourmente révolutionnaire. Là, comme ailleurs, la confiscation des biens ecclésiastiques entraîne la vente de l'enclos du Désert et de son antique chapelle.

Par bonheur, un généreux citoyen, Jean-Louis Levacher, acheta la ferme, tandis que son fils, Prosper-Isidore, se rendait, un peu après, en l'an IV, acquéreur de la chapelle elle-même, qu'il sauvait ainsi de la destruction projetée. Bien plus, l'ancien chapelain, l'abbé Louvet de la Rivière, qui avait été établi dans ses fonctions par Mgr de Narbonne, évêque d'Évreux, en 1780, ne fut pas inquiété grâce aux nouveaux propriétaires et, seul, peut-être, entre tous les sanctuaires de la France révolutionnaire, celui de Sainte-Suzanne-du-Désert continua à voir les saints mystères se célébrer dans son enceinte. Le titulaire légitime conserva ainsi la jouissance de l'ancienne chapelle pendant trente-cinq années, sans avoir été contraint d'accepter la constitution civile du clergé ni de prêter le serment exigé par les pouvoirs publics d'alors. Il mourut paisiblement dans ses fonctions, en 1815. Ce fait est peut-être unique à cette époque.

Il est probable aussi que l'ancienne coutume des pélerinages à Sainte-Suzanne ne fut pas abandonnée, malgré le malheur des temps, et que les foules continuèrent d'y accourir, à la date de la fête annuelle, comme notre génération les a encore vues.

La chapelle ayant un urgent besoin de réparations à

Digitized by Google

notre époque, et tombant pour ainsi dire de vétusté, le fils et petit-fils des acquéreurs, devenu lui-même le propriétaire, M. Paul-Louis-Félix Levacher-d'Urclé, la restaura entièrement dans le style primitif.

En même temps la crypte antique fut aussi l'objet de travaux importants.

L'auteur du livre s'étend, alors, fort longuement, sur l'origine, la généalogie et les alliances de la famille Levacher, qui a fourni des maîtres de forges au pays, et deux maires à la ville de Breteuil. Le premier se distingua, pendant les premières années de la Révolution, par son courageux dévouement, en sauvant d'une mort certaine un infortuné laboureur que la populace en délire voulait massacrer en l'accusant d'accaparer les blés.

Nous ne le suivrons pas dans les développements de son ouvrage, à ce sujet, qui pourraient passer pour une digression. Il nous suffira de dire que M^me^ de Bonald, fille de M. Levacher-d'Urclé, est, actuellement, en possession de la chapelle de Sainte-Suzanne-du-Désert, qu'elle entretient avec un soin pieux.

Pour terminer ce trop long résumé, nous ajouterons que le « noble fief de Notre-Dame-du-Désert » possédait un blason que l'on voit sculpté au fronton de la chapelle, et qui est reproduit sur le titre du livre de M. Devoisins. Il portait : *D'or, au chêne arraché, de sinople; à un cerf passant, de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.*

Plusieurs reproductions photographiques illustrent l'ouvrage; beaucoup d'entre-elles sont fort bien venues; d'autres, exécutées avec des dimensions trop restreintes, ou reproduites *en réduction*, ont perdu quelque peu de leur netteté, par suite de cette réduction même.

Digitized by Google

En résumé, l'important travail de M. le docteur Devoisins, rédigé en un style élégant et fortement documenté, constitue une monographie du plus haut intérêt et, si l'on en retranche quelques développements, peut-être étendus outre mesure, et qui ne paraissent avoir, avec le sujet principal, qu'un rapport assez indirect, il nous restera une étude pleine d'intérêt, écrite avec la sincérité et la conviction d'un historien consciencieux. De tels travaux méritent nos encouragements et nos éloges; c'est pourquoi la *Société libre de l'Eure* voudra, je n'en doute pas, offrir à M. le docteur Devoisins ses plus chaleureux remerciements, en applaudissant à l'œuvre remarquable qu'il a su mener à bonne fin, et que je tenais à signaler à l'attention des amateurs de l'histoire de notre contrée et des chercheurs de l'avenir.

---



Digitized by Google

# PRIX LUCIEN FOUCHÉ

## CONCOURS D'ARCHÉOLOGIE DE 1900

### RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES MÉMOIRES

PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

*Lu à la séance générale du 23 juin 1901.*

MESSIEURS,

C'est, pour notre Société, une heureuse journée que celle où elle est appelée à décerner le prix généreusement fondé par M. Lucien Fouché.

Sa première pensée est et sera toujours une pensée de reconnaissance pour cet esprit distingué, ce lettré délicat qui, dans la dernière partie de son existence, s'était un peu écarté de ses concitoyens pour vivre non pas dans la solitude, mais dans la fréquentation assidue et discrète des œuvres des poëtes, des littérateurs et des historiens.

Cet isolement n'impliquait d'ailleurs nulle indifférence et nul égoïsme. M. Lucien Fouché l'a bien prouvé quand il a voulu faire goûter aux autres, après lui, ce à quoi il s'était délecté, perpétuer et encourager, par une fondation libérale, le culte des choses de l'esprit.

A notre gratitude, se joint aussi une légitime satisfaction d'avoir été choisis comme exécuteurs de ses volontés, investis de la haute mission de juge qui nous permet de

Digitized by Google

faire des heureux, et, aussi, peut contribuer à accroître notre notoriété et notre influence.

Le prix devait cette année être décerné à un travail archéologique. Le jury d'examen a, tout d'abord, éprouvé un regret, celui de ne trouver que bien peu de concurrents. Trois mémoires seulement ont été envoyés.

Ils ont été, vous n'en doutez pas, étudiés et examinés avec l'attention la plus consciencieuse; chaque travail a été ensuite l'objet d'un rapport spécial, contrôlé et approuvé par la commission, et dans le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, j'emprunterai souvent les expressions mêmes de ces rapports précédents.

L'un des mémoires a pour titre : *Notice sur l'Eglise Notre-Dame de Vernon*.

Le sujet est particulièrement intéressant; car, si divers auteurs ont déjà parlé de ce remarquable édifice, quelques-uns avec une réelle compétence, ils ne l'ont fait, jusqu'ici, que d'une façon sommaire. Une monographie complète de l'édifice reste encore à écrire. On eût aimé trouver un travail détaillé, au courant de l'état actuel de la science archéologique, à connaître des documents nouveaux touchant cette remarquable église. Malheureusement, le travail présenté n'a pas justifié les espérances que nous avions conçues sur son titre.

L'auteur s'est borné à donner, dans un manuscrit de 31 pages, une description sèche et banale de l'église et de ce qu'elle renferme. On croirait lire l'œuvre d'un amateur étranger au pays qui a voulu fixer sur le papier le souvenir d'une visite à un monument qui l'a frappé, sans s'enquérir ni des origines, ni de l'histoire, ni de la valeur archéologique de cet édifice.

La pensée de M. Lucien Fouché a, certainement,

Digitized by Google

désiré chez ses lauréats plus d'efforts, plus de labeur personnel, quelque chose enfin qui apporte un élément utile à l'étude de l'archéologie.

Nous avons, en second lieu, rencontré un manuscrit beaucoup plus volumineux (plus de 200 pages), portant les deux titres suivants : *Deux Inconnus. La famille la plus ancienne du département.*

Les deux « Inconnus », ce sont l'église et le château du Houlbec-près-le-Gros-Theil.

L'église, jolie petite construction rurale de la fin du XV^e^ ou plutôt du commencement du XVI^e^ siècle est minutieusement décrite, extérieur, intérieur et mobilier.

Le château, bâtiment barlong, flanqué de deux tours datant vraisemblablement du XV^e^ siècle, souvent remanié depuis, et présentant un réel intérêt, n'est que le reste d'une construction plus importante dont l'auteur a cherché, à l'aide de quelques sondages et de l'examen des lieux, à rétablir l'étendue et l'état primitif.

Il y a, dans cette partie du manuscrit (cinquante et quelques pages), la seule qui se rapporte à l'objet du concours, et qu'accompagnent quelques photographies rudimentaires, à côté d'une certaine inexpérience et de quelques erreurs, beaucoup de soin et de bonne volonté.

Le rapporteur pourrait donc s'arrêter là ; mais il a pensé qu'il devait, au moins, faire connaître sommairement à la Société le résultat du surplus des labeurs de l'auteur, parce que, bien qu'étrangers à l'archéologie, ils offrent quelques particularités intéressantes d'histoire locale.

Le second titre de l'ouvrage est, vous vous le rappelez : *La famille la plus ancienne du département.* Sous ce titre, dont il va de soi que toute la responsabilité reste

Digitized by Google

toute entière à l'auteur, se trouve l'histoire de la famille de Postis, beaucoup plus que l'histoire de la commune du Houlbec. Sur cette localité, cependant, çà et là, on lit des détails qui ne sont pas négligeables, et à l'aide desquels on pourrait établir, en faisant un choix intelligent et en élaguant beaucoup, mais beaucoup! une de ces courtes et substantielles monographies dont les quatre-vingts pages de l'*Histoire de Saint-Martin du Tilleul* par M. A. Le Prévost resteront le parfait et irréprochable modèle.

Si telle était l'intention de l'auteur, la commission, comme marque de l'intérêt avec lequel elle a suivi ses efforts, se permettrait de lui faire les recommandations suivantes : grouper avec méthode les renseignements sur un même sujet, épars et disséminés çà et là ; enfin, en appréciant soit les monuments, soit l'ancienneté des familles, éviter d'être de ceux dont parle la Fontaine :

« Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope,
Tout est géant chez eux..... »

Non, (pour ne parler que de la partie archéologique), l'église et le château du Houlbec ne sont ni des bijoux, ni des chefs-d'œuvre, ni des constructions presque princières! partant, ils ne méritent pas une monographie. Le mémoire, même dans cette partie, ne rentrait donc pas assez dans le cadre du concours pour que la commission pût, malgré son estime, lui décerner une distinction officielle.

J'arrive au troisième et dernier mémoire. Nous lisons sur le titre : *Notre-Dame de Bonport. Etude archéologique sur une abbaye normande de l'ordre de Citeaux.*

Digitized by Google

C'est un sujet qui offre pour l'archéologie un vif, un palpitant intérêt. Disons-le tout de suite et avec bonheur, cette fois nous n'éprouvons pas de déception.

L'ouvrage débute par une courte partie historique rappelant la fondation de l'abbaye par Richard Cœur-de-Lion, en 1189. Le duc de Normandie fit appel à l'ordre de Citeaux et la nouvelle colonie religieuse fut demandée à Notre-Dame-du-Val près de Pontoise. Une bulle d'Innocent IV, du 13 juin 1244, semble constater que l'abbaye était alors achevée. L'auteur démontrera plus tard que les données archéologiques concordent avec ce document. D'après lui, l'église aurait été bâtie entre 1200 et 1220 ; et les bâtiments claustraux auraient été achevés vers 1235.

La guerre de cent ans cause à l'abbaye « de graves pertes et dommages ». Sous Charles VI on y fait quelques réparations, et Louis XI lui accorde quelques subsides.

Au XVII^e^ siècle, Bonport subit des restaurations qui aménagent plus confortablement, mais en les modifiant d'une façon fâcheuse, certains bâtiments claustraux tels que le dortoir et la bibliothèque.

Au XVIII^e^ siècle on reconstruisit le cloître.

L'église fut détruite après la Révolution.

La partie descriptive et archéologique est de beaucoup la plus importante et la plus remarquable.

L'église est d'abord étudiée. Il n'en reste que les premières assises des murs de la nef et des transepts, les bases des piliers et des colonnettes. Divers débris, chapiteaux, clefs de voûte, nervures, pierres moulurées, extraits des décombres ont permis à l'auteur de retrouver le plan, l'élévation et la date de cet édifice ou du moins

Digitized by Google

de la plus grande partie ; car, à une connaissance approfondie de l'archéologie et à une grande sûreté de méthode il sait joindre une grande prudence, et recule devant une restitution hypothétique de la partie orientale de l'église.

Successivement sont ensuite décrits, avec ordre et clarté, (extérieur et distributions intérieures), les bâtiments claustraux.

On sait qu'heureusement une bonne partie de ces constructions subsiste et forme un ensemble des plus pittoresques. La salle capitulaire, le dortoir, le noviciat, la bibliothèque, le réfectoire, avec sa curieuse chaire du lecteur, sont soigneusement étudiés et amènent, sous la plume de l'écrivain, des réflexions et des rapprochements intéressants et judicieux. Les cuisines, notamment, bien que malencontreusement modifiées, offrent par leur disposition originale, un spécimen bien rare de ce genre de constructions au XIII^e^ siècle.

Le chapitre qui suit est consacré aux épaves diverses ayant figuré autrefois, à un titre quelconque, dans l'antique église, décoration, souvenir ou mobilier. On y décrit successivement les monuments funéraires, les inscriptions diverses, les vitraux, le mobilier, et on a pu retrouver par de sagaces et minutieuses recherches ce qui, à la suite de vicissitudes diverses, a été recueilli soit par des musées soit par diverses églises voisines.

L'auteur eût pu s'arrêter là ; il pouvait paraître avoir rempli, et bien rempli, le cadre qu'il s'était tracé. Il a voulu faire plus. A l'étude intrinsèque des constructions de l'abbaye de Bonport, il a eu l'ambition de joindre une étude extrinsèque, de rapprocher Bonport des autres monuments cisterciens non seulement de la Normandie,

Digitized by Google

mais encore de la France entière et parfois de l'étranger. L'ordre de Citeaux, en effet, avait adopté, pour le plan et le groupement des bâtiments claustraux, des règles généralement suivies dans tous ses établissements. Le plan et l'élévation des églises, la configuration et l'emplacement des chapelles répondaient à un programme architectural tracé d'avance et qui se reconnaît non seulement dans les abbayes de la Bourgogne, de l'Ile-de-France, de la Normandie, mais jusqu'en Italie et en Allemagne.

Les constructeurs Bernardins empruntaient leur style et leurs règles architectoniques à la Bourgogne, berceau de l'ordre Cistercien.

D'autre part, il eût été difficile que l'influence locale ne se fît pas sentir, d'une façon plus ou moins accentuée, dans chaque abbaye.

Chercher, à Bonport, la part relative des données cisterciennes et du style normand, telle est donc la tâche particulièrement délicate que s'est imposé l'auteur dans ce dernier chapitre, et il s'en est tiré à son honneur. Il a cru rencontrer des preuves de l'influence du style gothique normand dans l'acuité des arcs qui font communiquer la salle capitulaire avec le cloître, dans la fréquence des retombées des voûtes sur des chapiteaux coudés, dans l'emploi des bases semi-circulaires des faisceaux de colonnettes aux bas-côtés de la nef, et a saisi encore des liens de parenté avec les églises cisterciennes de Savigny et du Breuil-Benoît.

Tout au plaisir qu'a causé à la commission l'examen de ce remarquable mémoire et sous le coup de l'intérêt considérable qu'il présentait, je n'ai pas voulu, Messieurs, interrompre par un seul mot de critique cet ex-

Digitized by Google

posé forcément bien sommaire. Sur ce point, d'ailleurs, le rapporteur pourrait laisser la parole à l'auteur lui-même auquel les imperfections et les lacunes de son œuvre n'ont pas échappé. Oui, la forme du mémoire est parfois un peu négligée, et le temps, il le confesse, ne lui a pas permis de combler quelques lacunes, d'ailleurs sans gravité.

Oui, chose plus fâcheuse, — il est le premier à s'en apercevoir, — les quelques reproductions figurées, plans, élévations, dessins ou profils de chapiteaux, nervures, moulures, bases, etc.., sont insuffisantes pour permettre de le suivre avec profit dans une étude technique et savante, mais forcément un peu ardue, qui s'appuie, et avec raison, sur des infiniment petits pour déterminer des dates, des influences monastiques ou régionales.

L'écrivain nous promet (et nous comptons sur sa parole), une documentation figurée autrement copieuse et solide.

La commission croit cependant devoir formuler un vœu que voici : Il serait fâcheux qu'un travail d'une réelle valeur présentât une lacune possible à combler. Or, actuellement, on ne sait pas encore quelle était la forme des chapelles du déambulatoire. L'auteur nous dit (p. 25) que « les travaux de démolition ayant été poussés jusqu'aux fondations, il ne sera pas possible de déterminer ce plan... » Cela est-il bien sûr ? L'auteur, avec le consentement du propriétaire, ami aussi éclairé que dévoué des beaux-arts et de l'archéologie, ne pourrait-il pas faire de nouvelles tentatives et procéder à des fouilles qui, peut-être, réserveraient de précieuses surprises?

Nous vous proposons d'accorder le prix Lucien Fouché au *Mémoire sur Notre-Dame-de-Bonport*, qui, nanti

Digitized by Google

d'une illustration plus complète, figurera avec honneur à côté des meilleures publications archéologiques parues dans notre département.

Trois mots, Messieurs, résumeront donc l'impression de la commission et donneront la physionomie du concours :

Les concurrents étaient en trop petit nombre ;

Le prix n'a pas été sérieusement disputé ;

Mais la victoire a été brillamment gagnée.

Digitized by Google

# COMPTE RENDU

PAR M. LE COMTE DE BUREY

DE

## Mes Souvenirs (les Débuts de l'Indépendance Italienne)

PAR M. LE COMTE DE REISET[1]

*Lu à la séance générale du 22 décembre 1901.*

---

Quand un voyageur a parcouru, pendant une longue route, un pays rempli de monuments précieux, orné de sites renommés, parsemé de ruines historiques, et parvient, vers le déclin du jour, au sommet de la montagne qui domine la contrée, il se retourne, après s'être arrêté pour goûter un repos bien gagné, et il aime à embrasser du regard les plaines qu'il a traversées, recueillant ses souvenirs et se plaisant à retrouver, dans leur ensemble, les différentes étapes franchies depuis le matin.

C'est ce que vient de faire un des hommmes les plus éminents de notre département, un diplomate qui, pendant sa longue carrière, s'est trouvé mêlé à plusieurs des phases les plus marquantes de l'histoire de la première moitié du siècle qui vient de finir. M. le comte de Reiset, lorsqu'il était ministre plénipotentiaire, et dès le début de ses importantes fonctions, avait pris l'habitude de noter, en quelques lignes, chaque soir, le résumé des événements qui s'étaient accomplis sous ses yeux pendant la journée. Ce sont ces souvenirs,

[1] 1 vol. in-8° Paris, chez Plon, Nourrit et Cie, 1901.

Digitized by Google

écrits avec une sincérité absolue, qui viennent d'être publiés après avoir été revus par M. le comte de Reiset lui-même avec le concours d'un de ses amis, M. Robinet de Cléry, qui lui est attaché, en outre, par des liens de famille.

Tous deux, mettant à profit les notes dont il vient d'être parlé et les différents documents historiques que M. de Reiset possede dans son beau château du Breuil, près Marcilly-sur-Eure, dont il a fait une résidence splendide et un précieux musée, ont fait revivre toute une période de notre histoire contemporaine dont le souvenir commençait à s'estomper dans le recul des années.

La période qu'embrasse l'ouvrage s'étend depuis les débuts de la carrière diplomatique de l'auteur, en 1840, alors qu'il n'avait que dix-neuf ans à peine, et se termine en 1852, au moment où le jeune diplomate quittait la Cour de Turin pour celle de Russie, où allaient bientôt surgir les complications qui devaient donner naissance à la guerre de Crimée.

Le livre, qui comprend seize chapitres, est moins un enchaînement de faits historiques qu'une série d'anecdotes qui se sont déroulées dans les salons où fréquentait notre ministre plénipotentiaire, menus faits qui seraient, sans doute, restés à jamais ignorés de tous s'ils n'avaient été recueillis et sauvés de l'oubli par celui qui en avait été le témoin, et souvent l'acteur, aussitôt après qu'ils s'étaient accomplis.

C'est ainsi qu'avec lui nous pénétrons dans l'intimité de la Cour pontificale et que nous prenons sur le vif la plupart des personnages qui s'agitaient à Rome autour de Grégoire XVI.

Digitized by Google

Le comte Septime de Latour-Maubourg, Pair de France, était alors ambassadeur dans la Ville Eternelle où il succédait à son frère. Près de lui, le comte de Rayneval, le comte de Cambis, le comte Charles d'Astorg, le baron de Malaret et le comte Albert de Crisenoy complétaient le personnel de l'ambassade. Tous accueillirent le jeune diplomate qui venait se joindre à eux et pour qui sa mère avait redouté les dangers de la Cour de Vienne, près de laquelle M. de Reiset avait été nommé tout d'abord. On jouait la comédie au palais Colonna. Mais l'étiquette paraît avoir été toujours sévère dans un milieu que la présence des Cardinaux tels que les princes del Drago, Massimo, Acton et de plusieurs autres ecclésiastiques, rendait naturellement assez austère. Cependant, l'aristocratie romaine donnait des fêtes auxquelles le jeune diplomate était convié avec empressement. D'ailleurs, celui-ci resta peu de temps à Rome et, après un séjour en France pendant lequel il fut à même de voir la famille royale, il accompagnait le baron de Billing à Francfort.

L'année suivante, M. le comte de Reiset était nommé secrétaire d'ambassade à Turin. Une grande partie de sa carrière diplomatique devait s'écouler en Piémont. Il y fut témoin de tous les grands événements qui préparèrent l'indépendance italienne sous les rois Charles-Albert et Victor-Emmanuel.

Ces évènements, déjà connus, empruntent leur intérêt, sous la plume du narrateur, aux mille détails personnels, aux anecdotes et à ce que j'appellerai les *bruits de salon* dont son récit est parsemé. C'est ainsi qu'il nous fait assister à tout ce qui se passait à la Cour de Turin dans l'entourage des souverains, et en particulier, aux circons-

Digitized by Google

tances qui accompagnèrent l'abdication du roi Charles-Albert et sa mort à Oporto.

Ce qui frappe particulièrement dans ces mémoires historiques, c'est la puissance d'observation de leur auteur et le sentiment d'extrême réserve dont, cependant, il fait preuve dans ses appréciations sur les hommes et sur les choses. Certes, placé comme il l'était pour tout voir et tout entendre, bien des faits scandaleux et bien des intrigues ont dû le frapper ; il n'a pas voulu en tenir compte, bien plus, *il a tenu à les oublier*, ainsi que le dit son collaborateur dans son *Introduction*.

Du reste, si M. le comte de Reiset se plaît à nous montrer les détails de sa carrière diplomatique en Piémont, il ne perd pas de vue les grandes lignes de l'histoire et nous assistons avec lui aux débuts de cette lutte avec la puissance autrichienne qui aboutira, plus tard, à l'indépendance italienne. Il est avec le roi Charles-Albert aux opérations militaires qui se déroulent au mois d'août 1848, et se trouve près de lui à la Porta Romana de Milan, le 4 août, puis il cherche, en même temps, à faire sauvegarder par l'ennemi les intérêts de ses compatriotes ; c'est alors que le roi lui dit, en lui tendant la main : « *J'aime à voir les Français au feu ; ils y font toujours bonne figure !* »

Après le règne de Charles-Albert, voici les débuts de celui de Victor-Emmanuel. Avec lui, les événements vont se précipiter et, dès son avènement, on rencontre chez le nouveau souverain l'intention d'aller à Rome et de créer l'unité Italienne. Le diplomate français semble lui avoir fait entendre, dès cette époque, et à cette occasion, des paroles qui devaient le dissuader et lui enlever toute illusion sur un appui de la France dans cette circonstance.

Digitized by Google

M. de Reiset juge sévèrement le nouveau monarque. Lui, si réservé, si plein d'une indulgente bienveillance dans tout son récit, ne peut s'empêcher de nous dire ce qu'il pense du roi *galantuomo*. « *Victor-Emmanuel*, ajoute-t-il, *m'a souvent dit qu'il avait une grande affection pour moi, et j'avoue que je n'y ai jamais compté... Je serais bien embarrassé de faire un portrait exact du roi Victor Emmanuel. Il était d'un caractère égoïste, et pendant les longues années que j'ai passées à Turin, je ne l'ai jamais vu faire une générosité....* »

Suivent des détails sur l'insurrection de Gênes, les exigences autrichiennes, puis le siège de Rome et la paix qui y mit fin.

Nous voyons se dérouler tous les événements qui agitèrent le nord de l'Italie pendant cette période troublée et que nous devons résumer brièvement :

L'ouverture des Chambres du royaume de Sardaigne, les mesures prises contre Garibaldi et son expulsion du royaume, la nomination du prince Murat à l'ambassade de France et l'entrée du comte Cavour au ministère. M. le comte de Reiset nous conduit ainsi au milieu des évènements politiques, de plus en plus précipités, qui bouleversent toute la péninsule, au conflit du roi de Naples avec le gouvernement Sarde et au mariage du duc de Gênes.

C'était le moment où, en France même, un évènement non moins considérable, et dont l'importance devait frapper tous les esprits, s'accomplissait au milieu de l'enthousiasme populaire : nous voulons parler du coup d'Etat du 2 décembre, accompli par le prince président, devenu l'Empereur Napoléon III.

Ce changement politique entraîna, naturellement, un

Digitized by Google

remaniement dans le personnel des ambassades, et M. le comte de Reiset, en raison de ses services, fut nommé premier secrétaire à Saint-Pétersbourg. Il nous avoue que ce déplacement, qui était une faveur, fut loin de lui être agréable, car il s'était attaché au séjour de Turin où il résidait depuis longtemps déjà.

C'est à ce moment que se termine le récit des souvenirs du diplomate. Mais, avant de le clore, il nous révèle un intéressant détail de sa vie intime : on avait songé, pour lui, à un mariage princier qui l'eût allié à la maison royale de Wurtemberg ; il avait alors trente-six ans, et la princesse que l'on pensait, alors, à lui donner pour femme, n'était autre que la comtesse Wilhelmine, alors âgée de vingt-huit ans, fille du comte Alexandre de Wurtemberg et de la comtesse Hélène de Festetics-Tolna, qui devint en secondes noces baronne du Bourget. Elle était la nièce du roi Frédéric de Wurtemberg, et habitait alors à Stuttgard près de sa tante, la baronne de Taubenheim, née comtesse Marie de Wurtemberg, troisième fille du duc Guillaume.

Malgré le consentement du roi de Wurtemberg à ce projet de mariage qui ouvrait au comte de Reiset la porte des honneurs et une alliance illustre, celui-ci réfléchit aux conséquences que pouvait avoir cette alliance avec une jeune fille étrangère, de maison royale, et pensa qu'une union avec une française, de famille analogue à la sienne, lui donnerait plus de chances de bonheur. Il ne poursuivit donc pas les pourparlers entamés, et partit pour la Russie où, bientôt, devaient se dérouler les péripéties et les événements politiques qui allaient mettre aux prises les Russes avec la France et l'Angleterre, dans l'éternelle question d'Orient.

Digitized by Google

Comme nous venons de le dire, c'est à cette époque que s'arrête le livre de M. le comte de Reiset, mais nous savons que l'on doit conserver l'espoir de lui voir, prochainement, consacrer un nouveau volume à la suite de ces intéressants mémoires.

En 1852, date où il partit pour la Russie, le distingué diplomate était encore à la fleur de l'âge, et il devait, dans l'avenir, fournir une longue et brillante carrière. Ce qui nous reste à apprendre par sa plume alerte et séduisante ne peut manquer d'être du plus haut intérêt et nous en avons pour preuve cette première partie. Son séjour dans l'Empire des tzars, son ambassade dans quelques Etats allemands, notamment dans le Grand-Duché de Hesse-Darmstadt, nous réservent, assurément, des détails inédits et des aperçus nouveaux sur l'histoire contemporaine. Ils seront accueillis avec un grand empressement et avec le plus vif intérêt par les érudits et les chercheurs, par tous ceux, en un mot, qui veulent découvrir dans les menus faits de l'histoire le secret de la destinée des peuples.



Digitized by Google

# DISCOURS

PRONONCÉ LE 23 DÉCEMBRE 1901

PAR M. GUSTAVE A. PREVOST, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

*Sur la tombe de M. Bourbon, archiviste du département*
*Membre de la Société.*

---

MESSIEURS,

« La Société libre d'Agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure, qui — par le privilège de l'âge — représente, dans le département, les Lettres et l'Histoire, ne peut laisser fermer cette tombe, prématurément ouverte, sans adresser au sympathique confrère, au conseiller éclairé et dévoué, au savant collaborateur qu'elle perd, un dernier et bien sincère souvenir.

« Etranger à la Normandie par sa naissance, M. Georges Bourbon était devenu des nôtres par la libre option qu'il fit de notre ville pour y passer sa vie. Sorti le premier de sa promotion à l'Ecole des chartes, voici plus de vingt ans qu'il arrivait parmi nous. Immédiatement la Société libre d'Agriculture l'inscrivait au nombre de ses membres, puis l'appelait à son conseil d'administration. Fréquemment d'abord, il nous fit ces communications peu développées, mais nettes, précises et d'une science impeccable, que l'on peut lire dans nos Recueils. La Société des amis des arts de l'Eure, le comité des

Digitized by Google

travaux historiques recevaient aussi de lui des études ou des documents savamment présentés.

« Si, dans la suite, notre Société n'eut plus la bonne fortune d'imprimer des travaux de notre confrère, il lui conserva, jusqu'au dernier moment, un concours précieux et éclairé comme membre de son conseil d'administration, toujours disposé, lorsqu'il s'agissait de décerner le prix fondé par M. Lucien Fouché, à étudier et juger les mémoires présentés, avec sa compétence érudite, son impartialité absolue, son jugement sain et droit. Ces mêmes qualités en faisaient aussi un guide des plus éclairés dans les questions, parfois plus délicates qu'on ne pense, de l'administration et du fonctionnement de notre Société.

« Mais si nous n'oublierons jamais ce que nous devons au confrère, la Société tient à saluer en M. Georges Bourbon un nom que l'Histoire locale devra inscrire à la suite de ceux des Auguste Le Prévost, des Raymond Bordeaux, des Lebeurier, — pour ne citer que les disparus. Trois gros volumes de l'inventaire des archives marqueront à jamais le passage de M. l'archiviste Bourbon. On ne sait pas assez ce que demande de temps, de connaissances de toute sorte, la confection de ces volumes qui sont la base solide et indestructible de notre histoire.

« Ce travail qui exige tant de labeur et d'abnégation, on s'y attache d'ailleurs justement, et nous sommes fiers de penser que, pour le continuer et rester parmi nous, Georges Bourbon, à un certain moment, refusa de nous quitter pour aller prendre un poste beaucoup plus avantageux, par lequel ses chefs voulaient reconnaître les hautes capacités du remarquable archiviste.

» Je parle du savant, de l'érudit; mais combien n'y

Digitized by Google

aurait-il pas à dire sur les mérites de l'homme privé, de l'ami ! Je laisse ce triste et doux plaisir à quelqu'un qui, pour Georges Bourbon, remplaça la famille éloignée, qui eut pour lui un de ces dévouements qui sont l'honneur à la fois de celui qui se dévoue et de celui à qui l'on s'attache.

« Je n'ai plus qu'à adresser au disparu un adieu désolé, et j'ajouterai : un de ces adieux pleins de consolants espoirs, comme en peuvent échanger ceux qu'animent les mêmes convictions. »

Digitized by Google

# OUVRAGES IMPRIMÉS

## OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, PAR LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

---

### PAR LES AUTEURS

MM.

BENET (Armand), archiviste du Calvados, membre de la Société. Rapport de l'archiviste du département du Calvados sur le service des archives départementales, commerciales et hospitalières. Exercices 1899-1900 et 1900-1901, 2 fascicules in-8°.

COUTIL (Léon), membre de la Société. Les fouilles de Pitres, in-8°. Caen, Delesques, 1901, broch. in-8°.

DROUET, membre de la Société normande de géographie. — Au Nord de l'Afrique, Tunisie, Algérie, Mélilla, Gibraltar, Tanger. Notes de voyage. Nice, 1896, 1 vol. in-4°.

GOSSELIN (l'abbé), curé de St-Féréol (Canada), membre de la Société. — Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec (1622-1708). — Québec, imp. Demers et Frère, 1890, 2 vol. in-8°.

MANGE (Alfred). Les voies navigables de l'Allemagne. (Extrait de la Revue des Deux-Mondes), Paris, 1902, broch. in-8°.

Mgr MEUNIER, évêque d'Evreux. Allocution prononcée par Sa Grandeur Mgr Meunier, évêque d'Evreux, le 31 mai 1901, à la messe de Requiem célébrée, pour les militaires et marins morts au service de la Patrie, au nom de l'œuvre du Souvenir français. — Évreux, imp. de l'Eure, 1901, broch. in-8°.

Digitized by Google

— Souvenir du pèlerinage diocésain d'Évreux à Lourdes (1-7 septembre 1901), sous la présidence de Mgr Meunier, évêque d'Évreux. — Évreux, imp. de l'Eure, 1901, broch. in-8°.

MOREAU-BÉRILLON, ingénieur agronome, professeur d'agriculture à Reims. Amélioration des terres crayeuses de la Champagne. Reims, 1901, broch. in-8.

NOBLEMAIRE, directeur de la compagnie des chemins de fer de P.-L.-M. Les conditions du travail dans les chemins de fer. Paris, 1902, broch. in-8°.

NEYMARK. Ce qu'on appelle la féodalité financière. — Le classement et la répartition des actions et obligations de chemins de fer de 1860 à 1900. Paris, Guillaumin et Cie, 1902, broch. in-8°.

PÉRISSÉ, arbitre-rapporteur près le tribunal de Commerce de la Seine. Les moteurs à alcool. — Paris, Ve Dunod, 1901, broch. in-8°.

RÉGNIER (Louis), membre de la Société. Documents tirés du tabellionnage de Rugles par M. Adolphe Le Maréchal, publiés ou analysés par M. L. Régnier. — Rouen, A. Lestringant, libraire, 1901, in-8°.

REISET (comte DE), membre de la Société. Mes souvenirs : les débuts de l'indépendance italienne. Préface par Robinet de Clery. — Paris, Plon, Nourrit et Cie, in-8°, 1901.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Croix rouge française. Bulletins de l'année 1901.

X.... La question du rachat des chemins de fer. Paris, Chaix, 1902, broch. in-8°.

## MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Journal des Savants.

Congrès des Sociétés savantes à Nancy. Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 13 avril 1901.
Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy en 1901.

Digitized by Google

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut. Tome III, 4e livraison.

**PRÉFECTURE DE L'EURE**

Conseil général. Session d'août 1901. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1902.

Compte au 1er mars 1901 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1900.

NOTA. — Le bureau exprime ici toute sa reconnaissance aux personnes qui contribuent à enrichir la bibliothèque de la Société.

La présente liste ne comprend que les ouvrages nouvellement édités. Il serait trop long d'énumérer les autres, recueillis dans le courant de l'année par suite de dons et legs. Ils font toujours l'objet d'une mention spéciale dans le rapport de fin d'année du secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

# LISTE

DES

## PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

*Depuis sa réorganisation en* 1832.

---

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Evreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Evreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.

Digitized by Google

MM.

1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Emile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).

Digitized by Google

MM.

1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointe-Noire, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.
1894. :
1895. Boury (le comte de), membre du conseil général de l'Eure.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prevost (Gustave), ancien magistrat.

Digitized by Google

# COMPOSITION

DE LA

# SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

---

**Membres du bureau pendant l'année 1901.**

| | |
|---|---|
| *Président* . . . . . | MM. PREVOST (Gustave), ancien magistrat. |
| *Vice-président* . . . . | Le Comte DE BOURY, député, conseiller général. |
| *Secrétaire perpétuel* . | Léon PETIT, juge suppléant. |
| *Trésorier* . . . . . | LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire. |

---

Digitized by Google

# LISTE GÉNÉRALE

DES

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

## ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

### *Ville d'Évreux.*

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
ANQUETIN (Modeste).
ANSEAUME, propriétaire.
AUGER, à la Madeleine.
BAGOT, avocat.
BEAUJEAN (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
BELLENGER, avoué.
BELLEVILLE, professeur au lycée.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France
BESNIER, archiviste départemental.
BEVERINI-VICO, préfet de l'Eure.
BLOT, rentier.
BOISSIÈRE (DE LA).
BONNET, propriétaire.
BOUQUELON, ancien magistrat.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRUNET, propriétaire.
BUISSON, ancien pharmacien.
BUREL, propriétaire.
BUREY (comte de), propriétaire.
CANAL, secrétaire général de la préfecture de l'Eure.
CARTIER, propriétaire.
CAUET, avocat.
CHAUVEAU, ancien directeur des contributions directes.

Digitized by Google

MM.

CHAUVET, pasteur protestant.
CHAUVIN, propriétaire.
CHIBOUST, rentier.
COCHIN, manufacturier.
CORBIN, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'enregistrement.
CORDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
COURCELLE, avocat.
CYR, directeur de la laiterie.
DEBIDOUR, professeur au lycée d'Evreux.
DEHAIS, propriétaire.
DELAPLANCHE (Mme ve), à Navarre.
DELAPORTE (l'abbé), supérieur du petit séminaire.
DEMAREST (l'abbé), curé de la cathédrale.
DENESLE, propriétaire,
DIAN, propriétaire.
DOUCERAIN, avocat.
DUBREUIL, banquier.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de menuiserie.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
DUVALTIER, vétérinaire.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EPARVIER, receveur de l'enregistrement.
ERMENAULT, négociant.
FAUCHET, directeur des usines de Navarre.
FÉRET (l'abbé), chanoine.
FERRAY, maire, conseiller général.
GASTINEAU, commissaire priseur.
GAUDIN, caissier à la trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOLDSCHMIDT (Mme) au château du Plus-que-tout.
GOSSART, architecte du département.
GROS (l'abbé), chanoine.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUEST, président du tribunal civil.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY, juge honoraire.
HÉRISSEY, imprimeur.

Digitized by Google

MM.

HERSENT, boucher.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
LABBÉ (Léon), propriétaire.
LABBÉ (Joseph), avocat.
LAIGNEL-LAVASTINE, vice-président du conseil de préfecture.
LAMIOT, agriculteur à Cambolle.
LAMOTTE (Mlle), économe de l'École normale d'institutrices.
LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence.
LAPELTEY, père.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LAPÉROUSE (Dalmas DE), général commandant la 3e brigade de cavalerie.
LA RONCIÈRE-LE NOURY (Mme l'amirale, baronne DE).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY, propriétaire.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, cultivateur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, boucher.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, ancien professeur à l'École normale.
LÉGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la préfecture.
LEGUÉ, négociant.
LEITZ, professeur au lycée.
LE MARCHAND (Georges), employé d'assurances.
LE MÉNAGER, directeur d'assurances.
LEMESLE, négociant.
LEMPÉRIÈRE, notaire.
LENORMAND (l'abbé), vicaire-général.
LEROY (docteur), médecin-aliéniste à l'asile de Navarre.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LESORT, président du Tribunal de Commerce.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LETELLIER-L'ÉTEL, ancien conseiller de préfecture.
LEVASSEUR (l'abbé), curé de Navarre.
LEVIEZ, notaire honoraire.
LIOT, libraire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.

Digitized by Google

MM.

MAISTRE (l'abbé DE), professeur à l'école Saint-François-de-Sales.
MATHIEU, professeur au lycée.
MÉRY DE BELLEGARDE (Robert).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Evreux.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MOUTON, négociant en grains.
MOUTIER, principal clerc de notaire.
NOÉ (l'abbé), aumônier des Petites Sœurs des Pauvres.
NŒTINGER, inspecteur des contributions directes.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme ve).
PERROT, avocat.
PESCHET, maître d'hôtel.
PETEL, notaire.
PETIT (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
PIÉTON, ancien directeur du jardin botanique.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur du lycée.
PORTEVIN, banquier.
POSTEL DES MINIÈRES (Gaston DE), propriétaire.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER, propriétaire.
RÉVEILLAC (Mme), à Navarre.
RIBAUD, ancien vétérinaire.
ROHAUX, juge.
ROUGÉ (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
ROUSSEAU, ancien notaire.
SAILLARD, propriétaire.
SAUVAGE, fabricant de coutils.
SIDROT, propriétaire.
SOUTY, propriétaire.
SOUTY (Paul).
TARDIVEAU, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
TARISSAN, professeur au lycée.
TASTEMAIN, ancien notaire.
THAURIN (buffet de la gare).
THIÉRARD, directeur des contributions directes.
TIXIER, notaire.
TOUSSIN, avocat.
TYSSANDIER, avocat.

Digitized by Google

MM.

VÉDIE, propriétaire.
VION, propriétaire.

## CANTONS D'ÉVREUX

### *Evreux-Sud.*

ANGO (Delphin), à Sassey.
DUCLOS (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
GAZAN (Raoul), au Nuisement, commune de Huest.
GUILBERT (l'abbé), curé à Huest.
L'HOPITAL (Joseph), à Angerville.
THONISSEN (DE), au château de Melleville.
THOURY (comte DE), à Arnières.
ROSTOLAN (comte DE), à Guichainville.

### *Evreux-Nord.*

BARRE DE NANTEUIL (baron DE LA), à la Chapelle-du-bois-des-Faulx.
BERTIN, conseiller d'arrondissement, au Tilleul-Lambert.
CAUCHOIS, architecte, à Gravigny.
CHAMPIGNY (marquis DE), à Normanville.
CLÉRISSE, cultivateur, maire de Gauville.
COURCY (DE), à Saint-Germain-des-Angles.
CRÈVECŒUR (DE), au château d'Irreville.
DUMÉRIL, à Émalleville.
VARILLON (Hector), à Sacquenville.

### *Canton de Conches.*

CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), à Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
LEPAULLE, notaire, à Conches.
LETAUD, maire, à Conches.
MARE (comte DE), au château d'Orvaux.
PIJON, maire de Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), à Quénet, près Conches.

### *Canton de Damville.*

CHAMBRAY (marquis DE), conseiller général à Gouville.
LE GOUX, à Damville.

Digitized by Google

MM.

LESTANVILLE (DE) au château des Houlles, près Damville.
LUCAS (l'abbé), doyen à Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

*Canton de Breteuil.*

BONALD (Mme DE), à Breteuil.
JARNAC (comte DE), à Condé-sur-Iton.
OLRY (Victor), au château de Souvilly, près Breteuil.
PILLARD-SOULAIN, conseiller général à Breteuil.
ROUSSEAU, industriel à Breteuil.

*Canton de Pacy.*

EBEL, agriculteur à Boisset-les-Prévanches.
ESPINASSE (marquis DE L'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
HALAY (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris, à Pacy.
HAY (Léon), propriétaire à Pacy.
RENARD, notaire, à Pacy.
TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

*Canton de Rugles.*

BARAGUEY FOUQUET, industriel, à la Neuve-Lyre.
CRESPEL (Roger), à la Lesmeval (Chéronvilliers).
DESLOGES (Amand), à Rugles.
GIRARD DE LA CHAISE (DE), château de la Chaise, près Rugles.
LAMOUREUX, propriétaire, à Neaufles-sur-Risle.
MANOURY, régisseur à la Haye-Saint-Sylvestre.
MARQUIS (Calixte), manufacturier à Rugles.
MORGON, propriétaire au château de Bois-Normand.

*Canton de Saint-André.*

BLOT (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
HÉROUARD (Alfred), à la Couture-Boussey.
REISET (comte DE), à Marcilly-sur-Eure.
VERVILLE fils, à Saint-André.

*Canton de Vernon.*

LA CROIX DE LA NOUGARÈDE (comtesse DE), au château de Cocherel.
LE MARCHAND (Edgard), conseiller d'ambassade à Vernon.



Digitized by Google

MM.

Schickler (baron de), au château de Bizy, près Vernon.
Toussaint (l'abbé), curé de Bois-Jérôme-Saint-Ouen.

### *Canton de Nonancourt.*

Firmin-Didot (Paul), ancien conseiller général, à Mesnil-sur-l'Estrée.
Serlay (baron de), au château de Louye près Nonancourt.

### *Canton de Verneuil.*

Avenel (Raoul), à Verneuil.
Barrey (comte de), à Verneuil.
Cadou (Léonce), propriétaire à Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil.
Le Vaillant de Glatigny, à Verneuil.

---

## ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

**Membres du bureau de la section.**

| | |
|---|---|
| *Président*. . . . . | MM. Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors. |
| *Secrétaire* . . . . . | Pithon (Charles), cultivateur à Tourny. |
| *Trésorier*. . . . . | Couloума, imprimeur aux Andelys. |

### *Canton des Andelys.*

Couloума, propriétaire aux Andelys.
Coutil, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
Dechaumont, cultivateur à Boisemont.
Delahaye, cultivateur à Fresne-l'Archevêque.
Dupas fils, cultivateur à Hennezis.
Fessart, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.
Fleury, cultivateur à la Bucaille.
Rousselin, cultivateur à Roncherolles.

Digitized by Google

### *Canton d'Écos.*

MM.

Fayet (le comte de), au château d'Aveny.
Hébert (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
Hébert (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
Levé, propriétaire, à Tilly.
Pithon père, cultivateur, à Tourny.
Pithon (Charles), cultivateur, à Tourny.
Sarrazin, propriétaire, à Écos.
Vitet, propriétaire à Pressagny-l'Orgueilleux.

### *Canton d'Étrépagny.*

Chéron fils, cultivateur à Gamaches.
Doré (Gustave), cultivateur, à Gamaches.
Hébert (Auguste), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
Le Coulteux de Canteleu (le comte), conseiller général à Étrépagny.
Quillet (Alexandre), cultivateur à Doudeauville.
Raban, cultivateur, à Ostrebosc.
Raban, propriétaire, aux Thilliers.
Rouget, propriétaire, à la Broche-Étrépagny.

### *Canton de Fleury-sur-Andelle.*

Colboc, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
L'abbé Crestè, supérieur du collège d'Écouis
Defontenay, cultivateur à Houville.
Delesque, cultivateur, à Marcouville.
Lebrun, propriétaire, à Mesnil-Verclives.
Milliard, propriétaire, à Écouis.
Peynaud, conseiller général, à Charleval.

### *Canton de Gisors.*

Caffin (Amédée), propriétaire, à Gisors.
Gavignot, cultivateur, à Authevernes, au château du Bois-d'Ennemets.
Passy (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.

Digitized by Google

### *Canton de Lyons-la-Forêt.*

Boulanger, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
Colombel, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
Humblot (l'abbé), curé de Lisors.
Valon (vicomte de), conseiller général, à Rosay.

---

## ARRONDISSEMENT DE BERNAY

**Membres du bureau de la section.**

*Président*. . . . . MM. le duc de Broglie, député.
*Secrétaire* . . . . . Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil.
*Trésorier*. . . . . Mignon (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

### *Canton de Bernay.*

Adam, marchand grainetier, à Bernay.
Ameline, ancien agent voyer, à Bernay.
Aumond (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
Bailly (René), régisseur à Serquigny.
Bernays (Pierre), propriétaire, ancien maire de Courbépine.
Bodinier, industriel, à Bernay.
Bordeaux (René), propriétaire, à Bernay.
Borel, propriétaire, à Bernay.
Bouttéville (de), filateur, à Bernay.
Buisson ainé, propriétaire-cultivateur, à Bernay.
Cauchepin, négociant, à Bernay.
Cauchepin (Louis), à Bernay.
Chapron, marchand-mercier, à Bernay.
Chartier (Paul), voyageur de commerce, à Bernay.
Clerc, conseiller à la cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
Cordier (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
Cordier (Raymond), conseiller d'arrondissement à Bernay.
Coudriet (le colonel), à Bernay.
Coupey, agent voyer en retraite, à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Daufresne, avocat, à Bernay.
Dauger (le comte), propriétaire, à Menneval.
Dauger (le vicomte Guy), à Menneval.
Delapille (Alphonse), agriculteur à Plainville.
Dubois (l'abbé), curé de Menneval.
Durand (Gustave), avocat, à Bernay.
Durand (René), à Bernay.
Duval (Gustave), propriétaire à Fontaine-l'abbé.
Ecalard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Eloy, avoué, à Bernay.
Firmery, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
Focet (Jules), éleveur à Bouffey.
Fresne (Léon), limonadier, à Bernay.
Fresne (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture, à Bernay.
Fromentin, chef de culture, à Menneval.
Gardin, propriétaire, à Bernay.
Gattier, avocat, au château de Maubuisson à Serquigny.
Grillemin, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
Hagron (Aimé), agriculteur, à Valailles.
Helot, filateur, à Menneval.
Laignel, propriétaire, à Bernay, rue de l'Equerre.
Lebas, limonadier, à Bernay.
Lecerf, ancien pharmacien, à Bernay.
Ledoux, adjoint au maire, à Serquigny.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Lemaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Lerenard-Lavallée, juge, à Bernay.
Lesens, propriétaire à Bernay.
Lesueur (le docteur), à Bernay.
Levain, à Caorches.
Leveau-Girard, négociant, à Bernay.
Loiseleur, ancien vérificateur des poids et mesures, à Bernay.
Loquet (Albert), agriculteur à Plasnes.
Maistre (comte Gonzague de), au château de Fontaine-l'Abbé.
Malbranche, greffier honoraire du tribunal de commerce, à Bernay.
Maubert, agriculteur, hameau de Malharquier, à Bernay.
Merlé (du), commissaire de surveillance administrative à Bernay.

Digitized by Google

MM.

MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Saint-Léger-de-Rotes.
NIEL, propriétaire, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
NOINVILLE (le comte de), capitaine au 24e régiment d'infanterie à Bernay.
PANCHOUT, négociant, à Bernay.
PEULEVEY (Émile), architecte, au manoir de Bouffey, à Bernay.
PHILIPPE DE LA LONDE, avocat, à Bernay.
PIQUENARD, artiste peintre, à Bernay.
POTTIER, notaire à Bernay.
REINIKE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROLIER, maire à Serquigny.
ROSSE (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
ROUSSEAU, président du tribunal de commerce de Bernay.
SAISON, imprimeur, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
SEMEL (Georges), sculpteur, à Bernay.
SEMENT (Pierre), ancien président du tribunal de commerce, à Bernay.
TEXIER, avoué, à Bernay.
TILLON, fabricant de produits chimiques à Bernay.
VASSAL, tanneur à Bernay.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

## *Canton de Beaumesnil.*

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
BREUVERY (DE), au château de la Grande-Haye par la Barre.
ISABEL, régisseur à Beaumesnil.
MASSIEU, notaire à Beaumesnil.
MAUDUIT (le marquis DE), au Bosc-André, à Thevray.

## *Canton de Beaumont-le-Roger.*

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.

Digitized by Google

MM.

Boisgelin (le comte de), à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Chenevarin, propriétaire à Beaumontel.
Danloux-Dumesnil, au château de Romilly-la-Puthenaye.
Gouverneur, maire à Goupillières.
Hervieux, agriculteur, à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Moutardier (Achille), à Barc.
Parissot (Albert), sénateur, au château de Fumechon, à Thibouville.
Pattey, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
Ramier, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Ramier fils, agriculteur à Écardenville-la-Campagne.
Turquet, propriétaire à Écardenville-la-Campagne.

## *Canton de Brionne.*

Adam, avocat, au Bec-Hellouin.
Amelot, imprimeur, à Brionne.
Aulney-Duroncerey, propriétaire à Boisney.
Cesselin, propriétaire, à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Conard (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
Duhamel (Émile), à Notre-Dame-d'Epine.
Duret (Charles), manufacturier, à Brionne.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Laisné (Pierre), propriétaire, à Morsan.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.

## *Canton de Broglie.*

Abaye (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Abaye (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Bange, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Bligny, maire de Notre-Dame-du-Hamel, au château de Bois-Hibou, à Notre-Dame-du-Hamel.
Bligny (Léon), agriculteur, au château de Bois-Hibou.

Digitized by Google

MM.

Blin (Victor), propriétaire, à Broglie.
Bonnechose (de), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Bonnechose (Henri de), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Broglie (le duc de), député, au château de Broglie.
Broglie (le prince de), au château de Broglie.
Delarouzée, régisseur, à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
Fouquet (Fernand), au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Latham, propriétaire, à Broglie.
Lecarbonnier (Maurice), au château de Gainville, par Montreuil-l'Argillé.
Lecomte, propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Lemarneur, propriétaire, à Bosc-Morel.
Letellier, régisseur au château de Guenet, à Broglie.
Mazier (le docteur), à Broglie.
Menier, au château du Parc, à Grandcamp.
Milleville (baron de), à Notre-Dame-du-Hamel.
Protoy (Eugène), propriétaire à Ferrières-Saint-Hilaire.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
Seigneur, agriculteur, à Saint-Denis d'Augerons.
Vigan (le baron de), à Saint-Pierre-de-Cernières.
Vigan (le baron Jacques de), à Saint-Pierre-de-Cernières.
Vaucanu, juge de paix, à Broglie.

## *Canton de Thiberville.*

Augé (Parfait), propriétaire, à Folleville.
Augé (Louis), propriétaire, à Duranville.
Chennevière (Désir), agriculteur, au Theil-Nolent.
Corblin (Jules), propriétaire, à Saint-Mards de Fresne.
Dabin (l'abbé), curé à Giverville.
Dumontier, ancien percepteur, à Thiberville.
Furet, maire de Faverolles.
Leclerc, propriétaire-agriculteur, à Barville.
Maillet (Ernest), agriculteur, à Giverville.
Pelcat (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
Perrine, propriétaire, à Bournainville.

Digitized by Google

MM.

POREE (le chanoine), inspecteur de la Société française d'archéologie, curé de Bournainville.

SALABERRY (le comte DE), à Giverville.

SAYVE (le marquis DE), maire de Saint-Germain-la-Campagne.

SAYVE (le comte DE), à Saint-Germain-la-Campagne.

VAUQUELIN, fabricant de rubans, maire de Thiberville.

---

## ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

**Membres du bureau de la section.**

| | |
|---|---|
| *Président* . . . | MM. BOURY (Ch., comte DE), conseiller général, à Amfreville-la-Campagne. |
| *Secrétaire* . . . | FONTAINE, secrétaire de la sous-préfecture. |
| *Trésorier* . . . | DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances. |
| *Trésorier-adjoint.* | WERLÉ, receveur des établissements de bienfaisance. |

### *Canton d'Amfreville-la-Campagne.*

BELLEST (Robert) fils, propriétaire, maire de Thuit-Signol.

BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.

BOURY (marquis DE), à Amfreville-la-Campagne.

BOURY (Charles, comte DE), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.

DEBUS, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.

DELANDEMARE, propriétaire, à Thuit-Anger.

DELAQUAIZE, agriculteur, maire de Saint-Ouen-de-Poncheuil.

DUMONTIER, maire de Vraiville.

GRIPPON, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.

HERMIER (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.

LESAGE, ancien maire, à la Haye-du-Theil.

LESIEUX (Arthur), cultivateur, à Vraiville.

MANSARD, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.

Digitized by Google

MM.

METTAIS, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.
PRÉVOST, cultivateur, à la Pyle.

### *Canton de Gaillon.*

BANCE fils, cultivateur, aux Noës.
BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
BOURDON fils, à Gaillon.
BRIÈRE (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.
CHAPLAIN, maire de Bernières.
COVILLE, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
DU VAL D'AILLY, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
GANCEL, propriétaire, à Gaillon.
GIBLAIN, ancien maire, à Autheuil.
HÉBERT (veuve), propriétaire, à Aubevoye.
HÉBERT, maire de Muids.
HUART, ancien maire d'Ailly.
JACQUIN, cultivateur, à la Couture (Croix-Saint-Leufroy).
JEUFOSSE (DE), propriétaire, à Gaillon.
LEMARIÉ (Vital), propriétaire à Saint-Julien-de-la-Liègue.
MARQUAIS (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
MIGNOT, propriétaire à Aubevoye.
MOGUAY (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), conseiller général, maire de Gaillon.
PAN fils, maire de Vieux-Villez.
PAN, propriétaire, à Tosny.
PIEDELEU (Désiré), cultivateur, à Venables.
PINARD (Joseph) fils, à Venables.
POTEL, propriétaire à Saint-Julien-de-la-Liègue.
SAILLOT, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
SEGUIN (DE), à Tosny.
THÉZARD, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
THOREL, maire de Venables.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

### *Canton de Louviers.*

AMETTE, fils, carrossier, à Louviers.
AMETTE, ancien adjoint, à Heudebouville.

Digitized by Google

MM.

Angérard, notaire, à Louviers.
Audresset, manufacturier, à Louviers.
Beaucousin, maire des Planches.
Bioche, docteur en médecine, à Louviers.
Bourard, propriétaire, à Louviers.
Bourgeois (l'abbé), vicaire à Louviers.
Breton, manufacturier, à Louviers.
Breton (Paul), manufacturier, à Louviers.
Caron, avoué, à Louviers.
Carrère Saint-Béarn (de), ancien receveur des finances, à Louviers.
Cartier (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
Castillon (veuve), à Louviers.
Chandellier, propriétaire, à Surville.
Corneville, filateur, à Louviers.
Crouzet-Hildebrand, à Louviers.
Dagommer, propriétaire, maire, à Pinterville.
Damvy, maire, à Quatremare.
Delapille, banquier, à la Haye-Malherbe.
Duflot, notaire, à Louviers.
Dugard (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
Dumoulin (Philippe), cultivateur, à Incarville.
Ferrand (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.
Ferrand (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
Fortier, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
Fournier, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
Godard-Ragault, bijoutier, à Louviers.
Guillain-Labreulle (veuve), marchande de nouveautés, à Louviers.
Henriet (Henri), à Mesnil-Jourdain.
Hézon, vétérinaire, à Louviers.
Jeuffrain (Auguste) (veuve), propriétaire, à Louviers.
Jeuffrain-Ducholllet, fabricant, à Louviers.
Labelle, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
Langlois (Léon), cultivateur, à Louviers.
Langlois (Benjamin), cultivateur, à Louviers.
Langlois, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
Levigneron (René), agriculteur, à Surtauville.
L'Hermitte, conseiller d'arrondissement.
Maillard, imprimeur, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

MALCAPE, banquier, à Louviers.
NOUFFLARD (Henri), fabricant, à Louviers.
OLIVIER (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
PÉTEL (Raphaël), ancien maire, à Surville.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PICARD (Vᵉ), propriétaire, à Louviers.
PORCHER-LABREUILLE (Vᵉ), propriétaire à Louviers.
POUSSIN, manufacturier, à Louviers.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.
RIOUT, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
SÉE, ancien préfet, au château de Saint-Hilaire, à Louviers.
THOREL (Louis), entrepreneur, à Louviers.
VAILLANT, grainetier à Louviers.

### *Canton du Neubourg.*

ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture au Neubourg.
AUZOUX (le docteur), à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
BOUCHER (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
CRÉTEY, adjoint, à Marbeuf.
DELAMARE, ancien maire de Crestot.
DELAMARE (Auguste), cultivateur, maire, au Tremblay.
DROUET (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
DUMONTIER, notaire, au Neubourg.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), propriétaire, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
JORET, md. de bestiaux, au Neubourg.
LARCIER (Charles-Henry), propriétaire-cultivateur, maire de Crosville-la-Vieille.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LENOBLE, ancien maire d'Iville.
LETOURNEUR, maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
OLIVIER, propriétaire, au Troncq.
POLIGNAC (vicomte DE), propriétaire, à Canappeville.
PORTEVIN, vétérinaire, au Neubourg.

### *Canton de Pont-de-l'Arche.*

BOURDON, propriétaire, aux Damps.
BOUTRY, maire de Montaure.
CAIRON (comte DE), maire, à Alizay.

Digitized by Google

MM.

CHEVALLIER (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.
DOUTTÉ, cultivateur, à Montaure.
DUGARD (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.
FERRAND, notaire, à Pont-de-l'Arche.
FOUCHET (Éléonor), cultivateur, à Léry.
FRÉRET, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
FRÉRET (Paul), à Pitres.
HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
HEULLANT père, propriétaire, à Montaure.
HEULLANT fils, cultivateur, à Montaure.
LEGENDRE (Jules), maire de Portejoie.
MAX-CATOIRE, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD, cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
NOUVEL (Léopold), cultivateur à Léry.
NOUVEL, propriétaire, maire à Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.
QUESNÉ (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
RAOUL-DUVAL (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
SENEVAS (baron DE), propriétaire, à Montaure.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.

---

## ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

**Membres du bureau de la section.**

*Président* . . . . . MM.....
*Secrétaire*. . . . . DAVID (Jacques), ancien notaire, à Lisieux
*Trésorier* . . . . . TOUFLET-DUMESNIL (Emile), conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

Digitized by Google

MM.

*Trésorier honoraire . . .* MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.

### *Canton de Pont-Audemer.*

BERTRAND, notaire honoraire, à Pont-Audemer.
DUCABLE, ancien avoué, à Pont-Audemer.
GOIN, ancien avoué, propriétaire, à Toutainville.
GRUEL (Amédée), tanneur, à Pont-Audemer.
HOPSORE, conseiller général, à Triqueville.
LEGENDRE (Maxime), avocat à la cour d'appel de Paris, au château des Préaux.
LUARD, au château de Siglas, à Tourville.
MALHERBE (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
MANN, manufacturier, à Pont-Audemer.
PICOT, marchand de fers, à Pont-Audemer.
POMMARE (DES), au château du Calvaire, à Campigny.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUFLET-DUMESNIL (Henri), propriétaire, à Pont-Audemer.
TOUZÉ-QUILLET, tanneur, à Pont-Audemer.

### *Canton de Beuzeville.*

AUZERAIS, propriétaire, ancien maire de la Lande.
BOIS-GUILBERT (le marquis DE), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
SAINT-PIERRE (le marquis de Grosourdy DE), conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.

### *Canton de Bourgtheroulde.*

BOULET (Emmanuel), au château de Bosc-Roger par Bourgtheroulde.
GRUEL (Léon), conseiller général, maire de Bourgtheroulde.
LAINÉ-CONDÉ, propriétaire, à Boissey-le-Chatel.
PELLETIER, propriétaire, ancien maire, à Bosbénard-Commin.
POSTEL (DE), propriétaire, maire de Bosc-Regnoult.

### *Canton de Cormeilles.*

BOUCHARD, géomètre, à Epaignes.
DAVID (Jacques), ancien notaire, propriétaire, à Cormeilles.

Digitized by Google

MM.

HÉBERT (Mme Emile), château de Saint-Gervais-d'Asnières.
JULIEN (Eugène), propriétaire, maire de la Chapelle-Bayvel.
THIRON (Alfred), notaire, à Cormeilles.
TOUFLET-DUMESNIL (Emile), propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.

*Canton de Montfort-sur-Risle.*

CAILLOT (Lucien), manufacturier, maire de Saint-Philbert-sur-Risle.
JOIN-LAMBERT, conseiller général, à Authou.
OZANNE (Raoul), notaire à Rouen, propriétaire, à Saint-Philbert-sur-Risle.

*Canton de Quillebeuf.*

BOULOUZE, propriétaire, maire de Bourneville.
CASTEL (Paul), propriétaire, à Sainte-Opportune.
LE GONIDEC DE PENLAN, propriétaire, au château de Saint-Urien.
MAQUAIRE, propriétaire, maire de Saint-Urien.
TOPSENT, propriétaire, adjoint, à Bourneville.
TROUPLIN (Paul), propriétaire, à Bourneville.

*Canton de Routot.*

COSSÉ-BRISSAC (comte DE), propriétaire au château de Brumare, à Brestot.
GOUDET, propriétaire, ancien maire de Barneville-sur-Seine.
GUÉNIFEY (baron DE), propriétaire et maire, au château du Landin.
POWER (Georges), propriétaire et maire de Saint-Ouen-de-Thouberville.

*Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.*

CABOURG (Georges), propriétaire au château du Coudray.
FEREY DU COUDRAY (Henri), propriétaire au château de la Thillaye, maire de Saint-Christophe-sur-Condé.
NAGUET DE SAINT-VULFRAN (Edouard), au château de Launay.

Digitized by Google

## PARIS

MM.

Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
Bapst (Germain), rue Boissière, 4, à Paris.
Béguin (Charles), propriétaire.
Bérenger, sénateur.
Blanchemain (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat.
Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
Bonnin (René), ingénieur civil.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Colombel (Mme Ve), rue de Prony, 77.
Delineau, docteur en médecine.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
Desrues, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
Dieulafoy (le docteur), agrégé de la Faculté de Médecine.
Flammarion (Camille), astronome.
Fortier (Charles), rue Saint-Martin, 359.
Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Grangez (Ernest).
Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Lallemand (Léon), propriétaire.
Laurent, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
Lesueur de Gomesnil, avocat.
L'Hopital (Henri), rue de Logelbach, 4.
Morand de la Perelle, lieutenant colonel en retraite, rue de Rennes, 144.
Mulot, homme de lettres.
Nouvel (Georges), avenue Henri-Martin, 30.
Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raymond, 30.
Parville (Henri de), ingénieur et homme de lettres.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut, à Neuilly-sur-Seine.
Peltier, inspecteur des finances.
Picquenot, inspecteur des ponts et chaussées.
Prétavoine (Charles), rue Lepeletier, 10.
Raynal, membre de la Société de géographie.
Salvandy (comte de), rue Cassette, 18.
Vincens (Emile), ancien conseiller d'Etat.

Digitized by Google

MM.

VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.

VOLLÈS, ingénieur en chef.

---

## DÉPARTEMENTS

MM.

ALLARD, avocat, ancien magistrat, à Rouen.

D'ALVIMARE (le marquis), rue des Carmes, à Caen.

AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.

D'AUDIGNÉ (le comte), au château du Grips par Durtal (Maine-et-Loire).

BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.

BEAUREPAIRE (DE), archiviste départemental, à Rouen.

BENARD, directeur de teillage, à Saint-Germain-de-Livet, par Lisieux.

BENET (Armand), archiviste départemental, à Caen.

BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.

BLIGNY, notaire, à Rouen.

BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.

BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.

BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard à Valentigny (Doubs).

BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).

BRIAND (Georges), horticulteur à Poitiers.

CASSEL, agent voyer en chef, à Saint-Lô.

CHANOINE-DAVRANCHES, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.

CHATEL (Eugène), ancien archiviste du Calvados, à Paris.

CHEVEREAUX, avocat, à Rouen.

CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire, à Avranches.

COLETTE, professeur d'arboriculture, à Rouen.

COUVET, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.



Digitized by Google

MM.

Crémieu (Edouard), rentier, à Maisons-Laffitte.
Dardé, avoué, à Carcassonne.
Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
Duchesne-Fournet (Paul), manufacturier, à Lisieux.
Dupuis (André), juge à Dreux.
Fleuriot, membre du conseil général, à Lisieux.
Frémy, ancien magistrat, à Senlis.
Gachau-Guignard, aux Oiseaux-Cabourg (Calvados).
Gassouin, ancien directeur des contributions indirectes, à Rouen.
Georget, propriétaire, à Orbec.
Girard, conseiller à la cour d'Amiens.
Guénée (Achille), avocat, à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle, à Angers.
Haime, docteur en médecine, à Tours.
Hautin (Mgr), archevêque de Chambéry.
Hébert, professeur de physique au lycée de Limoges.
Hérail, conseiller honoraire à la cour de Montpellier.
Hombre-Firmas (baron d'), propriétaire, à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.
Izarn (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
Lambert, avoué honoraire, route de Caen, 26 *bis*, à Rouen.
Lamotte (le docteur de), médecin, à Pont-l'Evêque.
Lechartié, président de l'Association pomologique de l'Ouest, à Rennes.
Legrand, propriétaire, à Orbec.
Lejouteux, ancien sous-préfet, à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.
Maryé, ancien conseiller, à Rouen.
Méry de Bellegarde (Louis), rue de Bretagne, 34, à Alençon.
Méry-Samson, manufacturier, à Lisieux.
Meslier, propriétaire, au Havre.
Mignon, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
Monnecove (de), ancien député, à Saint-Omer.

Digitized by Google

MM.

Noury, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
Oursel, propriétaire, à Elbeuf.
Ozanne (Raoul), notaire, à Rouen.
Paillard de Saint-Aignan, ancien préfet.
Peboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
Pelay, agent général de l'*Urbaine*, rue de Crosne, 74, à Rouen.
Pelletier, propriétaire, à Orbec.
Périaux (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
Peulevey, architecte, à Chartres.
Picard, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
Porcher (Ed.), avocat, au Mans.
Prevost (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
Rey, sous-bibliothécaire, à Montauban.
Ropiquet, professeur, à Elbeuf.
Saint-Venan (de), ingénieur en chef retraité, à Saint-Ouen (près Vendôme).
Sallion, docteur en médecine, à Nantes.
Samson (Jean), manufacturier, à Lisieux.
Vermont, avocat, président de la Société de secours mutuel *l'Emulation chrétienne*, à Rouen.
Viala, percepteur, à Duclair.
Vigan (de), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
Voitellier, industriel, à Mantes.

---

## ÉTRANGER

MM.

Barruel-Beauvert (de), correspondant du Muséum, à Costa Rica (Amérique centrale).
Braekeler (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
Cuyper (de), recteur de l'Université de Liège.
Drapiez, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
Gosselin (Auguste), docteur ès lettres, curé de Saint-Féréol (Canada).

Digitized by Google

MM.

HART, graveur, à Bruxelles.
KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).
THIELENS (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
VESTRENEN (le baron DE), à la Haye.

Digitized by Google

# SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

## Paris.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, 66, rue Caumartin.
Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 15, rue de la Chaussée d'Antin (9e arrondissement).
Association française pour l'avancement des sciences, 11, rue Antoine-Dubois.
Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.
Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins.
Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.
Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Moniteur des Syndicats agricoles, rue Méhul, 1.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société des études historiques, 30, rue Gay-Lussac.
Société de l'Histoire de France; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société chimique de Paris.
Société d'ethnographie, rue Mazarine, 26.
Société de l'Histoire de Paris, quai Voltaire, 9, Paris.
Société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21; — M. Henri Johanet, administrateur.
Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.
Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19.
Musée Guimet (le Conservatoire du), 30, avenue du Trocadéro.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

**Départements.**

| | | |
|---|---|---|
| Ain..... | Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts)..... | à Bourg. |
| Aisne..... | Société académique..... | à St-Quentin. |
| — | Société académique..... | à Laon. |
| Alpes (Basses-).. | Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes..... | à Digne. |
| Alpes (Hautes-). | Société d'études..... | à Gap. |
| — | Société d'agriculture des Hautes-Alpes..... | Ibid. |
| Alpes-Maritimes. | Société d'agriculture..... | à Nice. |
| Ariège..... | Société d'agriculture et des arts | à Foix. |
| Aube..... | Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres..... | à Troyes. |
| Basses-Pyrénées. | Société des sciences, lettres et arts..... | à Pau. |
| Bouches-du-Rhône. | Société de statistique..... | à Marseille. |
| — | Académie de Marseille..... | Ibid. |
| Calvados..... | Académie des sciences, arts et belles-lettres..... | à Caen. |
| — | Association normande..... | Ibid. |
| — | Société des amis de l'Université | |
| — | de Normandie..... | Ibid. |
| — | Société des Beaux-Arts..... | Ibid. |
| — | Société d'agriculture et du commerce..... | Ibid. |
| — | Société d'horticulture..... | Ibid. |
| — | Société des antiquaires de Normandie..... | Ibid. |
| — | Société française d'archéologie. | Ibid. |
| — | Société linnéenne de Normandie..... | Ibid. |
| — | Société vétérinaire..... | Ibid. |
| — | Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres..... | à Bayeux. |
| — | Société académique, agricole, | |
| — | industrielle et d'instruction. | à Falaise. |
| — | Société d'horticulture du centre | |
| — | de la Normandie..... | à Lisieux. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| Calvados..... | Société historique de Lisieux. | à Lisieux. |
| Charente..... | Société d'agriculture, arts et commerce..... | à Angoulême. |
| — | Société d'horticulture et de viticulture de la Charente..... | Ibid. |
| — | Société archéologique et historique de la Charente..... | Ibid. |
| Charente Infre.. | Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts..... | à Rochefort. |
| — | Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis..... | à Saintes. |
| Cher ..... | Société d'agriculture..... | à Bourges. |
| Corrèze ..... | Société scientifique, historique et archéologique..... | à Brives. |
| Côte-d'Or ..... | Académie des sciences, arts et belles-lettres..... | à Dijon. |
| — | Comité central d'agriculture.. | Ibid. |
| — | Société médicale..... | Ibid. |
| — | Société d'histoire et d'archéologie..... | à Beaune. |
| Côtes-du-Nord... | Société d'émulation des Côtes-du-Nord..... | à Saint-Brieuc. |
| Deux-Sèvres .... | Société d'agriculture..... | à Niort. |
| Doubs ..... | Société d'agriculture, sciences naturelles et arts..... | à Besançon. |
| — | Société d'émulation..... | à Montbéliard. |
| Drôme..... | Société départementale d'agriculture..... | à Valence. |
| Eure ....,... | Société des Amis des Arts du département de l'Eure..... | à Évreux. |
| — | Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux..... | Ibid. |
| — | Société d'horticulture et de botanique....,..... | à Vernon. |
| — | Comice agricole du canton de Verneuil..... | à Verneuil. |
| — | Société normande d'études préhistoriques..... | à Louviers. |
| Eure-et-Loir.... | Comice agricole..... | à Chartres. |
| — | Société d'horticulture..... | Ibid. |
| — | Société d'archéologie..... | Ibid. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| Finistère..... | Société académique de Brest... | à Brest. |
| Gard..... | Académie..... | à Nimes. |
| — | Société d'étude des sciences naturelles..... | Ibid. |
| — | Société d'horticulture du Gard. | Ibid. |
| Gironde..... | Académie des sciences, belles-lettres et arts..... | à Bordeaux. |
| — | Société d'agriculture..... | Ibid. |
| Gironde..... | Société d'horticulture de la Gironde..... | Ibid. |
| Haute-Garonne.. | Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres..... | à Toulouse. |
| — | Société archéologique du Midi de la France..... | Ibid. |
| Haute-Loire..... | Société d'agriculture..... | au Puy. |
| Haute-Vienne.... | Société d'agriculture, des sciences et des arts..... | à Limoges. |
| — | Société des Amis des sciences et arts..... | à Rochechouart |
| Hérault..... | Société archéologique..... | à Béziers. |
| — | Société d'études des sciences naturelles de Béziers..... | Ibid. |
| — | Société centrale d'agriculture. | à Montpellier. |
| — | Société d'horticulture..... | Ibid. |
| — | Académie des sciences et lettres. | Ibid. |
| Indre..... | Société d'agriculture..... | à Châteauroux. |
| Indre-et-Loire .. | Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres. | à Tours. |
| — | Société archéologique..... | Ibid. |
| — | Société médicale..... | Ibid. |
| Ille-et-Vilaine.. | Syndicat pomologique de France..... | à Rennes. |
| — | Société des hospitaliers et sauveteurs Bretons..... | Ibid. |
| — | Société centrale d'horticulture d'Ille-et-Vilaine..... | Ibid. |
| Isère..... | Société de statistique de l'Isère. | à Grenoble. |
| — | Académie delphinale..... | Ibid. |
| Jura..... | Société d'agriculture..... | à Poligny. |
| Loire..... | Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. | à St-Étienne. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| Loire-Inférieure. | Société académique..... | à Nantes. |
| — | Société nantaise d'horticulture. | Ibid. |
| — | Société des sciences de l'Ouest de la France..... | Ibid. |
| — | Société d'agriculture de la Loire-Inférieure..... | Ibid. |
| — | Comice agricole central..... | Ibid. |
| Loiret..... | Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts.... | à Orléans. |
| — | Société horticole..... | Ibid. |
| — | Société d'agriculture de l'arrondissement de Pithiviers..... | à Pithiviers. |
| Loir-et-Cher.... | Société des sciences et des lettres | à Blois. |
| — | Société d'agriculture..... | Ibid. |
| Lot..... | Société agricole et industrielle. | à Cahors. |
| Lozère..... | Société d'agriculture, commerce, sciences et arts..... | à Mende. |
| Manche..... | Société d'horticulture..... | à Avranches. |
| — | Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique. | à Valognes. |
| Maine-et-Loire.. | Société académique de Maine-et-Loire..... | à Angers. |
| Marne..... | Société d'agriculture, commerce, sciences et arts..... | à Châlons. |
| — | Académie nationale..... | à Reims. |
| — | Académie nationale des sciences et belles-lettres..... | à Vitry-le-Fr. |
| — | Société des sciences et arts.... | Ibid. |
| Mayenne..... | Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne... | à Mayenne. |
| — | Comice agricole de Laval..... | à Laval. |
| Meurthe-et-Moselle | Académie de Stanislas..... | à Nancy. |
| — | Société des sciences de Nancy.. | Ibid. |
| Meuse..... | Société d'apiculture de la Meuse..... | à Bar-le-Duc. |
| Nièvre..... | Société départementale d'agriculture de la Nièvre..... | à Nevers. |
| Nord..... | Société des sciences, agriculture et arts..... | à Lille. |
| — | Comice agricole..... | Ibid. |
| — | Société d'émulation..... | à Cambrai. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| Nord..... | Société d'agriculture, des sciences et des arts ..... | à Douai. |
| — | Société d'agriculture, des sciences et des arts ..... | à Valenciennes. |
| — | Société d'émulation..... | à Roubaix. |
| Oise..... | Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise ..... | à Beauvais. |
| — | Société d'agriculture ..... | à Clermont. |
| — | Société d'agriculture ..... | à Compiègne. |
| — | Comité archéologique ..... | à Senlis. |
| — | Comité archéologique et historique..... | à Noyon. |
| Orne ..... | Société d'horticulture..... | à Alençon. |
| — | Société historique et archéologique de l'Orne..... | Ibid. |
| Pas-de-Calais ... | Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais..... | à Arras. |
| — | Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts | à Boulogᵉ-sʳ-Mʳ. |
| — | Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer..... | Ibid. |
| — | Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts..... | à Calais. |
| — | Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Sᵗ-Pol | à Saint-Pol. |
| Pyrénées (Bᵉˢ).. | Société des sciences, lettres et arts..... | à Pau. |
| Pyrénées-Orient. | Société agricole, scientifique et littéraire..... | à Perpignan. |
| Rhône..... | Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles..... | à Lyon. |
| — | Société d'agriculture, sciences et industrie..... | Ibid. |
| — | Société d'horticulture pratique | Ibid. |
| Saône-et-Loire .. | Société d'agriculture, sciences et arts..... | à Mâcon. |
| — | Société d'histoire naturelle de Mâcon..... | Ibid. |
| — | Académie de Mâcon..... | Ibid. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| SAÔNE-ET-LOIRE.. | Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.. | à Chalon-sr-S. |
| — | Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire..... | Ibid. |
| — | Société éduenne..... | à Autun. |
| SARTHE ..... | Société d'agriculture, sciences et arts..... | au Mans. |
| — | Société d'horticulture ..... | Ibid. |
| — | Société philotechnique du Maine | Ibid. |
| SEINE-ET-MARNE.. | Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne..... | à Melun. |
| — | Société d'agriculture, sciences et arts..... | à Meaux. |
| SEINE-ET-OISE.... | Société d'agriculture et des arts | à Versailles. |
| — | Association agricole et horticole | à Mantes. |
| SEINE-INFÉRIEURE. | Société centrale d'agriculture. | à Rouen |
| — | Académie des sciences, belles-lettres et arts..... | Ibid. |
| — | Société libre d'émulation..... | Ibid. |
| — | Société d'horticulture..... | Ibid. |
| — | Société normande de géographie..... | Ibid. |
| — | Cercle pratique d'horticulture et de botanique..... | Ibid. |
| — | Société des amis des sciences naturelles ..... | Ibid. |
| — | Commission des antiquités de la Seine-Inférieure..... | Ibid. |
| — | Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure..... | Ibid. |
| — | Comice agricole..... | Ibid. |
| — | Société d'études diverses..... | au Havre. |
| — | Société géologique de Normandie..... | Ibid. |
| — | Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre..... | Ibid. |
| — | Société industrielle.. ..... | à Elbeuf. |
| — | Société d'études des sciences naturelles..... | Ibid. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| Somme..... | Académie des sciences, des lettres et des arts..... | à Amiens. |
| — | Société des antiquaires de Picardie..... | à Amiens. |
| — | Société d'horticulture..... | Ibid. |
| — | Société linnéenne du Nord de la France..... | Ibid. |
| — | Comice agricole..... | à Abbeville. |
| — | Société d'émulation..... | Ibid. |
| Tarn..... | Société littéraire et scientifique. | à Castres. |
| Tarn-et-Garonne. | Société archéologique de Tarn-et-Garonne..... | à Montauban. |
| Var..... | Société d'agriculture et de commerce..... | à Draguignan. |
| — | Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var..... | à Toulon. |
| Vaucluse..... | Société d'agriculture et d'horticulture..... | à Avignon. |
| Vendée..... | Société d'émulation..... | à la Roc.-s-Yon |
| Vienne..... | Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts..... | à Poitiers. |
| Vosges..... | Société d'émulation..... | à Épinal. |

**Algérie.**

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

**Alsace-Lorraine.**

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

**Allemagne.**

Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen.

**Angleterre.**

Litterary and philosophical Society of Manchester.

**Autriche.**

Société impériale géologique, à Vienne.

Digitized by Google

**Belgique.**

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.
Abbaye de Maredsous.

**Danemark.**

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

**Norvège.**

Université royale, Christiania.

**Russie.**

Société impériale d'agriculture à Moscou.

**Suisse.**

Société neuchateloise de géographie à Neuchatel.

**Etats-Unis d'Amérique.**

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des Etats-Unis.
Société américaine d'histoire naturelle, Central Parc de New-York.

**Haïti.**

Société des sciences et de géographie d'Haïti, à Port-au-Prince.

**Mexique.**

Observatoire météorologique central de Mexico.

**Uruguay.**

Musée national de Montevideo.

Digitized by Google

# PRIX LUCIEN FOUCHÉ

## CONCOURS HISTORIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres du département de l'Eure* décernera, en 1903, un prix de **600 francs** au meilleur mémoire sur un sujet historique intéressant le département.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, **avant le 1er avril 1903**. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 23 juin 1901

*Le secrétaire perpétuel,*

LÉON PETIT.

Digitized by Google

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google